

ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

LE SECRETAIRE GENERAL

RAPPORT ANNUEL 2000 SUR LES ACTIVITES DE L'OSCE

(1er novembre 1999 - 31 octobre 2000)

SEC.DOC/5/00 24 novembre 2000

FRANÇAIS Original : ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

			<u>Page</u>
Intro	duction.		1
Acti	vités sur	le terrain	6
1.	Activi	ités de l'OSCE sur le terrain	
	1.1	Présence de l'OSCE en Albanie	6
	1.2	Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine	12
	1.3	Mission de l'OSCE en Croatie	18
	1.4	Mission de l'OSCE au Kosovo	23
		1.4.1 Activités des départements	23
	1.5	Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit	29
	1.6	Mission de l'OSCE en Estonie	30
	1.7	Mission de l'OSCE en Lettonie	32
	1.8	Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie	34
	1.9	Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (Fédération de Russie)	38
	1.10	Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie	
	1.11	Groupe de planification de haut niveau	43
	1.12	Bureau de l'OSCE à Erevan	45
	1.13	Bureau de l'OSCE à Bakou	48
	1.14	Mission de l'OSCE en Géorgie	49
		1.14.1 Conflit Géorgie/Ossétie-du-Sud	49
		1.14.2 Conflit Géorgie/Abkhazie	51
		1.14.3 Dimension humaine	52
		1.14.4 Surveillance des frontières	54
	1.15	Mission de l'OSCE en Moldavie	54
	1.16	Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine	57
	1.17	Mission de l'OSCE au Tadjikistan	58
	1.18	Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale	62
	1.19	Centre de l'OSCE à Almaty	67
	1.20	Centre de l'OSCE à Achkhabad	
	1.21	Centre de l'OSCE à Bichkek	71

<u>Page</u>

	2.		Assistance de l'OSCE en ce qui concerne l'application d'accords ilatéraux ou multilatéraux			
		2.1	Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite			
		2.2	Article II de l'Accord de paix de Dayton	76		
		2.3	Article IV de l'Accord de paix de Dayton			
		2.4	Article V de l'Accord de paix de Dayton	79		
	3.	Activ	ités régionales de l'OSCE	79		
		3.1	Stratégie régionale de l'OSCE et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	79		
		3.2	Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale	83		
III.	Instit	Institutions de l'OSCE				
	1.	Burea	au des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).	85		
		1.1	Introduction	85		
		1.2	Elections	85		
			1.2.1 Observation des élections	85		
			1.2.2 Assistance technique aux élections	86		
		1.3	Assistance à la démocratisation	87		
			1.3.1 Etat de droit	88		
			1.3.2 Prévention de la torture	88		
			1.3.3 Traite des êtres humains	89		
			1.3.4 Société civile/sensibilisation du public	89		
			1.3.5 Parité entre les sexes	90		
			1.3.6 Migrations et liberté de circulation	90		
			1.3.7 Liberté de religion	90		
			1.3.8 L'Europe du Sud-Est au centre de l'intérêt	91		
		1.4	Roms et Sintis	91		
		1.5	Observation de la mise en oeuvre	92		
	2.	Haut	Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN)			
		2.1	Généralités	93		
		2.2	Croatie	93		
		2.3	Estonie	93		
		2.4	Hongrie	94		
		2.5	Kazakhstan	94		
		2.6	Kirghizistan	94		

					<u>Page</u>	
	2.7	Letton	ie		95	
	2.8	Ex-République yougoslave de Macédoine				
	2.9	Moldavie				
	2.10	Rouma	anie		96	
	2.11	Russie	;		96	
	2.12	Répub	lique slov	vaque	97	
	2.13	Turqui	ie		97	
	2.14	Ukrain	ne		97	
	2.15	République fédérale de Yougoslavie				
	2.16	Roms et Sintis				
	2.17			ons de Lund sur la participation effective ationales à la vie publique	98	
3.	Repré	sentant j	pour la lil	berté des médias	98	
	3.1	Questi	ons intére	essant un pays particulier	98	
		3.1.1	Albanie		98	
		3.1.2	Biélorus	ssie	99	
		3.1.3	Irlande		99	
		3.1.4	Rouman	iie	99	
		3.1.5	Russie		99	
		3.1.6	Ukraine		100	
		3.1.7	Etats-Uı	nis d'Amérique	100	
		3.1.8	Républi	que fédérale de Yougoslavie	101	
	3.2	Projets	s spéciaux	x	102	
		3.2.1	Les méd	lias et la guerre	102	
		3.2.2	Les méd	lias et la corruption	102	
		3.2.3	L'Intern	et	103	
4.	Secré	tariat de	l'OSCE.		103	
	4.1	Bureau	ı du Secr	étaire général	103	
		4.1.1	Activité	s du Secrétaire général	103	
			4.1.1.1	Activités extérieures du Secrétaire général	103	
			4.1.1.2	Activités centrées sur l'OSCE du Secrétaire général	108	
		4.1.2 Section de la coo		de la coopération extérieure	108	
			4.1.2.1	Liaison avec les organisations et institutions internationales, y compris les cadres		
				sous-régionaux de coopération	109	

<u>Page</u>

		4.1.2.2	Liaison avec les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires	110
		4.1.2.3	Rapports annuels	110
		4.1.2.4	Relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération	111
	4.1.3	Presse e	t information	
		4.1.3.1	Presse	113
		4.1.3.2	Information	114
		4.1.3.3	Services en ligne	114
	4.1.4	Services	juridiques	115
	4.1.5	Services	de vérification des comptes	116
4.2			donnateur des activités économiques et les de l'OSCE	116
4.3	Centre	e de préve	ntion des conflits	119
	4.3.1	Section	des programmes de mission	119
	4.3.2	Centre d	l'opérations	120
	4.3.3	Centre d	e situation et de communications	121
	4.3.4	-	d'appui au FCS et aux MDCS (coopération ere de sécurité)	121
		4.3.4.1	Réunion annuelle d'évaluation de l'application	121
		4.3.4.2	Document de Vienne 1999	122
		4.3.4.3	Code de conduite	122
		4.3.4.4	Echange global d'informations militaires	122
		4.3.4.5	Autres activités	122
			4.3.4.5.1 Dialogue de sécurité	122
			4.3.4.5.2 Armes légères et de petit calibre	122
		4.3.4.6.	Communications	123
4.4	Dépar	tement de	s ressources humaines	123
	4.4.1	Recruter	ment pour les missions	123
		4.4.1.1	Système intégré de recrutement	123
		4.4.1.2	Délais de recrutement	124
		4.4.1.3	Système d'appréciation du comportement professionnel	124
		4.4.1.4	Procédure de recours pour membres de mission.	124
		4.4.1.5	Manuel général pour les missions de l'OSCE	124

				<u>Page</u>
		4.4.1.6	Initiative REACT	124
	4.4.2	Personne		127
		4.4.2.1	Politiques et procédures	127
		4.4.2.2	Sécurité sociale	127
		4.4.2.3	Recrutement	127
		4.4.2.4	Programme de stages	128
		4.4.2.5	Classement des postes	128
	4.4.3	Formatio	on et renforcement des capacités	128
		4.4.3.1	Formation dans le cadre des grandes missions	130
	4.4.4	Parité en	tre les sexes	132
4.5	Départ	ement des	s services d'appui et du budget	134
	4.5.1	Services	de conférence	135
		4.5.1.1	Aperçu	135
		4.5.1.2	Activités spéciales	135
		4.5.1.3	Appui aux séances et documentation	136
		4.5.1.4	Services linguistiques	136
	4.5.2	Services	financiers	137
		4.5.2.1	Finances	137
		4.5.2.2	Budget	137
		4.5.2.3	Comptabilité	138
		4.5.2.4	Gestion de trésorerie	139
	4.5.3	Service d	l'appui aux missions	139
		4.5.3.1	Généralités	139
		4.5.3.2	Achats	140
		4.5.3.3	Communications	140
		4.5.3.4	Gestion des actifs - achats	140
		4.5.3.5	Transports	141
		4.5.3.6	Soutien technique direct fourni par le Service d'appui aux missions	141
		4.5.3.7	Initiative d'actions d'appui opérationnel rapide	141
	4.5.4	Services	généraux	142
		4.5.4.1	Services administratifs	142
		4.5.4.2	Gestion des dossiers	142
	4.5.5	Technolo	ogies de l'information	143
		4.5.5.1	Soutien général et technique	143

					<u>Page</u>		
		4	.5.5.2	Systèmes d'information pour la gestion	143		
		4	.5.5.3	Appui aux missions	144		
		4	.5.5.4	Formation	144		
		4.5.6 B	Bureau o	de Prague	145		
IV.	Rapp	Rapport de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE					
	1.	Sommet d'Istan	Sommet d'Istanbul				
	2.	Session annuelle	147				
	3.	Réunion d'infor	Réunion d'information annuelle de Vienne				
	4.	Observation élec	Observation électorale				
	5.	Activités de la Présidence					
	6.	Comités ad hoc, groupes de travail, équipes pour la démocratie					
	7.	Conférences et séminaires					
	8.	Autres activités					
Anne	exe 1 :	BUDGET UNIF	TE DE	L'OSCE DE 2000	152		
Anne	exe 2 :	PROJET DE BU	JDGET	UNIFIE DE L'OSCE POUR 2001	153		

I. INTRODUCTION

Au cours de la période faisant l'objet du présent Rapport annuel, l'OSCE a tenu sa sixième réunion au sommet à Istanbul les 18 et 19 novembre 1999. A cette occasion, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants de l'OSCE ont examiné la sécurité dans toutes ses dimensions et analysé les risques et défis pour la sécurité européenne au seuil du nouveau millénaire. Ayant souligné que la communauté internationale se devait de définir une réponse concertée à ces défis, les Etats participants ont adopté la Charte de sécurité européenne. Ce document clef vise à améliorer les capacités opérationnelles de l'OSCE et prépare, par sa Plate-forme pour la sécurité coopérative, la voie à une future coopération plus efficace entre l'OSCE et les autres organisations et institutions internationales. Pour leur travail, les missions de l'OSCE sont souvent tributaires d'une interaction étroite avec des partenaires importants, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'exemple de la Mission de l'OSCE au Kosovo montre clairement l'importance d'un tel partenariat novateur. A Istanbul, 30 des Etats participants de l'OSCE ont également signé l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui ajuste le Traité adopté en 1990 pour tenir compte des modifications provoquées par la fin de la guerre froide.

Décembre 1999 a marqué la fin de l'exercice de la présidence par la Norvège, à laquelle l'Autriche a succédé.

Instrument de premier recours en matière d'alerte précoce, de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit, l'OSCE a élargi ses activités et engagements au cours de la période considérée. En 2000, l'OSCE a continué à renforcer et à consolider sa présence sur le terrain tout en assumant de nouvelles tâches et attributions en Europe du Sud-Est, au Caucase et en Asie centrale.

Le Kosovo continue à être pour l'OSCE le plus grand défi qu'elle ait eu à relever à ce jour. Faisant partie intégrante de la Mission d'administration intérimaire de l'ONU au Kosovo (MINUK), dont elle constitue cependant un élément distinct, la Mission de l'OSCE au Kosovo joue le rôle de chef de file pour les questions concernant les droits de l'homme, la démocratie, la primauté du droit et le renforcement des institutions.

Au cours de l'année écoulée, l'organisation, au Kosovo, des élections municipales qui se sont tenues le 28 octobre 2000 a été l'une des grandes priorités de cette Mission. L'enregistrement, par une équipe spéciale conjointe, des faits d'état civil auprès d'un million de Kosovars se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur du Kosovo a été à cet égard une tâche particulièrement ardue. Le processus électoral a été supervisé par un groupe d'observateurs mené par le Conseil de l'Europe. En se chargeant de former les futurs membres de la police dans l'Ecole de police du Kosovo, la Mission a contribué aux efforts généraux déployés par la communauté internationale pour renforcer l'état de droit. A ce jour, près de 1 700 membres de la police du Kosovo, diplômés de cette école, ont été déployés au Kosovo.

En décembre 1999, la Mission de l'OSCE au Kosovo a assumé la codirection de l'un des 20 services administratifs créés en vertu de l'accord concernant une structure administrative intérimaire mixte. Le Département d'appui à la gouvernance démocratique et à la société civile, officiellement établi en juillet 2000, s'emploie à assurer la transparence de la structure administrative mixte, à garantir à tous les groupes l'accès aux emplois et aux services relevant de l'administration intérimaire.

Les activités de l'OSCE concernant le Kosovo ne peuvent pas être considérées indépendamment du contexte régional de l'Europe du Sud-Est. Au Sommet d'Istanbul, en novembre 1999, les Etats participants de l'OSCE se sont félicités de l'adoption du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est qui réserve un rôle clef à l'OSCE. L'Organisation a été chargée de diriger différentes équipes spéciales des tables de travail du Pacte de stabilité, comme l'équipe spéciale pour la parité entre les sexes et l'équipe spéciale sur la traite des êtres humains.

Forte de sa longue expérience et de sa grande présence dans la région, l'OSCE est particulièrement bien préparée à contribuer activement à l'adoption d'une optique régionale et au renforcement de la coopération transfrontalière en Europe du Sud-Est. Dans cet esprit, le Conseil permanent de l'OSCE a adopté, le 16 mars 2000, une stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est. Renforcer la coopération pour créer ainsi de nouveaux projets et dégager des synergies entre les présences de l'OSCE existant dans la région est l'un des principaux éléments de la stratégie régionale.

Les tentatives du Président Milosevic visant à contester le résultat des élections générales du 24 septembre 2000 en République fédérale de Yougoslavie (RFY), qui indiquait clairement que la coalition des 18 partis d'opposition les avait remportées, ont provoqué des troubles étendus à Belgrade et l'effondrement du régime dominé par le Parti socialiste de Serbie. Vojislav Kostunica a été élu Président de la République fédérale de Yougoslavie. La République fédérale de Yougoslavie a été admise en qualité de nouveau membre à l'Organisation des Nations Unies (2 novembre 2000) et à l'OSCE (10 novembre 2000). Une mission de Rapporteurs de l'OSCE sera autorisée sous peu à se rendre en Serbie, une mission de l'OSCE y sera établie le moment voulu.

La modification spectaculaire de la situation politique survenue au début de l'année en Croatie a mené la Mission de l'OSCE en Croatie à réorienter son action. Un échange de vues sur la composition de la présence continue de l'OSCE dans le pays a été engagé avec le nouveau Président et le nouveau Gouvernement croates. Par sa Décision No 345 du 23 mars 2000, le Conseil permanent a autorisé la Mission à avoir jusqu'à 225 membres recrutés sur le plan international, en se réservant toutefois la possibilité d'ajuster par la suite cet effectif total afin de tenir compte de l'évolution de la situation en Croatie. En septembre, il a été également décidé que le Groupe OSCE de contrôle de la police cesserait ses opérations à la fin du mois d'octobre 2000 (PC.DEC/373).

Etant donné que les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ont pas adopté le projet de loi électoral, la Mission de l'OSCE a joué un rôle plus important dans la préparation et l'organisation des élections municipales de mai et des élections générales de novembre 2000. Seule organisation internationale à recevoir les réclamations en matière de propriété, la Mission de l'OSCE a traité des milliers de litiges relatifs aux biens immeubles. Les retours, surtout de membres des minorités, continuent à être considérés comme le principal indicateur du succès de l'Accord-cadre pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Si la situation en matière de retours est peu satisfaisante dans les deux entités, le nombre de personnes rentrant chez elles est particulièrement faible dans la Republika Srpska de Bosnie-Herzégovine.

Reflétant un élargissement du rôle que l'OSCE joue dans la région, la création de nouveaux bureaux de l'OSCE à Bakou (Azerbaïdjan) et à Erevan (Arménie) a entraîné en 2000 des changements importants en ce qui concerne l'engagement de l'OSCE dans le Caucase. Conformément à la Décision No 318 du Conseil permanent du 16 novembre 1999, le Bureau de l'OSCE à Bakou a été inauguré le 18 juillet. Le Bureau de l'OSCE à Erevan a

commencé à fonctionner début 2000. Comme les centres de l'OSCE en Asie centrale, les nouveaux bureaux en Arménie et en Azerbaïdjan ont un vaste mandat qui leur permet de s'intéresser à tous les aspects de la sécurité définis par l'OSCE.

L'élargissement du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie a appelé tout spécialement l'attention sur le Caucase. Comme suite à une demande du Gouvernement géorgien, le Conseil permanent de l'OSCE a décidé, le 15 décembre 1999, d'établir une opération de surveillance des frontières entre la Géorgie et la République tchétchène (Fédération de Russie). En dépit des conditions météorologiques et topographiques extrêmement difficiles qui existent dans la région, la Mission a jusqu'à présent exécuté avec succès cette action de prévention de conflits extrêmement importante.

Les parties s'étant rencontrées à Vienne en juillet sur l'initiative de la Présidente en exercice de l'OSCE, quelques progrès vers la résolution du conflit Géorgie-Ossétie-du-Sud ont été relevés en 2000. Au cours de cette réunion, les représentants de la Géorgie et de l'Ossétie-du-Sud ont examiné pour la première fois des questions concernant directement leurs relations constitutionnelles futures. La mise en place d'un mécanisme de garanties internationales a été considéré comme un point lié au progrès futur des négociations.

L'OSCE a continué à insister pour que le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie retourne promptement en Tchétchénie pour s'acquitter pleinement de son mandat comme le Sommet d'Istanbul l'avait demandé. En attendant, le Groupe d'assistance poursuit ses activités à partir de ses bureaux temporaires à Moscou.

L'Asie centrale est une autre région intéressant de plus en plus l'OSCE. Les centres de l'OSCE à Bichkek, à Almaty et Achkhabad, ainsi que le Bureau de liaison en Asie centrale de Tachkent et la Mission de l'OSCE au Tadjikistan ont développé leur activité eu égard tout spécialement à la sécurité, aux questions liées aux élections, à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Par ailleurs, l'OSCE a mis l'accent sur les problèmes économiques et écologiques de la région, y compris le régime des eaux. En ouvrant, en avril, un Bureau extérieur de l'OSCE à Och (Kirghizistan), l'Organisation a encore renforcé son outil de prévention des conflits et d'alerte précoce dans la région.

Le Président en exercice qui, donnant suite au travail de l'Ambassadeur Höynck, a nommé, le 15 janvier 2000, le Secrétaire général de l'OSCE Jan Kubis Représentant personnel pour l'Asie centrale, a manifesté à nouveau l'engagement de l'OSCE dans la région. Le Représentant personnel agit sur la base de la Déclaration du Sommet d'Istanbul et des recommandations consignées dans le rapport établi par l'Ambassadeur Höynck.

S'ajoutant aux activités sur le terrain, les efforts tendant à accroître les capacités opérationnelles de l'OSCE, et en particulier de son Secrétariat, eu égard en particulier à la planification et au déploiement de nouvelles missions, ont marqué de leur empreinte la période considérée. L'aptitude de l'Organisation à déployer rapidement des experts civils et en matière de police est essentielle pour la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit. Dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul, les Etats participants se sont engagés à créer des équipes d'assistance et de coopération rapides, qui mettront l'OSCE en mesure de répondre rapidement à des demandes d'assistance en matière de prévention des conflits, de gestion des conflits, de gestion des crises et de relèvement après un conflit. Dans sa Décision No 364 du 29 juin 2000 sur le renforcement des capacités opérationnelles de l'OSCE, le Conseil permanent a demandé que le programme REACT soit mis en oeuvre, un Centre d'opérations créé au sein du Centre de prévention des conflits du

Secrétariat (lequel est devenu opérationnel en septembre 2000) et le Secrétariat de l'OSCE restructuré.

La restructuration du Secrétariat visait à renforcer les capacités opérationnelles de l'Organisation, à aborder dans une optique harmonisée la gestion des ressources humaines et à créer une seule autorité chargée de toutes les questions relatives au personnel, au recrutement et à la formation. La réorganisation a donné lieu à la création d'un département des ressources humaines, regroupant dans un seul cadre toutes les questions intéressant le personnel travaillant sur le terrain ou au siège. La réforme a transformé le Département de l'administration et des opérations en Département des services d'appui et du budget. En outre, la Section de la coopération extérieure a été transférée du Centre de prévention des conflits au Bureau du Secrétaire général.

Conformément au cadre pour la coopération entre l'OSCE et ses organisations partenaires défini par les décisions du Sommet de Lisbonne (1996) et de la réunion du Conseil ministériel tenue à Copenhague (1997) et aux dispositions de la Plate-forme pour la sécurité coopérative, une multiplicité de mécanismes de consultation ont été utilisés en 2000. Au cours des consultations avec les organisations partenaires, les activités se renforçant mutuellement sur le terrain ont retenu une attention particulière. Conformément à la Décision No 364 du Conseil permanent, la Section de la coopération extérieure a été chargée, avec les autres sections du Secrétariat, de veiller à l'application des modalités de coopération conformément au Chapitre II de la Plate-forme pour la sécurité coopérative. Se fondant sur les engagements énoncés dans la Plate-forme, la Section de la coopération extérieure a pour la première fois élaboré un rapport annuel sur l'interaction entre les organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.

Dans le cadre ordinaire des consultations avec les organisations partenaires *, la réunion tripartite (ONU et organisations qui lui sont reliées, Conseil de l'Europe, OSCE et ses institutions, Commission européenne, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Organisation internationale pour les migrations (OIM)), les réunions 2+2 de haut niveau et au niveau d'experts (Conseil de l'Europe et OSCE), la réunion thématique (même composition que la réunion tripartite, mais se tenant au niveau d'experts), et les réunions de travail ont servi à échanger des vues et à délimiter les domaines de coopération. La participation des organisations internationales au Sommet d'Istanbul, à la réunion annuelle des chefs de mission (Conseil de l'Europe, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et OIM), à la huitième Réunion du Forum économique, aux réunions sur la dimension humaine et à la réunion des spécialistes de la formation (Conseil de l'Europe, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Union européenne) ont aidé à approfondir encore la coopération.

Une première réunion pour la mise en commun des informations sur l'Asie centrale, qui traitait des défis régionaux et de l'emploi optimal des ressources internationales, a été organisée cette année avec les organisations partenaires.

Pour des renseignements plus détaillés sur la coopération et l'interaction entre l'OSCE et les autres organisations et institutions internationales, se reporter au Rapport annuel du Secrétaire général sur l'interaction entre les organisations et les institutions dans l'espace de l'OSCE.

La signature, dans le courant de l'année, d'un *Catalogue commun des modalités de coopération* par les secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe a été une contribution au renforcement mutuel de l'action et une tentative visant à garantir la pérennité de la mémoire institutionnelle. La mise à disposition par le Conseil de l'Europe de personnel pour les missions de l'OSCE au Kosovo continue d'être un mode de coopération utile et novateur. Les missions de l'OSCE ont continué à mettre à profit, par des consultations et un échange d'informations, l'assistance pouvant être fournie par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la réforme législative en particulier.

L'OSCE a continué à approfondir ses relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération - actuellement, Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie - et avec les partenaires pour la coopération - Japon et République de Corée. Un séminaire de l'OSCE sur la région méditerranéenne, consacré à la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, a été organisé en décembre 1999 avec le Royaume Hachémite de Jordanie, alors qu'en 2000, la manifestation annuelle a été organisée avec le concours de la Slovénie. Les représentants des Etats participants et des partenaires méditerranéens se sont rassemblés en octobre 2000 dans la ville côtière slovène de Portoroz pour examiner les mesures de confiance et les mesures de confiance et de sécurité, ainsi que l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne.

Pour la première fois, une conférence OSCE-Japon intitulée « Sécurité globale en Asie centrale - échange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie » se tiendra en décembre 2000 à Tokyo. Le Conseil permanent a décidé le 9 novembre 2000 de tenir un séminaire de l'OSCE à Séoul (PC.DEC/377).

Le Conseil permanent a décidé le 9 novembre 2000 d'accueillir la Thaïlande en qualité de partenaire pour la coopération. Auparavant, ce pays avait organisé à Bangkok, fin septembre 2000, un atelier ayant pour thème « La Thaïlande et l'OSCE : la voie d'une coopération future » et invité le Secrétaire général de l'OSCE à y prononcer un discours liminaire.

Au cours de la période considérée, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a continué à exécuter, dans le cadre de ses activités normales, des programmes concernant la démocratisation et l'observation des élections dans les Etats participants de l'OSCE, tout en s'employant de plus en plus à consolider lesdits programmes. Le BIDDH a retouché ses projets, veillant surtout à en assurer le suivi voulu, tout en conservant la souplesse qui caractérise l'institution. Au cours de la période considérée, le BIDDH s'est notamment attaché à renforcer les actions visant à améliorer la situation des Roms. En avril 2000, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) a publié un rapport sur la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, qui traite des problèmes complexes que les populations Roms rencontrent dans plusieurs des Etats participants de l'OSCE et présente des recommandations sur la manière de régler ces problèmes.

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales a continué à s'occuper d'une multiplicité de questions au cours de l'année écoulée. Parmi celles qui ont tout particulièrement retenu son attention en 2000, on peut signaler les relations interethniques en Asie centrale, les lois sur la langue officielle en Estonie et en Lettonie et le problème de l'enseignement supérieure dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Roumanie. En mai, le Haut Commissaire a organisé à Vienne une conférence sur les

Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique.

Au cours de la période considérée, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias s'est notamment intéressé de près à la situation des médias en Biélorussie, en Russie et dans la République fédérale de Yougoslavie. En mars 2000, le Représentant a présenté son deuxième annuaire intitulé « Yearbook 1999/2000: Freedom and Responsibility ». Cet annuaire expose les activités du Représentant et de son Bureau et offre à des auteurs européens, américains et russes la possibilité de présenter leur conception de la liberté d'expression et de traiter de questions comme la réconciliation en Europe du Sud-Est.

Au cours de la période considérée, la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Helle Degn (Danemark) a achevé son second mandat ; son successeur, Adrian Severin (Roumanie) a été élu président en juillet 2000 à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire. Au cours de la présidence de Mme Degn, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est employée activement à renforcer la démocratie et à montrer clairement que les principes de transparence, de responsabilité et d'ouverture étaient des éléments essentiels de toute organisation internationale moderne. S'agissant de la mise au point et de la promotion de mécanismes de prévention et de résolution des conflits, la mise en place de groupes de travail parlementaires spéciaux et d'équipes pour la démocratie a constitué un aspect nouveau, qui gagne en importance, de l'action de l'Assemblée parlementaire. Au cours de l'année écoulée, les équipes pour la démocratie, notamment en Biélorussie et en Moldavie, ont travaillé de manière intense, apportant une contribution positive à l'oeuvre générale de l'OSCE.

La période considérée a été marquée non seulement par l'expansion des activités de l'OSCE sur le terrain, mais aussi par un renforcement de ses capacités opérationnelles que l'adoption de la Charte de sécurité européenne et la restructuration du Secrétariat ont rendu possible.

II. ACTIVITES **SUR** LE TERRAIN

1. ACTIVITES DE L'OSCE SUR LE TERRAIN

1.1 Présence de l'OSCE en Albanie

La Présence de l'OSCE en Albanie donne au Gouvernement albanais des conseils et une assistance dans les domaines de la démocratisation, de l'état de droit, des médias, des droits de l'homme, de la préparation et de l'observation des élections ainsi que du développement de la société civile. La Présence est également chargée de fournir le cadre de coordination au sein duquel les autres organisations internationales peuvent appuyer, chacune à sa façon et dans son domaine respectif de responsabilité, une stratégie internationale cohérente à l'égard de l'Albanie. La Présence surveille en outre la collecte des armes, observe les frontières avec le Kosovo et la République fédérale de Yougoslavie et poursuit ses efforts visant à réduire les tensions politiques et à créer les conditions d'un dialogue et d'un compromis. Ce rôle de médiation politique a été particulièrement visible au cours de la période considérée qui a coïncidé avec les préparatifs du Gouvernement en vue des élections locales du 1er octobre.

Le tableau d'effectifs de la Présence de l'OSCE en Albanie (y compris les chauffeurs, les gardes de sécurité et les nettoyeurs) compte actuellement 121 postes qui ne sont cependant pas tous pourvus. Sur ces 121 postes, 40 sont occupés par des membres du personnel recrutés sur le plan international et les 81 postes restants sont destinés à du personnel national. Les bureaux extérieurs emploient 24 personnes recrutées sur le plan international et 25 personnes recrutées au niveau local.

<u>Cadre de coordination : Amis de l'Albanie</u>. Depuis octobre 1998, les activités de la Présence bénéficient d'un fort soutien de la part des groupes local et international des Amis de l'Albanie. Créés au lendemain de violentes bagarres à Tirana, les Amis de l'Albanie rassemblent les représentants de tous les Etats participants et de toutes les organisations internationales fournissant des concours financiers, une assistance technique et d'autres formes d'aides pour mettre l'Albanie en mesure de tirer parti de son potentiel. Assurant la fonction de centre d'échange d'informations prévue dans son mandat, la Présence cherche à instaurer un cadre souple de coordination, en association avec le Gouvernement albanais, qui permette d'appuyer une stratégie cohérente d'assistance internationale. Le groupe local, qui se réunit à Tirana sous la présidence du chef de la Présence de l'OSCE, échange régulièrement des informations pour faciliter et coordonner l'action internationale, tout en encourageant et en observant des efforts que le Gouvernement fait pour s'attaquer à un certain nombre de questions essentielles intéressant la réforme politique et économique. Les réunions de coordination portant sur une vaste gamme de questions, qui se tiennent régulièrement au siège de la Présence de l'OSCE à Tirana, servent à faire le point des progrès et à mettre en évidence les problèmes intéressant l'exécution des programmes et des projets par les donateurs et le Gouvernement.

La Présence a suggéré un certain nombre de modifications de la structure opérationnelle des Amis de l'Albanie dans le but de faciliter un débat accru sur les problèmes qui se posent et de renforcer la coordination entre les donateurs. Bien que bon nombre de questions, concernant notamment l'ordre public et l'état de droit, aient déjà été abordées au niveau politique dans le passé, il a été proposé de tenir régulièrement et en alternance des réunions au niveau technique afin d'examiner de manière plus systématique les problèmes qui se posent. Compte tenu de l'importance du Pacte de stabilité dans la région, de nouveaux groupes reflétant les structures du Pacte ont été créés au sein des Amis de l'Albanie pour aider l'Albanie à progresser dans les domaines suivants : lutte contre la traite des êtres humains, asile/migrations, démilitarisation (couvrant l'élimination des munitions, le déminage et la collecte des armes), appui au médiateur et lutte contre la corruption.

A la quatrième réunion internationale des Amis de l'Albanie, qui s'est tenue à Vienne le 28 février, les principaux partenaires internationaux de l'Albanie ont exprimé leur appui au Premier Ministre Meta qui a fait du maintien de l'ordre et de la lutte contre la corruption une priorité. Les Amis de l'Albanie ont réaffirmé que le Gouvernement devait s'attacher en priorité à continuer de lutter pour rétablir l'ordre public, poursuivre les réformes institutionnelles dans le but de combattre la corruption, mettre en place un cadre sain pour les futures élections, maintenir la stabilité macro-économique, harmoniser les dotations budgétaires et promouvoir la protection de l'environnement. Ces conclusions ont eu un retentissement considérable sur la scène politique intérieure, réussissant à mettre les questions d'ordre public au centre de l'intérêt du Gouvernement et des partis politiques pour le reste de l'année. Les réunions organisées durant toute l'année par le Groupe des Amis de l'Albanie à propos des élections ont permis d'en faire avancer les préparatifs et de se faire l'écho de la communauté internationale en faveur d'élections pacifiques et transparentes.

Appui au Gouvernement. La Présence a donné au Gouvernement albanais et en particulier au Premier Ministre Meta et à ses ministres chargés des pouvoirs locaux et de l'ordre public des conseils et une assistance indispensables. Sous le Gouvernement Meta, l'état de droit a été instauré dans quasiment toute l'Albanie et un programme de remise en état de l'infrastructure du pays a été exécuté. La Présence s'est en même temps efforcée de maintenir avec tous les partis politiques, et notamment avec les principaux opposants au Gouvernement, de bonnes relations de travail qui lui ont été particulièrement utiles durant la période qui a précédé les élections, lorsque l'ajout en dernière minute de dispositions provisoires au code électoral a affecté la composition des sous-commissions électorales et que les difficultés liées au système récemment informatisé de constitution des listes électorales ont été politisées.

Pouvoirs locaux, processus électoral et constitution des listes électorales. En prévision des élections locales, la Présence a fourni une assistance politique, juridique et technique aux autorités albanaises. Elle a parrainé un groupe de travail multipartite chargé de rédiger un code électoral conforme aux normes internationales, qui a été adopté le 8 mai par le Parlement. La Présence a également participé, avec d'autres institutions, à un projet visant à établir une liste d'électeurs informatisée, transparente et précise et à distribuer des cartes d'électeurs. La Présence a fourni une assistance politique aux autres membres du projet, notamment le ministère chargé des pouvoirs locaux, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'International Foundation for Election Systems (IFES). La Présence a également organisé une mission internationale composée de 25 experts des élections qui ont observé la collecte de données sur les électeurs dans le cadre d'un processus porte-à-porte de recensement des électeurs en juin et en juillet. Elle a en outre fourni un appui logistique et des conseils à la mission d'observation du BIDDH qui a été déployée en Albanie d'août à octobre.

La Présence a eu des contacts suivis avec le ministère chargé des pouvoirs locaux et avec les autorités locales à propos de questions intéressant les pouvoirs locaux. Afin d'apporter son concours à l'équipe spéciale sur la décentralisation, la Présence a organisé avec ses partenaires internationaux des tables rondes sur la décentralisation pour examiner avec les autorités locales des projets de loi sur l'administration locale. L'accent a également été mis sur la coopération transfrontalière entre les autorités locales avec l'assistance des bureaux extérieurs de l'OSCE notamment dans la région de Korçë, au Sud-Est du pays.

Observation parlementaire. La Présence a continué ses activités d'observation parlementaire, couvrant l'ensemble des séances plénières et en rendant compte aux Etats participants de l'OSCE, aux assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, au Parlement européen et au Parlement albanais. Au cours de la période considérée, plusieurs lois très importantes - dont certaines ont été rédigées avec l'aide des juristes de la Présence - ont été adoptées, notamment le nouveau code électoral et des lois sur la police d'Etat, la fonction publique, l'expropriation, la radio et la télévision, ainsi que l'usage et la surveillance des vedettes. Parmi les décisions parlementaires les plus importantes qui ont été prises figuraient notamment celle sur la création de la Commission ad hoc du Pacte de stabilité et sur l'institution du médiateur. Le responsable de l'observation parlementaire a eu des contacts suivis avec les députés des différents partis politiques afin, d'une part d'informer le Chef de la Présence de la situation politique et, d'autre part, d'assurer la liaison entre les commissions parlementaires et la Présence dans son ensemble.

<u>Etat de droit, pouvoir judiciaire et droits de l'homme</u>. Dans le domaine législatif, le Bureau du conseiller juridique a suivi de près les amendements apportés aux projets de lois

tout au long des différentes étapes du processus législatif. Le Bureau a également organisé et exécuté plusieurs projets destinés à promouvoir l'adoption et la promulgation de lois. Dans le cadre du suivi de ses travaux sur la loi relative au statut du fonctionnaire d'Etat, le Bureau du conseiller juridique a organisé en coopération avec le Département de l'administration publique une série de débats dans toute l'Albanie sur l'administration des collectivités locales et la loi sur la fonction publique. Conscient de la nécessité d'améliorer la communication entre les différents services chargés de l'application des lois, le Bureau du conseiller juridique a également organisé plusieurs réunions pour examiner la relation entre le ministère public, les tribunaux et la police dans les municipalités albanaises. Depuis l'adoption de la loi sur le défenseur du citoyen (communément appelé médiateur), le conseiller juridique joue un rôle majeur au sein du groupe de soutien dit des Amis du défenseur du peuple, qui se compose de donateurs, de membres susceptibles de fournir une assistance juridique technique, du défenseur du peuple et de ses conciliateurs.

Le Bureau du conseiller juridique a également continué son programme d'éducation civique sur la Constitution. Il a organisé, en coopération avec les bureaux extérieurs de l'OSCE, des séminaires sur la Constitution dans plusieurs établissements d'enseignement secondaire et quelques établissements d'enseignement supérieur afin d'enseigner les principes constitutionnels fondamentaux à de jeunes adultes dans toutes les régions du pays. Le Bureau du conseiller juridique procède actuellement également à la transcription des débats constitutionnels et entend travailler étroitement avec le Parlement pour les éditer et les présenter sous une forme susceptible d'être publiée.

A la faculté de droit et à l'Ecole de la magistrature de l'université de Tirana, les membres du Bureau du conseiller juridique ont axé leur attention sur le développement de capacités de renforcement des institutions et sur la fourniture d'une assistance juridique technique. Dans ces deux institutions, le Bureau a dispensé des cours sur la doctrine et l'argumentation juridiques et bon nombre de juristes du Bureau enseignent leur propre discipline a la faculté de droit. Avec le concours du BIDDH, le Bureau fournit également des juristes spécialistes des droits de l'homme qui enseignent aux facultés de droit de Shkodër et de Tirana.

Dans le domaine de la coordination entre donateurs, le Bureau du conseiller juridique a organisé et présidé des réunions sectorielles des Amis de l'Albanie sur la réforme du système judiciaire, organisé à l'intention des donateurs des réunions sur l'application et la réforme des lois sur la propriété et conseillé le Coordonnateur des Amis de l'Albanie sur une vaste gamme de questions juridiques ayant des incidences pour d'autres secteurs des Amis de l'Albanie. Le Bureau a fréquemment fourni une assistance juridique et des conseils aux différents services du siège de la Présence. Il a également donné des conseils juridiques aux bureaux extérieurs dans des domaines tels que les licenciements et les nominations politiques, la législation fiscale et économique, l'immigration illégale, les activités électorales, les litiges de propriété et l'observation du système judiciaire.

Le conseiller international auprès du ministère public a continué de conseiller ce secteur de la magistrature sur la meilleure manière de traiter des affaires et des poursuites spécifiques. En Albanie, les procureurs jouissent d'un pouvoir considérable dans le système de justice pénale mais ils n'ont pas toujours l'expérience ou la formation nécessaires pour définir la meilleure ligne de conduite à adopter dans des affaires spécifiques, notamment pour décider quand engager des poursuites ou classer une affaire. Le conseiller a également donné des conseils sur la manière d'évaluer les preuves susceptibles d'être utilisées au tribunal et de déterminer si un supplément d'enquête s'avère nécessaire. Enfin, il a aussi donné des conseils

aux procureurs en vue d'améliorer leurs capacités d'analyse juridique et de les sensibiliser à la prise en considération des nombreuses questions éthiques qui font partie intégrante de leur travail

Programme d'alerte aux atteintes aux droits de l'homme. Ce programme a été établi au sein du Bureau du conseiller juridique. Au cours de l'année écoulée, la priorité a été accordée aux cas impliquant des brutalités policières et la non-application des décisions de justice ainsi qu'à l'observation du système judiciaire. Des réunions ont régulièrement eu lieu avec le Ministre chargé de l'ordre public pour examiner les cas de ce genre. Les audiences importantes, telles que celles ayant trait aux événements du 14 septembre 1998 (le meurtre de Hadjari), ont continué de faire l'objet d'un suivi. Le Bureau des droits de l'homme a récemment déplacé le centre de ses préoccupations des enquêtes effectuées à la suite de plaintes individuelles à un soutien aux structures étatiques qui s'occupent des droits de l'homme. Des efforts considérables ont été consentis en faveur du bureau récemment établi du défenseur du peuple. L'administrateur des droits de l'homme a, en association avec les Amis du défenseur du peuple, joué un rôle actif dans l'établissement et le renforcement de ce bureau avec lequel il a conservé des contacts étroits en participant régulièrement à des réunions formelles et informelles.

Au cours des 12 derniers mois, l'administrateur des droits de l'homme a aidé le Groupe des Amis de l'Albanie dans ses efforts de lutte contre la traite des êtres humains en lui fournissant des conseils et une assistance et en organisant et en supervisant les réunions des différents groupes de travail. L'administrateur des droits de l'homme a également participé à un projet visant à harmoniser les procédures de plaintes contre la police, projet auquel ont pris part plusieurs organes consultatifs internationaux de police ainsi que le Bureau du défenseur du peuple.

Programme de collecte d'armes. La Présence et ses bureaux extérieurs ont continué à suivre le programme de collecte d'armes du Gouvernement. L'initiative est certes louable mais la campagne de sensibilisation et les ressources supplémentaires allouées aux forces de police pour son exécution étaient insuffisantes. En effet, sur les quelques 700 000 armes volées en 1997, seules 100 000 environ ont été récupérées jusqu'à présent. D'importantes quantités d'armes et autres matériels sont donc toujours en circulation, augmentant le risque d'incidents armés. Une trentaine de personnes par mois sont victimes d'incidents violents impliquant souvent des armes. La décision vivement critiquée prise récemment par le parlement de proroger de deux années supplémentaires la phase initiale du programme de collecte n'a en rien amélioré la situation.

Développement des médias, presse et information. En 1999, le Bureau de la presse et de l'information a fait l'objet d'une restructuration et a obtenu plus de personnel et d'équipements. Le Bureau a une vaste gamme d'activités qui peuvent se ranger dans deux grandes catégories : d'une part les relations publiques pour la Présence et, d'autre part, le développement des médias. En étroite coopération avec les ONG s'occupant des médias en Albanie, le Bureau a joué un rôle particulièrement actif dans la réforme, actuellement en cours, de la législation des médias en donnant des conseils et en offrant son appui technique au Parlement albanais. Le Bureau a apporté son concours au Conseil national de la radiotélévision pour la délivrance des autorisations aux médias électroniques et il a activement contribué à la rédaction de la loi sur la radio et la télévision publiques et du code électoral. Le Bureau a en outre suivi les activités des médias à Tirana ainsi que dans les provinces et il a accordé une attention particulière à la situation des droits de l'homme et à la mise en oeuvre d'un nouveau programme de sensibilisation des médias à leurs responsabilités

et aux questions d'éthique. Enfin, le Bureau a conseillé des journalistes et des propriétaires de médias et il a également joué un rôle de médiateur en cas de litiges.

Questions économiques. Dans le domaine économique, l'économiste écologue a coopéré étroitement avec le Ministère de la coopération économique et du commerce, le Ministère de l'agriculture et des produits alimentaires, des organismes de conseil en création d'entreprises, des associations commerciales et des chambres de commerce. Le bureau de l'économiste écologue a donné aux membres de la Présence et des bureaux extérieurs un aperçu des développements dans ce domaine et a encouragé des initiatives nationales et internationales dans les domaines de la promotion de l'investissement et de l'assistance aux petites et moyennes entreprises. Il a également participé aux réunions du groupe de travail du Pacte de stabilité sur les investissements et a régulièrement contribué à la note d'information sur l'Albanie. L'économiste écologue, qui est également membre du groupe de travail sur le programme national de réduction de la pauvreté coparrainé par la Banque mondiale et le Gouvernement albanais, a été en mesure d'apporter à ce projet d'envergure aux objectifs ambitieux les connaissances et l'expérience collective des bureaux extérieurs en ce qui concerne notamment la société civile et l'administration locale parmi d'autres questions d'intérêt régional.

Questions environnementales. Dans le domaine de l'environnement, l'économiste écologue a travaillé en étroite association avec l'Agence nationale de l'environnement, le Ministère de l'économie publique et des privatisations, le Ministère de la santé, l'Institut de la santé publique, l'Académie des sciences, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale. En association avec cette dernière, l'économiste écologue a organisé la première réunion de donateurs sur l'environnement en Albanie et a également produit un catalogue donnant un aperçu des institutions albanaises s'occupant de l'environnement et de la législation et des stratégies du Gouvernement en la matière. Le catalogue incluait également un résumé du soutien apporté par les donateurs à l'Albanie depuis 1991. L'économiste écologue a fourni au Ministère de l'économie publique et des privatisations des informations générales en vue de la rédaction d'un projet de loi sur la gestion des substances dangereuses et il a eu des contacts suivis avec les ONG écologiques albanaises ainsi qu'avec de nombreux députés du Parlement albanais. L'économiste écologue a également fourni aux députés intéressés des informations générales sur les problèmes écologiques et sur les développements récents intervenus au niveau de l'Union européenne dans le cadre de l'Agenda 21 en préalable à un débat sur la nécessité de créer un Ministère albanais de l'environnement.

Appui aux ONG. Agissant en coopération avec le Bureau extérieur de Peshkopi, le Conseiller pour les ONG et la parité entre les sexes a organisé, dans la région de Diber, la seconde d'une série de conférences de l'OSCE destinées à permettre aux femmes vivant en milieu rural de débattre des questions qui les préoccupent. Le Conseiller pour les ONG et la parité entre les sexes a travaillé avec le BIDDH, le bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Bosnie et des experts nationaux à l'élaboration d'un cours sur les droits de la femme portant notamment sur la violence au foyer, la prostitution et la traite, qui fera partie intégrante du programme de deux missions de formation de la police en Albanie.

La Présence a offert un concours logistique et financier à un projet de l'équipe spéciale albanaise pour la parité entre les sexes intitulé « les femmes en sont capables » qui est destiné à préparer les femmes candidates à des fonctions politiques à s'acquitter de leur mandat. Avec l'appui des bureaux extérieurs, le Conseiller pour les ONG et la parité entre les

sexes a procédé à une évaluation de la situation de 126 ONG albanaises et de leur sensibilité au rôle de la société civile. Le conseiller a financé à Berat, Korçë et Tirana quatre projets axés sur la traite des femmes, l'environnement et les femmes chefs d'entreprise. A la demande des femmes députés, le conseiller a en outre élaboré en association avec le Bureau des relations publiques de l'Ambassade des Etats-Unis un stage de formation des femmes au rôle dirigeant dans la vie politique.

Sécurité. Au cours de la période considérée, la Présence a mis à jour et remanié les procédures opérationnelles permanentes de sécurité et pris des dispositions avec le contingent militaire italien basé à Durrës pour l'évacuation d'urgence des blessés ou l'évacuation sanitaire des membres internationaux de la Présence. L'attaché militaire et responsable de la sécurité a mis au point un système de suivi qui résume les incidents constatés au cours du mois et permet de définir plus aisément la situation de sécurité du moment. Il a donné des conseils et pris des mesures pour assurer la sécurité des observateurs du recensement des électeurs effectué en juin et en juillet et de la Mission d'observation des élections du BIDDH. Le responsable de la sécurité a eu des contacts suivis avec la police et les autorités militaires, apportant son concours aux procédures administratives liées à la collecte des armes. Il a régulièrement conseillé le Chef de la Présence pour les questions de sécurité, notamment transfrontalière, et il a eu des contacts suivis avec les missions bilatérales pour ces questions.

Bureaux extérieurs. En 1999, il a été proposé que la Présence établisse des bureaux extérieurs dans les 12 préfectures d'Albanie en transférant et en réaffectant les ressources actuellement destinées à l'observation des frontières. Actuellement, la Présence dispose, compte tenu du siège situé à Tirana, de 11 sites répartis à travers le pays et elle a obtenu l'autorisation d'ouvrir un bureau supplémentaire à Lezha dès que des fonds seront disponibles. Les bureaux extérieurs sont actuellement situés dans les capitales régionales : Shkodër, Kukës, Peshkopi, Korçë, Girokastër, Vlorë, Durrës, Elbsasan, Fier et Berat. Ce nouveau déploiement permet à l'OSCE d'être représentée dans le centre du pays, dont elle était jusqu'à présent absente, et répond en même temps au souhait du Gouvernement albanais de voir l'OSCE participer plus activement au processus de décentralisation du gouvernement. Cette dispersion des forces a constitué un atout considérable au cours de la période qui a précédé les élections et a permis à la Présence de suivre étroitement le programme mis en place par le gouvernement pour la collecte des armes et de s'intéresser de beaucoup plus près aux affaires régionales et locales.

1.2 Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Au cours de l'année 2000, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a poursuivi ses activités concernant les élections, l'observation de la situation des droits de l'homme, la démocratisation, les médias, la stabilisation régionale ainsi que la presse et l'information. Durant l'année écoulée, la Mission s'est néanmoins consacrée en grande partie à l'organisation et à l'administration des élections municipales du 8 avril et aux élections générales fixées au 11 novembre. Faute toujours de loi électorale en Bosnie-Herzégovine, les autorités n'ayant pas réussi à adopter le projet de loi électorale, l'OSCE a dû, conformément à ses règles provisoires, organiser et financer la tenue d'autres élections générales.

De plus, les activités menées par la Mission au cours de l'année considérée ont été entravées par les développements régionaux. Du fait des changements survenus en Croatie, l'appui financier apporté aux partis du pays contrôlés par les Croates a été réduit alors que les événements qui se sont produits dans la République fédérale de Yougoslavie ont eu des

répercussions multiples et complexes dans la Republika Srpska. La Mission a néanmoins réussi, par ses différentes activités, à saisir les occasions offertes par le contexte régional.

Au cours de la période considérée, les activités de la Mission ont toutes été axées sur la question de savoir si l'appui aux partis nationalistes préconisant un avenir dominé par des questions d'ethnicité et de nationalité se poursuivra ou bien si d'autres partis privilégiant le développement économique par rapport aux questions ethniques et favorables au pragmatisme plutôt qu'à des rêves nationalistes inconciliables seront en mesure de brider les nationalistes. Dans une perspective à court et à moyen terme, les résultats des élections générales de novembre 2000 décideront dans une large mesure de l'avenir du pays.

En l'an 2000, la Bosnie-Herzégovine a connu des développements positifs majeurs mais, dans le même temps, bon nombre des objectifs visés n'ont pas été atteints. Il y a lieu de se féliciter que le retour des réfugiés ait pu enfin se réaliser, le nombre de personnes de retour dans leur pays dépassant désormais les possibilités internationales d'assistance. On peut toutefois déplorer la paralysie générale des institutions communes de l'Etat et l'obstruction qui leur est faite par les nationalistes, ce qui explique qu'aucune législation importante n'ait encore pu être adoptée sur les réformes économiques et financières et, surtout, qu'il n'existe toujours pas de loi électorale.

<u>Elections</u>. Les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ayant pu adopter le projet de loi électorale, les activités « de nationalisation » ont essuyé un dur revers, ce qui a contribué à renforcer le rôle de la Mission pour la préparation et la tenue des élections générales du 11 novembre 2000. En plus de l'administration entière des élections municipales d'avril 2000, la Mission a été chargée par le Conseil permanent d'observer les élections générales avec un niveau de participation similaire à celui des élections municipales (PC.DEC/350).

Le département des élections avait pour principal objectif de dispenser la formation théorique et pratique à des membres sélectionnés du personnel national afin de les préparer à assumer des plus grandes responsabilités dans l'administration future des élections en Bosnie-Herzégovine. Plus de la moitié des services du département sont entre les mains de nationaux et administrés sans aucune présence internationale. La préparation et la tenue des élections municipales ont permis à ces membres du personnel national d'enrichir leur expérience sur tous les aspects de l'administration des élections.

Pour compenser l'absence de loi électorale définitive, le plus grand nombre possible de dispositions du projet de loi ont été incorporées dans les règles et règlements provisoires régissant les deux élections tenues en l'an 2000. Le département avait aussi pour objectif de préciser des composantes de l'administration électorale qui soient efficaces, effectives et durables dans le cadre des capacités et des ressources du gouvernement de Bosnie-Herzégovine.

<u>Droits de l'homme</u>. L'application de la législation sur le régime foncier a été l'année dernière au centre des efforts du département des droits de l'homme. La question du retour, en particulier du retour des minorités est restée l'indicateur clef du succès de l'Accord pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Parmi les plus grands obstacles à surmonter figurent les difficultés auxquelles font face les personnes qui possédaient des biens avant la guerre et souhaitent reprendre possession de leur maison et de leur appartement. Deux ans après l'adoption de la législation sur le régime foncier, le processus de réclamation démarre enfin dans quelques municipalités. Il n'en demeure pas moins que tout juste 56 000 réclamations

(sur les 211 055 présentées) ont fait l'objet d'une décision. Dans moins de 11 pour cent des cas (22 261 au total), il a été décidé de restituer aux personnes le logement qu'elles occupaient avant la guerre.

S'agissant de la question des biens, les spécialistes des droits de l'homme ont continué à recevoir des centaines de réclamations individuelles et ont été les seuls représentants internationaux sur le terrain habilités à recevoir des réclamations portant sur les questions de biens. Ils ont apporté leur concours au réseau de coordination du plan relatif à l'application de la loi sur le régime foncier, mis au point par la communauté internationale, assuré le suivi régulier des efforts des collectivités locales pour mettre en oeuvre les lois sur la restitution des biens et facilité l'échange de données sur les logements entre les municipalités. Les mesures prises par l'OSCE ont permis une meilleure application de la loi sur le régime foncier dans tout le pays. Le département a également suivi de près les expropriations, les allocations de terres appartenant aux collectivités et la privatisation des appartements en veillant à ce que les droits des minorités et des personnes socialement défavorisées soient protégés et coopéré avec le Bureau du Haut Représentant à l'élaboration de réponses législatives aux questions de biens.

Sur les questions du retour et de la durabilité, les efforts ont porté sur la discrimination en matière d'emploi, l'enseignement et l'insertion des personnes de retour dans leur pays dans les services publics. Les spécialistes des droits de l'homme sur le terrain ont suivi de près les réclamations présentées par les travailleurs inscrits sur une liste d'attente ou licenciés au cours de la guerre. Sur le plan politique, l'OSCE a participé à l'élaboration d'un document définissant (pour la première fois) une norme qui permet aux employeurs des secteurs public et privé de Bosnie-Herzégovine de progresser dans la mise en place d'approches intégrées et pragmatiques qui garantissent un recrutement et des pratiques non discriminatoires en matière d'emploi. Pour ce qui est de l'éducation, le département a joué un rôle central dans la mesure où il a contribué à favoriser la réinsertion, ce que l'on peut enfin observer dans quelques municipalités où les enfants de minorités rentrées au pays ont été en mesure de fréquenter des écoles locales sans avoir à suivre l'enseignement correspondant au programme d'une autre ethnie.

Afin d'exercer une pression accrue sur les administrateurs responsables des logements et les maires pour stopper l'obstruction faite au processus d'application de la loi sur les biens et accélérer la promulgation des décisions et l'exécution des expulsions, l'OSCE a encouragé la réalisation d'enquêtes et les poursuites dans les cas où l'obstruction au regard du code pénal était évidente. Parmi les infractions, il y a lieu de relever l'abus de pouvoir, le manque de motivation et l'obstruction au retour et la destruction des biens.

Le bon fonctionnement des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine est une pierre angulaire de la réconciliation nationale et de la prévention des conflits. Le département des droits de l'homme a donc œuvré en étroite coopération avec les institutions des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine et fourni un appui opérationnel, une aide à l'élaboration d'une jurisprudence constante et est intervenu sur le plan politique pour mettre en application les décisions et les rapports. A l'heure actuelle, la Mission élabore des stratégies visant à transférer aux autorités nationales de Bosnie-Herzégovine la responsabilité du fonctionnement des institutions.

<u>Démocratisation</u>. Au cours de l'année écoulée, le département de la démocratisation a joué un rôle de premier plan dans le renforcement des valeurs, pratiques et structures politiques, gouvernementales, juridiques et sociales de la démocratie grâce à une

démarche intégrée axée sur quatre grands domaines : société civile, partis politiques, les femmes dans la vie politique et la gestion des affaires publiques. Ces domaines d'activité sont complémentaires non seulement dans les différents niveaux de la société en Bosnie-Herzégovine, ils sont aussi interdépendants dans la mesure où ils visent à assurer un développement démocratique durable.

Le Programme « Société civile » a pour objectif le développement d'une société civile durable en renforçant la participation de ses protagonistes aux processus politiques et de prise de décision. Environ 75 organisations civiques ont été formées et sensibilisées à la formation de coalitions et de partenariats visant à renforcer la durabilité et les structures démocratiques internes des ONG.

Grâce au Programme « Création de communautés » plus de 100 manifestations ont été organisées pour encourager le dialogue entre les groupes de citoyens et les collectivités locales, les institutions et les partis politiques afin d'accroître l'influence de la société civile dans les processus de décision.

Le réseau des centres pour la démocratie a axé son attention sur des activités de sensibilisation aux questions relatives à la privatisation, au retour, et aux élections. Dans le cadre de la stratégie de désengagement de l'OSCE, une formation a été dispensée dans les domaines de la planification stratégique, de l'organisation et de la gestion.

Le Programme « Développement des partis politiques » (PPD) avait pour but d'offrir aux électeurs une solution politique modérée pour les futures élections. Le Programme a œuvré à la mise en place et à la consolidation des partis politiques modérés en facilitant leurs activités dans l'Herzégovine orientale et dans la Republika Srpska par l'intermédiaire du réseau des centres de ressources politiques mis en place par le PPD. Au cours des mois qui ont précédé les élections générales, des activités liées à la campagne (tribunes politiques, cafés électoraux, accès aux médias) adaptées aux différences régionales ont été mises en oeuvre.

Le programme du PPD a continué à œuvrer avec sa base politique au renforcement des alternatives libérales et sociales-démocrates par la formation de coalitions. Des parlements de jeunes et des activités connexes ont réussi à inciter les jeunes à développer et à défendre leur propres visions politiques.

Au cours du premier semestre de l'an 2000, le programme « Les femmes dans la vie politique » a été axé sur le renforcement de la capacité d'action de 3 000 femmes candidates aux élections municipales en avril. Grâce à ce programme spécifique aux femmes, 18 pour cent des candidats élus en Bosnie-Herzégovine étaient des femmes, un fait sans précédent, soit trois fois autant qu'au cours des dernières élections, et plus qu'à toutes les élections municipales antérieures en Bosnie-Herzégovine. Une base de données sur les élues a été créée et une équipe spéciale sur les femmes dans la gestion locale des affaires publiques a été constituée avec des groupes régionaux à travers la Bosnie-Herzégovine.

Dans la perspective des élections générales de novembre 2000, une campagne d'information a été menée pour encourager les électrices à choisir et voter activement et des candidates ont reçu des connaissances dans le domaine des médias et de la politique. Les activités menées avec les femmes députées et dans le cadre des commissions parlementaires chargées de la parité entre les sexes se sont poursuivies. Le centre de coordination de l'Equipe spéciale pour la parité entre les sexes du Pacte de stabilité - point de collecte

d'informations sur les initiatives relatives à la parité entre les sexes en Europe du Sud-Est - a été établi à Sarajevo et est administré par l'OSCE.

En l'an 2000, le programme « Financement de l'infrastructure municipale » a été renforcé grâce à l'introduction de 13 nouvelles municipalités et un accent accru a été mis sur la transparence, la coopération entre l'exécutif et le législatif ainsi que sur l'incorporation et l'institutionnalisation de la participation de la société civile aux processus politiques. Dans le cadre de son programme de lutte contre la corruption, le département a également coopéré avec un groupe d'appui national à l'élaboration et l'installation du logiciel de gestion financière dans deux municipalités.

Dans le cadre du programme de gestion des affaires publiques destiné à la formation des conseillers nouvellement élus, des ateliers ont été organisés à l'intention des représentants de 50 municipalités bosniaques au cours de la période allant de mai à septembre 2000. Le programme a porté sur les rôles et responsabilités des administrateurs ainsi que des décideurs de la gestion financière nouvellement élus.

Stabilisation régionale. Le département de stabilisation régionale a poursuivi ses tâches opérationnelles, et l'exécution d'instructions et directives arrêtées par le Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE, le Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et par les Accords de Vienne (Article II) et de Florence (Article IV). Le département a encouragé le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'intérêt de la sécurité coopérative en Bosnie-Herzégovine. En l'an 2000, le département s'est attaché à améliorer le contrôle démocratique des forces armées des entités par le Parlement, à réduire le budget de la défense et le rendre transparent, en ce qui concerne notamment l'assistance militaire étrangère et à poursuivre les échanges réguliers d'information et le régime d'inspection. Il importe désormais d'accorder la priorité à la restructuration des forces armées des entités et à l'amélioration de l'organisation du commandement et du contrôle au niveau de l'Etat.

En 1999, une première réduction de 15 pour cent des forces armées et des entités a fourni la base nécessaire à l'évaluation de 15 autres pour cent de réduction pour cette année. La Mission estime que les deux entités auront achevé cette réduction à la fin de l'an 2000. Des réunions de groupes de travail et un séminaire sur les budgets militaires se sont déroulés en juin et la Mission a effectué en septembre un audit des budgets militaires des deux entités.

Au cours de l'année, la Mission a facilité les inspections au titre des Articles II et IV en Bosnie-Herzégovine ainsi que les visites de bases militaires. La Mission a également continué à participer à l'analyse des échanges d'informations militaires et notifications entre les parties afin d'observer si les Accords au titre des Articles II et IV sont respectés et d'en rendre compte. Pour améliorer le contrôle démocratique des forces armées, le département de stabilisation régionale a organisé une série de séminaires sur le code de conduite à l'intention des commandements de brigades et de bataillons. La Mission a aussi organisé un séminaire en Slovénie auquel ont participé des parlementaires de haut rang et des dirigeants militaires des deux entités.

Question de médias. Au cours de l'année 2000, le département des médias s'est concentré sur les questions relatives au professionnalisme des médias, au développement des médias ainsi que sur les lois et les normes relatives aux médias.

S'agissant du professionnalisme des médias, le département a mis en place en novembre 1999 un service d'assistance téléphonique à l'intention des médias libres afin d'assurer une meilleure protection des droits des journalistes et de promouvoir la liberté d'expression. Ce service n'a pas seulement offert la possibilité d'enregistrer et de suivre les incidents signalés, mais il a aussi fourni une assistance directe aux journalistes et aidé le département à suivre la situation générale des droits des journalistes en Bosnie-Herzégovine.

Le département a également élaboré des directives régissant le comportement à l'égard des médias et des directives pour les journalistes en butte à la police. Cette initiative vise à promouvoir une meilleure compréhension des droits et obligations de la police ainsi que des médias en Bosnie-Herzégovine et à renforcer leurs relations professionnelles. Ces directives précisent à l'intention de la police leurs droits et leurs relations avec les journalistes et réciproquement informent les journalistes de leurs obligations à l'égard de la police.

En ce qui concerne le développement des médias, la Mission a soutenu plusieurs stations radio, qui sont membres du premier réseau de radio indépendant en Bosnie-Herzégovine et leur a permis d'organiser un programme commun interentités de haut niveau professionnel. Deux ans après le début du projet, il apparaît qu'un grand nombre de médias disposent non seulement d'un programme indépendant et professionnel et d'une politique éditoriale mais ont aussi considérablement amélioré leurs perspectives de viabilité à long terme.

Au moment de la rédaction du présent rapport, un projet de suivi des médias durant la période électorale (nouvelles quotidiennes) est entièrement administré par l'OSCE. Ce projet vise à faire mieux comprendre aux membres de la communauté internationale de Bosnie-Herzégovine les tendances politiques, journalistiques et sociales qui prévalent dans le pays.

Dans le domaine des lois et normes relatives aux médias, la Mission, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant, a pris une initiative en matière de loi sur les médias et constitué un groupe consultatif sur la législation relative à la diffamation et à la liberté d'information. Ce groupe a élaboré et revu un projet de loi sur la liberté d'information au niveau de l'Etat et des entités. Le projet de loi a été publié le 28 juin 2000 et a fait l'objet d'une série de réunions consultatives d'information en présence de membres des médias, d'ONG, de groupes de la société civile, de juristes et de membres d'administrations locales. Le projet est actuellement examiné par les instances parlementaires.

<u>Presse et information</u>. Au cours de la période considérée, le département de la presse et de l'information a continué à s'acquitter de sa tâche première consistant à maintenir et à renforcer le profil de la Mission.

Le bureau de l'information a géré une vaste campagne d'information sur la loi électorale jusqu'au début du mois de février. Lorsque le Parlement de Bosnie-Herzégovine a rejeté le projet de loi électorale, le département a axé son attention sur la tenue de deux autres élections organisées par l'OSCE. Dans la période qui a précédé les élections municipales, le bureau de la presse s'est attaché à rendre le processus électoral aussi transparent que possible. Dans cette perspective, le bureau de l'information a diffusé un grand nombre de feuilles d'information sur les élections, qui donnent un aperçu général du processus électoral. Le jour du scrutin, le bureau de la presse a ouvert quatre centres dans tout le pays et a maintenu un contact étroit avec les médias locaux jusqu'à la publication du résultat définitif des élections. Pour mobiliser les jeunes électeurs, le bureau de l'information a produit à leur intention huit

émissions de télévision qui présentent des talents locaux. Ces émissions ont complété les activités entreprises par la branche « éducation civique et information électorale » du département des élections.

Après les élections municipales, le département a axé son attention sur les élections générales prévues pour novembre 2000. En juin, le bureau de l'information a démarré les préparatifs d'une campagne de lutte contre la corruption visant à encourager les électeurs à se prononcer contre la corruption et contre les partis et personnes qui ne s'opposent pas à son extension. Un manuel sur les meilleures pratiques de l'OSCE, une brochure, une feuille d'information, des émissions radio et télévision, des boîtes d'allumettes et des panneaux d'affichage ont été utilisés dans le cadre de la campagne.

Parallèlement à la campagne de lutte contre la corruption, le département de l'information de la presse a lancé, en vue de préparer des élections générales, une autre campagne visant à assurer la transparence du processus électoral, en diffusant des informations tant sur papier que sur le site Web. Le jour du scrutin, des centres de presse ont été ouverts dans tout le pays. L'innovation de cette campagne a consisté en la diffusion d'un jeu électoral sur les trois principales chaînes de télévision de Bosnie-Herzégovine. Cette émission pédagogique destinée aux jeunes électeurs visait à les encourager à se rendre aux urnes le 11 novembre. Le bureau de la presse a travaillé, comme toujours, en coopération avec les médias locaux et internationaux afin d'assurer dans les temps une couverture précise des élections.

1.3 Mission de l'OSCE en Croatie

Etablie en 1996, la Mission de l'OSCE en Croatie compte actuellement 175 membres recrutés sur le plan international en poste au siège à Zagreb, dans les trois centres de coordination de Vukovar, de Knin et de Sisak, et dans les 14 bureaux extérieurs. Au cours de la période considérée, la Mission a continué à travailler dans le domaine des droits de l'homme et des droits des minorités, de la démocratisation, du retour, des médias et du contrôle de la police, comme il est précisé dans son mandat. Compte tenu du nouvel environnement politique après les élections législatives et présidentielle au début de l'an 2000, le Conseil permanent a, par sa Décision No 345 (du 23 mars 2000), fixé à 225 le nombre total de membres de la Mission recrutés sur le plan international, en prévoyant la possibilité d'ajustements ultérieurs, selon les besoins, pour refléter l'évolution en Croatie.

Conformément à son mandat élargi, la Mission s'est surtout intéressée, au cours de l'année écoulée, au processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi qu'au renforcement et à la promotion de la société civile et a participé à des activités régionales dans le cadre de l'OSCE et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

<u>Elections</u>. Les élections à la Chambre basse du Parlement croate se sont tenues à la fin du mois de janvier 2000. Après des mois de débats politiques internes et de discussions avec la communauté internationale, le nouveau code électoral a été adopté en octobre 1999. Certaines recommandations de la communauté internationale ont été prises en considération dans cette nouvelle législation et c'est ainsi par exemple que, pour la première fois, des Croates ont été autorisés à observer les élections. La communauté internationale reste néanmoins préoccupée par la législation défectueuse en matière de citoyenneté, la réforme de la radiotélévision croate (HRT), la représentation des minorités, la transparence du financement de la campagne électorale, la publication des listes d'électeurs, etc.

La Mission a fourni appui et assistance à la mission OSCE/BIDDH d'observation des élections, mise en place en Croatie le 23 novembre 1999 pour observer les élections législatives.

Les élections à la Chambre basse du Parlement ont eu lieu le 3 janvier 2000. Six grands partis d'opposition unis en deux coalitions ont remporté une victoire écrasante sur l'Union démocratique croate (HDZ) au pouvoir. Après la mort du Président Tudjman le 10 décembre 1999, une élection présidentielle extraordinaire a été engagée le 24 janvier 2000, un deuxième tour de scrutin ayant eu lieu le 7 février. La mission du BIDDH a également observé les deux tours de l'élection présidentielle. La Mission de l'OSCE en Croatie n'a pas seulement apporté appui et assistance au BIDDH mais a également détaché pour une courte durée 56 de ses membres pour observer le premier tour de l'élection présidentielle et 64 membres pour observer le deuxième tour de scrutin. La Mission a également détaché du personnel pour observer les élections municipales en Bosnie-Herzégovine en avril 2000.

Après les élections nationales, la Mission a suivi les préparatifs d'élections locales extraordinaires dans différentes régions de Croatie, notamment à Zagreb, mais n'a pas participé à l'observation officielle des élections le jour du scrutin. Elle a continué à mener ses activités liées aux élections en coopération avec le BIDDH.

A la suite des élections législatives et présidentielle et de la formation du nouveau gouvernement, la Mission s'est intéressée de plus près aux questions de réforme législative, bien qu'avec un succès inégal. En réponse aux demandes des principaux ministères, la Mission a apporté, aux côtés d'autres partenaires internationaux, son aide et ses conseils aux autorités pour modifier d'anciennes lois et en rédiger de nouvelles. Dans la plupart des cas, les projets de lois présentés au Parlement constituaient des progrès pour la Croatie en ce qui concerne l'exécution de ses engagements internationaux, mais les changements finalement apportés à ces projets de lois au cours de leur adoption par le Parlement ou de la phase d'application en ont parfois atténué les effets positifs.

<u>Démocratisation</u>. En l'an 2000, la Mission a continué de travailler étroitement avec les experts du Conseil de l'Europe pour aider le nouveau Gouvernement à atteindre l'objectif de plein respect des engagements contractés lors de l'adhésion au Conseil de l'Europe en 1996. Le personnel de la Mission a maintenu des contacts réguliers avec les juristes et spécialistes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour ce qui est des questions essentielles de réforme législative portant notamment sur les médias et les télécommunications, l'administration locale et les droits des minorités. En avril 2000, le chef de mission a eu, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, une série d'entretiens de haut niveau, qui se sont terminés par un discours prononcé le 14 avril devant le Groupe élargi de rapporteurs pour la stabilité démocratique.

Pour renforcer l'état de droit à tous les niveaux, les experts de la Mission ont aussi participé en tant que conférenciers à des séminaires et ateliers organisés conjointement par la Mission et le Conseil de l'Europe ou par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ces activités avaient essentiellement pour but de donner aux juristes, juges et étudiants en droit une meilleure connaissance de la Convention européenne des droits de l'homme. Des experts de la mission ont aussi participé à une mission organisée en commun par le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission de l'OSCE au Kosovo pour évaluer les besoins des personnes travaillant pour des organisations internationales en matière de formation aux

droits de l'homme de même qu'à une conférence organisée à Varsovie par le BIDDH et le HCMN sur la représentation des minorités.

Retours. Comme les années précédentes, l'une des principales activités de la Mission a été d'observer la manière dont le Gouvernement croate exécutait les engagements pris en ce qui concerne le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. La Mission a fait état des mesures concrètes prises par le nouveau gouvernement pour prouver sa volonté politique de remplir ses obligations et de résoudre les problèmes non encore réglés à ce sujet, notamment pour améliorer les conditions générales du retour. La Mission a également apporté son aide et ses conseils au Gouvernement en ce qui concerne la modification de lois discriminatoires qui exerçaient des effets négatifs sur le processus de retour. A la suite de consultations intensives avec la Mission et avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au nom de la communauté internationale, la loi sur la reconstruction et la loi sur les questions prioritaires pour l'Etat ont été modifiées avec succès. La mise en oeuvre de ces modifications est suivie de près par la Mission sur le terrain, d'autant plus qu'au sein des administrations locales certains éléments continuent à faire obstacle à un retour durable.

L'un des obstacles notables au retour des Serbes croates est toujours le régime juridique en vigueur concernant la restitution de propriétés et d'autres questions liées à la propriété, telles que la perte du droit d'occupation ou de location. La Mission a continué à soulever ces questions auprès du Gouvernement tout en lui offrant son aide pour modifier les politiques en vigueur. La question du droit d'occupation ou de location a aussi de graves incidences régionales sur les solutions durables à apporter aux questions de réfugiés et de personnes déplacées désireux ou non de rentrer dans leur foyer d'avant-guerre.

Selon le Bureau des personnes déplacées et des réfugiés, jusqu'au 31 juillet 2000 près de 48 000 Serbes croates étaient rentrés en Croatie depuis la fin du conflit. Environ 6 000 d'entre eux en convois organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau des personnes déplacées et des réfugiés, les autres ayant confirmé être rentrés, mais pas dans le cadre de convois organisés.

En avril 2000, le Gouvernement a établi une structure interministérielle présidée par le Vice-Premier Ministre pour faire face aux questions des retours dans les zones touchées par la guerre. La Mission a fourni à divers niveaux de cette nouvelle structure administrative, appelée Organe de coordination pour les questions prioritaires pour l'Etat, des conseils et des services d'experts.

La Mission a continué de suivre activement l'engagement pris par le Gouvernement à l'égard du retour de personnes, dans les deux sens, entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

Un certain nombre d'activités de coordination avec d'autres membres de la communauté internationale existent déjà. La Mission a continué à coprésider avec le HCR trois groupes chargés de faciliter le retour dans les secteurs de Knin, de Sisak et de Vukovar, l'objectif étant de renforcer, au niveau local, la coopération entre organisations, notamment internationales, au sujet des questions de retour. Ces réunions, qui se tiennent deux fois par mois, rassemblent des partenaires internationaux venant de part et d'autre des frontières. Des visites de la Commission créée en vertu de l'article 11 (groupe d'ambassadeurs résidents établi d'après l'article 11 de l'Accord d'Erdut) dans des zones préoccupant la communauté internationale ont été coorganisées par la Mission ; à ce titre, des déplacements ont été

effectués à Benkovac (région du retour de Knin) en avril et à Okucani (région de Sisak) en juin 2000. Les groupes de visiteurs ont été accompagnés par de hautes personnalités croates qui ont pu se rendre directement compte sur place des problèmes et prendre ultérieurement l'initiative de mesures pour y remédier. Enfin, des réunions interinstitutions de haut niveau ont souligné l'importance des retours transfrontières. Une telle réunion s'est tenue à Sarajevo en mai 2000 avec la participation des chefs des institutions - Bureau du Haut Représentant, OSCE et HCR - établies en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie.

Contrôle de la police. Pour favoriser la poursuite de l'intégration de la région croate du Danube, le Groupe de contrôle de la police de l'OSCE, qui a été déployé en octobre 1998 après le retrait du Groupe d'appui de la police des Nations Unies, a surveillé le comportement de la force de police locale d'origine ethnique mixte et contribué à mettre à sa disposition des professionnels expérimentés.

Constatant une amélioration du climat général de coopération avec le Ministère de l'intérieur, la Mission a réagi positivement à l'amélioration du comportement de la force de police locale dans les zones touchées par la guerre à la suite de changements divers en matière de personnel et d'organisation au sein de la police locale. Comme dans le centre et le sud de la Croatie, la situation en matière de sécurité reste apparemment stable dans la région du Danube et le comportement de la police satisfaisant. C'est pourquoi le Conseil permanent a décidé, le 21 septembre 2000, que le Groupe de contrôle de la police de l'OSCE « ... cessera[it] ses opérations en tant que groupe distinct au sein de la Mission de l'OSCE en Croatie d'ici le 31 octobre 2000 » (PC.DEC/373). Il a ensuite précisé que la Mission « ... continuera[it] à jouer son rôle de contrôle et son rôle consultatif en matière de police civile dans la région du Danube ainsi que dans d'autres parties de la Croatie ». A cette fin, la Mission a été autorisée « à désigner des agents de police civile internationaux expérimentés et à les intégrer à la Mission », ce qui s'est traduit, à la fin de l'an 2000, par une réduction globale du nombre de personnes recrutées sur le plan international au sein de la Mission de l'OSCE en Croatie.

Des éléments du Groupe de contrôle de la police ont été redéployés pour observer le comportement de la police locale lors de la toute première enquête sur le terrain concernant les victimes Serbes, qui a été effectuée sur place par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) dans la région de Gospic (Croatie) au cours du mois d'avril 2000, ce qui a révélé la bonne coopération qui existait entre la Mission et le TPI.

Dans le cadre de réunions tripartites entre l'OSCE, l'ONU et le Conseil de l'Europe, la Mission a fait part de son expérience en matière de contrôle de la police et d'application des lois à une réunion sur l'application des lois et le contrôle de la police à l'échelle internationale qui s'est tenue le 24 février à Genève. Du 17 au 19 mai, la Mission a participé en tant qu'observateur de l'OSCE à la 29ème Conférence régionale européenne d'Interpol sur l'application des lois et le contrôle de la police, qui s'est tenue à Reykjavik (Islande).

La Mission s'est employée à trouver des idées pour renforcer la coopération dans l'Europe du Sud-Est afin de lutter contre la criminalité organisée, initiative prise dans le cadre de la stratégie régionale de l'OSCE et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. En mars 2000, la Mission a participé à la première réunion du Groupe de travail sur l'initiative du Pacte de stabilité contre la criminalité organisée et à trois autres réunions de travail à La Haye, à Bruxelles et à Vienne.

Le centre régional de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est pour la lutte contre la criminalité transfrontière a invité la Mission à participer au stage de formation qu'il a organisée du 6 au 10 mars à l'International Law Enforcement Academy à Budapest. La Mission a présenté au personnel des services de répression de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est un exposé sur les actions et stratégies liées à la lutte contre la traite des êtres humains. La Mission a également participé, le 19 juin à Vienne, à la deuxième Réunion supplémentaire de l'OSCE sur la dimension humaine qui s'est tenue cette année et portait essentiellement sur l'établissement d'une division du travail entre les organisations s'occupant de la lutte contre la traite des êtres humains.

La Mission a organisé, les 12 et 13 juillet, une visite du Coordonnateur de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains. Des contacts se sont ultérieurement établis entre le Coordonnateur national croate pour le Pacte de stabilité et le BIDDH/OSCE.

Médias. La présentation, par la radiotélévision croate (HRT), de nouvelles d'un style plus neutre et impartial s'est améliorée après les élections législatives. Les changements intervenus parmi le personnel clef et les efforts pour transformer la HRT en un organisme de service public ont abouti à l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur HRT. La Mission a facilité les contacts entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement croate à ce sujet et continué à préconiser d'autres progrès sous forme de privatisation de la troisième chaîne de la HRT dans des conditions équitables et transparentes.

Après avoir réussi pendant toute l'année 1999 à financer des projets de démocratisation, la Mission a continué de renforcer la société civile en consacrant des fonds au renforcement des institutions, preuve tangible de la volonté internationale de contribuer au processus de transition en Croatie. Alors qu'au cours de l'année écoulée les élections et les médias étaient au premier rang des priorités, l'attention s'est par la suite portée sur le renforcement d'institutions démocratiques et le renforcement des capacités des ONG. La Mission aspire donc à des activités plus diversifiées qui contribuent à long terme au fonctionnement de la société civile croate, surtout en ce qui concerne la formation et l'aide aux ONG locales, la gestion des affaires publiques sur le plan local, le renforcement des institutions et l'éducation civique.

La Mission a également continué de s'intéresser au renforcement de la confiance entre les ethnies, au règlement des conflits, et aux efforts de rapatriement et de réconciliation, ainsi qu'aux activités en faveur des femmes et des jeunes parrainées par des organisations. Pour renforcer encore ces activités, la Mission a établi des contacts avec la communauté de donateurs internationaux, car nombre de projets intéressant la démocratisation ne peuvent être financés par la Mission même, les fonds dont elle dispose pour le renforcement des institutions étant limités. Ces projets ont donc été introduits dans la base de données - récemment créée - de la Mission et présentés en mai 2000 aux ambassades et institutions installées à Zagreb. S'agissant de la collecte de fonds, le groupe chargé des questions de démocratisation au sein de la Mission a également établi des relations de travail avec des délégations intéressées à Vienne et a maintenu un dialogue permanent avec des institutions telles que l'Agency for International Development des Etats-Unis, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisme suédois de développement international et le United Kingdom Department for International Development.

En novembre 1999 et en mai 2000, le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN) s'est rendu en Croatie où il a eu une série d'entretiens avec les

principaux membres du nouveau gouvernement et avec d'éminents représentants de la communauté serbe. Le Haut Commissaire a également eu l'occasion de rencontrer le Directeur des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, qui était à Zagreb du 22 au 24 mai pour s'entretenir avec de hauts fonctionnaires des ministères au sujet de la coopération future avec le Conseil de l'Europe en matière de réforme législative et de programmes de formation. Le HCMN s'est également rendu en Croatie en septembre et y a notamment examiné des questions concernant la nouvelle législation sur les droits des minorités et le projet de loi organique sur les droits des minorités, qui était sur le point d'être présenté au Parlement.

Sur l'invitation de la Présidence portugaise de l'Union européenne en janvier 2000, le chef de mission a informé le Groupe de travail sur les Balkans occidentaux, à Bruxelles, des priorités de la Mission.

A l'occasion de leur visite en Croatie, le chef de mission et d'autres membres de rang élevé de la Mission ont eu de nombreux entretiens avec des représentants de haut rang d'organisations et institutions internationales, dont le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, le Procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Coordonnateur du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

1.4 Mission de l'OSCE au Kosovo

La Mission de l'OSCE au Kosovo a été établie par le Conseil permanent de l'OSCE le 1er juillet 1999 (PC.DEC/305). Depuis lors, la Mission assume le rôle de chef de file pour les questions concernant les droits de l'homme, la primauté du droit et le renforcement des institutions et de la démocratie dans la province. Pour s'acquitter de son mandat, la Mission, qui constitue un élément distinct dans le cadre général de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a réparti ses activités parmi les cinq départements suivants : formation et perfectionnement de la police, démocratisation, droits de l'homme et primauté du droit, médias et élections.

La Mission au Kosovo dispose actuellement d'un effectif de 649 membres recrutés sur le plan international et d'environ 1 900 personnes recrutées localement qui travaillent au siège de la Mission à Priština, dans ses cinq centres régionaux (Priština, Gnjilane, Pec, Mitrovica et Prizren) et dans ses 19 bureaux extérieurs (effectifs au 1er novembre 2000).

Au cours de l'année écoulée, la Mission au Kosovo a axé son attention sur la protection et la promotion des droits de l'homme, l'établissement de l'état de droit et l'organisation des élections municipales du 28 octobre 2000.

1.4.1 Activités des départements

<u>Elections</u>. Le 28 octobre, des élections municipales, organisées par l'OSCE, ont eu lieu au Kosovo. La minorité serbe kosovare ayant refusé de participer au processus d'inscription des électeurs, les élections n'ont en définitive pu avoir lieu que dans 27 des 30 municipalités du Kosovo. Les électeurs inscrits, âgés d'au moins 18 ans, ont voté dans la localité où ils s'étaient inscrits. Quelque 1 500 bureaux de vote ont été établis dans 400 centres de vote. Plus de 1 500 observateurs internationaux ont supervisé les élections qui se sont déroulées dans un climat remarquablement calme. Un groupe d'observateurs dirigé par le Conseil de l'Europe a observé le scrutin entier. Le lecteur trouvera ci-après un résumé du processus d'inscription sur les listes électorales et des préparatifs du scrutin.

L'inscription des électeurs était organisée par l'Equipe spéciale conjointe chargée de l'enregistrement des faits d'état civil et de la constitution des listes électorales créée en décembre 1999 à la suite d'un échange de lettres entre la Mission au Kosovo et le Représentant spécial du Secrétaire général en vue de mettre en commun les ressources des Nations Unies et de l'OSCE pour le processus d'enregistrement des faits d'état civil. L'Equipe spéciale a achevé, le 19 juillet, la première phase de l'enregistrement des faits d'état civil, et a dressé, sur cette base, une liste finale des électeurs. L'Equipe spéciale a recueilli environ un million de formulaires provenant essentiellement d'Albanais du Kosovo âgés d'au moins 16 ans résidant ou non au Kosovo.

En août, la Division des opérations électorales a achevé la mise au point du bulletin de vote municipal; tous les partis figureront sur le bulletin mais l'électeur inscrira un numéro correspondant au candidat de son choix. A l'issue de la phase des confirmations, ajouts et contestations, la Mission au Kosovo a lancé une campagne médiatique d'information des électeurs à propos des prochaines élections. Le message de cette campagne soulignait l'importance de la participation future des électeurs à la vie politique au Kosovo. En association avec des ONG locales, la Division de l'information a également ciblé spécifiquement les jeunes et les femmes en organisant à leur intention des exposés sur les élections. La Mission au Kosovo a également organisé une campagne à l'intention des minorités serbes, roms et turques qui avaient choisi de ne pas participer au scrutin du mois d'octobre.

La Commission électorale centrale établie le 18 avril par le règlement 2000/21 de la MINUK en tant que « responsable de la conduite des élections au Kosovo » a adopté les règles régissant les élections municipales. Le système qui a été retenu est celui de la représentation proportionnelle avec panachage qui permet aux petits partis et aux partis des minorités d'être représentés en n'obtenant qu'une faible proportion des voix. La Commission a adopté un code de conduite des partis politiques, des coalitions, des initiatives de citoyens et de leurs partisans afin d'instaurer un climat de tolérance démocratique. Elle a fixé des règles concernant les médias et le financement des campagnes au cours de la période des élections qui permettront de garantir une concurrence équitable et une campagne digne de ce nom. La Commission a en outre créé une sous-commission des plaintes et des recours en matière électorale qui est chargée d'examiner les manquements constatés et les infractions aux règles électorales.

La Commission électorale a créé des commissions électorales municipales et prévu d'y intégrer des observateurs locaux afin que les Kosovars puissent participer pleinement à la gestion du scrutin. La Commission électorale a adopté des règles pour l'agrément des partis politiques, des coalitions, des initiatives de citoyens et des candidats indépendants ainsi que pour l'inscription des candidats. Elle a donné son agrément à 19 partis politiques, deux coalitions, trois initiatives de citoyens et 15 candidats indépendants. Le 25 août, elle a adopté des règles concernant le scrutin et le décompte des voix, qui définissent la présentation du bulletin de vote et énoncent des procédures détaillées visant à assurer la sécurité et la confidentialité du scrutin, la sécurité des centres de vote et à prévenir la fraude électorale.

<u>Démocratisation</u>. Le Département de la démocratisation a axé ses activités sur le renforcement de l'administration civile, des partis politiques et de la société civile au Kosovo, y compris des ONG locales, avec pour objectif général de consolider les valeurs, les structures et les institutions démocratiques du Kosovo.

Le travail de la Division d'appui à l'administration civile a essentiellement porté sur le renforcement des structures d'administration locale. Pour appuyer cet objectif, la Mission au Kosovo a créé en décembre 1999 un institut d'administration civile qui a déjà commencé à fonctionner et qui propose au personnel municipal des formations de courte ou de moyenne durée. Plusieurs responsables municipaux ont participé à des séminaires sur la gestion du personnel, les principes de la démocratie locale, les droits de l'homme, la gestion et le contrôle budgétaires et la participation des citoyens. L'Institut a également organisé des stages à l'intention des responsables municipaux dans des matières aussi diverses que l'économie, les finances publiques, la gestion du personnel et le règlement des conflits. Au mois d'août 2000, plus de 1 300 employés municipaux avaient suivi des stages organisés par l'Institut dans sept localités régionales. La Division a également fourni des conseils et une assistance technique à la composante « administration civile » des Nations Unies. En association avec l'Ecole d'administration publique de Slovénie, l'Institut a organisé en juin 2000 à Ljubljana un stage d'une semaine à l'intention d'une trentaine de dirigeants municipaux.

La Division du développement des partis politiques a aidé les partis politiques à élaborer des programmes exhaustifs et réalistes en organisant des séminaires sur les relations publiques et les relations avec les médias, l'organisation des partis politiques et la constitution de plates-formes ainsi que des stages à l'intention de quelque 250 responsables de campagnes et candidats, ainsi que de 250 porte-parole et attachés de presse des partis. Un réseau de centres de services aux partis politiques a fourni un soutien logistique pour des stages de formation dans tout le Kosovo et a contribué à promouvoir un environnement équitable et sûr au sein duquel les partis politiques pouvaient mobiliser leurs partisans. Des fonds ont par ailleurs été obtenus pour financer des stages à l'intention de femmes candidates aux élections, deux candidates de chacun des partis politiques ayant été invitées en septembre 2000 à participer à dix ateliers dans toute la province.

Les élections ont représenté un sérieux défi pour la Division du développement des partis politiques. L'étendue et la complexité des préparatifs électoraux ont conduit, en avril 2000, à la création du Forum consultatif pour les partis politiques, un groupement informel de partis politiques et de coalitions, qui peut être consulté sur les décisions prises par la Commission électorale centrale. La Mission au Kosovo a invité les partis politiques à mettre l'accent lors des élections municipales sur des questions intéressant la collectivité, un aspect absent de la majorité des programmes des partis politiques.

La Mission au Kosovo a également apporté son concours à la mise en place de structures non politiques telles que des groupements de citoyens et des ONG locales et a assumé le rôle de centre de coordination pour la communauté des donateurs. La Mission a créé un réseau kosovar de centres de ressources pour ONG qui met à leur disposition des locaux à usage de bureaux et leur propose des stages de formation. La Mission a en outre élaboré un projet de statuts pour le Conseil des ONG locales du Kosovo et a notamment facilité sa première assemblée générale tenue le 11 mars 2000. Dans le cadre de son mandat dans le domaine des droits de l'homme et, par extension, des droits des minorités, la Mission au Kosovo a accordé une attention particulière à la formation des membres des communautés minoritaires et a contribué à la nomination d'un représentant Rom au sein du Conseil transitoire du Kosovo (CTK).

<u>Droits de l'homme</u>. Des spécialistes des droits de l'homme et de la primauté du droit ont été déployés dans les cinq districts relevant de la MINUK. Agissant en étroite coopération avec plusieurs partenaires internationaux dont, notamment, le Haut Commissariat

des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la KFOR, la Police de la MINUK et l'Administration municipale de la MINUK, ils ont signalé les violations des droits de l'homme et aidé à former du personnel local à l'observation et à la promotion des droits de l'homme ainsi qu'à la rédaction de rapports sur les questions. La situation des communautés minoritaires au Kosovo reste particulièrement préoccupante à cet égard. La Division des droits de l'homme a mis davantage l'accent sur la composante de son mandat liée au renforcement des capacités et à la formation, exécutant toute une gamme de programmes dans des domaines tels que l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, l'intégration dans le programme des ONG de questions intéressant les droits de l'homme et la participation des femmes à la société. Les spécialistes des droits de l'homme se sont également activement employés à améliorer l'accès à l'enseignement pour les enfants appartenant à des minorités et en particulier aux communautés rom, achkélienne et égyptienne. La Mission au Kosovo a souligné cet aspect de son travail notamment dans les rapports d'évaluation - dont cinq ont été publiés à ce jour - établis en commun avec le HCR.

La Division des droits de l'homme a en outre observé le système judiciaire et les réactions des services de police et des forces de sécurité concernés. Des observateurs spécialement formés ont suivi des procédures judiciaires, de l'arrestation jusqu'à l'inculpation et au procès en passant par les audiences préalables aux procès. La Division a également axé son action sur l'observation des violations des droits civils et politiques en accordant une attention particulière à la campagne électorale qui a précédé les élections municipales d'octobre. Cette observation a également permis d'identifier d'autres domaines critiques comme la traite des êtres humains. Dans ce domaine, la Division a joué un rôle essentiel au niveau de l'assistance aux victimes et de leur protection en identifiant, grâce à ses rapports réguliers, les problèmes généraux qui se posent et a participé à un examen de la législation en la matière. Parmi les autres domaines critiques figurait aussi celui des droits de propriété résidentielle où la combinaison des discriminations passées et actuelles a abouti à une situation particulièrement difficile.

Primauté du droit. La Division de la primauté du droit a fourni un appui logistique et matériel aux tribunaux. L'Institut kosovar de formation judiciaire, qui devait être pleinement opérationnel à la fin de l'an 2000, est chargé de la formation des juges et des procureurs. Entre-temps, l'Institut a organisé à l'intention des juges, procureurs et avocats de la défense des ateliers, séminaires et séances d'information portant notamment sur les procédures d'enquête, les relations entre les forces de l'ordre et la magistrature et les normes relatives aux droits de l'homme. D'autres stages sur la délinquance juvénile et le droit international humanitaire sont prévus tout au long de l'an 2000.

La section d'appui au médiateur de la Mission au Kosovo a jeté les bases juridiques nécessaires à la mise en place de l'institution du médiateur. La Mission au Kosovo a proposé la candidature d'un médiateur qui a été officiellement nommé par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en août. L'institution a commencé à fonctionner en septembre 2000. La Mission exécute actuellement une campagne de sensibilisation du public en coopération avec le Conseil de l'Europe et organise des stages de formation sur des questions liées à l'institution du médiateur.

La Mission au Kosovo a créé en juin 2000 le Centre pour les questions juridiques au Kosovo, une ONG indépendante qui a pour rôle de fournir un appui à la communauté juridique. Le Centre a organisé des séminaires sur une vaste gamme de questions et a publié en anglais, en albanais et en serbe deux compilations du droit applicable. Une troisième compilation est actuellement en cours de préparation. Le Centre a fourni de la documentation

et une assistance technique à la faculté de droit de l'Université de Pristina notamment pour la mise à jour du programme des cours et la mise au point de programmes d'échange d'étudiants en association avec les universités européennes.

Dans le cadre de son programme d'assistance, la Mission au Kosovo a apporté son concours, au barreau du Kosovo pour l'organisation, en avril 2000, de sa première assemblée générale depuis 1989 qui a abouti à la reprise de ses activités. Depuis lors, la Mission a fourni au barreau un soutien technique et logistique pour la mise à jour de ses statuts et du code de déontologie des avocats et une assistance logistique, assurant le transport des avocats de la défense auprès de leurs clients membres de minorités.

La Mission au Kosovo a joué un rôle actif dans la révision du projet de code pénal et de code de procédure pénale kosovars en soumettant quatre projets de loi au Conseil consultatif mixte sur les questions législatives. La justice des mineurs, les crimes sexuels, les actes criminels mettant en danger la santé (en particulier dans le domaine des drogues) et les délits économiques sont quelques uns des domaines qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la Mission.

<u>Médias</u>. Cette année, la Mission au Kosovo a renouvelé le contrat de l'Union européenne de radiodiffusion qui est chargée de gérer et de faire fonctionner Radio-Télévision Kosovo (RTK) en tant qu'organisme de service public. La RTK, qui continue d'être financée exclusivement à l'aide de fonds publics, a diffusé pendant la plus grande partie de l'année un programme quotidien de télévision par satellite d'une durée de deux heures en albanais et en serbe. Au cours des élections et après la remise en service du réseau de transmission terrestre, il est prévu de porter la durée des émissions à trois ou quatre heures par jour.

Conformément à son mandat qui consiste à développer des médias professionnels et indépendants, le Département des médias a organisé plusieurs séminaires de formation en albanais et en serbe à l'intention de près de 500 journalistes kosovars. Il a également préparé le terrain afin d'être en mesure de poursuivre ces activités de formation intensive en l'an 2001.

Le développement de médias à l'intention des communautés minoritaires au Kosovo est une des priorités de la Mission. Le Département des médias a lancé et exécuté plusieurs projets visant à aider les minorités à créer leurs propres médias et a distribué des journaux serbes indépendants à la communauté serbe kosovare. La division d'appui aux médias indépendants a subventionné différents projets dans le domaine des médias afin de répondre à la demande d'information de toutes les couches de la population.

La Mission au Kosovo a élaboré des règlements concernant les médias qui couvrent, entre autres domaines, la délivrance des autorisations d'émettre et l'attribution des fréquences de radiodiffusion. Sur les conseils de la Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général a publié le Règlement No 2000/36 sur la délivrance d'autorisations et la réglementation des médias de radiodiffusion au Kosovo et le Règlement No 2000/37 sur la conduite des médias imprimés au Kosovo. Le Règlement No 2000/36 établit officiellement le poste de Commissaire provisoire pour les médias au Kosovo et l'autorise à prendre des mesures à l'encontre des médias ayant enfreint les règlements ou les codes de conduite pour la radiodiffusion et les médias imprimés. La RTK, qui a été établie en tant que radiodiffusion de service public pour le Kosovo, a créé une commission provisoire de contrôle des médias qui succédera au Commissaire pour les médias et sera chargée de la réglementation des

médias. Elle élaborera des lois et des normes sur les médias, gérera le spectre des fréquences, élaborera des codes de conduite pour la radiodiffusion et la presse et sera chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur.

Dans le but de réglementer l'attribution des fréquences, le Département a examiné les demandes d'attribution de fréquences locales présentées par des stations radio, délivré des autorisations locales et attribué des fréquences aux candidats ayant rempli les conditions nécessaires. Les autorisations de radiodiffusion dans toute la province ont été délivrées en toute transparence dans le cadre d'un processus distinct.

<u>Département de la formation et du perfectionnement de la police</u>. Sept cours d'initiation de base ont eu lieu et quelque 1 700 membres du Service de police du Kosovo ont été diplômés de l'Ecole de police du Kosovo et déployés dans les cinq régions du Kosovo. Les promotions se chevauchent au rythme de 300 nouveaux élèves toutes les cinq semaines, l'objectif consistant à assurer la formation de 4 000 membres de la police devrait être atteint d'ici mai-juin 2001. Les promotions se composent en moyenne de 16 pour cent de femmes et de 13 pour cent de membres des minorités.

A l'issue du cours de base, les candidats suivent une formation sur le terrain, d'une durée d'au moins 19 semaines, dispensée par des membres spécialement formés de la police de la MINUK. La Mission au Kosovo a formé plus de 2 100 policiers de la MINUK en tant qu'instructeurs de terrain. Le premier cours de base destiné au personnel d'encadrement a débuté en juillet 2000 dans le but de constituer une réserve de cadres pour le Service de police du Kosovo. D'ici décembre 2000, 193 cadres devraient avoir terminé cette formation. Des centres régionaux de formation ont été établis à Pec, Gnjilane et Prizren en vue d'appuyer les programmes de perfectionnement et de formation en cours d'emploi mis en place par l'Ecole de police. Chaque semaine, quelque 175 membres du Service de police suivent des stages dans ces centres. Dans le cadre du programme exécuté en coopération avec le Département des affaires judiciaires de l'Organisation des Nations Unies, l'Ecole prévoit que 499 agents pénitentiaires auront été formés et déployés dans les prisons et les centres kosovars d'exécution des peines d'ici décembre 2000.

<u>Département administratif d'appui à la gouvernance démocratique et à la société civile</u>. La Mission au Kosovo codirige l'un des 20 départements administratifs créés dans le cadre de l'Accord sur la structure administrative intérimaire mixte de décembre 1999. Le département d'appui à la gouvernance démocratique et à la société civile a été officiellement établi en juillet 2000.

Ce département se compose de cinq groupes qui s'emploient à surveiller les structures naissantes de gestion des affaires publiques et à détecter et à corriger les développements qui risqueraient d'affecter la mise en place d'un système de gouvernement moderne, transparent et responsable. Le Bureau des droits de l'homme, le Bureau de l'égalité des chances et le Bureau de la gouvernance démocratique conseillent la structure administrative intérimaire afin d'assurer la conformité de tous les textes de loi avec les normes relatives aux droits de l'homme. Les trois bureaux encouragent les citoyens à participer activement à la vie publique, à exercer leurs droits démocratiques et à défendre leurs intérêts légitimes. La section d'appui aux ONG apporte son concours aux ONG locales pour la création d'un environnement favorable à une société civile active tandis que le Bureau des médias indépendants fournit un appui aux médias indépendants et aux services publics de radiodiffusion.

Le département, qui s'est forgé une solide réputation de conseiller dans le domaine des processus législatifs (règlement sur l'autonomie locale des municipalités, loi sur le travail, règlement relatif au département des non-résidents, règlement sur la traite des êtres humains), a également formulé des recommandations sur les demandes d'agrément des partis politiques. Le département s'emploie actuellement à assurer la transparence au sein de la structure administrative intérimaire mixte et à garantir l'accès de tous les groupes de population à l'emploi et aux services au sein de l'administration intérimaire.

1.5 Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

La période considérée a été marquée par les répercussions de la crise au Kosovo et par le retour de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit à sa fonction première consistant à observer les événements dans la région qui sont susceptibles de « déborder » sur l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le mandat de la Mission qui n'a pas changé depuis 1992 est actuellement exécuté par une équipe composée de huit personnes recrutées sur le plan international et de six employés locaux. L'évolution rapide de la situation et les profonds changements intervenus dans le pays hôte se sont traduits par un élargissement considérable des activités de la Mission visant à faciliter les progrès futurs et à renforcer la stabilité.

La situation politique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a continué de se stabiliser depuis l'élection d'un nouveau président et le début de négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Des changements radicaux ont été apportés aux lois touchant tous les domaines de l'administration publique et de la société (sur le plan économique, social et pénal) ainsi que le système judiciaire. Les répercussions que les élections municipales du 10 et du 24 septembre et les élections au Kosovo voisin ont eu sur le pays présentent un intérêt particulier. Certaines inquiétudes subsistent cependant en ce qui concerne l'éventuelle polarisation des groupes minoritaires qui pourrait en résulter. La Mission a joué un rôle clef en aidant le BIDDH à observer ces élections.

La Mission a coopéré avec toute une gamme d'organisations, notamment la Mission d'observation de la communauté européenne, les contingents de l'OTAN (y compris la coopération en matière d'évaluation de projets locaux), la Commission européenne, Caritas et *Interkeerkelig Vreedensberad*, ainsi qu'avec les ministères du Gouvernement macédonien et différentes ambassades et elle a organisé de nombreuses réunions d'information à leur intention.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Mission a coopéré étroitement avec le Conseil de l'Europe à l'amélioration des relations transfrontalières et de la situation de la minorité Rom dans le pays, volet pour lequel la Mission a coopéré étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les relations de travail étroites que la Mission entretient avec tous les ministères, qui lui ont permis, dans un passé récent, de résoudre des problèmes potentiels, ont continué de s'améliorer de manière mutuellement bénéfique. En association avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Mission a élaboré et exécuté des stages de formation à l'intention de journalistes afin de contribuer à la mise en place de médias libres et responsables dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Une opération conjointe de la Mission et de la Commission européenne dans le domaine de la démocratisation des médias est également envisagée.

De nombreux petits projets, qui incluent notamment la création d'une organisation régionale d'étudiants regroupant sept nations, ont été exécutés avec l'appui direct des ambassades nationales représentées dans le pays (Autriche, Canada, Norvège, Roumanie, Suède, Suisse). D'autres projets portant sur le renforcement de l'autonomie locale ont été exécutés en coopération avec le Gouvernement de l'Etat de Bavière (Allemagne) et le Gouvernement norvégien. Une équipe de maires a été constituée afin de conseiller le ministère, où un membre de la Mission donne des conseils sur la suite à donner à l'initiative pour en faire un modèle à l'échelle régionale.

Plusieurs projets ont été exécutés au niveau local comme, par exemple, un projet visant à encourager la participation des minorités à la prise de décision, une conférence à l'intention des jeunes Roms et la production d'un film Rom. Dans le but de promouvoir le dialogue entre les municipalités, la Mission a mis en oeuvre un projet transfrontalier qui a abouti à l'aménagement d'un gîte pour touristes et à la création d'une chambre de commerce commune aux villes de Debar et de Peshkopi.

Des projets de formation et de renforcement de la police macédonienne ont été élaborés en coopération avec le BIDDH et le Constitutional and Legal Policy Institute (COPI/Fondation SOROS). La Mission fournit également des conseils et un appui au Ministère de l'intérieur pour des projets parallèles et on espère que l'académie de police sera en mesure de prendre un nouveau départ, formant des membres des forces de police capables de faire face aux problèmes posés par le maintien de l'ordre à l'heure actuelle.

La réforme législative a pris une place importante dans le développement de l'ex-République yougoslave de Macédoine. La Mission a travaillé en coopération avec le BIDDH sur des initiatives visant à lutter contre des problèmes tels que la violence au foyer et à développer des programmes pour combattre la traite des êtres humains et promouvoir la condition et les droits de la femme. La Mission a également encouragé les groupes nationaux de femmes à nouer des relations de coopération avec la communauté internationale. Agissant en tant qu'organe de coordination de ces activités, la Mission s'est employée à développer son rôle de pôle facilitant le renforcement des stratégies locales. La nomination d'un Coordonnateur de l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains instituée dans le cadre du Pacte de stabilité est considérée à cet égard comme une étape majeure vers la solution de ce problème.

La Mission s'est également intéressée au développement économique du pays et s'est attachée à intensifier ses relations avec les organisations de donateurs dans le but d'identifier de petits projets qui pourraient servir de fondement au développement régional en coopération (Lac de Prespa, Ohrid, etc.). La Mission a des contacts suivis avec la Commission européenne et plusieurs organisations nationales de développement et de financement afin de faciliter la circulation d'informations et de servir de centre de coordination pour le développement des entreprises locales. Bien que l'essentiel des efforts déployés par la Mission vise à faciliter le développement économique, les possibilités au niveau local n'en ont pas pour autant été négligées et la Mission a identifié les besoins de développement au niveau des villages et attiré l'attention des donateurs à ce sujet.

1.6 Mission de l'OSCE en Estonie

Au cours de l'an 2000, la Mission de l'OSCE en Estonie a continué à observer la législation, les politiques et pratiques du Gouvernement estonien concernant la promotion du dialogue et la compréhension entre les communautés de langues estonienne et russe, ce qui

impliquait en particulier un renforcement de la coopération avec le Gouvernement et d'autres institutions publiques, notamment les ministères et commissions parlementaires clefs, de même qu'avec des représentants du secteur non gouvernemental.

Au cours de l'année considérée, la Mission s'est essentiellement intéressée à l'observation de la législation concernant les questions de nationalité, de résidence, de langue utilisée et d'éducation. La Mission a examiné un certain nombre de questions liées à la délivrance de permis de résidence temporaires ou permanents, surtout dans les cas de regroupement familial, et à la transformation de permis de résidence temporaires en permis permanents. En outre, la Mission a continué à suivre le processus de naturalisation. Elle s'est également intéressée de près à la législation régissant la connaissance de la langue officielle dans le secteur public comme dans le secteur privé, aux opérations électorales et au secteur de l'enseignement.

La Mission a suivi et appuyé en permanence la stratégie d'intégration du Gouvernement estonien, qui est appliquée depuis l'automne 1997. Un progrès significatif dans ce domaine a été l'adoption d'un programme d'intégration par le Gouvernement estonien le 14 mars 2000. Ce programme d'intégration définit pour la période allant de l'an 2000 à 2007 une stratégie d'intégration entre les communautés du pays et doit servir de plan d'action en matière d'intégration sociale à appliquer par les institutions publiques, les administrations provinciales, les administrations locales, les institutions et organisations. Ce programme, établi d'après les principes de deux documents antérieurs - Les bases de la politique officielle d'intégration (adoptées par le Riigikogu le 10 juin 1998) et Le plan d'action gouvernemental (adopté par le précédent gouvernement le 10 février 1998) - a trois grands objectifs. Le premier objectif déclaré est l'intégration linguistique qui favorise la communication ou la recréation « d'une sphère commune de communication et la reproduction quotidienne, dans la société estonienne d'un milieu linguistique estonien dans des conditions de diversité culturelle et de tolérance ». Le deuxième objectif est l'intégration sur le plan juridique et politique, définie comme la formation d'une population loyale à l'Etat estonien et une réduction du nombre de résidents n'ayant pas la nationalité estonienne. Le troisième objectif vise à établir une intégration socio-économique, par laquelle on entend compétitivité accrue et mobilité sociale de tout membre de la société estonienne.

La Mission a poursuivi ses efforts pour appuyer le processus d'intégration grâce à un certain nombre de projets concrets exécutés en liaison avec des organisations non gouvernementales et des organisations nationales ou internationales et des donateurs étrangers. Avec l'appui financier du BIDDH, la Mission a apporté son concours à la mise en place, par une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme, d'un bureau régional dans le Nord-Est de l'Estonie, qui sera chargé d'apporter son aide pour les questions de résidence ou de nationalité. Les fonds du BIDDH permettent également à la Mission d'appuyer les activités d'autres organisations non gouvernementales concernant par exemple la production d'un vidéo et d'un livre sur le multiculturalisme destinés à servir de matériel didactique dans les écoles ou l'établissement d'un centre pour des organisations non gouvernementales dans le Nord-Est de l'Estonie. Enfin, la Mission appuie également l'éducation aux droits de l'homme en faisant paraître un texte sur les droits de l'homme en estonien et en envoyant des membres de la Mission faire des exposés dans différents établissements d'enseignement.

La Mission a accordé une attention particulière à l'amélioration du système d'enseignement, l'un des principaux facteurs d'intégration. A cet égard, la Mission a

récemment accueilli dans la ville de Narva, en coopération avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales, un séminaire sur l'intégration par l'éducation.

La Mission a encouragé la création d'organisations non gouvernementales et appuyé leurs travaux en les aidant à obtenir et à échanger des informations en vue de sensibiliser le public aux possibilités concrètes qui s'offrent aux ONG dans une société civile.

La Mission prévoit de coorganiser un séminaire sur les médias estoniens à l'intention de représentants des médias du pays utilisant les deux langues, ce qui offrira aux journalistes estoniens et russophones la possibilité d'examiner des questions professionnelles communes et plus précisément le code de conduite pour les médias. Ce projet devrait donc contribuer à renforcer la société civile en Estonie.

Dans toutes ses activités, la Mission a continué à soutenir le travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales et du BIDDH en Estonie. La Mission a en particulier suivi, en en rendant compte, l'application des recommandations du Haut Commissaire sur les modifications à apporter à la loi estonienne sur la langue officielle, qui ont été adoptées en juin 2000.

Grâce à son bureau principal à Tallinn et à ses bureaux régionaux à Narva et à Järve dans le Nord-Est de l'Estonie, la Mission a continué de suivre la situation économique et sociale dans le pays, notamment celle des russophones, surtout dans le Nord-Est de l'Estonie, dont les habitants sont en majorité russophones.

1.7 Mission de l'OSCE en Lettonie

Le mandat de la Mission de l'OSCE en Lettonie a essentiellement trait aux questions de nationalité et aux questions connexes. Il précise que la Mission devrait être à la disposition du Gouvernement et des autorités lettonnes pour les conseiller sur ces questions et devrait aussi donner des informations et des avis aux institutions, organisations et particuliers intéressés à un dialogue sur ce point. En s'acquittant de son mandat, la Mission devrait recueillir des informations et faire rapport sur l'évolution concernant la réalisation des principes, normes et engagements pris au titre de l'OSCE. La Mission a actuellement un chef de mission et quatre membres recrutés sur le plan international, qui sont secondés par cinq employés locaux.

Après l'adoption du code de la nationalité en 1998, le nombre de demandes de naturalisation a augmenté considérablement. Cependant, depuis le début de l'an 2000, on a observé un intérêt croissant pour la naturalisation par rapport à la même période de 1999. Cette année là, il y avait des files d'attente, surtout dans la capitale de Riga. L'allocation de fonds supplémentaires a toutefois permis à l'institution compétente - le Conseil des naturalisations - de donner suite au nombre accru de demandes pour empêcher que cette situation ne se reproduise. Actuellement, le processus de naturalisation prend de six à sept mois à Riga et cinq mois dans d'autres régions du pays.

Au cours de l'année passée, la Mission a suivi de près l'évolution en ce qui concerne la loi régissant la délivrance de passeports de non-citoyens. Ce passeport a une double fonction, servant à la fois de pièce d'identité dans le pays et de document de voyage. Les personnes ayant droit à ce document devaient échanger leur ancien passeport soviétique avant le 31 mars 2000, date à laquelle ces passeports cessaient d'être valables en Lettonie. On estime qu'à l'heure actuelle environ 26 000 personnes n'ont pas de pièce d'identité valable,

étant donné qu'elles n'avaient pas encore fait la demande de passeport de non-citoyen. Par suite des naturalisations, le nombre de non-citoyens diminue actuellement de 12 000 à 15 000 par an. Jusqu'en août 2000, 38 000 personnes avaient été naturalisées et 561 000 personnes détenaient un passeport de non-citoyen.

C'est le 1er octobre 1999 que la délivrance de pièces d'identité à des apatrides a commencé. Les personnes résidant en Lettonie qui ont perdu leur ancienne nationalité (autre que soviétique) ou y ont renoncé auront droit à ce nouveau document. Le département des affaires de nationalité et de migrations estiment qu'un total de 100 à 200 résidents obtiendront à l'avenir un passeport, ce qui a été le cas d'une soixantaine de personnes en un an.

La Mission a continué de contribuer à la solution de cas qui avaient été portés à son attention au sujet des questions susmentionnées. Il est encourageant de noter que le nombre de personnes ayant des difficultés à propos de leur statut juridique semblent avoir considérablement diminué ces dernières années.

En décembre 1999, la loi révisée sur la langue officielle a été adoptée par le Parlement. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales a déclaré que cette loi était « en substance conforme aux obligations et engagements internationaux de la Lettonie ». Durant les mois du printemps et de l'été 2000, une équipe constituée d'experts du Bureau du Haut Commissaire et du Conseil de l'Europe ainsi que d'experts indépendants s'est mise en rapport avec les autorités lettonnes concernées en vue de faire en sorte que le projet de décrets d'application de loi sur la langue officielle soit conforme à la lettre et à l'esprit de la loi. Le 22 août, le Gouvernement letton a approuvé les décrets sous une forme qui les a rendu conformes, en substance, à la loi et aux engagements internationaux de la Lettonie. Le Haut Commissaire a fait remarquer que « ... pratiquement toutes [ses] recommandations [avaient] été acceptées par le Gouvernement au cours du processus de rédaction ».

La Mission a continué de suivre l'évolution en ce qui concerne la rédaction du programme d'intégration officiel. Malgré l'engagement et le travail assidu du groupe chargé d'élaborer ce programme, la version finale a été terminée, pour diverses raisons, plus tard que prévu. Une version abrégée de ce document a été adoptée par le Gouvernement en mai 2000, et l'on espère que la version plus longue - qui contient des projets d'intégration concrets - sera approuvée le moment venu, une fois qu'elle aura été présentée au Gouvernement.

L'année passée, la Mission a également entrepris un certain nombre de projets concernant des activités dans le domaine de l'intégration et de la dimension humaine. Deux livres ont été publiés avec l'aide de la Mission, l'un, à l'intention des fonctionnaires, sur les principes de bonne gestion des affaires publiques et l'autre constituant le premier manuel en letton sur les droits de l'homme. En outre, six projets régionaux d'ONG et l'organisation d'un séminaire ont été entrepris pour renforcer le débat sur des initiatives régionales d'intégration en dehors de la capitale.

Le chef de Mission, en sa qualité de représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite, a continué à travailler avec les autorités lettonnes et les autorités russes au sein de la Commission mixte qui traite des problèmes concernant le personnel militaire russe à la retraite, qui est resté en Lettonie après que le gros des forces russes avait quitté le pays en 1994.

1.8 Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie

Au cours de la période considérée, le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie, créé en 1997, a continué, conformément à son mandat, à « aider les autorités [biélorusses] à promouvoir les institutions démocratiques et à respecter d'autres engagements de l'OSCE, et [à] observer ce processus et en rendre compte » (PC.DEC/185). Le Groupe a poursuivi le dialogue avec le Gouvernement, l'opposition et d'autres segments de la société biélorusse, en faisant des suggestions sur différentes questions, y compris sur des questions précises liées au processus électoral et au code électoral, en observant un grand nombre de procès et en lançant plusieurs projets notamment en faveur du renforcement de la démocratie.

Au Sommet d'Istanbul, en novembre 1999, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants de l'OSCE ont appuyé énergiquement la coopération établie par le Groupe avec le Gouvernement biélorusse, les partis politiques d'opposition et les organisations non gouvernementales. Des négociations ayant été entamées, sous les auspices de l'OSCE, entre le Gouvernement et l'opposition, les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont félicités, dans la Déclaration d'Istanbul, du progrès rapide réalisé à cet égard et ont insisté sur « la nécessité d'éliminer tous les obstacles qui empêchent encore ce dialogue, en respectant les principes de l'état de droit et la liberté des médias ». Selon des sondages d'opinion, le Groupe est bien connu dans les milieux politiques du pays et jouit d'un grand prestige.

L'idée d'apporter une solution pacifique à la situation conflictuelle par le dialogue, par des négociations et en fin de compte par des élections libres et équitables semblait depuis longtemps inacceptable aux deux parties. Or, après le Sommet de l'OSCE, qui s'est tenu à Istanbul en 1999, le Gouvernement biélorusse a fait fi de l'accord conclu avec l'opposition d'engager des négociations sous l'égide du Groupe, désavouant l'accord initial conclu par écrit entre le Gouvernement et l'opposition sur l'accès rapide et réglementé des partis politiques d'opposition aux médias électroniques d'Etat.

A la fin de 1999, il était devenu évident que le Président biélorusse avait décidé d'avoir la haute main sur le dialogue et d'éliminer à la fois l'idée de négociations directes avec l'opposition, c'est-à-dire de négociations organisées par le Groupe, et la fonction de médiateur ou d'intermédiaire dudit Groupe dans les préparatifs des élections législatives de l'an 2000 et de l'élection présidentielle en 2001.

En février 2000, le Président Loukachenko a pris une nouvelle fois ses distances par rapport à l'idée d'un dialogue authentique sur un « pied d'égalité » avec l'opposition lorsqu'il a engagé un dialogue politique public avec tous les partis politiques, les organisations non gouvernementales et les syndicats, en se réservant toutefois le droit de choisir parmi les recommandations qui seraient formulées au cours du dialogue politique public celles qu'il conviendrait d'adopter. Dans ces conditions, les partis d'opposition ont rejeté toute participation à ce dialogue.

En outre, à l'occasion des trois conférences techniques qui ont été organisées respectivement en avril, juin et août 2000 par les institutions européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe et OSCE), et auxquelles ont également assisté l'International Foundation for Election Systems installée aux Etats-Unis et en fin de compte la Communauté d'Etats indépendants, il a été décidé que l'envoi d'observateurs internationaux aux prochaines élections législatives d'octobre 2000 dépendrait des progrès réalisés dans quatre domaines

d'une importance primordiale : premièrement, transparence du processus électoral et du code électoral ; deuxièmement, accès normal des partis politiques d'opposition aux médias électroniques d'Etat ; troisièmement, attribution de fonctions authentiques au futur parlement ; et quatrièmement, mesures de confiance, en particulier arrêt de la pratique visant à éliminer des opposants politiques.

A l'occasion de la troisième conférence technique, qui s'est tenue le 30 août 2000, une recommandation des institutions européennes a été adoptée. Il a été jugé nécessaire que ces institutions (OSCE, Conseil de l'Europe et Union européenne) maintiennent leur précieuse et importante participation au processus de démocratisation de la Biélorussie. En raison de progrès insuffisants dans les quatre grands domaines qualifiés de fondamentaux, la Conférence a recommandé de n'envoyer qu'une mission d'évaluation technique du BIDDH tout en invitant la Troïka parlementaire (Parlement européen et assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE) à assister aux élections. La présence de la Troïka et celle du BIDDH à Minsk durant les élections ne constitue pas un acte de reconnaissance du caractère démocratique du gouvernement au pouvoir. Les quatre critères définis continueront à servir de point de repère pour reconsidérer la question des relations entre les institutions européennes et la Biélorussie en fonction du déroulement effectif des élections et du rôle du nouveau parlement, qui sera modifié conformément aux engagements pris par le Président le 11 août et le 28 octobre 2000.

En coopération avec le Groupe, la Troïka parlementaire, composée de représentants du Parlement européen et des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, s'est rendue à Minsk plusieurs fois au cours de l'année et a eu des entretiens directs avec le Président Loukachenko et de hauts fonctionnaires biélorusses, de même qu'avec l'opposition, en préconisant l'instauration d'un dialogue authentique entre les deux parties, message que leur avait également adressé la Troïka de l'OSCE (Autriche, Norvège et Roumanie) en mai 2000.

Sur le plan interne, le Groupe a aidé six organisations non gouvernementales (Association républicaine d'électeurs, Comité Helsinki biélorusse, Sapiega, Union des syndicats libres, Mouvement en faveur d'élections libres et démocratiques, Association de femmes) à créer un réseau indépendant d'observation des élections à l'échelle du pays. Plus de 5 000 bénévoles ont reçu une formation d'observateur et un système d'établissement de rapports a été établi.

Le 2 juillet 2000, le Conseil des forces démocratiques en Biélorussie a adopté une recommandation visant à boycotter les élections faute de conditions équitables et de définition des véritables fonctions du futur parlement. Cependant, des douzaines d'hommes politiques et autres personnalités bien connues ont cherché, le plus souvent à titre individuel, à présenter leur candidature, qui a toutefois été rejetée pour vice de forme.

En réponse aux lettres adressées en juillet et août 2000 au Président biélorusse par la Ministre autrichienne des affaires étrangères Ferrero-Waldner, Présidente en exercice de l'OSCE, et par le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune Solana, le Président Loukachenko a annoncé le 11 août un certain nombre de mesures qui amélioraient légèrement le contexte des élections.

Le Gouvernement biélorusse, recherchant la participation d'observateurs des institutions européennes, a pris des dispositions concernant notamment le code électoral, des mesures de confiance et l'invitation de différents hommes politiques de l'opposition à

exprimer leur opinion à la radiotélévision d'Etat de même que dans la presse écrite d'Etat. Pour finir, le Président a entrepris d'inclure des représentants des partis politiques dans la Commission électorale centrale en qualité de membres sans droit de vote, et de renforcer après les élections - les fonctions du futur parlement. En outre, on n'a pas invoqué les poursuites judiciaires contre plusieurs personnalités bien connues de l'opposition pour empêcher leur inscription en tant que candidats aux élections législatives. Par ailleurs, les activités des partis d'opposition, des journaux indépendants et des organisations non gouvernementales à orientation démocratique, notamment des associations de défense des droits de l'homme, continuent à faire l'objet de manœuvres d'obstruction.

Les manifestations de masse ont été reléguées dans les banlieues ou interdites et l'intervention massive de milices ont marqué les événements du 25 mars 2000. Le Groupe a suivi les activités discriminatoires et éliminatoires du Gouvernement et - à maintes occasions - a soulevé la question de telles violations et mesures administratives auprès des autorités.

Le jour du scrutin, le réseau d'observateurs a constaté - d'après les comptes rendus officiels publiés au niveau de chaque circonscription - que non seulement les 13 circonscriptions électorales, dont la Commission électorale centrale avait fait état, n'avaient pas réussi à atteindre le seuil des 50 pour cent d'électeurs inscrits mais qu'en outre plus de 25 circonscriptions n'y étaient pas non plus parvenues. Cela signifie que ce seuil n'a pas été atteint dans plus d'un tiers des 110 circonscriptions et remet en question le quorum nécessaire à l'organe législatif pour que sa capacité juridique prenne effet.

Le réseau d'observation établi à l'échelle du pays a travaillé méthodiquement dans 70 circonscriptions électorales et de manière aléatoire dans les autres. Il a également signalé les violations qui se sont produites au cours du processus électoral tout entier, depuis la création des commissions électorales jusqu'au jour du scrutin.

La mission d'évaluation technique du BIDDH a séjourné en Biélorussie du 18 septembre au 14 octobre 2000 et a déclaré dans son rapport que « ces élections étaient loin de répondre aux engagements essentiels d'élections libres, loyales, équitables, fiables et transparentes. Malgré certaines améliorations constatées depuis les élections précédentes, le processus électoral restait défectueux ». La Troïka parlementaire composée de représentants du Parlement européen et des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, a pris note du rapport de la mission d'évaluation technique et conclu que « des progrès insuffisants avaient été réalisés pour satisfaire aux quatre critères énoncés ». Elle a regretté « que les autorités biélorusses aient été, en fin de compte, incapables de tirer parti des possibilités que leur offrait l'organisation de ces élections législatives pour réaliser des progrès satisfaisants ». La Troïka parlementaire « a prié instamment toutes les forces démocratiques authentiques d'établir une stratégie commune crédible, qui offre au peuple biélorusse un choix réel ». Les parlementaires se sont engagés à continuer d'apporter leur soutien et celui des institutions qu'ils représentent au renforcement du processus démocratique en Biélorussie, processus qui devrait aboutir à la normalisation des relations du pays avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE.

A la suite des deux tours d'élections législatives, la Commission électorale centrale a confirmé l'élection de députés dans 97 des 110 circonscriptions électorales. De nouvelles élections doivent être annoncées d'ici trois mois dans 13 circonscriptions. La Commission électorale a rejeté les critiques de la mission d'évaluation technique du BIDDH et s'est référée, en réponse au rapport critique de la Troïka parlementaire, à un certain nombre

d'appréciations positives du processus électoral émanant notamment de représentants de la Fédération de Russie et de pays de la Communauté d'Etats indépendants.

Dans la perspective de l'élection présidentielle qui doit se tenir en 2001, il faut tirer des enseignements de l'expérience acquise au cours des récentes élections législatives.

En l'an 2000, le Groupe a donné aux membres du Conseil consultatif des partis d'opposition des conseils en ce qui concerne les négociations avec le Gouvernement, les questions devant faire l'objet du dialogue et la position des institutions européennes sur la situation conflictuelle en Biélorussie. Il a aidé les représentants du 13ème Soviet suprême à participer, en qualité de représentants du Parlement biélorusse démocratiquement élu et reconnu sur le plan international, aux sessions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et de ses organes. Le Groupe a également pris part à la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et aux auditions du Conseil de l'Union européenne sur la Biélorussie, qui ont eu lieu respectivement à Strasbourg et à Bruxelles.

Le Groupe a également lancé un certain nombre de projets financés par l'Union européenne et le BIDDH en vue de renforcer la démocratie. Ces projets portent sur la création d'un centre d'études européennes et transatlantiques à la Faculté de lettres de l'Université de Minsk; la mise en place d'un système d'informations par satellite, notamment d'installations qui permettent l'accès aux bibliothèques électroniques scientifiques et universitaires; l'exécution d'un programme d'assainissement des prisons (élimination de la tuberculose, services de soins et conditions d'hygiène, éducation en matière de droits de l'homme); l'organisation de séminaires sur le règlement pacifique de conflits; une série d'exposés sur les institutions démocratiques et la jeunesse; l'appui à la création de partis politiques; et l'aide juridictionnelle à des défendeurs dans les affaires supposées avoir des répercussions politiques.

En coopération avec le Conseil de l'Europe (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe) et un certain nombre d'organisations non gouvernementales ainsi qu'en coopération avec des pays voisins, le Groupe a organisé des conférences à Minsk et dans toutes les capitales provinciales sur l'autonomie locale, l'état de droit et le développement économique régional. Ces conférences ont entraîné un dialogue - pour la première fois depuis des années - entre le régime administratif en place et l'opposition au niveau régional.

En ce qui concerne les activités d'observation, le bureau juridique du Groupe a traité plus de 700 affaires. Il assiste aux poursuites judiciaires, donne des conseils aux défendeurs, rend visite aux personnes se trouvant en détention provisoire, de même qu'aux prisonniers ayant été condamnés à des peines de prison ; et apporte un soutien aux familles. En cas de violation présumée du droit biélorusse et d'engagements internationaux de caractère juridiquement contraignant, les questions sont portées devant les tribunaux, les procureurs et le Gouvernement.

En coopération avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales, telles que le Comité Helsinki biélorusse et le Centre des droits de l'homme, le Groupe a continué à organiser des cours à l'intention des défenseurs du citoyen à Minsk et dans les villes provinciales. Le Groupe a soulevé la question des défenseurs du citoyen auprès de la Cour constitutionnelle et a obtenu à deux reprises des décisions favorables. La structure du barreau étant déterminée par l'Etat, la fonction de défenseur du citoyen est d'une grande importance pour le défendeur. Le nouveau code pénal et la loi sur les poursuites pénales ne

prévoient plus aucun rôle pour le défenseur du citoyen dans les poursuites pénales. Le Groupe est convaincu que l'institution de défenseur du citoyen est d'une importance primordiale dans les conditions qui existent en Biélorussie. D'ailleurs, des membres de la famille sans formation juridique peuvent être agréés comme défenseurs.

A plusieurs occasions au cours de l'année, le Groupe s'est adressé aux autorités publiques et a soulevé la question de la discrimination à laquelle était exposée la presse écrite indépendante, qui doit par exemple payer des tarifs plus élevés pour les services postaux. Contrairement aux médias sous contrôle de l'Etat ou géré par l'Etat, qui reçoivent des subventions élevées, les médias indépendants ne sont pas subventionnés et doivent donc demander un prix plus élevé pour leurs produits. Des irrégularités dans l'envoi de journaux et publications aux kiosques à journaux ont été signalées à plusieurs reprises. En raison de règles très strictes, l'existence de ces médias est constamment en danger. Deux avertissements suffisent à un tribunal pour mettre fin à la parution d'un journal. Il n'a pas été possible d'apporter des améliorations à cette situation.

L'objectif principal visant à permettre en l'an 2000 des élections législatives libres et démocratiques, internationalement reconnues, n'a pas été atteint. Les élections n'ont pas satisfait aux critères établis par les institutions européennes conformément au Document de Copenhague de juin 1990. Cependant, dans le processus de transformation en cours vers une structure véritablement démocratique, certains éléments ont été mis en place. Des instituts de recherche spécialisés dans les sondages d'opinion ont fait état d'un changement très net d'opinion au sein de la population aspirant à un régime plus démocratique, ce qui s'est reflété dans le taux de participation nettement plus bas que prévu aux élections législatives - à peine plus de 50 pour cent alors que l'on s'attendait à un taux de 60 à 70 pour cent des électeurs inscrits. Cependant, les partis d'opposition qui avaient réussi à s'unir au cours de la phase de négociations menées sous l'égide de l'OSCE n'y ont pas réussi au cours des élections législatives. Certains ont boycotté les élections, d'autres y ont présenté des candidats. En ce qui concerne l'élection présidentielle de 2001, on s'efforce dès à présent d'obtenir un ralliement en faveur d'un seul candidat qui défie le Président Loukachenko.

L'établissement d'un réseau indépendant d'observation des élections à l'échelle du pays constitue un progrès important dans l'instauration d'une société civile active qui brave même les manifestations d'intimidation. Le système établi à l'échelle du pays a affronté sa première épreuve à l'occasion des élections législatives d'octobre. Il sera aussi sollicité à l'occasion de l'élection présidentielle de 2001 et dans le cas d'élections au Parlement de l'Union (Fédération de Russie/République de Biélorussie).

Il convient de noter que les lacunes dans le domaine de l'état de droit sont ressenties à multiples reprises au sein des tribunaux, qu'il s'agisse d'affaires administratives ou pénales et dans le contrôle exercé en permanence par les autorités publiques sur les médias. Cet état de choses continue à préoccuper tout particulièrement le Groupe et constitue une réalité regrettable dans la vie politique de la Biélorussie contemporaine.

1.9 Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (Fédération de Russie)

Au cours de la période considérée, le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie a continué à travailler à partir de son bureau provisoire à Moscou, où il est installé depuis l'évacuation de Grozny. Le Groupe d'assistance devait retourner en Tchétchénie dès que les conditions de base d'un tel retour, y compris les conditions requises

en matière de sécurité seraient remplies. Cependant, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2000, les conditions requises ne s'étaient pas concrétisées et il n'y avait eu aucune amélioration notable en ce qui concerne les conditions de sécurité, les garanties et les dispositions permettant un redéploiement du Groupe d'assistance de Moscou en Tchétchénie.

Depuis le mois de mars 2000, la Présidence autrichienne de l'OSCE n'a cessé de s'employer à établir les conditions nécessaires à un retour du Groupe en Tchétchénie. Il y a deux conditions préalables de base qui sont encore à satisfaire. Premièrement, les autorités russes devraient garantir la sécurité et une protection suffisante du Groupe d'assistance et de ses membres. Deuxièmement, le statut du Groupe d'assistance devrait être clairement défini, surtout en matière d'immunités et de sécurité, dans un accord semblable à ceux qui sont conclus avec le gouvernement respectif de tous les pays où des missions de l'OSCE sont déployées. Malheureusement, deux séries de négociations entre l'Ambassadeur Walter Siegl, directeur politique du Ministère autrichien des affaires étrangères, et l'Ambassadeur Evgeny Gusarov, premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, n'ont pas permis de dégager les éléments fondamentaux d'un accord technique quant au statut du Groupe d'assistance et de ses membres.

Avant ces négociations, le Groupe d'assistance a fait de grands efforts pour éliminer les obstacles à un retour en Tchétchénie. L'Ambassadeur Missong, chef du Groupe d'assistance, a mené des négociations prolongées avec le Ministère russe des affaires étrangères, le Ministère de l'intérieur, le Comité des douanes, la Douma d'Etat et l'état major des forces armées afin de parvenir à des accords sur des questions juridiques et techniques liées aux futurs travaux du Groupe d'assistance en Tchétchénie.

Les 11 et 12 mars 2000, le chef du Groupe d'assistance a été invité par le Gouvernement de la Fédération de Russie à se rendre en Tchétchénie avec une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'itinéraire de ce voyage comprenait des visites à Argoun, Grozny et au camp de détention de Tchernokozovo où, selon des rapports de médias internationaux et de médias russes, les prisonniers seraient mal traités. De retour à Moscou, le chef du Groupe d'assistance a exprimé l'espoir que la mission spéciale d'enquête du Groupe d'assistance, comme il avait été préalablement convenu avec l'autorité russe compétente, pourrait bientôt être mise en place.

En fait, du 21 au 23 mars 2000, le Groupe d'assistance a pu entreprendre une tournée d'évaluation générale en Tchétchénie. Certes, pour des raisons de sécurité, les membres du Groupe d'assistance n'ont pas eu l'occasion de se déplacer librement sans être accompagnés par les gardes de sécurité russes. Presque tous les renseignements recueillis ont été obtenus de commandants militaires russes et d'autorités civiles tchétchènes à Znamenskoïe, Goudermes et Argoun. Le Groupe d'assistance n'a pu se faire une image plus objective de la situation que grâce à des contacts plus étroits sur place avec quelques Tchétchènes.

Les impressions que le Groupe d'assistance a eues au cours de cette tournée l'ont amené à conclure qu'il serait possible d'établir un bureau dans le village de Znamenskoïe, dans le district de Nadteretchni, et d'entreprendre à partir de là des opérations sur le terrain. Un immeuble adéquat où pourraient être installés le bureau ainsi que les membres du Groupe d'assistance a été loué. Cependant, les travaux n'ont pas pu vraiment commencer étant donné que, le 25 mai 2000, le Ministère russe de l'intérieur a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'assurer la sécurité du Groupe d'assistance où que ce soit en Tchétchénie.

Le 26 septembre, le chef du Groupe d'assistance a rencontré le général Kazantsev, Représentant plénipotentiaire du Président de la Fédération de Russie dans le district fédéral du Sud. Le général Kazantsev a déclaré que, même si la situation générale de sécurité dans le district de Nadteretchni pouvait être jugée relativement satisfaisante, il conseillerait malgré tout de ne pas déployer à titre permanent le personnel international du Groupe d'assistance à Znamenskoïe, suggérant plutôt d'y prévoir des séjours sporadiques. Le 2 octobre, une rencontre a eu lieu à Moscou entre les chefs du Groupe d'assistance, le coordonnateur principal de l'OSCE en matière de sécurité et le général Malinovsky, chef du Département de la coopération internationale du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie, pour discuter des mesures de sécurité à appliquer à Znamenskoïe dès l'installation du Groupe d'assistance dans cette ville. Selon le général Malinovsky, la situation de sécurité continuait à être mauvaise partout ailleurs en Tchétchénie. Pour cette raison, il jugeait la façon de procéder de certaines organisations internationales et ONG, travaillant à partir d'un bureau à Moscou et effectuant des visites « inopinées » en Tchétchénie, comme sage et recommandable. Le général Malinovsky a toutefois fait remarquer que c'était à l'OSCE de décider.

Une équipe du Groupe d'assistance et du Secrétariat de l'OSCE s'est rendue les 3 et 4 octobre dans le Caucase pour inspecter le futur bureau du Groupe d'assistance à Znamenskoïe et définir les mesures à appliquer en matière de sécurité avant l'installation des membres du Groupe d'assistance. Grâce à l'appui du bureau du général Kazantsev, l'équipe de l'OSCE s'est acquittée de toutes ses tâches de manière tout à fait satisfaisante. A la suite de la réunion du 2 octobre au Ministère de l'intérieur et de la visite en Tchétchénie, le Groupe d'assistance a entrepris, avec l'aide de son personnel local, les activités préparatoires à son installation à Znamenskoïe, en particulier des travaux de protection de la propriété. Parallèlement aux travaux d'adaptation, des négociations ont été entamées avec les autorités de la Fédération de Russie en vue de parvenir à un accord sur les modalités du fonctionnement futur du Groupe d'assistance à Znamenskoïe et d'accélérer son installation dans cette ville.

Les 26 et 27 octobre des entretiens ont eu lieu au Secrétariat de l'OSCE à Vienne avec M. Volkov, chef adjoint du Département de la coopération internationale du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie, entretiens auxquels a participé le chef du Groupe d'assistance. Un certain nombre de dispositions concernant des arrangements en matière de sécurité ont été approuvées. Certaines questions importantes ne sont toutefois pas encore résolues, surtout en ce qui concerne l'utilisation de matériel de communication, qui fait toujours l'objet de divergences. L'accord final devrait être conclu dans un proche avenir. Dès que ce sera le cas et que les gardes de sécurité auront été recrutés et déployés à Znamenskoïe, le Groupe d'assistance sera prêt à y renvoyer les membres de son personnel qui sont recrutés sur le plan international.

En dépit des circonstances, le Groupe d'assistance s'est efforcé, à partir de son bureau provisoire à Moscou, de s'acquitter de tâches fort utiles en conformité avec son mandat, qui a été reconfirmé sans restrictions au Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OSCE, qui s'est tenu à Istanbul en novembre 1999.

Le Groupe d'assistance a largement consacré ses activités à la dimension humaine, en particulier à l'aide humanitaire fondée sur ses propres projets, et aux moyens de faciliter l'aide fournie au titre de contributions volontaires. Nombre de projets portaient sur la rééducation des enfants tchétchènes qui ont été déplacés à l'intérieur du pays et l'aide à leur apporter. Parmi les différents projets, il convient de mentionner en particulier le projet

prévoyant à l'intention d'une centaine d'enfants de camps de déplacés à Znamenskoïe (Tchétchénie), des séjours de soins psychiques et médicaux d'une durée de trois semaines. Ce projet a été exécuté au cours de la période allant de juillet à septembre 2000 par le Groupe d'assistance, en étroite coopération avec l'ONG britannique « Centre for Peacemaking and Community Development » et parrainé par la Présidence autrichienne de l'OSCE. D'autres projets visaient notamment à distribuer des vêtements et des produits alimentaires de première nécessité, et à dispenser des soins de santé à des Tchétchènes déplacés.

En outre, le Groupe d'assistance a facilité l'exécution d'un certain nombre d'autres programmes d'aide humanitaire, notamment en remettant à l'hôpital d'Argoun (Tchétchénie) les médicaments et le matériel médical achetés par la Présidence autrichienne de l'OSCE.

Depuis sa création, le Groupe d'assistance a accumulé une vaste expérience en matière d'aide humanitaire en Tchétchénie et il n'y a pas de doute qu'après sa réinstallation en Tchétchénie il pourrait reprendre l'exécution d'autant de projets que par le passé. C'est dans cet objectif qu'il a élaboré 19 projets, devant tous bénéficier d'une aide extérieure.

Le Groupe d'assistance a joué un rôle essentiel pour informer la communauté internationale de la situation en Tchétchénie et des besoins locaux sur le plan humanitaire. Cependant, par suite de son installation à Moscou, le Groupe d'assistance a dû se limiter à cet égard à des contacts avec d'éminents représentants officiels russes et des organisations de défense des droits de l'homme et des droits des citoyens dans la Fédération de Russie et plus particulièrement en Tchétchénie, tels que le médiateur de la Fédération de Russie, le Représentant du Président russe pour les droits de l'homme et des citoyens en Tchétchénie, le Groupe « Memorial » et d'autres groupes russes de défense des droits de l'homme.

Le Groupe d'assistance a également pris part à un séminaire international sur l'état de droit, la démocratisation et la situation en matière de droits de l'homme dans la région du Nord-Caucase (Fédération de Russie), organisé conjointement, du 29 au 31 mai 2000 à Vladikavkaz, par le Conseil de l'Europe et le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Il participe également à des réunions convoquées par les coordonnateurs des Nations Unies pour les mesures de sécurité et les questions humanitaires, qui sont installés à Moscou, de même que par d'autres organisations internationales et ONG installées à Moscou ou à Nazran (Ingouchie) et à Genève.

Au cours de son séjour à Moscou en l'an 2000, le Groupe d'assistance a fait de son mieux pour maintenir des contacts et des relations de travail avec les autorités fédérales russes de même qu'avec les Etats participants de l'OSCE par l'intermédiaire de leurs ambassades et avec des représentants d'organisations gouvernementales et internationales installées à Moscou.

1.10 Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie

L'exécution du mandat du Représentant personnel du Président en exercice est étroitement liée aux tâches relevant du Groupe de Minsk, de ses coprésidents et de la future conférence de Minsk : à savoir aux progrès des négociations visant à mettre fin au conflit armé dans la région du Haut-Karabakh et à conclure un accord de paix. Au cours de l'an 2000, certains progrès ont été faits à cet égard. Les présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan ont continué à se rencontrer pour rechercher une approche commune au dénouement du conflit. Les rencontres entre les présidents sont d'une importance cruciale

pour parvenir à des progrès dans le processus de négociation. Il convient également de faire remarquer qu'au cours de cette période le Bureau du Représentant personnel a contribué de manière notable à favoriser le processus de paix sur place.

Le Bureau du Représentant personnel a continué à jouer un rôle actif entre les parties et a maintenu des contacts à tous les niveaux de la structure hiérarchique politique et militaire. Les informations obtenues grâce à ces contacts ont été transmises à la Présidence en exercice pour la tenir au courant de tous les faits nouveaux intéressant le conflit. Le Bureau a fait office de messager entre les parties et a également rempli le rôle de coordonnateur de manifestations qui ont été organisées à des niveaux inférieurs à celui des rencontres entre les présidents. En outre, le Bureau a pu apporter son concours à l'adoption et à la mise en oeuvre d'importantes mesures de confiance.

Les activités de surveillance du cessez-le-feu qui se déroulent une fois par mois contribuent à la stabilité le long du front. Au cours du deuxième semestre, ces activités de surveillance ont eu lieu deux fois par mois. Au cours de la période considérée, les parties au conflit ont continué à demander qu'une surveillance soit effectuée pour vérifier la situation à des endroits situés sur le front, démontrant ainsi qu'elles s'en remettaient aux conclusions et recommandations du Bureau, qu'elles respectaient. Cette surveillance fournit à la Présidence en exercice et aux membres du Groupe de Minsk des informations précieuses sur la situation sur le terrain et constitue aussi une importante mesure de confiance, les commandants locaux des deux camps opposés ayant la possibilité de communiquer en utilisant le matériel de radio de l'OSCE et d'élucider ainsi tout malentendu. A la suite des rencontres entre les deux présidents, les parties ont renforcé le régime de cessez-le-feu et appliqué à cette fin certaines mesures préalablement suggérées par le Bureau du Représentant personnel.

S'agissant des questions humanitaires en général, le Bureau a maintenu ses contacts avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations internationales et ONG. Cependant au cours de la période considérée, le Bureau a consacré une attention particulière au sort des prisonniers de guerre et des personnes disparues depuis les combats qui ont sévi dans le Haut-Karabakh et aux alentours jusqu'en 1994. Le Bureau a suivi ces questions en étroite coopération avec le CICR.

Les dirigeants du Haut-Karabakh ont répondu favorablement à la demande faite par la Présidence en exercice de l'OSCE de libérer sans condition tous les prisonniers de guerre et ont remis les quatre derniers aux autorités azerbaïdjanaises. De même à Erevan cette action a provoqué une réponse favorable. L'Arménie a libéré six prisonniers de guerre. Le 12 août, un prisonnier de guerre capturé une semaine plus tôt a été remis à l'Azerbaïdjan. Le 28 juillet, l'Azerbaïdjan a libéré deux autres prisonniers pris au début de l'année. Au total, 13 prisonniers de guerre ont été libérés.

La Commission mixte pour les prisonniers et les disparus, créée sous les auspices du Bureau, prévoit de se réunir à Erevan d'ici la fin de l'année. Les parties ont convenu d'assurer à la Commission mixte des conditions qui lui permettent d'intensifier ses travaux.

La libération de pratiquement tous les prisonniers de guerre, la libération rapide du tout dernier prisonnier et les progrès réalisés dans les travaux de la Commission mixte témoignent de l'approche pragmatique dont les parties ont fait preuve et relèvent l'attitude constructive qu'elles ont adoptée en ce qui concerne la coopération sur le plan humanitaire.

Les progrès réalisés dans ce domaine ont à leur tour une influence favorable sur le processus de négociation.

1.11 Groupe de planification de haut niveau

Le Groupe de planification de haut niveau a été créé conformément aux décisions du Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants de l'OSCE (alors la CSCE), qui s'est tenu à Budapest en 1994, dans le but d'intensifier l'action en ce qui concerne le conflit dans le Haut-Karabakh.

Conformément à son mandat sans orientation précise, adopté par le Président en exercice le 23 mars 1995, le Groupe de planification de haut niveau est chargé de faire au Président en exercice des recommandations sur l'élaboration d'un plan concernant la création, la composition et les opérations d'une force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE pour le Haut-Karabakh, et en outre d'émettre des recommandations notamment sur les points suivants : importance et caractéristiques de la force, commandement et contrôle, logistique, affectation d'unités et de ressources, règles d'engagement et arrangements avec les Etats contributeurs.

Le chef du Groupe de planification est nommé par le Président en exercice, auquel il fait rapport directement et dont il reçoit des instructions. Il est chargé de l'exécution du mandat du Groupe ainsi que de l'organisation et de l'administration des travaux et du personnel du Groupe. Il assure la liaison, le cas échéant, avec les coprésidents du Groupe de Minsk, avec le Représentant personnel du Président en exercice pour les questions du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie, avec les représentants sur le terrain et avec les Etats contributeurs.

Le Groupe de planification est composé de militaires détachés par les Etats participants de l'OSCE et de personnel non militaire employé par le Secrétariat de l'OSCE. L'effectif du Groupe de planification, qui comprenait initialement 35 personnes, en compte maintenant neuf.

A la suite de son activité de planification, le Groupe a mis au point un concept de la force multinationale de maintien de la paix de l'OSCE, qui devrait être déployée dans la région du conflit. Ce concept comprend quatre options, dont trois prévoient la mise en place d'un ensemble composé de forces armées et de maintien de la paix et d'observateurs militaires non armés, la quatrième correspondant à une mission d'observation militaire non armée.

Dans l'esprit de son mandat, le Groupe de planification a continué à maintenir et à développer des contacts avec des institutions et organismes internationaux afin d'améliorer l'actualité de ses informations ; en outre, il n'a cessé d'adapter le concept de force de maintien de la paix grâce à des missions d'enquête, qui se sont traduites par la mise à jour des quatre options susmentionnées.

Conformément à son mandat, le Groupe de planification a reçu au début de l'année de nouvelles instructions de la Présidente en exercice portant notamment sur les points suivants : reprise de la reconnaissance logistique devant permettre de mieux connaître les possibilités dans toute la région, liaison avec les missions et organisations s'intéressant aux opérations de maintien de la paix et visites connexes, participation à des activités d'observation sur la ligne de contact, organisées par le Représentant personnel de la

Présidente en exercice, appui aux coprésidents du Groupe de Minsk selon les besoins, révision de l'option 4/98 (mission d'observation militaire) et mise à jour des procédures opérationnelles permanentes.

Jusqu'à ce jour, l'option 4 a été revue et présentée pour information et approbation à la Présidente en exercice et les projets de budget pour les trois autres options ont été mis à jour (coûts et « fonds de démarrage rapide »).

Conformément aux recommandations des coprésidents du Groupe de Minsk et vu la situation délicate régnant dans la zone du conflit (répercussions de l'assassinat perpétré à Erevan en octobre 1999 et lente reprise des rencontres directes entre les présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan), le Groupe de planification n'a pas pu effectuer les missions proposées de reconnaissance logistique. Par ailleurs, la participation aux activités de surveillance sur la ligne de contact, qui ont été organisées par le Représentant personnel de la Présidente en exercice, s'est poursuivie, le Groupe de planification ayant ainsi participé à neuf missions de surveillance depuis novembre dernier. Ces visites permettent au Groupe de planification de se familiariser avec les conditions locales et de faire la connaissance de représentants locaux et nationaux, tant militaires que civils.

Les procédures opérationnelles permanentes révisées ont été rédigées et envoyées pour commentaire à la Présidente en exercice et au Secrétaire général. Le personnel s'emploie également à élaborer un projet de manuel sur la zone du conflit, des mémorandums d'accord et un accord sur l'état des forces à utiliser dans le cas d'une mission. En outre, le Groupe de planification s'acquitte de tâches particulières qui lui sont demandées par les coprésidents du Groupe de Minsk.

Depuis le mois d'octobre dernier, le Groupe de planification a donné à des visiteurs de haut rang - dont le Secrétaire général de l'OSCE, les coprésidents du Groupe de Minsk, le Représentant permanent de la Présidente en exercice et des conseillers militaires de délégations auprès de l'OSCE à Vienne - un aperçu sur le processus actuel de planification. D'autres séances d'information ont été organisées selon les besoins, en particulier à l'intention de représentants du ministère de la défense ou de l'Etat major d'Etats participants de l'OSCE

Au cours de l'année, des membres du Groupe de planification ont assisté à des séminaires sur les opérations de soutien à la paix, à des conférences sur les mesures de confiance et à des réunions concernant les questions humanitaires et les enfants. Des membres du personnel se sont également rendus dans des centres de formation militaire pour évaluer l'intérêt que ces centres présentaient pour le Groupe de planification et pour l'OSCE dans le cas d'une opération dans la région du conflit faisant l'objet de la Conférence de Minsk. Ils ont participé à un exercice de formation de la sixième brigade d'infanterie autrichienne dans des conditions hivernales pour se faire une idée des difficultés qu'ils risqueraient d'avoir à affronter dans les régions montagneuses de la zone de mission.

Le Groupe de planification ne doute pas qu'il sera possible d'adapter les plans actuels aux besoins d'une future mission dans la zone du conflit faisant l'objet de la Conférence de Minsk. Conformément aux instructions de la Présidente en exercice, il se prépare à fournir une aide et un appui au chef de mission, au commandant de la force et au personnel opérationnel de la mission sur le terrain en cas de déploiement d'une mission.

1.12 Bureau de l'OSCE à Erevan

Le Bureau de l'OSCE à Erevan a été établi conformément à la Décision No 314 prise par le Conseil permanent le 22 juillet 1999. Le Bureau devait commencer à travailler en novembre 1999, mais l'assassinat du Premier Ministre et du Président du Parlement en octobre a retardé la ratification du mémorandum d'accord entre l'OSCE et le Gouvernement de la République d'Arménie. Des membres du Bureau sont toutefois arrivés à Erevan en janvier 2000, comme l'avait préconisé le Gouvernement et ont commencé à travailler à titre officieux. Le Bureau a été officiellement ouvert le 9 février.

Le personnel du Bureau se compose actuellement de six personnes recrutées sur le plan international et de six ressortissants arméniens, cinq travaillant à plein temps et le sixième à temps partiel.

Le mandat du Bureau est étendu, portant sur tous les aspects des activités de l'OSCE dans les dimensions politique, économique, environnementale et humaine.

La première tâche du Bureau était d'apprendre à connaître l'Arménie et les structures en place dans le pays. C'est ainsi qu'au cours des premiers mois de fonctionnement, le Bureau a eu pour principale activité de concevoir et d'établir des partenariats avec des organes gouvernementaux, parlementaires et autres organismes de la société civile en Arménie. En outre, le Bureau a recherché les domaines où il pourrait coopérer avec des organisations internationales et les missions d'Etats participants et s'appuyer mutuellement. Il n'a pas seulement établi des contacts à travers tout le pays, mais aussi à l'extérieur avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne en effectuant des visites à Strasbourg et à Bruxelles. Il a également coopéré étroitement avec le BIDDH au suivi et à l'exécution de projets qui avaient été lancés avant même qu'il ne soit là et à la définition de domaines de coopération future.

Il convient de faire remarquer qu'au moment de la création du Bureau, l'Arménie entrait dans la phase finale de sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. Il a été admis que l'OSCE pourrait apporter son concours à la mise en oeuvre des nombreux engagements que l'Arménie venait de contracter en tant que futur membre du Conseil de l'Europe. Cette coïncidence et l'accueil sincère et franc que le Bureau a reçu signifie que, dès le départ, il a été appelé à se pencher sur une vaste gamme de questions.

Dans le domaine politique, le Bureau a été invité par le Président de l'Assemblée nationale à participer aux travaux des commissions parlementaires et des groupes de rédaction. Le Bureau collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'International Foundation for Election Systems à la rédaction d'amendements au code électoral pour donner suite aux observations faites par le BIDDH à propos des élections législatives de 1999. Il faut espérer que ces travaux seront terminés avant la fin de l'an 2000, même si la fermeture de la section du PNUD s'occupant de cette question impose une charge encore plus lourde au Bureau de l'OSCE. Le Bureau participe aussi aux travaux sur les amendements à la Constitution, notamment ceux qui ont trait à l'indépendance de la magistrature et à l'établissement d'un régime de séparation des pouvoirs. Aux côtés du HCR et d'organisations locales, le Bureau a également consacré une grande attention aux questions concernant les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les minorités ethniques, questions qui continueront à faire l'objet de travaux futurs.

L'un des domaines d'activité qui revêtira une importance croissante dans un avenir prévisible est l'action visant à lutter contre la corruption. Le Bureau a pris l'initiative de créer un groupe de travail constitué de toutes les institutions et donateurs internationaux intéressés à ce sujet et a désormais obtenu l'approbation du Président et du Premier Ministre pour créer un comité mixte gouvernemental/international chargé d'établir une stratégie globale de lutte contre la corruption. L'objectif est de convenir d'une stratégie commune avant la fin de l'année afin de disposer des mesures législatives et administratives nécessaires pour s'attaquer au problème de la corruption. Des représentants de la société civile participeront à cette entreprise, qui doit être ouverte et transparente.

Dans les domaines économique et environnemental, l'Arménie essaie encore de remédier aux conséquences de l'effondrement de l'économie dirigée et de la désorganisation des marchés traditionnels et des réseaux de distribution. En outre le pays reste isolé de ses voisins et souffre d'un taux élevé d'émigration. Le Bureau a facilité la participation de l'Arménie à deux réunions du Forum économique de l'OSCE et établi des documents d'information générale, l'un pour la huitième Réunion du Forum économique, sur le relèvement après un conflit, et un autre sur l'état de l'économie arménienne, basé sur des discussions approfondies avec des représentants des secteurs privé et public. Ce dernier document servira de base à une série de tables rondes en automne. L'Arménie ayant également demandé à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Bureau a organisé des rencontres avec un certain nombre de ministères, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales sur des projets ayant trait à la simplification des procédures administratives et à l'harmonisation des normes. En outre, le Bureau a été mis à contribution pour des questions d'autonomie locale et de décentralisation, domaines d'activité permanents pour ce qui est de la coopération avec le Conseil de l'Europe.

Etant donné l'importance de la coopération économique régionale transfrontière trilatérale dans le Sud-Caucase, le Bureau a organisé une série de rencontres avec le gouverneur et d'autres représentants du secteur privé et du secteur public dans le district de Tavouch pour définir des projets au niveau local avec les régions voisines. Le Président et le Premier Ministre ont tous deux encouragé cette initiative, qui devrait déboucher sous peu sur la formulation de projets concrets.

Le Bureau a associé des représentants officiels et des organisations non gouvernementales à un certain nombre d'initiatives de protection de l'environnement et appuie toute action en faveur de la ratification de conventions internationales dans le domaine de l'environnement, en particulier la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Århus), qui prévoit la participation d'organisations non gouvernementales aux décisions relatives à l'environnement.

La mise en place d'un défenseur public des droits de l'homme (médiateur) a constitué l'une des principales activités entreprises dans le domaine des droits de l'homme. Le Bureau a coopéré avec des représentants du Parlement et d'ONG à l'élaboration du projet de loi et a créé un groupe international de donateurs/conseillers potentiels chargé d'apporter à l'avenir un appui à la nouvelle institution. Par l'intermédiaire du BIDDH, le Bureau a engagé le bureau du médiateur polonais à donner des conseils et à formuler des observations sur la législation arménienne. Le Bureau participe déjà, en coopération avec l'ONU, le Conseil de l'Europe et des organisations non gouvernementales nationales, à des initiatives visant à sensibiliser le public.

De manière plus générale, le Bureau a établi des relations de travail avec une vaste gamme d'organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de l'homme et apporté une aide et un appui au projet visant à renforcer le professionnalisme et les capacités au sein de la société civile. Le Bureau a également assisté à des réunions de la Commission présidentielle sur les droits de l'homme. Le Bureau n'a pas seulement suivi les projets en cours du BIDDH dont l'objectif est de sensibiliser davantage le public aux questions des droits de l'homme, mais a aussi élaboré ses propres propositions pour 2001.

Donnant suite à un séminaire du BIDDH sur la tolérance religieuse et ethnique, qui s'est tenu à Erevan en mai, le Bureau observe les faits nouveaux survenus dans ces domaines et finance actuellement la publication et la diffusion d'une brochure sur les groupes religieux rédigée par le Comité d'Etat sur les affaires religieuses. En réponse à une demande du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur, le Bureau s'est employé à propager dans les établissements d'enseignement les normes et meilleures pratiques internationales en matière de droits de l'homme. En outre, le Ministère de la défense lui a également demandé de l'aider à élaborer des lois sur des solutions de remplacement du service militaire et sur les objecteurs de conscience. Le Bureau travaille actuellement avec un groupe d'auteurs à la production d'un manuel sur les droits de l'homme à l'intention des élèves de huitième année. Au fur et à mesure que le Bureau est mieux connu, il doit faire face à un flux croissant de particuliers qui l'appellent pour des problèmes concernant les droits de l'homme.

Le Bureau a réussi à apporter son concours à un projet du BIDDH sur un nouveau système d'enregistrement des résidents permanents en Arménie, ce qui a nécessité une revitalisation et un élargissement du groupe de travail interministériel. Une fois que le nouveau système d'enregistrement aura été approuvé, il faudra élaborer une nouvelle législation à ce sujet, notamment des dispositions régissant la protection des données.

Aux niveaux national et régional, le Bureau a appuyé des initiatives dans les domaines de la parité entre les sexes et de la jeunesse. Le Bureau a également consacré une attention particulière au problème de la traite des êtres humains et a participé à un projet commun avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Une attention particulière a également été accordée à la nouvelle législation sur les médias et à l'ensemble des questions relatives à la décentralisation du pouvoir et à l'autonomie locale. Dans ces deux domaines, le Bureau a travaillé avec des partenaires locaux, des députés et des organes internationaux. Les questions d'autonomie ont fait l'objet de discussions approfondies avec des gouverneurs et des élus à travers tout le pays.

Au cours de la période considérée et après les premiers mois qui ont suivi la création du Bureau, il est devenu évident qu'il fallait mieux coordonner, aux niveaux national et international, les actions menées en Arménie et l'aide qui lui est fournie. Le Bureau proposera la constitution d'un certain nombre de groupes de travail afin de renforcer l'efficacité et d'éviter les doubles emplois.

Dès le début, le Bureau a été bien accueilli par tous les segments de la société en Arménie. Le Bureau a accès, dans les meilleures conditions, aux plus hauts niveaux du Gouvernement et du Parlement et les entretiens sont ouverts et francs. Dans les milieux des affaires et de la société civile, la présence du Bureau est considérée comme favorable et susceptible de donner l'impulsion voulue pour entraîner les changements nécessaires.

Maintenant que le Bureau est bien implanté et qu'il s'est familiarisé avec le pays, il doit établir un ordre de priorité parmi les engagements qu'il se propose de prendre. L'ouverture du Bureau de l'OSCE à Bakou a fourni une occasion de coopération régionale dans des domaines appropriés.

1.13 Bureau de l'OSCE à Bakou

Le mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou (Azerbaïdjan) fait l'objet de la Décision No 318 prise par le Conseil permanent le 16 novembre 1999. Selon les dispositions pertinentes de cette décision, le Bureau devait être établi en janvier 2000. Un mémorandum d'accord entre l'OSCE et la République azerbaïdjanaise a été signé le 19 juin 2000. A la suite de la ratification de ce mémorandum d'accord, le Bureau a été ouvert officiellement par la Présidente en exercice et le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères le 18 juillet 2000.

Le Bureau doit s'acquitter d'une vaste gamme de tâches concernant toutes les dimensions des activités de l'OSCE, y compris les aspects humains, politiques, économiques et environnementaux de la sécurité, à savoir : promouvoir la mise en oeuvre des principes et engagements de l'OSCE ainsi que la coopération de la République azerbaïdjanaise dans le cadre de l'OSCE, faciliter les contacts et promouvoir l'échange d'informations avec la Présidence en exercice et les autres institutions de l'OSCE ainsi que la coopération avec les organisations et institutions internationales intéressées, et établir et entretenir des contacts avec les autorités centrales et locales, les universités, les instituts de recherche et les ONG. En outre, le Bureau devrait aider à organiser des manifestations avec la participation de l'OSCE et à s'acquitter de toute autre tâche jugée appropriée par la Présidence en exercice ou par d'autres institutions de l'OSCE et convenue entre l'OSCE et la République azerbaïdjanaise.

Pour l'exécution de ces tâches, le Bureau dispose de six personnes recrutées sur le plan international, dont cinq sont détachées.

Les premières activités du Bureau ont essentiellement consisté à recruter du personnel sur le plan international et local et à chercher des locaux permanents. Le recrutement de personnel international était achevé dès le mois d'août, mais le personnel détaché pour une longue durée n'est arrivé que vers la fin du mois de septembre.

Au cours de la première phase d'opération, les activités de base ont été axées sur l'établissement de contacts et la constitution de réseaux de coopération tant à l'intérieur de l'Azerbaïdjan qu'avec les institutions de l'OSCE et les organisations internationales intéressées au niveau des secrétariats.

Les élections législatives, prévues pour le 5 novembre 2000, ont hâté l'instauration de relations de travail avec le BIDDH.

Le Bureau a constaté que de vastes segments de la société civile étaient au plus haut point intéressés par sa présence à Bakou.

Dans l'élaboration de son programme de travail, le Bureau s'est engagé, conformément à son mandat et compte tenu des priorités de l'OSCE, à répondre aux préoccupations actuelles et futures de l'Azerbaïdjan.

1.14 Mission de l'OSCE en Géorgie

Au cours de la période considérée, le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie a été élargi conformément à la Décision No 334 que le Conseil permanent a prise le 15 décembre 1999 (PC.DEC/334). La Mission s'est vu attribuer des tâches supplémentaires en matière de prévention des conflits (observer et faire rapport sur les mouvements à travers la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie). Ces nouvelles tâches s'ajouteront aux activités normales de la Mission dans le domaine du règlement des conflits (promouvoir des négociations entre les parties aux conflits en Géorgie, c'est-à-dire au conflit Géorgie/Ossétie-du-Sud et au conflit Géorgie/Abkhazie), et dans le domaine de la dimension humaine (observer et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Géorgie - y compris en Ossétie-du-Sud et en Abkhazie - et promouvoir l'instauration d'une société civile et d'institutions démocratiques).

Au 15 novembre 2000, la Mission disposait d'un personnel international de 60 personnes venant de 24 pays, dont 42 avaient été recrutées en l'an 2000 à l'occasion de l'élargissement du mandat de la Mission fin 1999, et d'un personnel local comptant 41 personnes.

1.14.1 Conflit Géorgie/Ossétie-du-Sud

Au cours de la période considérée, le conflit Géorgie/Ossétie-du-Sud a été caractérisé par une situation militaire stable, la circulation de personnes et de biens, un rapprochement au niveau local et un dialogue politique suivi, ce qui a créé un environnement favorable à de nouveaux progrès dans le processus de règlement du conflit.

Au cours de sa visite en Géorgie au début du mois de mai, la Présidente en exercice de l'OSCE a exprimé l'espoir que les parties au conflit tireraient parti des avantages comparés existants pour parvenir à des progrès plus rapides que dans d'autres conflits « gelés » dans la région. Compte tenu de la Déclaration du Sommet d'Istanbul (1999), la Présidente en exercice s'est déclarée prête à contribuer à une solution en convoquant à Vienne une réunion d'experts de la région, sous réserve que des progrès notables soient réalisés en ce qui concerne les préparatifs.

Dans le cadre des préparatifs d'une réunion éventuelle d'experts, la Mission a organisé de nombreuses consultations avec les deux parties, y compris des rencontres entre le chef de mission, le Président géorgien Chevarnadze et le dirigeant de l'Ossétie-du-Sud Chibirov, de même que des réunions préparatoires avec la Présidente en exercice à Vienne, auxquelles la partie russe a également participé en tant que médiateur. En juin, la Présidente en exercice de l'OSCE a décidé d'organiser une réunion d'experts, qui a eu lieu du 11 au 13 juillet à Baden près de Vienne.

La réunion de Vienne a été la dernière d'une série de quatre réunions analogues tenues au niveau des experts depuis 1999 entre les deux parties (Géorgie/Ossétie-du-Sud) avec la médiation de la Fédération de Russie et la participation de l'Ossétie-du-Nord-Alania et de la Mission de l'OSCE en Géorgie. L'objectif de la réunion d'experts qui s'est tenue à Vienne était de rapprocher - dans toute la mesure du possible - les positions respectives des deux parties au sujet du « document intermédiaire », qui constituait un accord provisoire sur les grands principes et orientations à suivre pour aboutir à un règlement définitif.

Sous la présidence commune du chef de la délégation de la Fédération de Russie et du chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie, les participants ont revu l'ensemble du projet de document intermédiaire. En outre, la partie géorgienne et la partie ossète-du-Sud ont pour la première fois examiné des questions directement liées à leurs relations constitutionnelles futures. Trois questions que les experts ont jugé utile de traiter en bloc se sont dégagées de ces discussions : premièrement, la reconnaissance de l'intégrité territoriale de la Géorgie et l'acceptation de liens particuliers entre l'Ossétie-du-Sud et l'Ossétie-du-Nord-Alania (Fédération de Russie) ; deuxièmement, les caractéristiques du futur statut de l'Ossétie-du-Sud ; et troisièmement, un mécanisme de garanties internationales. Comme il a été recommandé par les experts à la réunion de Baden, les deux parties ont examiné l'ensemble de ces questions au niveau politique et préconisé d'autres négociations. Un futur mécanisme de garanties internationales s'est révélé être une question subordonnée à de nouveaux progrès dans le processus de négociation.

Pour donner suite à la proposition faite par les deux parties à la réunion de Baden, les représentants de la Présidence en exercice autrichienne de l'OSCE et de la Fédération de Russie, à savoir l'Ambassadrice Tagliavini, Représentante personnelle de la Présidente en exercice pour le Caucase, et M. Mayorov, Ambassadeur extraordinaire de la Russie, et le chef de mission ont tenu des consultations avec les deux parties en septembre 2000 sur la question des garanties concernant de futurs accords sur le règlement du conflit osséto-géorgien. Ces consultations ont donné lieu à un accord commun selon lequel un futur système de garanties prévoirait notamment des mesures politiques et des mesures de sécurité, un appui économique et la protection des droits de l'homme, surtout des réfugiés et des minorités ethniques.

Les médiateurs s'étant mis d'accord, au cours des réunions suivantes tenues à Tbilissi et à Tskhinvali, pour maintenir l'élan donné par la réunion de Baden, ont proposé d'établir un programme régulier de réunions sur l'ensemble des questions examinées à Baden, réunions qui devraient se tenir alternativement à Moscou et à Vienne.

Après de nombreux retards et des manifestations d'inquiétude croissante de la part de la Mission, la partie géorgienne a finalement présenté, au cours de la visite de la Présidente en exercice en mai dernier, le projet de loi - attendu depuis longtemps - sur les droits des réfugiés et des personnes déplacées au logement et à la propriété. Ce projet de loi, qui aborde un problème crucial pour le règlement global du conflit, a été communiqué, pour observations, par la Mission aux organisations internationales concernées.

En juillet, un document comprenant des projets de redressement économique d'une valeur de 1,5 millions d'euros, dans la zone du conflit a été signé par les deux parties au conflit, la délégation de la Commission européenne en Géorgie et la Mission. Les projets seront exécutés par la Commission européenne sous les auspices de la Mission.

D'une part, la signature de l'accord de redressement économique russo-géorgien, depuis longtemps différé, n'a malheureusement pas étayé la progression du processus politique. En outre la Commission mixte de contrôle a été dans l'incapacité d'agir à la suite des changements intervenus au sein du Gouvernement de la Fédération de Russie, qui préside cet organe important pour le processus de règlement du conflit. Le retour de réfugiés et de personnes déplacées a été plus long que prévu. D'autre part, il est encourageant que les deux parties aient mutuellement fait preuve d'une aptitude à faire fi de différends politiques non encore réglés et à coopérer au sujet de questions pratiques en cas d'urgence, en organisant par exemple des rencontres aux niveaux central et local pour trouver des moyens d'atténuer les

conséquences de glissements de terrain qui étaient survenus en été, coupant temporairement la route transcaucasienne et de ce fait l'approvisionnement en électricité et l'acheminement de biens, surtout vers l'Ossétie-du-Sud. L'action rapide entreprise a contribué à promouvoir la confiance entre les deux parties.

De manière générale, la situation militaire est restée calme et stable. Cependant, la criminalité est une question de plus en plus préoccupante. L'initiative que la Mission a prise pour renforcer la coopération en matière de lutte contre la criminalité dans la zone du conflit a débouché sur la création d'un groupe d'opérations communes. Ce groupe est devenu pleinement opérationnel en février, ce qui est encourageant et conforme aux décisions de la Commission mixte de contrôle. Des représentants de la police géorgienne, de la milice de l'Ossétie-du-Sud et des forces communes de maintien de la paix dirigent en commun ce groupe. Les opérations sont toutefois gravement entravées par le manque de matériel de communication et de supports d'information.

La Mission appuie un programme de remise volontaire des armes, lancé par le Commandant des forces communes de maintien de la paix au début de l'année. Jusqu'en octobre 2000, plus de 280 armes à feu, plus de 100 kilos d'explosifs, des mines, des grenades et des missiles non guidés ont été remis par des membres de la population locale d'Ossétie et de Géorgie. Même un canon de 100 millimètres a été remis aux forces communes de maintien de la paix par un résident local.

S'agissant des activités de l'OSCE en Ossétie-du-Sud, la Mission est représentée en permanence à Tskhinvali depuis janvier 2000. Elle est maintenant mieux placée pour entretenir des contacts avec les autorités locales et la population de même qu'avec les forces communes de maintien de la paix et - enfin - pour renforcer de manière visible la présence de l'OSCE dans toute la région, ce qui fait aussi partie de son mandat.

1.14.2 Conflit Géorgie/Abkhazie

Malgré l'absence de progrès au sujet des questions fondamentales d'un règlement global du conflit abkhaze, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a donné une impulsion aux pourparlers au début de l'année. Après une période de neuf mois pendant laquelle aucune réunion ne s'est tenue dans le cadre du Conseil de coordination, les deux parties se sont rencontrées en janvier 2000 et, par la suite, au niveau bilatéral de même que dans le cadre du Conseil de coordination. En juillet, les deux parties ont signé un protocole sur les mesures à prendre pour stabiliser la situation dans la zone de sécurité. Malheureusement, il n'y a ni accord de paix ni garantie en ce qui concerne la prévention d'une reprise des hostilités et le retour des réfugiés et des personnes déplacées vers le district de Gali - sujet que la Mission a abordé à plusieurs reprises lors de réunions au sein du Conseil de coordination.

Les dirigeants abkhazes ont catégoriquement refusé d'examiner la question du partage des compétences constitutionnelles, comme le proposait le Groupe des amis du Secrétaire général de l'ONU.

Sur le terrain, la situation générale a été relativement calme, bien qu'instable, dans la zone du conflit. Les activités des forces armées irrégulières ont de temps à autre provoqué des tensions dans certaines régions, surtout dans le district de Gali.

Conformément à une décision prise par le Conseil ministériel de l'OSCE à sa Réunion d'Oslo en 1998 et à la Déclaration du Sommet d'Istanbul en 1999, la Mission a organisé une série de consultations approfondies avec l'ONU visant premièrement à examiner s'il était utile et faisable d'ouvrir un bureau des droits de l'homme à Gali et deuxièmement à organiser une mission d'enquête commune ONU/OSCE à Gali.

Lors d'une réunion du Conseil de coordination en juillet, la mission a demandé que la partie abkhaze précise son point de vue sur l'établissement, à Gali, d'une antenne du Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie). Pour la partie abkhaze, la question était subordonnée à la signature de deux documents, un accord sur le retour des réfugiés et le redressement économique et un accord sur la paix et l'arrêt des hostilités. Il a été convenu d'envoyer une mission commune pour évaluer les conditions d'un retour sûr, en sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées vers le district de Gali.

1.14.3 Dimension humaine

Dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, l'an 2000 a été caractérisé par plusieurs réformes législatives concrètes, concernant notamment : 1) la ratification de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2) un nouveau code pénal et 3) une réforme pénitentiaire. Ces réformes satisfont aux obligations contractées par la Géorgie à l'occasion de son adhésion au Conseil de l'Europe en 1999.

Cependant, l'exécution de ces obligations de même que d'autres obligations imposées par le Conseil de l'Europe n'est pas aussi rapide que prévu. Il se peut qu'il y ait des risques de stagnation dans certains domaines, en partie à cause de la crise économique en Géorgie, étant donné qu'il n'y a guère ou pas d'argent à investir dans les réformes en cours. Les réformes judiciaires - et de ce fait la lutte contre la corruption - ont été ralenties par le fait que de nouveaux juges qualifiés n'ont pas été payés pendant presque 11 mois. Les mesures concernant le rapatriement prévu de Meskhètes, qui avaient été déportés dans les années 40, sont en retard par rapport au calendrier. La Mission s'est déclarée à plusieurs reprises préoccupée par la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution des mesures de rapatriement.

En juin 2000, un nouveau défenseur du citoyen a finalement été élu - environ neuf mois après la démission de son prédécesseur en septembre 1999 et non dans les deux mois comme le prévoit la loi. A plusieurs occasions, la Mission s'est déclarée préoccupée par les retards prolongés en ce qui concerne la nomination et l'élection d'un nouveau défenseur du citoyen. La Mission a continué à entretenir des contacts étroits avec le Bureau du défenseur du citoyen, qui s'est d'ailleurs adressé cette année à la Mission pour lui demander de l'aider à surmonter des difficultés d'ordre structurel et organisationnel, comme en 1999, date à laquelle un consultant juridique du BIDDH avait examiné les travaux du Bureau.

La Mission a également mené diverses activités concernant les médias. Pour donner suite aux rencontres entre journalistes de Géorgie, d'Abkhazie et d'Ossétie-du-Sud tenues à Varsovie en 1997 et 1999 et à Sotchi à la fin de 1999, la Mission a organisé plusieurs rencontres entre journalistes des trois parties en prévoyant des programmes de formation spécifiquement ciblés pour favoriser des liens professionnels et personnels plus étroits au-delà des lignes du conflit. Le groupe de journalistes a convenu en principe de créer une ONG qui s'emploierait entre autres à libéraliser l'échange d'informations dans le Caucase, à

défendre les droits des journalistes et à relever le niveau de professionnalisme chez les journalistes.

En juin 2000, une autre rencontre tripartite de journalistes a eu lieu à Moscou. Même s'ils ne se sont pas mis d'accord sur l'objectif principal, qui était de créer officiellement une association de journalistes caucasiens, ils sont malgré tout parvenus à un accord sur l'échange d'informations entre les agences de presse de Géorgie, d'Abkazie et d'Ossétie-du-Sud et sur la publication d'un bulletin commun. Le rôle de l'OSCE en ce qui concerne l'organisation de telles rencontres devrait dépendre à l'avenir de la suite donnée aux rencontres susmentionnées.

Des journalistes de télévision de Géorgie, d'Abkhazie et d'Ossétie-du-Sud ont participé à un stage de formation de deux semaines organisé en juin 2000 par la Mission avec l'appui financier des autorités britanniques. Chaque équipe a tourné un court métrage, illustrant la vie quotidienne de la population. Avec l'aide de la Mission, ces films seront montrés à la télévision de Géorgie, d'Abkhazie et d'Ossétie-du-Sud.

La Mission et Radio Sakartvelo, dont les programmes sont diffusés dans toute la Géorgie, ont élaboré, avec l'appui financier du BIDDH, une série de six programmes, en russe et en géorgien, sur des sujets intéressant les droits de l'homme.

En février, la Mission a facilité et accueilli une première rencontre de Vachtang Abashidze, porte-parole du Président géorgien, et de Kosta Dzugaev, « Ministre de l'information et de la presse » d'Ossétie-du-Sud. Les deux parties ont convenu d'établir une liaison par courrier électronique et de commencer à tourner de courts métrages pour la télévision. Une réunion de suivi est prévue à Tskhinvali.

La Mission a continué à faciliter et à financer un échange périodique de journaux officiels entre les parties géorgienne et abkhaze.

En l'an 2000, la Mission a appuyé et supervisé une ONG géorgienne « Studio Re », qui tourne des documentaires sur des questions sociales, concernant en particulier les réfugiés, les personnes déplacées et les migrations. Ce projet est en partie financé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Cette année, la Mission a commencé à s'intéresser aux <u>questions de parité entre les sexes</u> et a notamment aidé le BIDDH à organiser et à diriger un atelier sur le leadership des femmes. La Mission y a également participé et a contribué à une grande conférence sur les aspects sexospécifiques de la traite des êtres humains, qui s'est tenue à Vienne. En automne, la Mission a organisé une première rencontre entre toutes les ONG géorgiennes s'intéressant aux questions de parité entre les sexes.

Au cours de <u>l'élection</u> présidentielle d'avril 2000, la Mission a détaché du personnel et fourni un appui matériel à la Mission d'observation des élections du BIDDH. Comme pendant les élections législatives de 1999, la Mission a détaché pour une longue durée deux de ses membres en tant qu'observateurs. En outre, plusieurs membres de la Mission ont travaillé pour une courte durée en tant qu'observateurs dans diverses régions, notamment en Ossétie-du-Sud.

1.14.4 Surveillance des frontières

Le 15 décembre 1999, conformément à une demande du Gouvernement géorgien, le Conseil permanent de l'OSCE a décidé d'élargir le mandat de la Mission afin « d'observer et de faire rapport sur les mouvements à travers la frontière entre la Géorgie et la République tchétchène de la Fédération de Russie » (PC.DEC/334). Juste avant que a décision finale n'ait été prise, la Mission a présenté une étude de faisabilité et un projet de budget. La Mission s'est trouvée dans une situation extrêmement difficile, étant dans l'obligation de lancer, pratiquement sans préparatifs, une opération complètement nouvelle en plein hiver, dans une région qui n'est accessible que par hélicoptère.

A la mi-janvier, les trois premiers observateurs internationaux sont arrivés et, le 17 février, la base de Shatili a été ouverte de manière permanente en tant que poste d'observation. Le 4 juin, c'est la base d'Omalo qui a été installée et le 30 juin la base de Girevi. A la mi-juillet, les 42 observateurs internationaux étaient arrivés. La capacité de transport aérien a été considérablement améliorée par l'utilisation d'un deuxième hélicoptère Mi-8, qui a commencé à assurer la liaison aérienne le 17 juillet. Durant l'hiver, c'est-à-dire de la mi-novembre 2000 à la mi-avril 2001, le nombre d'observateurs sera réduit à 26.

Dès le début de l'opération de surveillance des frontières, les patrouilles au sol ont été de temps à autre gravement gênées par un temps très changeant et par des avalanches, des glissements de terrain et des pluies torrentielles traîtres. Les conditions atmosphériques difficiles - que ce soit en hiver ou en été - ont également retardé l'envoi de personnel et de matériel sur les lieux où devaient s'installer les équipes.

La situation dans la zone surveillée est restée calme et stable, aucun mouvement n'ayant été observé ni signalé à travers la frontière. Ceux qui ont tenté de traverser la frontière pour entrer en Géorgie en ont été dissuadés ou retenus par les gardes frontière géorgiens.

La présence de la communauté internationale le long de la frontière de 81 kilomètres a eu des effets positifs sur le comportement des gardes frontière géorgiens qui assurent la sécurité des observateurs. La Mission a constaté avec satisfaction une amélioration impressionnante du comportement professionnel des gardes frontière géorgiens en dépit des conditions de vie extrêmement difficiles.

La présence de l'OSCE a en outre démontré qu'il s'agissait d'une opération crédible, qui répondait aux objectifs prévus dans la mesure où elle avait désamorcé une situation potentiellement explosive et, ce faisant, contribué à la stabilité dans la région. Cependant, la situation générale est encore incertaine, le risque de tensions risquant d'augmenter.

1.15 Mission de l'OSCE en Moldavie

En l'an 2000, la Mission de l'OSCE en Moldavie a joué un rôle actif comme médiateur dans le dialogue entre la République de Moldavie et la Transnistrie, qui cherchent à apporter un règlement politique à leur conflit. La Mission a assisté à un certain nombre de réunions de haut niveau, notamment à une rencontre entre le Président Lucinschi et le dirigeant transnistrien Smirnov en mai. La Présidente en exercice de l'OSCE s'est rendue en Moldavie en juillet notamment dans la région transnistrienne pour assister à des réunions à

Tiraspol. La Mission a également assisté à des rencontres entre la Présidente en exercice de l'OSCE et le Président de la nouvelle Commission d'Etat de la Fédération de Russie chargée de contribuer au règlement politique du conflit transnistrien.

Des membres de la Mission ont assisté, aux côtés des médiateurs russe et ukrainien, aux négociations entre les deux parties au niveau des experts et participé activement, à la demande des parties, à l'analyse et à la mise au point des documents faisant l'objet des négociations. En coopération avec le Ministère ukrainien des affaires étrangères, la Mission de l'OSCE a organisé en mars une table ronde d'une semaine sur le règlement du conflit transnistrien. Lors de cette réunion, des experts internationaux et des représentants des deux parties ont élaboré, avec les médiateurs, des projets de documents en vue d'un règlement politique global du conflit. Tout au long de l'été et de l'automne, la Mission a continué de promouvoir activement et de coordonner le processus de négociation et d'y participer.

Des membres de la Mission ont participé activement au travail de la Commission mixte de contrôle (CMC), organe chargé d'appliquer l'accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et de superviser les forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité. A plusieurs occasions, des membres de la Mission ont observé le retrait de troupes et d'équipements de la zone de sécurité. Ils ont également pris part à des inspections des forces communes de maintien de la paix, notamment à des inspections aériennes de la zone de sécurité. La Mission a appuyé un compromis qui devait permettre à des unités moldaves spéciales d'achever, de mai à août, le déminage du dernier champ de mines dans la zone de sécurité. La Mission a continué de faire campagne, avec tous membres de la CMC, en faveur d'une proposition d'ensemble - initialement présentée à la fin de 1999 - concernant les mesures de transparence militaire et de confiance dans la zone de sécurité.

Les membres de la Mission ont suivi de près la question du retrait des armements et équipements russes de Moldavie et sont restés en contact suivi avec le commandement du groupe opérationnel des forces russes, établi à Tiraspol. En mars, la Mission a organisé la visite du Général Aussedat, chef de la mission d'évaluation de l'OSCE, pour des consultations avec des représentants officiels moldaves, transnistriens et russes. La Mission a vivement incité les autorités locales à coopérer à l'application des décisions du Sommet d'Istanbul en ce qui concerne le retrait des troupes et armements russes, ce dont elle a rendu compte aux délégations à Vienne, avec lesquelles elle s'est fréquemment concertée à ce sujet. La Mission a formulé plusieurs propositions spécifiques détaillées à l'intention du Fonds de contributions volontaires de l'OSCE établi pour appuyer le retrait des troupes, armements, munitions et autres équipements militaires russes de la région de Transnitrie. Au cours d'une visite de la Présidente en exercice de l'OSCE, les autorités locales n'ont pas entravé l'accès aux sites militaires russes à Tiraspol. Dans tous les autres cas, les représentants officiels de Transnistrie ont systématiquement interdit l'accès de la Mission aux sites militaires russes clefs et empêché activement les opérations visant à exécuter les décisions d'Istanbul sur le retrait.

La Mission a encouragé l'exécution d'un projet suggéré par l'OSCE et financé par l'Union européenne concernant la réparation du pont de Gura-Bicului, ouvrant ainsi à la circulation l'artère principale reliant Chisinau à Odessa. Sur l'initiative de la Mission, la Présidence autrichienne a pris les premières mesures, consistant notamment à effectuer une évaluation technique, pour appuyer un projet de remise en état de deux grandes centrales hydroélectriques le long du Dniestr.

La Mission a contribué à la mise au point et à l'exécution d'un programme particulièrement intense de contacts et de coopération entre parlementaires des deux parties. En mars, la Mission a assisté à une rencontre entre parlementaires moldaves et transnistriens qui a donné lieu à la signature d'un accord sur la coopération entre les parlements. La Mission a suivi de près les activités ultérieures d'application de cet accord.

Au début de l'année, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a constitué une équipe de cinq membres sur la Moldavie. En janvier, le chef de l'équipe, le député finlandais Kimmo Kiljunen, s'est rendu en Moldavie pour obtenir l'accord des deux parties sur les activités que proposait cette équipe. D'autres visites, qui ont eu lieu en mars et en juin, ont abouti à une résolution spéciale sur la Moldavie lors de la réunion annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Bucarest en juillet. Cette équipe, qui s'est rendue en Moldavie du 28 septembre au 1er octobre, a eu des entretiens avec le Président du Parlement moldave Diacov et le Président du Soviet suprême transnistrien Marakutsa. Les parlementaires des deux parties ont aussi été invités à participer à un séminaire sur les modalités d'une autonomie, devant se tenir en Suède et en Finlande en janvier 2001.

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales s'est rendu en Moldavie en mai et a participé à un séminaire sur les questions de langue et d'enseignement organisé conjointement avec la Mission. Ces questions ont fait l'objet de contacts suivis entre la Mission et les représentants moldaves compétents et d'activités complémentaires ; la Mission a par ailleurs continué à s'intéresser à de nombreuses autres questions dans le domaine de la dimension humaine. Des membres de la Mission ont suivi les élections locales de mars et d'avril en Transnistrie et ont relevé à ce sujet des insuffisances et abus notables. A plusieurs occasions, ils ont apporté leur concours à des représentants du Conseil de l'Europe en visite, la Mission maintenant des relations et une coordination étroites avec le Conseil de l'Europe à propos de questions d'intérêt mutuel.

La Mission a appuyé activement l'établissement et le maintien de contacts entre les organisations non gouvernementales installées de part et d'autre du Dniestr. Malgré les réticences des autorités locales, la Mission a organisé en avril, dans son bureau de Tiraspol, un séminaire de deux jours sur le renforcement des capacités des ONG des deux parties. La Mission a aidé les représentants des deux parties à mettre au point, à l'intention de la commission d'historiens commune proposée, un plan d'activités qui avait initialement fait l'objet d'un accord lors d'un séminaire patronné par le BIDDH, le but étant de rédiger, à l'intention des écoles des deux parties, des textes traitant de l'histoire locale récente, notamment du conflit, qui pourraient être agréés de part et d'autre.

La Mission a surveillé de près les questions relatives à la liberté de la presse et en particulier au maintien, par les autorités transnistriennes, de l'interdiction du journal indépendant *Novaia Gazeta*. En avril, avec l'aide d'une subvention du BIDDH, la Mission a apporté son concours à un séminaire indépendant de journalistes des deux bords devant se tenir à Tiraspol. Cette réunion a été dispersée par des agents de sécurité de Transnistrie.

En l'an 2000, la Mission a continué à suivre directement l'affaire du groupe Ilascu, dont plusieurs membres, condamnés pour meurtre ou terrorisme, purgent leur peine dans la prison de Tiraspol. La Mission a été autorisée à rendre visite en prison à Ilascu à l'occasion de visites de la Présidente en exercice de l'OSCE et d'une délégation de haut niveau du Conseil de l'Europe. A la suite des entretiens qui ont eu lieu en mai entre le Président Lucinschi et Smirnov, la Mission a été priée d'étudier la possibilité qu'un autre pays de l'OSCE ouvre un nouveau procès contre les membres du groupe Ilascu. La Mission poursuit

ses démarches à cet égard tout en continuant à essayer d'améliorer les possibilités de visites et de soins médicaux des membres du groupe.

La Mission a reçu de citoyens moldaves vivant sur les deux rives du Dniestr un très grand nombre de pétitions et de plaintes portant sur des sujets très variés. En janvier, la Mission a complété son personnel local par un assistant spécialiste des droits de l'homme afin de mieux faire face au volume de demandes et de plaintes déposées par des citoyens.

1.16 Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

La fonction de coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a été établie l'année dernière (PC.DEC/295) en tant que nouvelle forme de coopération entre l'OSCE et le Gouvernement ukrainien. Un mémorandum d'accord a été signé en juillet 1999 et ratifié par la *Verkhovna Rada* (Parlement ukrainien) le 10 février 2000. Le personnel comprend le coordonnateur des projets, deux membres recrutés sur le plan international et, à l'heure actuelle, cinq personnes recrutées localement. Des experts internationaux ou locaux supplémentaires pourront être recrutés, selon les besoins, pour une courte ou longue durée, pour l'exécution de projets.

Durant la période considérée, le coordonnateur des projets a continué à planifier, mettre en oeuvre et suivre des projets exécutés en coopération entre les autorités ukrainiennes compétentes et l'OSCE et ses institutions. Ces projets ont été essentiellement financés par des contributions volontaires d'Etats participants de l'OSCE. L'un des enseignements clefs tirés de l'expérience acquise au cours de l'année révèle que l'une des conditions préalables indispensables pour que le Coordonnateur des projets réussisse à s'acquitter de son mandat est de disposer de ressources suffisantes.

L'exécution de projets a démarré sur la base d'une liste de propositions présentées par le Coordonnateur des projets au Ministère ukrainien des affaires étrangères et approuvées par ce dernier au début du mois de janvier 2000. La plupart des tous premiers projets avait un caractère pilote et le Coordonnateur des projets a donc passé beaucoup de temps et consacré beaucoup d'efforts, au cours de la période considérée, à la mise au point des projets de même qu'à l'étude de nouveaux projets.

Les travaux du Coordonnateur des projets ont été essentiellement axés sur l'assistance à apporter à l'Ukraine en ce qui concerne l'adaptation de sa législation, de ses institutions et de ses processus aux besoins d'une démocratie moderne fondée sur l'état de droit. Etant donné les ressources limitées disponibles, il était essentiel de concentrer son attention sur les questions et institutions clefs. Une importance particulière a été accordée au soutien de la primauté du droit, priorité de caractère général d'une grande importance.

Ces projets ont été fondamentalement conçus d'après deux grands principes : aider à adapter la législation et soutenir les institutions clefs, en vue d'instaurer l'état de droit. En février 2000, une nouvelle situation est apparue au Parlement, donnant une nouvelle impulsion au processus législatif, et ouvrant au Coordonnateur des projets de nouvelles possibilités de fournir une assistance en matière de législation. Le renforcement des institutions judiciaires est l'élément clef pour promouvoir l'état de droit dans les conditions actuelles. A cet égard, l'Ukraine doit faire face à plusieurs problèmes qui offrent l'occasion de lui prêter assistance.

Au cours de la période considérée, le BIDDH a été le partenaire le plus important du Coordonnateur des projets, du côté de l'OSCE, pour l'exécution de projets. L'Ambassadeur Stoudmann, Directeur du BIDDH, s'est rendu à Kiev le 3 mars avec les conseillers du BIDDH, pour l'état de droit, afin d'évaluer l'exécution de projets intéressants en Ukraine.

On trouvera ci-après une brève description des projets les plus importants exécutés au cours de l'année.

Examen approfondi de la législation en matière de droits de l'homme. Ce projet vise à assurer la conformité de la législation ukrainienne en matière de droits de l'homme avec les normes européennes et internationales. Pour exécuter ce projet, les experts ukrainiens et internationaux ont coopéré activement avec tous les acteurs compétents du processus législatif tout au long de la période considérée. Au cours du deuxième semestre, un projet concernant la réforme du « système des *propiska* » a été lancé en coopération avec l'administration présidentielle.

Soutien technique et pratique au médiateur ukrainien. Le Coordonnateur des projets a appuyé le bureau du médiateur grâce à plusieurs projets d'assistance technique et consultative. Une attention particulière a été accordée aux questions de gestion du bureau et d'administration des plaintes, un appui ayant aussi été fourni sous forme d'équipement approprié.

Assistance à la Cour suprême. Le Coordonnateur des projets a pris l'initiative de créer, à l'échelle du pays, une base de données sur les arrêts et la jurisprudence de la Cour afin de les rendre plus accessibles aux juges, notamment au niveau régional et au niveau des districts. Le Coordonnateur des projets a également contribué à la mise en place d'un système de tribunaux administratifs. Il est prévu qu'une assistance technique dans ce domaine devienne un projet important dès que la base législative nécessaire aura été établie.

Lutte contre la traite des êtres humains. Le Coordonnateur des projets a continué de fournir une assistance technique pour appuyer le Conseil national de coordination de la lutte contre le trafic des êtres humains, qui relève du bureau du médiateur. Le Conseil de coordination doit servir d'élément central à une stratégie nationale et à la coopération internationale. Dans le cadre de ce projet, une importance particulière a été accordée à la législation et à l'application des lois.

1.17 Mission de l'OSCE au Tadjikistan

Conformément à l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan et aux décisions du Conseil permanent, la Mission de l'OSCE au Tadjikistan a intensifié en l'an 2000 ses efforts pour aider les parties à appliquer l'Accord général. L'application de cet Accord ayant été officiellement déclarée achevée au moment des élections législatives de février, l'année 2000 a marqué un tournant important pour la Mission de l'OSCE au Tadjikistan. Cependant, des parties importantes des dispositions envisagées dans l'Accord général nécessitent des efforts supplémentaires, surtout en ce qui concerne le protocole militaire et la réforme des structures du pouvoir. S'agissant de ces dispositions, la Mission de l'OSCE a continué d'en faciliter l'application tout au long de l'année

Avec l'ouverture d'un nouveau bureau extérieur à Khoudjand, la Mission a renforcé ses activités dans les différentes régions, veillant ainsi à apporter, dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme, de la démocratisation et de l'état de droit, un plein appui au processus de reconstruction après un conflit au Tadjikistan, au niveau central comme au niveau régional. La gamme et le nombre des activités de la Mission n'ont pas cessé de croître au cours des dernières années, mais le nombre de membres du personnel détachés n'a pas pour autant changé, l'effectif autorisé ne devant pas dépasser 11 personnes recrutées sur le plan international.

Les élections législatives qui se sont tenues au Tadjikistan le 27 février 2000 ont été observées par une mission commune OSCE/ONU, qui a été fortement appuyée par la Mission. Au cours de la période préélectorale, la Mission a préparé et dirigé, en coopération avec d'autres organisations, une série de séminaires à l'intention des électeurs, de tribunes pour les candidats aux élections et d'autres activités en rapport avec les élections dans tout le Tadjikistan. Même si les élections n'ont pas répondu aux normes de base de l'OSCE, elles se sont déroulées dans un environnement relativement pluraliste, ce qui représente un progrès encourageant vers une plus grande démocratie. Depuis lors, l'une des principales activités de la Mission a été d'établir et de renforcer la coopération avec le nouveau Parlement, surtout en organisant, en coopération avec le BIDDH, des stages de formation et des séminaires sur les procédures législatives et sur d'autres questions intéressant les parlementaires récemment élus.

Tout au long de la période considérée, la Mission a cherché à adapter son rôle à la situation d'après-guerre caractérisant désormais le pays. Elle y est parvenue en étendant son champ d'action, sur le plan géographique, jusqu'à la région septentrionale clef de Leninabad, tout en intensifiant ses activités et en élargissant la portée de ses projets dans les domaines les plus intéressants dans ce nouveau contexte, à savoir l'appui à la société civile et aux institutions démocratiques, l'état de droit, l'observation du respect des droits de l'homme et le renforcement des capacités locales.

Lorsque la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) s'est terminée en mai 2000, la Mission de l'OSCE a développé ses activités politiques dans des domaines qui relevaient auparavant de la Mission de l'ONU, tout en cherchant à renforcer sa collaboration avec d'autres organisations travaillant également sur le terrain. Conformément à la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies en date du 12 mai 2000, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan a été créé pour succéder, à une échelle considérablement réduite, à la MONUT.

Trois ans après avoir reçu l'approbation du Conseil permanent, la Mission a ouvert, en février, un bureau dans la ville septentrionale de Khoudjand qui couvre la province de Leninabad. L'ouverture de ce bureau, si longtemps attendue, a permis à la Mission de mieux desservir cette région clef qui s'étend jusqu'à l'embouchure de la vallée du Fergana, d'étendre considérablement la portée de ses activités, tout en intensifiant ses contacts avec la société civile et la classe politique vivant dans le nord du pays. Par ailleurs, la Mission a pu lancer un certain nombre de projets concernant les médias, l'éducation civique et les droits de l'homme.

Malgré cette expansion géographique importante, la Mission n'est pas encore en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat dans la province montagneuse du Haut-Badakhchan, essentiellement en raison de la distance et des conditions géographiques.

La Mission se prépare donc à ouvrir un nouveau bureau extérieur à Khorog au début de l'année prochaine pour faciliter ses activités dans la région.

Au cours de la période considérée, la Mission a intensifié ses activités dans tous les domaines relevant de son mandat, en concentrant particulièrement son attention sur la démocratisation, le renforcement des institutions, l'état de droit, les activités des partis politiques, l'éducation civique et les questions de parité entre les sexes, les droits de l'homme et la liberté des médias. Parallèlement, la Mission a développé ses activités dans le domaine de la dimension économique et environnementale. Tout au long de l'année, la Mission a continué à renforcer les bonnes relations établies avec les autorités tadjikes en vue d'étendre cette coopération à tous les secteurs.

L'année 2000 a marqué l'expansion des activités de la Mission en ce qui concerne l'exécution de projets dans les domaines clefs qui relèvent de son mandat. Conformément à sa stratégie visant à renforcer la société civile, à contribuer au développement de médias libres et à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, la Mission a exécuté toute une gamme de projets grâce à l'aide généreuse de différents donateurs et en particulier des Etats participants de l'OSCE.

L'un de ses domaines d'activité a été d'appuyer la société civile, en mettant l'accent sur la jeunesse, tout en intensifiant parallèlement ses efforts en ce qui concerne l'éducation civique des partis politiques et des autorités locales, en organisant par exemple tout une série de séminaires dans toutes les régions du Tadjikistan. A côté des réunions périodiques de dirigeants de partis et mouvements politiques, régionaux et nationaux, que la Mission a accueillies à Douchanbé, dix tables rondes, séminaires et stages de formation ont été organisés à Khoudjand, Kourgan-Tioube, Dousti, Garm, Toursounzade et Hissor et plus de 300 dirigeants politiques nationaux et régionaux y ont participé.

Comme les années précédentes, la Mission a été particulièrement active dans le domaine des médias. Tout en poursuivant les projets en cours visant à faire reparaître cinq journaux locaux, la Mission s'est attaquée à de nouveaux problèmes au cours de l'an 2000, notamment en faisant bénéficier de ce programme huit autres journaux, y compris, pour la première fois, une publication non gouvernementale, et en apportant son appui à la création d'une agence de presse indépendante, également dans la ville septentrionale de Khoudjand.

Après avoir plaidé la cause de médias libres et indépendants pendant plus d'un an et demi auprès des autorités centrales de Douchanbé, la Mission est finalement parvenue à obtenir l'autorisation nécessaire pour le projet appuyé par l'OSCE de station de radiotélévision indépendante à Khatlon, qu'elle a donc pu commencer a exécuter.

En outre, les préparatifs pour la parution d'une revue féminine tadjike étant terminés, le projet en est à sa phase d'exécution. En tant que contribution au renforcement du rôle des médias au niveau régional, la Mission organisera, en coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, la deuxième conférence des médias d'Asie centrale à Douchanbé en novembre 2000.

La Mission a continué de consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la promotion d'une plus grande égalité entre les sexes et à la lutte contre les actes de plus en plus fréquents de violence contre les femmes. A cet égard, le programme du séminaire lancé en 1999 a été revu, évalué et révisé de façon à être mieux conçu. C'est ainsi que cette année plus de 48 séminaires de femmes ont été organisés, touchant environ un millier de femmes de toutes

les régions du pays. Les problèmes soulevés par les femmes assistant à ces séminaires, de même que par les participants d'une vingtaine de groupes d'appui aux femmes établis dans le pays, ont porté sur une vaste gamme de questions comme par exemple les droits politiques et sociaux, les droits des femmes dans l'Islam, l'acquisition d'un pouvoir économique ou les services de santé. Au total, 360 séminaires, réunissant plus de 7 200 participants, ont été organisés au cours des deux dernières années.

Avec l'arrivée, au milieu de l'année, d'un membre supplémentaire détaché, chargé des questions économiques et environnementales, la Mission a pu s'occuper avec plus de soin de ces questions prioritaires pour le Tadjikistan au lendemain du conflit, qui se trouve pour le moment dans une période de redressement. Un atelier a été organisé à Douchanbé à l'intention de petits entrepreneurs et d'ONG travaillant dans le domaine économique et la Mission étudie actuellement un certain nombre de propositions particulières faites par les participants en ce qui concerne par exemple la création de centres qui seraient chargés d'apporter une assistance juridique aux petites et moyennes entreprises et d'organiser des stages de formation professionnelle pour entrepreneurs. Parmi les projets prioritaires qu'il est prévu d'exécuter figurent des séminaires sur les droits économiques, des stages de formation de base aux affaires à l'intention des participants de groupes d'appui aux femmes ainsi qu'une table ronde sur la Convention d'Århus.

La Mission a également cherché à intensifier ses activités dans le domaine de la prévention de la toxicomanie et du trafic de drogues. Dans ce contexte, la Mission a organisé un certain nombre de tables rondes sur le sujet, tant à Douchanbé que dans les provinces, l'objectif étant de favoriser un débat ouvert et instructif entre spécialistes travaillant sur le terrain et représentants des services de maintien de l'ordre.

Dans le domaine de l'observation et de la protection des droits de l'homme, la Mission a continué à observer activement la situation à Douchanbé et dans les provinces, en portant, le cas échéant, des cas particuliers à l'attention des autorités, dans un effort pour faire respecter les principes de l'OSCE dans ce domaine. En l'occurrence, les bureaux extérieurs ont été particulièrement actifs, en se chargeant d'un certain nombre d'affaires concernant aussi bien la détention illégale ou l'abus de pouvoir exercé par les autorités que la traite des femmes ou l'observation de procès. La Mission a suivi un certain nombre d'affaires et de procès relatifs aux droits de l'homme, traités pour la plupart de manière confidentielle afin de protéger les victimes concernées. Dans certains cas, la Mission a jugé bon de s'adresser au public par l'intermédiaire des institutions de l'OSCE et d'encourager les organisations locales de défense des droits de l'homme à plaider publiquement pour cette cause. Elle a en l'occurrence bénéficié d'un solide appui de la Présidence en exercice et des institutions de l'OSCE. L'action de la Mission et l'appui de la Présidence en exercice ont permis en particulier d'obtenir la révision d'un procès par la Cour suprême, révision à la suite de laquelle une peine de mort a été convertie en une peine de prison de 15 ans.

Au cours de la période considérée, la Mission et ses bureaux extérieurs ont intensifié leur coopération avec les organisations locales de défense des droits de l'homme et l'appui qu'ils leur apportent, s'employant aux côtés des ONG à faire connaître et à soutenir des affaires particulières, dans un effort pour favoriser l'instauration d'une société civile active et efficace aussi dans ce domaine. La Mission élabore actuellement un programme de recherche sur le trafic des migrants, particulièrement des femmes et des enfants, en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et

la prévention du crime (ODCCP) et l'Agence suisse de coopération et de développement, de même que l'ONG tadjike Modar. Un certain nombre de faits récents ont préoccupé la Mission dans le domaine des droits de l'homme, surtout en ce qui concerne la montée du parti islamique illégal Tahrir et la répression exercée par les autorités contre les membres de ce parti.

Au cours de la période considérée, la Mission a eu pour la première fois accès aux établissements pénitentiaires dans tout le pays, ce qui a jeté les fondements d'une future coopération avec les autorités tadjikes compétentes.

De plus en plus, la Mission s'emploie essentiellement à mieux faire connaître les droits de l'homme et les principes de l'OSCE parmi les représentants des institutions judiciaires et organes de maintien de l'ordre. A cet égard, un certain nombre de séminaires et de stages de formation ont eu lieu en l'an 2000. La Mission a également organisé, en collaboration avec le bureau du procureur régional de la région de Leninabad, une conférence sur les droits de l'homme durant la détention provisoire. Cette conférence a réuni tous les services de la magistrature des différentes régions du pays de même que des représentants des régions voisines d'Ouzbékistan et du Kirghizistan.

Au cours de l'an 2000, on a observé un renforcement de la collaboration entre la Mission et nombre d'organisations travaillant au Tadjikistan. Cela a été en particulier le cas des organismes de l'ONU présents dans le pays, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec lequel la Mission a exécuté un grand projet d'éducation civique s'adressant à des groupes cibles spécifiques : les représentants des administrations locales, les représentants de partis locaux, les jeunes, les femmes actives et les médias indépendants. Les organisations telles que l'American Bar Association, l'International Foundation for Election Systems, le Counterpart Consortium et l'Open Society Institute sont parmi les principales ONG internationales avec lesquelles la Mission a coopéré à divers projets au cours de l'année.

A l'occasion du 25ème anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki, la Mission a organisé un certain nombre de manifestations à Douchanbé et dans ses bureaux extérieurs.

1.18 Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale

Au cours de la période considérée, le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale a continué à mener des activités concernant les trois dimensions de l'OSCE, conformément à son mandat et en s'inspirant des principes de sécurité globale et indivisible propres à l'OSCE.

Sa principale tâche étant la prévention des conflits, le Bureau de liaison a suivi de près la situation politique et sécuritaire en Ouzbébistan, surtout en août et en septembre au moment de l'incursion de groupes paramilitaires dans le pays. Au cours de cette période, le Bureau a de liaison présenté de fréquents rapports à la Présidence en exercice, aux Etats participants de l'OSCE et au Secrétaire général pour les tenir au courant de la situation. Il a également pris l'initiative de consultations avec de hauts fonctionnaires ouzbeks et des représentants des ambassades d'Etats participants de l'OSCE et des organisations internationales installées en Ouzbékistan.

Le Bureau de liaison a facilité l'organisation de plusieurs visites de représentants de haut niveau de l'OSCE en Ouzbékistan. En février, l'Ambassadeur Kubĭs, Secrétaire

général de l'OSCE, s'est rendu en Ouzbékistan, où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères et de hauts fonctionnaires ouzbeks ainsi que le Représentant régional de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime pour l'Asie centrale (ODCCP).

En juin, dans le cadre de sa tournée en Asie centrale, la Ministre autrichienne des affaires étrangères Ferrero-Waldner, Présidente en exercice de l'OSCE, est allée en Ouzbékistan en compagnie de l'Ambassadeur Kubĭs, Secrétaire général de l'OSCE, et de représentants de la Troïka, du BIDDH et de la Commission européenne.

Les entretiens avec le Président Karimov, le Ministre des affaires étrangères Kamilov et d'autres personnalités de même qu'avec des représentants d'ONG locales ont porté sur les moyens de continuer à stimuler l'intention déclarée de l'Ouzbékistan d'appliquer les principes de l'OSCE, et sur la situation actuelle dans le pays.

En juillet, des chefs des délégations auprès de l'OSCE à Vienne ont séjourné en Ouzbékistan dans le cadre de leur tournée en Asie centrale. Cette visite a prouvé l'intérêt croissant que les Etats participants de l'OSCE accordaient à la région et suscité un dialogue constructif avec les autorités ouzbèkes et les représentants de grands segments de la société.

Les représentants du Bureau de liaison ont participé à un certain nombre de tables rondes et de séminaires et fait des exposés. A cet égard, il convient de mentionner la table ronde sur les problèmes d'actualité que pose l'application de la loi sur la liberté d'expression et les organisations religieuses, dont le responsable des droits de l'homme (médiateur) à l'*Oliy Majlis* (Parlement) avait pris l'initiative. En mars et en octobre, les représentants du Bureau de liaison ont fait des exposés aux étudiants de l'Académie des structures publiques et sociales qui relève du Président de la République d'Ouzbékistan.

Au cours de ces manifestations, le Bureau de liaison a concentré son attention sur les documents de l'OSCE et les normes reconnues à l'échelle internationale de même que sur les activités de l'Organisation en Asie centrale, et plus particulièrement en Ouzbékistan.

Le Bureau de liaison a consacré une attention particulière au développement des médias et aux relations publiques. En janvier, il a préparé une conférence internationale sur les médias de masse en Asie centrale, organisée par trois ONG s'occupant de ces questions.

Le même mois, le Bureau de liaison a fourni l'assistance nécessaire pour permettre à deux journalistes de se rendre d'Ouzbékistan à Vienne, où ils ont assisté à une réunion organisée par la Présidence autrichienne pour les représentants des médias d'Asie centrale et du Caucase du Sud. Au lendemain de cette réunion, la presse locale a publié des articles sur l'OSCE et l'intérêt que la Présidence autrichienne portait à la région d'Asie centrale.

Le Bureau de liaison a marqué le 25ème anniversaire de l'OSCE en inaugurant, en coopération avec le Secrétariat, un site Web sur Internet. Par ailleurs, un communiqué de presse a été publié et diffusé dans tout le pays, et l'Ambassadeur Gantchev, chef du Bureau, a donné une interview exhaustive à la presse locale.

Dans le contexte des activités relatives à la dimension humaine, le Bureau de liaison a exécuté des programmes qui étaient inscrits à son budget de même que des projets appuyés par le BIDDH. Etablis d'après une évaluation des besoins du pays et d'après le

mandat du Bureau de liaison, ces programmes portaient essentiellement sur l'état de droit, la création d'ONG et les questions de parité entre les sexes.

Pour ce qui est de l'état de droit, le Bureau de liaison en Asie centrale a organisé avec le BIDDH un stage de formation sur les normes du droit international relatives aux droits de l'homme, auquel ont assisté 90 procureurs, juristes et juges dans trois villes. L'objectif de ce stage était de donner aux responsables de l'application des lois de meilleures connaissances et une meilleure compréhension des procédures de jugement équitable et d'encourager l'utilisation de normes et mécanismes internationaux.

Dans le cadre du programme d'observation de la situation des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à ce sujet, le Bureau de liaison a mené à bien, avec l'appui du BIDDH, un cycle de trois stages de formation visant à renforcer les capacités des défenseurs locaux des droits de l'homme travaillant dans les secteurs gouvernemental et non-gouvernemental. Vingt-cinq participants de différentes régions d'Ouzbékistan ont terminé ce stage en trois parties, dirigé par trois formateurs de Russie et de Pologne ayant une longue expérience des droits de l'homme. Le programme a servi à intensifier la coopération entre les défenseurs des droits de l'homme en Ouzbékistan, à développer leurs relations avec les défenseurs des droits de l'homme à l'échelle internationale et à donner aux participants les aptitudes voulues pour mieux s'acquitter de l'observation de la situation et de l'établissement de rapports à ce sujet et pour adresser des communications aux organes de suivi des traités internationaux, tels que le Comité des droits de l'homme (ONU).

Au cours des dernières années, le Bureau de liaison et le BIDDH ont coopéré avec l'institution du médiateur ouzbek pour l'aider à renforcer ses capacités. En avril et en mai, le Bureau de liaison et le BIDDH ont invité l'ancien médiateur d'Alaska à faire part de son expérience et de sa compétence. Ce dernier a formulé des commentaires sur des propositions d'amendement à la loi nationale sur le médiateur, participé à une table ronde avec de hauts fonctionnaires et dirigé un stage de formation pour les représentants régionaux du bureau du médiateur récemment nommés.

En l'an 2000, le Bureau de liaison a continué de coopérer étroitement avec les organisations non gouvernementales locales à la création d'un réseau d'ONG, l'objectif étant de renforcer leur potentiel en matière d'établissement de contacts et de lobbying. Trois réunions sur la stratégie des ONG ont été organisées en l'an 2000.

En février, les ONG ont établi un réseau commun doté d'un conseil de coordination et d'organes régionaux. A la réunion de mai, les participants ont développé la structure du réseau et ont commencé à examiner les questions suivantes : adhésion au réseau, financement, travail régional, coopération avec les pouvoirs publics et les médias, etc. En septembre, les ONG participant au réseau ont commencé à préparer un forum d'ONG nationales qu'elles espèrent pouvoir organiser avec de hautes personnalités du Gouvernement au début de l'an 2001.

Le Bureau de liaison estime que ces réunions ont été un grand succès et attend l'établissement du réseau comme un jalon dans le processus de développement des ONG en Ouzbékistan.

Pour donner suite aux réunions gouvernement/ONG de 1998 et 1999, le Bureau de liaison et le BIDDH ont organisé conjointement avec le Centre national des droits de l'homme et l'administration de la région de Samarkand une réunion administration/ONG en

avril à Samarkand. Cette réunion, qui avait pour thème le rôle des ONG dans la société et leur coopération avec les autorités locales, a attiré une quarantaine de participants d'ONG et de services officiels régionaux et municipaux. Une réunion administration/ONG s'est aussi tenue à Andijan en juillet.

Le Bureau de liaison a continué de travailler avec des groupes de femmes pour les aider à mieux comprendre et à mieux connaître leurs droits et à assumer un plus grand rôle dans la transformation de la société civile. En octobre, le Bureau de liaison et le BIDDH ont lancé un programme de formation à l'intention d'un groupe de 15 à 20 femmes pour leur apprendre à observer et à signaler les violations des droits des femmes. Les participantes ont été sélectionnées parmi des femmes assumant des responsabilités, des femmes juristes et des représentantes d'ONG d'après leurs réponses à un questionnaire. Après le stage de formation en octobre, les participantes seront encouragées à exécuter leur propre projet « pilote » d'observation de la situation ou d'établissement de rapports.

En coopération avec l'Open Society Institute/Soros Foundation, le Bureau de liaison a organisé, en février et en juin, deux réunions sur l'élaboration d'une stratégie féminine. Les participantes ont convenu de mettre au point des programmes d'enseignement pour les femmes, d'accroître la coopération entre les ONG, les pouvoirs publics et les médias, d'améliorer la situation économique des femmes, de perfectionner le cadre législatif nécessaire pour protéger les droits des femmes et de promouvoir une nouvelle image des femmes dans la société.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau de liaison a précisé ses orientations et la manière dont il conçoit l'observation de la situation en matière des droits de l'homme et l'établissement de rapports dans le cadre de ses travaux.

Le Bureau de liaison reçoit chaque jour des plaintes individuelles par écrit ou oralement. La majorité de ces plaintes concernent des violations qui se sont produites au cours d'une détention provisoire ou de poursuites judiciaires et qui auraient été perpétrées par la police, le personnel du parquet ou d'autres organes de maintien de l'ordre. Ces plaintes ont été transmises à l'autorité nationale compétente qui a été priée de bien vouloir les examiner. Depuis le début de l'année, les autorités nationales, en particulier le médiateur et le parquet, ont de plus en plus souvent répondu par écrit au Bureau de liaison au sujet de ces demandes.

Lorsqu'il suit des procès, comme il le fait régulièrement, le Bureau de liaison concentre son attention sur les affaires impliquant des personnes traduites en justice pour leurs convictions politiques ou religieuses. Conformément à son évaluation, la fréquence et l'importance de ces procès ont augmenté au cours des deux dernières années. De mars à octobre 2000, le Bureau de liaison a suivi 14 procès, au cours desquels un total de 180 personnes ont été accusées d'avoir pris part à des activités religieuses illégales. Au moins trois quarts de ces personnes ont été condamnées à des peines de prison de plus de 14 ans pour tentative de renversement de l'ordre constitutionnel, diffusion de brochures contenant des menaces pour l'ordre public et formation d'organisations religieuses illégales ou de sociétés criminelles, ou participation à ces organisations ou sociétés.

Ce qui préoccupe particulièrement le Bureau de liaison ce sont les plaintes exprimées par les personnes traduites en justice, les membres de leur famille et les avocats au sujet des pressions physiques et psychologiques couramment exercées sur les prévenus pour leur arracher des « confessions ».

Au cours de la période considérée, le Bureau de liaison a rassemblé des données sur les personnes condamnées à mort en 1999 et en 2000, en se basant sur les affaires qu'il a suivies, les autorités compétentes ne donnant aucune information officielle à ce sujet. Le Bureau de liaison a recueilli au total les noms de 52 personnes condamnées à mort. Dans deux de ces cas, les peines de mort ont été converties, au printemps 2000, en peines de prison de 15 ans. Au cours de la période considérée, il a également reçu des informations - qui ont été confirmées - sur le décès de plusieurs détenus.

Le Bureau de liaison a mené des activités dans le domaine économique et environnemental. Il a pris les dispositions voulues pour qu'une délégation ouzbèke de trois personnes puisse participer au troisième séminaire préparatoire de la huitième Réunion du Forum économique, tenue à Tbilissi en janvier. Cette délégation, qui comprenait deux représentants d'ONG et un haut fonctionnaire, a participé activement aux débats des groupes de travail sur les questions relatives au relèvement après un conflit.

Le Bureau de liaison a joué un rôle actif à la huitième Réunion du Forum économique, qui s'est tenue à Prague du 11 au 14 avril. Il n'y a pas seulement envoyé un groupe de quatre personnes représentant les ONG ouzbèkes actives dans ce domaine mais a contribué à l'élaboration d'un rapport détaillé sur les questions d'eau et d'énergie se répercutant sur les résultats économiques à l'intention du groupe de travail II.

Le Bureau de liaison a préparé des groupes de délégués ouzbeks remplissant les conditions nécessaires à prendre part aux séminaires régionaux sur le droit mondial de l'environnement et sur des questions écologiques d'intérêt régional, qui se sont tenus en septembre et en octobre à Almaty (Kazakhstan).

En consultation avec de hauts fonctionnaires ouzbeks et les ambassades des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni à Tachkent de même qu'avec la Banque mondiale, le Bureau de liaison a joué un rôle de coordonnateur dans l'organisation des deux séries de visites qu'une Mission de l'OSCE a faites en Ouzbékistan en mars sous la direction du Royaume-Uni. Depuis le retour de la délégation à Vienne, le Bureau de liaison y a donné suite en organisant des réunions périodiques de mise à jour avec les organisations homologues pour évaluer les faits nouveaux survenus en ce qui concerne l'initiative relative à la question de l'eau pour l'Asie centrale.

Le Bureau de liaison et d'autres organisations internationales ont participé à la séance d'ouverture de l'expérience coopérative de surveillance des radionucléides transportés par l'eau du Syr-Daria et de l'Amou-Daria en Asie centrale, expérience qui est effectuée par le « Cooperative Monitoring Center » des « Sandia National Laboratories», Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique). Les pays de la région - Ouzbékistan, Kirghizistan, Kazakhstan et Tadjikistan - étaient représentés par de hauts fonctionnaires et des experts d'instituts de recherche nucléaire.

Le Bureau de liaison a continué d'établir de multiples contacts avec des hauts fonctionnaires et organisations internationales en vue de promouvoir une coopération régionale qui permette d'aborder les problèmes économiques et écologiques. Pour ce qui est de la coopération en matière d'étude des options qui s'offrent pour améliorer les conditions économiques, agricoles et écologiques, ces contacts ont été étendus aux instituts de recherche et d'enseignement supérieur à l'échelle de l'Ouzbékistan et de la région.

Le Bureau de liaison, qui a organisé à travers l'Ouzbékistan 11 ateliers consécutifs sur des questions économiques et écologiques, a estimé que l'instauration d'une coopération intérieure au niveau local était un instrument pratique et efficace pour constituer une société civile, résoudre les problèmes concernant la collectivité et faire connaître la valeur de la coopération dans le pays. L'objectif de ces groupes de travail qui durent une semaine est de promouvoir la coopération au niveau de la collectivité en vue d'un développement économique et écologique durable dans tout le pays. Ces activités ont jusqu'à présent eu lieu dans dix provinces, notamment dans les grandes villes de la vallée du Fergana, et ont transmis à plus de 450 participants - représentants d'administrations locales, d'ONG ou d'entreprises privées ou défenseurs de l'environnement - un savoir-faire technique sur les moyens de créer de coopérer pour créer de petites et moyennes entreprises ou atténuer des préoccupations d'ordre écologique.

1.19 Centre de l'OSCE à Almaty

Au cours de sa deuxième année d'existence, le Centre de l'OSCE à Almaty (Kazakhstan) a poursuivi ses multiples activités dans toutes les dimensions de la sécurité dont s'occupe l'OSCE.

S'agissant de la dimension politique, le Centre a facilité l'organisation d'une table ronde en vue d'examiner les recommandations formulées par la mission d'observation du BIDDH après les élections législatives de l'année dernière. Cette table ronde a réuni des représentants du Gouvernement, du Parlement et de la société civile kazakhs. Le Centre a également maintenu ses contacts avec le Gouvernement kazakh en participant en qualité d'observateur à plusieurs réunions de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie organisées par le Gouvernement. Par ailleurs, il a suivi la situation des médias de masse compte tenu des engagements contractés par le Kazakhstan en tant qu'Etat participant de l'OSCE. A plusieurs reprises, il a aussi envoyé des représentants pour faire des exposés, dans des universités et des instituts de recherche, sur l'action de l'OSCE en Asie centrale.

En novembre 1999, le Centre a été coorganisateur d'un séminaire régional sur la gestion des voies navigables transfrontières, première contribution à l'initiative de l'OSCE concernant la question importante de la gestion de l'eau en Asie centrale. Dans le cadre de la dimension économique et environnementale, le Centre s'est notamment efforcé d'organiser la participation de représentants du Gouvernement, d'instituts de recherche, du milieu des affaires et d'organisations non gouvernementales kazakhs à la huitième Réunion du Forum économique de l'OSCE à Prague en avril 2000.

Certains progrès ont été réalisés dans le domaine de l'environnement. Un mémorandum d'accord sur la coopération en matière d'environnement a été conclu entre le Ministère de l'environnement, le Parlement et les organisations de défense de l'environnement du Kazakhstan, ce qui a en grande partie découlé de séminaires locaux, organisés au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Århus) (participation des organisations non gouvernementales à la prise de décisions intéressant l'environnement) par le Centre pour donner suite au séminaire régional de l'année dernière sur la question.

L'observation de la situation dans le domaine de la dimension humaine au Kazakhstan constitue une partie importante des activités du Centre. Au cours de la période

considérée, l'accent a été mis sur le moyen de faciliter la mise en place d'une meilleure infrastructure de surveillance dans les provinces. Le Centre a continué d'exécuter les projets concernant divers aspects de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit ayant fait l'objet d'un accord entre le Gouvernement kazakh et le BIDDH. Les projets particulièrement importants ont été les suivants : prise de conscience des droits de la femme, formation des membres des services pénitentiaires, assistance à la société civile, mise en place du bureau du médiateur et assistance en matière de réforme juridique.

La plupart de ces projets ont été exécutés en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales et régulièrement coordonnés avec d'autres organisations internationales. L'un des avantages non négligeables de ces projets a été de resserrer la coopération avec un certain nombre de structures gouvernementales, telles que le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur et la Commission des droits de l'homme qui relève du Président.

En outre, le Centre a participé à des projets ad hoc plus restreints dans les domaines les plus divers concernant par exemple l'aide juridique gratuite aux femmes dans le besoin, l'autonomie locale, les mesures de lutte contre la corruption, la sensibilisation du public à la traite des femmes et l'amélioration de l'état de droit dans les trois dimensions de l'OSCE.

Le Centre d'Almaty a accueilli un certain nombre de visiteurs de haut rang de l'OSCE, dont la Ministre autrichienne des affaires étrangères Ferrero-Waldner, Présidente en exercice, le Haut Commissaire pour les minorités nationales, le Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale et un groupe important d'ambassadeurs auprès de l'OSCE en poste à Vienne.

1.20 Centre de l'OSCE à Achkhabad

Le Centre de l'OSCE à Achkhabad (Turkménistan) fonctionne depuis janvier 1999, conformément à la Décision No 244 du Conseil permanent en date du 23 juillet 1998. Le premier chef du Centre Paul Ullmann, détaché par l'Autriche, a été remplacé par le diplomate hongrois Istvan Venczel en janvier 2000. Le 7 avril, un nouveau spécialiste de la dimension humaine est arrivé et le personnel recruté sur le plan international a encore été renforcé en juillet par un administrateur (administration/finances) titulaire d'un contrat de durée déterminée. Au total, le Centre dispose de cinq personnes recrutées sur le plan international et de cinq personnes recrutées localement.

Conformément à son mandat, le Centre poursuit ses activités dans divers domaines. Il a préparé la visite du Secrétaire général Kubiš, en sa qualité de Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale, au Turkménistan, et a pris les dispositions voulues pour qu'il rencontre le Président Nyazov. Les 30 et 31 mars, une délégation de l'OSCE s'est rendue à Achkhabad pour examiner des questions en rapport avec l'initiative de l'OSCE sur la gestion régionale de l'eau, dirigée par le Royaume-Uni. En l'occurrence, des divergences de vues considérables se sont dégagées des entretiens, le Gouvernement turkmène n'étant pas en mesure d'appuyer l'initiative, alors que le Président s'est déclaré prêt à coopérer sur une base bilatérale.

Le 29 mai, la Ministre autrichienne des affaires étrangères Ferrero-Waldner, Présidente en exercice de l'OSCE, a séjourné au Turkménistan à la tête d'une importante délégation. Au cours de ses entretiens avec le Président Nyazov et avec le Ministre des affaires étrangères Chikhmouradov, un certain nombre de questions importantes ont été soulevées. Aucun rapprochement n'a été possible entre les deux parties.

Le 14 juillet, un groupe important de chefs et de membres de délégations nationales auprès de l'OSCE ont terminé leur tournée de la région par un séjour à Achkhabad. Le Centre s'est efforcé de faire en sorte que cette visite donne une vue réaliste des conditions de travail du Centre. Les visiteurs ont également rencontré le Ministre des affaires étrangères Chikhmouradov.

Au cours de la période considérée, les relations entre le Centre et le Gouvernement turkmène ont été un peu plus détendues malgré l'absence de progrès notables sur des questions précises.

En septembre 2000, le Centre a organisé la deuxième réunion régionale des chefs des missions de l'OSCE. Avant la réunion, une formation sur le travail de contrôle des drogues de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ODCCP) a été offerte aux spécialistes des questions politiques travaillant pour les missions et activités régionales de l'OSCE sur le terrain.

Cette année, le Centre a accordé une plus grande attention aux questions de sécurité régionale et a cherché en permanence à obtenir la coopération du Gouvernement turkmène dans ce domaine. Bien que les dirigeants turkmènes aient un point de vue très particulier en ce qui concerne la sécurité régionale - ils sont attachés à la neutralité et préfèrent les activités bilatérales aux activités régionales - ils n'ont en principe pas fait d'objection à la proposition qu'un séminaire de l'OSCE sur les questions de sécurité régionale soit organisé à une date ultérieure. En matière de politique étrangère, le Gouvernement turkmène a des relations suivies avec l'Iran, le Pakistan et l'Afghanistan dans le but de réduire les tensions dans la région. A l'heure actuelle, il prend toutefois ses distances par rapport aux efforts que déploient en commun les autres Etats d'Asie centrale pour combattre collectivement les incursions armées de forces extrémistes. Il est vrai que ces forces ne constituent pas de menace imminente pour le Turkménistan.

Le Gouvernement turkmène appuie le projet de conférence régionale OSCE/ODCCP sur le contrôle des drogues, la criminalité organisée et le terrorisme mais s'oppose à ce que la conférence traite aussi les questions de sécurité régionale.

L'année a commencé par des réactions immédiates de l'OSCE et d'autres membres de la communauté internationale à la décision de l'Assemblée du peuple de donner au Président Nyazov le droit de rester au pouvoir aussi longtemps qu'il le souhaitait, ce qui, selon la déclaration du BIDDH, est une grave restriction du droit des peuples de choisir librement leurs dirigeants.

La question d'un mémorandum d'accord entre le BIDDH et le Gouvernement turkmène, qui est restée en suspens au début de l'année, est toutefois redevenue actuelle à la mi-mars à la suite des efforts déployés par la Présidence en exercice, le BIDDH, le Secrétaire général de l'OSCE, des personnalités turkmènes à Vienne et le Centre. Ces efforts assidus ont débouché sur des entretiens entre le premier directeur adjoint du BIDDH et le Directeur de l'Institut national de démocratisation au cours de la visite de la Présidente en exercice, ce qui a donné lieu à un rapprochement entre les positions des deux parties. Les contacts directs entre le BIDDH et les autorités turkmènes compétentes se sont maintenus durant la visite des chefs de délégation auprès de l'OSCE en juillet. Le Gouvernement turkmène et le BIDDH

ont déclaré leur intention de signer un mémorandum d'accord à la réunion ministérielle de novembre à Vienne.

Au cours de l'année, le Centre à reçu des messages divergents de hauts fonctionnaires turkmènes au sujet de la démocratisation et des droits de l'homme. Une nouvelle législation a été adoptée dans le domaine de la procédure pénale, l'intention déclarée étant de renforcer les droits des citoyens face aux services chargés de faire respecter la loi.

En l'an 2000, il n'y a eu qu'une seule arrestation pour des raisons politiques, celle du militant de l'opposition Nourberdy Nourmamedov au début de l'année. La situation des petites communautés religieuses ne s'est pas détériorée en l'an 2000. Le Centre est intervenu avec succès dans un certain nombre de cas individuels, mais bien des cas restent encore à régler.

Le nombre d'organisations non gouvernementales travaillant au niveau local n'a pas cessé d'augmenter, même si aucune d'entre elles n'a pu obtenir l'agrément du Ministère de la justice. Le Centre a pour sa part continué à maintenir des contacts suivis avec de nombreuses ONG. Nombre de groupes se sont plaints du harcèlement dont ils faisaient l'objet de la part des autorités turkmènes. L'ONG agréée la plus ancienne du Turkménistan, le Dashoguz Ecological Club, s'est vu retirer son agrément apparemment à la suite d'une série d'articles sur la corruption officielle.

En l'an 2000, de nouveaux problèmes sont venus s'ajouter aux insuffisances existant depuis longtemps dans le domaine de la dimension humaine (non application de lois répondant aux normes internationales, harcèlement de petits groupes religieux et d'ONG, niveau très bas des médias d'information et manque de transparence, imperfection de l'état de droit). Tous les fournisseurs d'accès à Internet privés ont été interdits, l'accès à l'information par des moyens électroniques devenant ainsi un monopole d'Etat. Les citoyens se sont vu interdire le droit d'avoir un compte dans une banque étrangère. L'accès à l'enseignement supérieur à été soumis à des restrictions, et l'accès à des emplois publics a aussi fait l'objet de restrictions fondées sur l'origine ethnique et les connaissances linguistiques. Au cours de la reconstruction de la capitale, nombre de personnes ont perdu leur domicile sans être indemnisées. Le Centre a soulevé ces questions auprès des autorités turkmènes compétentes, qui dans de nombreux cas ont fait preuve d'un esprit constructif lors de l'examen de ces questions mais n'ont pas pour autant été capables de remédier à ces problèmes.

Le Centre et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont reçu une subvention importante du Ministère britannique des affaires étrangères pour organiser des cours sur les droits de l'homme en janvier 2001. Avec l'accord des autorités turkmènes, d'autres petits projets analogues sont en cours de préparation.

C'est dans le domaine de l'environnement que le Gouvernement turkmène a fait preuve de la plus grande coopération avec l'OSCE. Le Centre a organisé en mai un atelier régional consacré à la Convention d'Århus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Ce projet a aussi été organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), avec l'appui financier de l'Autriche, de la Norvège et du Danemark. Le Gouvernement turkmène a fourni à cet atelier une assistance de grande envergure.

En général, le Gouvernement turkmène a apporté une coopération appréciable en ce qui concerne les réunions de l'OSCE dans le domaine économique et environnemental, comme le Forum économique à Prague et des séminaires régionaux. Compte tenu des résultats déjà obtenus, le Centre prévoit d'organiser, avec l'appui financier de l'Autriche, d'autres réunions consacrées à la Convention d'Århus.

Le Centre entretien d'étroites relations avec les ONG écologistes qui exécutent des activités concrètes dans le pays.

1.21 Centre de l'OSCE à Bichkek

Le Centre de l'OSCE à Bichkek (Kirghizistan) a été établi conformément à la Décision No 245 du Conseil permanent en date du 23 juillet 1998 et mis en place en janvier 1999. Depuis lors, le Centre, agissant conformément à son mandat, s'emploie à réunir les conditions nécessaires pour intégrer davantage le Kirghizistan à la communauté de l'OSCE. Cela vaut pour les trois grandes dimensions de l'OSCE : aspects politiques et militaires du maintien de la paix et de la stabilité, protection et promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et coopération économique et environnementale.

Le 29 avril 2000, le Centre a ouvert à Och un bureau extérieur qui coordonne les activités de l'OSCE dans le sud du Kirghizistan, ce qui est d'autant plus utile que la situation de sécurité dans cette région reste précaire.

Le Centre a maintenu un dialogue suivi avec la société kirghize à tous les niveaux, à savoir aussi bien avec des personnalités de l'administration centrale du plus haut niveau qu'avec des représentants des autorités locales, du Parlement, d'établissements universitaires ou d'instituts de recherche, d'ONG, du milieu des affaires, d'organisations internationales, de services diplomatiques, d'institutions culturelles, d'artistes, etc.

A propos de l'évolution politique au Kirghizistan au cours de la période considérée, il est à noter que le processus de démocratisation n'a pas progressé de manière aussi harmonieuse que la réputation du Kirghizistan en tant qu'îlot de démocratie l'aurait laissé supposer. En outre, la vie politique a été marquée par les problèmes régionaux qui se posent avec les pays voisins de même que par la nécessité d'une coopération régionale pour résoudre d'autres problèmes communs tels que les incursions de groupes armés sur le territoire national des républiques d'Asie centrale. Au cours de la période considérée, des élections législatives et présidentielle se sont tenues dans le pays. L'OSCE a conclu que les élections législatives ne s'étaient pas pleinement déroulées dans l'esprit des engagements pris au titre de l'OSCE. La période de campagne préélectorale a été troublée par l'influence exercée et les mesures prises de manière abusive par les structures du pouvoir. La liberté des médias n'a pas été franchement restreinte mais dans plusieurs cas des actions menées par les autorités locales ont effectivement empêché certains médias de poursuivre leurs opérations normales.

A la suite de la visite du Secrétaire général de l'OSCE à Bichkek en mars 2000, le Gouvernement et l'opposition en général se sont mis d'accord sur la tenue d'une table ronde à l'échelle nationale. Le Centre a entrepris une série de réunions préparatoires de sensibilisation dans le but de faciliter l'organisation de cette table ronde. Finalement, en juin, il est devenu évident que cette table ronde ne pourrait être organisée dans l'esprit initial de l'OSCE, et le Centre n'a par la suite participé que comme observateur à une réunion qui a été organisée par Gouvernement.

L'attachement du Kirghizistan aux principes de l'OSCE a été mis à l'épreuve lorsque plusieurs procès ont été intentés contre des dirigeants de l'opposition et que d'autres personnes ont été considérées comme des opposants par les structures du pouvoir. Le cas le plus frappant à été celui de M. Koulov, président de l'un des plus grands partis d'opposition, et candidat sérieux à la présidence. Il a été arrêté à la suite des élections législatives, au cours desquelles il aurait gagné un siège s'il n'y avait pas eu de graves différends au sujet du décompte des voix dans sa circonscription électorale. Après quatre mois de prison, il a finalement été jugé à huis clos par un tribunal miliaire et ensuite relâché, ce qui illustre la manière dont d'éventuels futurs candidats de l'opposition sont mis à l'écart. Tous ces incidents et tendances ont nettement accru les activités du Centre en matière d'observation de la situation et de conseil aux acteurs concernés, ce qui a augmenté considérablement son volume de travail.

Compte tenu des tendances générales de l'évolution politique au Kirghizistan, le Centre s'est de plus en plus employé à promouvoir les efforts du pays pour s'acquitter de ses engagements en tant qu'Etat participant de l'OSCE. La priorité a été donnée à des activités dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et une étroite coopération a été maintenue avec le BIDDH, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Haut Commissaire pour les minorités nationales.

A cours de l'année, le Centre a organisé plusieurs visites de représentants de haut niveau de l'OSCE au Kirghizistan. La Présidente en exercice a dirigé une importante délégation qui a séjourné à Bichkek en mai/juin et une délégation de chefs de mission permanente d'Etats participants auprès de l'OSCE à Vienne s'est rendue au Kirghizistan à la mi-juillet dans le cadre d'une tournée dans la région d'Asie centrale. Le Secrétaire général est allé trois fois au Kirghizistan en l'an 2000 et a assisté, à l'occasion de l'une de ses visites, à l'ouverture du bureau extérieur d'Och. Le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias ont également effectué des visites au Kirghizistan. Le Président de la République du Kirghizistan a reçu toutes les délégations susmentionnées. Une assistance complémentaire a été fournie aux représentants du BIDDH au cours de leur mission d'évaluation des besoins et de leur opérations d'observation des élections

Pour s'acquitter de sa tâche visant à faciliter les échanges d'informations entre le Gouvernement kirghize et l'OSCE, le Centre a communiqué au Ministère des affaires étrangères et à la Présidence de même qu'à d'autres services publics des documents sur les organes directeurs, les délibérations et les décisions de l'OSCE. De même, une documentation sur les élections et les droits de l'homme et des rapports de diverses réunions de l'OSCE leur ont été distribués.

Pour donner suite aux entretiens avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Centre a commencé à préparer, avec l'Union kirghize de journalistes, une conférence régionale sur l'état des médias en Asie centrale. Cette conférence réunissant des journalistes, de hauts fonctionnaires et représentants compétents et des spécialistes de l'OSCE et d'autres organisations internationales spécialisées devrait examiner les principaux problèmes et les possibilités d'amélioration de la coopération régionale concernant les médias.

Le Centre a continué, au nom du BIDDH, à aider le Gouvernement kirghiz à réviser les lois kirghizes et à les rendre conformes aux normes internationales, telles qu'elles figurent dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes et dans la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, conventions qui ont toutes deux été ratifiées par le Kirghizistan. Au cours de la période considérée, des spécialistes de ces deux conventions ont entrepris des missions pour évaluer le degré de conformité de la législation nationale avec les normes internationales et aussi pour évaluer les mécanismes nationaux d'application des lois et la politique officielle dans ces domaines. Une conférence sur les moyens de faire en sorte que la législation kirghize soit conforme à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été organisée en mai.

Comme l'a demandé le Gouvernement kirghiz, les experts du BIDDH (OSCE) ont continué à conseiller les autorités concernées sur l'élaboration d'une loi sur le médiateur. Des observations du BIDDH (OSCE) sur le tout dernier projet de loi ont été présentées au Gouvernement en mai. Le Centre a aidé à coordonner les activités et à établir et maintenir des contacts avec la Commission parlementaire des droits de l'homme et avec la Présidence.

Le Centre élabore actuellement à l'intention de l'université d'Och un projet sur la formation d'étudiants en droit dans le domaine du droit pénal en général et des normes internationales correspondantes et en ce qui concerne les compétences nécessaires pour faire fonction de défenseur dans des affaires pénales portées devant les tribunaux ou fournir des avis et une assistance juridiques aux citoyens. L'exécution de ce projet devrait commencer au début de 2001 avec l'appui du bureau extérieur de l'OSCE à Och.

Afin de développer de nouveaux réseaux de militantes féminines et de renforcer une prise de conscience générale en matière d'égalité entre les sexes au Kirghizistan, le BIDDH (OSCE) a lancé un projet sur le rôle de chef de file et de porte-parole des femmes. Ce projet de formation, qui devrait accroître la capacité des responsables féminines de faire pression en faveur d'une autonomisation et de l'égalité des chances, est actuellement exécuté en coopération avec la Konrad Adenauer Stiftung (Allemagne). Ce projet comprend sept stages de formation de trois jours dans différents lieux, formation qui devrait se terminer par un atelier national sur la parité entre les sexes en novembre. Un projet sur la traite des femmes et des enfants, qui est en cours d'exécution, vise à définir et à mesurer la fréquence actuelle et potentielle de la traite des femmes et des enfants au Kirghizistan. Il est également prévu d'évaluer la politique, la législation et les autres mécanismes qui existent pour prévenir et combattre la traite. Le rapport final sera élaboré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en consultation et en coopération avec le Centre de l'OSCE à Bichkek, le BIDDH et le Gouvernement kirghiz.

L'OSCE fournit une assistance au Service des gardes frontière du Kirghizistan en dispensant une formation à des gardes en matière de réformes institutionnelles et en inscrivant les questions juridiques relatives aux droits de l'homme au programme de formation des gardes. Une mission d'évaluation des besoins a été entreprise par le BIDDH en mars et suivie de la visite d'une délégation kirghize à l'Ecole polonaise des gardes frontière en juin. Un atelier sur les droits de l'homme est prévu pour le mois d'octobre. Des experts de l'OSCE et des fonctionnaires locaux expérimentés assumeront le rôle de formateurs.

Le Centre aide le Gouvernement à mettre au point la base conceptuelle et juridique d'un mécanisme de recensement de la population qui soit conforme aux normes internationales sur l'égalité et la non discrimination. En coopération avec une ONG locale (Centre de Bichkek pour la maîtrise des migrations), le BIDDH prévoit d'élaborer d'ici la fin de l'an 2000 une analyse comparée des lois et politiques gouvernementales des républiques d'Asie centrale.

A l'occasion des élections législatives du 20 février et du 12 mars, deux experts locaux, qui avaient préalablement reçus une formation de l'OSCE, ont organisé dix séminaires d'un jour dans les régions de Talas et de Tchouï, où 500 citoyens ruraux ont été initiés aux procédures de vote et aux principes d'observation et informés du potentiel que représentent les femmes dans la vie politique. Ce projet appuyé par le BIDDH a été exécuté avec l'assistance du Centre.

La première conférence d'ONG nationales du Kirghizistan a été organisée à Bichkek en juillet avec l'appui du Centre. La Conférence a été financée conjointement par le BIDDH (OSCE), la Banque mondiale, la Fondation Soros, le Counterpart Consortium, le US Democracy Commission Small Grants Program et l'Alliance néerlandaise d'entraide des Eglises. Cette réunion de deux jours, à laquelle ont participé 172 ONG venant de tout le Kirghizistan, a permis des débats animés sur les relations entre l'Etat et les ONG, le rôle des ONG durant les élections et les perspectives d'activités pour les ONG au Kirghizistan.

Un cours d'été sur les droits de l'homme et le droit international a été organisé du 14 au 27 août par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et cofinancé par l'OSCE et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). L'objectif de ce stage de formation était de donner à des étudiants en droit de dernière année et à de jeunes diplômés en droit une formation juridique intensive, notamment dans le domaine des droits de l'homme, afin de développer leur aptitude à utiliser les instruments juridiques pour traiter diverses situations en matière de droits de l'homme. Ce stage a réuni 36 participants de tous les pays de la Communauté d'Etats indépendants et des républiques d'Asie centrale. Le Centre a joué un rôle actif dans la sélection des participants.

Dans le domaine des activités économiques et environnementales, le Centre a consacré beaucoup de temps et d'efforts à préparer les représentants kirghizes à la huitième Réunion du Forum économique qui s'est tenue à Prague en avril. Une délégation kirghize a participé à deux séminaires préparatoires, et par la suite quatre représentants officiels et deux représentants d'ONG ont assisté à la réunion du Forum. Le Centre a dirigé deux réunions de suivi à l'intention des participants aux séminaires préparatoires et au Forum lui-même. En outre, le Centre se propose de continuer à coopérer avec ce secteur influent de la société kirghize à la mise en commun de l'information et à la formation de l'opinion.

Cette année, le Centre a été chargé de l'exécution de quatre petits projets dans le domaine de l'environnement, qui ont été financés par le Gouvernement finlandais et exécutés par des ONG locales. Ces projets visent à sensibiliser le public aux questions d'environnement et aux problèmes écologiques. On a choisi un groupe cible précis comprenant des écoliers, des étudiants de l'université et de jeunes chercheurs. Un projet aide une ONG environnementale locale à publier deux revues mensuelles sur l'environnement.

Le Centre s'est également employé à aider les autorités et ONG kirghizes à résoudre les problèmes essentiellement régionaux de gestion de l'eau et d'approvisionnement en énergie. Le Kirghizistan préconise la participation de l'OSCE à l'organisation d'un forum de haut niveau où les dirigeants d'Asie centrale pourraient examiner les questions d'eau et d'énergie. Le Centre a aidé de diverses manières des représentants kirghizes à participer à des conférences et séminaires concernant ces questions. Il a pris l'initiative de mettre en place un mécanisme d'échange d'informations entre les ONG nationales, les pouvoirs publics et la communauté de donateurs pour tirer pleinement parti des informations disponibles sur les questions d'eau et d'énergie.

2. ASSISTANCE DE L'OSCE EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION D'ACCORDS BILATERAUX OU MULTILATERAUX

2.1 Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite

Au cours de la période considérée, le Représentant de l'OSCE auprès de la Commission gouvernementale estonienne sur les militaires à la retraite a continué à suivre, en y participant, le travail de la Commission qui fait des recommandations au sujet de la délivrance de permis de résidence aux anciens membres des forces armées russes et aux personnes qui sont à leur charge.

A présent, six ans après sa création, la Commission a achevé l'examen initial de toutes les demandes de permis de séjour. Elle a réservé une suite positive à la plupart des demandes, et quelque 15 000 militaires à la retraite et membres de leurs familles détiennent à présent des permis de résidence temporaire en Estonie. Sur ce chiffre, environ 12 800 personnes sont titulaires d'un permis de résidence de cinq ans.

Près de 2 500 demandeurs se sont vu délivrer des permis de séjour de courte durée (de six mois à trois ans) pour une raison relevant souvent de la législation applicable qui prévoit, par exemple, une limitation du nombre de permis pour certaines catégories d'anciens militaires. Autre raison importante, il s'agit parfois de donner au Gouvernement plus de temps pour étudier des cas problématiques, lorsque les origines de la personne sollicitant un permis sont douteuses ou que les informations fournies se révèlent insuffisantes.

La plupart des permis de six mois ont été accordés à des personnes bénéficiaires d'un programme de logement qui, financé par les Etats-Unis, doit permettre à d'anciens officiers de se réinstaller en Russie. De plus en plus de personnes relevant de cette catégorie ont demandé un permis de résidence en Estonie, bien qu'elles soient supposées quitter le pays et occuper le logement qui leur a été attribué.

A ce jour, la Commission a traité environ 30 000 demandes, dont certaines portaient sur la prorogation de permis déjà délivrés. En 2000, il y a eu 66 refus.

Les procédures applicables à l'instruction des futures demandes de permis de résidence ont été modifiées. Selon les nouvelles dispositions intéressant les anciens militaires étrangers, il y aura deux filières, l'une pour les affaires de routine, comme par exemple la prorogation de permis de résidence de cinq ans, qui relèvera du département des migrations et de la nationalité, la seconde pour les affaires sortant de l'ordinaire comme les refus, les demandes initiales et les demandes de permis de résidence permanent, qui continueront à relever de la Commission gouvernementale à laquelle participe l'OSCE. Un décret officiel en ce sens rédigé en avril 2000 n'a pas encore été promulgué.

Afin de rationaliser le travail et de l'ajuster pour tenir compte des nouvelles procédures opérationnelles, il faudra réorganiser la Commission et réaménager la structure de son effectif. Le Gouvernement doit prendre d'urgence une décision autorisant la structure nouvelle afin d'officialiser ces arrangements. Par ailleurs, le Parlement national n'a pas encore approuvé les amendements à la loi sur les étrangers destinée à faciliter l'étude du dossier de certaines catégories de militaires à la retraite.

Dans l'ensemble, l'exécution des tâches courantes s'est déroulée de manière satisfaisante alors que le traitement de cas problématiques sortant de l'ordinaire marque le pas, rendant peu probable que ces cas soient réglés dans un proche avenir.

2.2 Article II de l'Accord de paix de Dayton

Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine

Au cours de la période considérée, l'application de l'Accord sur les mesures de confiance et de sécurité en Bosnie-Herzégovine (Accord de Vienne) s'est poursuivie avec succès. Les inspections et les visites des installations de fabrication d'armes ont été exécutées de manière satisfaisante et seules des divergences mineures ont été découvertes. Vingt-six pays de l'OSCE au total ont proposé une contribution en mettant à disposition des assistants pour les inspections dirigées par les Parties et les cinq inspections dirigées par l'OSCE. Au total, 11 inspections ont été conduites au cours de cette période, utilisant 23 quotas. Par ailleurs, au cours de la période considérée, la Commission consultative mixte (CCM) a approuvé un amendement au Protocole sur les visites des installations de fabrication d'armes et trois visites ont été effectuées, donnant lieu à la participation de 29 assistants venus de 15 pays de l'OSCE. Plusieurs pays de l'OSCE ont proposé des stages de formation pour inspecteurs et pour le personnel des centres de vérification des deux entités et une assistance visant à moderniser le matériel de communication et le matériel informatique des deux centres qui fonctionnent très bien, les inspecteurs ayant atteint un degré de professionnalisme remarquable.

Même si certains problèmes demeurent irrésolus, l'échange d'informations du 15 décembre 1999 a montré une nette amélioration en ce qui concerne en particulier la notification relative aux forces de police au niveau des cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, qui, lors d'un échange intermédiaire d'informations valables au 15 juin 2000, portait pour la première fois sur les dix cantons. Les chiffres concernant les employés du ministère des forces intérieures de la Fédération y figurant maintenant aussi. Dans cet ordre d'idées, il importe de signaler que selon les renseignements communiqués par la Fédération dans le cadre de l'échange d'informations les forces de police n'appartiennent pas aux forces armées.

Le problème posé par la désignation du chef de la délégation de la Fédération de Bosnie-Herzégovine à la Commission consultative mixte et à la Commission consultative sous-régionale a été provisoirement résolu par une décision du Premier Ministre. Les autorités compétentes de la Fédération envisagent l'adoption d'un système de roulement qui, analogue à celui adopté par la délégation de l'Etat de Bosnie-Herzégovine, soit susceptible de satisfaire les deux composantes de la Fédération.

Le programme de contacts et de coopération militaires (1999) a été bloqué, l'automne dernier, le Ministre et le Vice-Ministre de la défense de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ayant des opinions divergentes quant à la répartition du temps réservé aux différentes activités. La composante bosniaque était favorable à un rapport de 2,3 à 1 alors que les Croates de Bosnie réclamaient un rapport de 1 à 1. Un arrangement global concernant la répartition du temps disponible pour les activités en 2000 a été officieusement approuvé par le Représentant personnel et le Ministre et le Vice-Ministre de la défense de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Cet arrangement prévoit notamment la division du quota par un nombre variable en fonction de la nature de l'activité. Cependant, aucun accord

officiel n'est encore intervenu. Jusqu'à présent, le problème a été réglé de manière pragmatique, même si certaines activités ont dû être reportées.

Le Danemark a continué à soutenir le régime d'observation aérienne en mettant à disposition du matériel et des moyens de formation et un vol d'essai a été exécuté en avril. Un deuxième vol a eu lieu entre le 7 et le 13 octobre, bénéficiant d'une assistance fournie par le Danemark et par la République tchèque. Un protocole sur l'observation aérienne a été rédigé et présenté pour approbation à la CCM.

Le Royaume-Uni a proposé une assistance en détachant des experts qui coopèrent avec les ministères de la défense des deux entités afin d'améliorer la transparence des budgets. En particulier, des efforts seront faits pour obtenir des améliorations en ce qui concerne l'échange de données du 15 mars 2000. Les experts se concentrent sur les dépenses de 1999, l'assistance militaire étrangère de 1999 et le budget autorisé de 2000. La CCM a créé un groupe de travail composé des experts du Royaume-Uni et des représentants de l'OSCE et des deux entités. Le groupe de travail avait librement accès aux ministères de la défense des deux entités, ce qui est un signe évident de progrès montrant que la confiance et la coopération mutuelle augmentent. Le groupe de travail s'est réuni à nouveau fin septembre, mais l'audit du budget des deux ministères de la défense n'a pas encore eu lieu.

A la séance de la CCM du 15 décembre 1999, les Parties ont adopté un programme d'activités volontaires pour 2000. La proposition du Gouvernement italien d'accueillir un bataillon mixte de Bosnie-Herzégovine pour un exercice de combat à simple action de deux semaines a été d'une importance particulière. Cet exercice a obligé la Bosnie-Herzégovine à prendre une décision concernant la chaîne de commandement et de contrôle militaires au niveau à la fois de l'Etat et de l'unité mixte, lui offrant l'occasion d'appliquer la déclaration que les membres de la présidence commune avaient faite à New York en novembre 1999. Cet exercice a toutefois été annulé à cause de réticences de dernière minute d'une des parties.

Le transfert de l'état major de l'armée de la Republika Srpska (RS) de Bijeljina à Banja Luka a causé à la mission de liaison militaire de la Fédération (composante bosniaque) certains problèmes dus au manque de logement adéquat à Banja Luka. Jusqu'au règlement de cette question, les missions de liaison militaire ne fonctionnent que pendant les heures de travail normales. Le ministère de la défense de la RS est tenu de fournir un logement adéquat et a sollicité un soutien international.

Un certain nombre d'activités relevant de la Mesure XI (Programme de contacts et de coopération militaires) ont eu lieu au cours de la période considérée. Du 12 au 15 mars, un atelier sur la préparation des actions en cas de catastrophe a été organisé par l'Autriche à Teslic (RS). Par ailleurs, un atelier sur le budget militaire s'est tenu les 13 et 14 juin, suivi, les 29 et 30 juin, d'un séminaire sur la transparence du budget militaire, l'un et l'autre à Sarajevo. Bénéficiant d'un appui allemand, quatre séminaires sur le code de conduite ont été tenus à Sarajevo, à Mostar, à Banja Luka et à Tuzla. En outre, trois ateliers pour journalistes ont eu lieu à Sarajevo, à Mostar et à Banja Luka. Un stage de formation pour inspecteurs/assistants a été proposé par l'école de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne). L'Autriche et la France ont organisé à l'intention des représentants de la Bosnie-Herzégovine des actions de formation sur le Document de Vienne. L'Autriche a aidé la Bosnie-Herzégovine à présenter les informations à fournir, en vertu du Document de Vienne 1999, lors de l'échange d'informations de l'an 2000. Toutefois, le Comité permanent pour les questions militaires doit encore approuver ce document.

Le comité directeur interuniversitaire des études de sécurité de Bosnie-Herzégovine fonctionne de manière satisfaisante. Au cours de la période considérée, six projets de recherche ont été finalisés. Une entreprise privée italienne a fourni aux universités des ordinateurs (avec le matériel et le logiciel correspondants), qui permettent l'accès à Internet et indirectement la constitution d'un réseau. Des stages de formation sont prévus. La coopération avec le Marshall Center, certaines fondations, les institutions de l'OSCE et des ONG se développe. Quelques universités des pays participant au Pacte de stabilité seront associées aux projets de recherche prévus pour 2000. Tout patronage, intégral ou partiel, est accueilli avec satisfaction, qu'il passe par le comité directeur ou provienne directement de l'université respective.

Du 11 au 13 février, un séminaire sur la dimension étatique de la sécurité s'est tenu à Sarajevo avec le concours financier de l'Italie et du Royaume-Uni. En outre, la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Italie ont fourni des experts pour le séminaire. L'importance de la délégation de la RS (venue à la fois de l'université de Banja Luka et du ministère de la défense) est à signaler.

Organisé en commun par les deux universités locales et l'OSCE, un second séminaire s'est tenu à Mostar les 25 et 26 septembre. Des difficultés politiques relatives à la coopération entre les deux universités (l'une croate, l'autre bosniaque) avaient cependant dû être surmontées. L'Ambassadeur Istvan Gyarmati, de l'Institute for East-West Studies de New York, a bien voulu présider le comité scientifique qui supervise le programme interuniversitaire des études de sécurité de Bosnie-Herzégovine. Le comité comprend 12 experts internationaux ainsi qu'un représentant de chacune des six universités de Bosnie-Herzégovine. En juillet, le comité directeur a approuvé huit autres projets de recherche ; les plans de travail pour ces projets doivent cependant encore être approuvés par le comité scientifique.

2.3 Article IV de l'Accord de paix de Dayton

Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional

Durant la période considérée, l'application de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Accord de Florence) s'est poursuivie, malgré les turbulences suscitées lorsque la République fédérale de Yougoslavie (RFY) a suspendu temporairement sa participation à cause de la crise du Kosovo et parce que sa délégation n'avait pas été invitée au Conseil de mise en oeuvre de la paix se réunissant à Bruxelles au printemps. A cette occasion, la Republika Srpska (RS) a elle aussi suspendu sa participation pour marquer sa solidarité avec la RFY, affirmant que l'Accord de Florence ne pouvait pas être appliqué tant que toutes les parties n'y participaient pas activement. La RFY et la RS ont repris la participation fin juillet.

L'échange d'informations du 15 décembre 1999 a mis en évidence une nette amélioration en ce qui concerne le respect du Protocole sur l'échange d'informations et les notifications et, en 2000, toutes les inspections, sauf les deux devant être conduites par la Bosnie-Herzégovine (l'une en Croatie, l'autre en RFY) ont eu lieu. En fait, les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ont pas été en mesure d'arrêter la composition des équipes d'inspection. Au total, 14 inspections ayant utilisé 28 quotas d'inspection et fait appel à 44 assistants venus de 25 pays de l'OSCE ont été conduites.

Au cours de la période considérée, le Représentant personnel a continué à inciter les Parties à étudier les moyens de réduire les quantités d'armements non soumis à l'Accord ainsi qu'à envisager des réductions multilatérales ou unilatérales. Toutefois, les Parties ne sont pas encore parvenues à une décision à ce sujet. Sous la présidence de la délégation de la République fédérale de Yougoslavie, les Parties à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional se sont réunies à Vienne, les 2 et 3 novembre 2000, pour la deuxième Conférence d'examen de l'application de l'Accord. Les Parties se sont déclarées satisfaites du processus d'application et ont convenu d'étudier des mesures propres à favoriser l'application à l'avenir et à contribuer à la transparence et à l'ouverture.

Le Représentant personnel a également continué à encourager les Parties à conduire des inspections de sites non déclarés. Les Parties ont envisagé de le faire, mais aucune inspection de ce genre n'a encore eu lieu.

Durant la période considérée, la destruction d'équipements s'est poursuivie. Avec le soutien d'une équipe franco-allemande d'experts, la Republika Srpska a détruit 106 pièces d'équipement et la Fédération 48, ce qui montre que les Parties sont résolues à satisfaire pleinement aux obligations prévues dans l'Accord de Florence.

2.4 Article V de l'Accord de paix de Dayton

Négociations sur la stabilité régionale en Europe du Sud-Est menées en vertu de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine

Au cours de l'année, les Etats participant aux négociations au titre de l'Article V ont poursuivi les discussions sur les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et engagé des discussions sur l'échange d'informations relatives aux forces militaires. Les discussions, qui se sont poursuivies tout au long de l'année, doivent déboucher sur des mesures propres à améliorer la sécurité dans la région.

Les changements récemment survenus dans la République fédérale de Yougoslavie offrent de nouvelles possibilités en ce qui concerne l'Article V, grâce notamment à la participation de la République fédérale de Yougoslavie au travail de l'OSCE et à l'application du Document de Vienne. Les négociations au titre de l'Article V sont en cours de réévaluation en vue d'une adaptation éventuelle à la nouvelle situation. Elles seront poursuivies afin d'aboutir aussi rapidement que possible.

L'activité de la sous-table sur la sécurité et la défense (table de travail sur les questions de sécurité) et les négociations au titre de l'Article V sont complémentaires. Ces négociations servent de base à un aspect important du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

3. ACTIVITES REGIONALES DE L'OSCE

3.1 Stratégie régionale de l'OSCE et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

L'OSCE attache une grande importance à l'objectif du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est consistant à parvenir dans la région à une paix, prospérité et stabilité durables grâce à une démarche d'ensemble et cohérente impliquant tous les acteurs. Forte de

ses avantages comparatifs - la compétence de ses missions sur le terrain et de ses institutions s'occupant des questions considérées - l'OSCE a apporté et continue à apporter une contribution majeure à la réalisation de cet objectif. L'OSCE a également insisté sur l'importance de la société civile et incité les ONG à s'associer au Pacte de stabilité afin de renforcer les capacités locales.

Au Sommet d'Istanbul de novembre 1999, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont accueilli avec satisfaction le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et souligné le rôle clef de l'OSCE. Ayant été chargé, dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul « d'élaborer une stratégie régionale à l'appui de ses objectifs », le Conseil permanent a adopté, le 16 mars 2000, la Décision No 344 sur une stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est. Conformément à cette stratégie régionale, des projets mettant à profit la compétence des missions de l'OSCE dans la région ont été élaborés. Concernant des questions d'ordre transnational ces projets visent à encourager la coopération entre les différentes missions de l'OSCE et à soutenir les buts du Pacte de stabilité.

L'OSCE a participé activement aux réunions des trois tables de travail du Pacte de stabilité et aux équipes spéciales correspondantes ainsi qu'à la Conférence régionale de financement, qui s'est tenue à Bruxelles les 29 et 30 mars 2000. L'Organisation a également coopéré avec les structures du Pacte de stabilité et avec les organisations internationales prenant part à des activités relevant du Pacte de stabilité. Les représentants de haut niveau du Pacte de stabilité et les présidents des équipes spéciales ont pris la parole à l'OSCE et eu des rencontres bilatérales avec les représentants de l'OSCE. Par exemple, le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est Bodo Hombach a fait rapport au Sommet de l'OSCE à Istanbul et, à Vienne, à la séance du Conseil permanent du 20 janvier 2000 ; le Président de la table de travail III sur les questions de sécurité a informé le Conseil permanent les 17 février et 19 octobre 2000, et le Président de la table de travail I sur la démocratisation et les droits de l'homme a rencontré, le 27 juin, de hauts représentants de l'OSCE.

L'OSCE a été chargée de diriger certaines équipes spéciales des tables de travail du Pacte de stabilité, comme l'Equipe spéciale pour la parité entre les sexes, qui relève de la table de travail I, et l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains (table de travail III) ; la Présidente en exercice préside le groupe de travail informel sur les contacts militaires (table de travail III).

L'Equipe spéciale pour la parité entre les sexes, dirigée par l'OSCE, pour tâche prioritaire de promouvoir la participation des femmes à la vie politique en en augmentant la représentation politique au parlement, de réformer la législation électorale, de créer des moyens et de renforcer les mécanismes nationaux pour faire avancer l'égalité entre les sexes. Des points de contact comprenant les représentants des administrations et des ONG ont été établis dans les pays de la région. La présidente de l'Equipe spéciale Sonja Lokar (Slovénie), directrice exécutive du Réseau d'Europe centrale et orientale pour la parité entre les sexes, a présenté un plan d'action détaillé contenant des projets régionaux et des projets nationaux qui sont actuellement en cours d'exécution. La création de l'Equipe spéciale est due à une initiative de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, qui a continué à aider la présidence, notamment en mettant en mai un centre d'échange d'informations au service de l'Equipe spéciale à Sarajevo.

Au cours de la période considérée, l'OSCE a également dirigé <u>l'Equipe spéciale</u> <u>sur la traite des êtres humains</u>. Compte tenu du travail entrepris par l'OSCE (spécialement par

le BIDDH et de plus en plus par quelques-unes des missions), la Présidente en exercice a encouragé la coopération régionale dans le cadre du Pacte de stabilité. Au Secrétariat de l'OSCE, des réunions internes de représentants de la Présidente en exercice, du BIDDH, des missions dans les Balkans et du Centre de prévention des conflits se sont tenues le 15 mars et le 20 juin. Les participants y ont examiné les activités en cours ou prévues et formulé des recommandations en vue d'une action future dans l'Europe du Sud-Est. Le 1er juin, la Présidente en exercice a mis l'ancienne Ministre autrichienne de la condition féminine Helga Konrad à la disposition du BIDDH pour qu'elle fasse fonction de coordonnatrice du BIDDH pour les questions relatives à la traite des êtres humains et préside l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains. La veille de la réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la traite des êtres humains, qui a eu lieu le 19 juin, la Présidente en exercice a convoqué une première réunion avec des organisations internationales s'intéressant à cette question en Europe du Sud-Est pour échanger des informations et coordonner les efforts faits dans le cadre de l'Equipe spéciale.

L'Equipe spéciale s'est réunie pour la première fois à Vienne, le 18 septembre 2000. Tous les participants (Etats participants de l'OSCE, institutions de l'OSCE, partenaires de l'OSCE pour la coopération, organisations internationales, ONG) se sont félicités de l'occasion d'examiner cette question et ont appuyé les recommandations consignées dans le projet de plan d'action conçu dans le but de favoriser une démarche cohérente fondée sur la coopération des pays d'origine, de transit et de destination. Pour s'attaquer au problème, il faut prendre en considération les sept questions suivantes : sensibilisation, formation, application des lois, protection des victimes, retour et réinsertion, réforme de la législation et causes socio-économiques. Une réunion des ministres des pays d'Europe du Sud-Est est envisagée, réunion au cours de laquelle une déclaration sur les futures mesures de lutte contre la traite des êtres humains pourrait être adoptée ou signée. Il a été décidé que l'Equipe spéciale se réunirait deux fois par an, la prochaine fois en mars 2001.

Dans d'autres domaines où elle possède une compétence particulière - minorités nationales, administration de la justice, institutions des droits de l'homme et médias - l'OSCE coopère avec d'autres organisations au sein des équipes spéciales correspondantes. Par exemple, le Haut Commissaire pour les minorités nationales a présidé jusqu'au printemps l'Equipe spéciale sur les droits de l'homme et les minorités nationales et le BIDDH s'est intéressé aux questions concernant les Roms et les Sintis. Pour ce qui est de la question importante du retour des réfugiés, les représentants de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, de la Mission de l'OSCE en Croatie et du Centre de prévention des conflits ont participé et contribué aux réunions y relatives. L'OSCE a également apporté sa contribution aux initiatives anticorruption et de lutte contre la criminalité organisée prises dans le cadre du Pacte de stabilité.

Sept des projets proposés en vertu de la stratégie régionale de l'OSCE pour l'Europe du Sud-Est ou par des institutions de l'OSCE ont été retenus parmi les projets à démarrage rapide présentés en mars à la Conférence régionale de financement. L'état d'avancement actuel des projets de l'OSCE varie, l'exécution dépendant dans une certaine mesure du transfert des contributions annoncées.

A côté des projets gérés par l'OSCE, il existe des projets conçus par les missions ou institutions de l'OSCE qui sont, dans certains cas, mis à exécution avec le Conseil de l'Europe. Tirant parti de l'expérience pratique que l'OSCE a acquise sur le terrain, les projets visent à mobiliser et à renforcer les moyens locaux. Ces projets sont récapitulés ci-dessous.

Une <u>association régionale des agents électoraux</u> fondée sur l'exemple de l'association des agents électoraux de Bosnie-Herzégovine a été proposée par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Il s'agissait de fournir aux agents électoraux de la région un réseau d'entraide destiné à soutenir et à renforcer leur indépendance et leur professionnalisme. Une réunion préparatoire technique s'est tenue en avril.

L'idée d'un <u>réseau régional d'aide juridictionnelle</u> a été lancée par la Mission de l'OSCE en Croatie afin d'ouvrir aux économiquement faibles l'accès aux tribunaux et à la justice et de contribuer ainsi à la protection des droits de l'homme. Une première réunion de représentants d'autres missions de l'OSCE, d'Etats participants, d'organisations intergouvernementales, de donateurs potentiels et de certaines ONG nationales s'est tenue en décembre 1999.

La mise en place d'un <u>site Web législatif régional</u> a été préparée conjointement par le BIDDH et le Conseil de l'Europe pour offrir un outil de référence et de recherche aux membres des corps législatifs, aux fonctionnaires, aux juristes et aux membres d'ONG dans leur travail législatif et autre. Le site Web contiendra des textes législatifs, les commentaires y relatifs et des instruments internationaux destinés à aider à élaborer les lois nouvelles d'une manière qui garantisse leur conformité avec les normes européennes relatives aux droits de l'homme et à la justice pénale. L'OSCE, le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont tenu des réunions préparatoires en vue de la création effective du site Web. Des études préliminaires ont été exécutées. La Présidence en exercice de l'OSCE (Autriche) a viré au BIDDH 35 000 EUR afin de faciliter le lancement du projet avant la fin de l'an 2000.

Ayant pour point de départ le programme BIDDH d'assistance aux services pénitentiaires par des actions de formation et des visites d'études en Albanie, en Croatie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, lancé en 1997, un projet de réforme du service pénitentiaire dans les pays et régions de l'Europe du Sud-Est est exécuté par le BIDDH et le Conseil de l'Europe, faisant une part de plus en plus grande à une coopération régionale visant à intégrer les services pénitentiaires monténégrins et autres au programme. Sur instruction du pays donateur, à savoir l'Autriche (Présidence en exercice de l'OSCE), le même montant de 35 000 EUR a été viré au BIDDH par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OSCE.

Une mission de consultants en Croatie et une visite d'évaluation au Monténégro ont eu lieu.

Dans le cadre de la table de travail III (sous-table sur la sécurité et la défense) la Présidence de l'OSCE a entrepris la préparation d'un séminaire sur les structures des forces armées dans les Etats multiethniques, qui doit se tenir avant la fin de l'an 2000.

A la table de travail I sur la démocratisation et les droits de l'homme qui s'est réunie à Bucarest les 26 et 27 octobre 2000, la République fédérale de Yougoslavie (RFY) a été accueillie en qualité de nouveau membre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. La participation de la RFY complétera certainement l'envergure du Pacte de stabilité. Ayant admis le 10 novembre 2000, à une séance spéciale du Conseil permanent tenue à Vienne, la RFY parmi les Etats participants, l'OSCE s'emploiera à associer la RFY à l'exécution de tous les projets susmentionnés qu'elle dirige actuellement dans le cadre du Pacte.

3.2 Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale

Le 15 janvier 2000, Wolfgang Schlüssel, qui exerçait à ce moment-là la présidence en exercice, a nommé le Secrétaire général de l'OSCE Ján Kubiš Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale. Le Représentant personnel s'acquitte de ses fonctions sous la direction de la Présidence, en tenant compte de la Déclaration du Sommet d'Istanbul et des recommandations consignées dans le rapport établi par l'Ambassadeur Höynck. Les activités que le Représentant permanent a menées au cours de la période considérée sont présentées ci-dessous.

Le Représentant personnel s'est rendu dans les cinq pays d'Asie centrale. Au cours de ces visites, il a généralement eu des entretiens avec de hautes personnalités gouvernementales, les ambassadeurs des Etats participants de l'OSCE et les représentants des organisations internationales et de la société civile locale. Les 2 et 3 février, le Représentant personnel a séjourné au Tadjikistan, où il a rencontré le Président Rakhmonov et le Ministre des affaires étrangères Nazarov. Le 4 février, il a mené en Ouzbékistan, en sa qualité de Secrétaire général, des consultations de travail avec le Ministre des affaires étrangères Komilov. Les 28 et 29 février, le Représentant permanent s'est rendu au Turkménistan où il a été reçu par le Président Nyazov et s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères Chikhmouradov. Le 14 mars, il a effectué une visite au Kazakhstan où il a rencontré le Président Nazarbaïev, le Premier Ministre Tokaïev et le Ministre des affaires étrangères Idrisov. Le lendemain, le 15 mars, il s'est rendu au Kirghizistan pour y rencontrer le Président Akaïev et le Ministre des affaires étrangères Imanaliev. Il y a également rencontré les dirigeants d'opposition Koulov et Ousenov.

Le 24 février, le Représentant personnel a rencontré à Vienne le Président kazakh Nazarbaïev, qui a pris la parole devant le Conseil permanent. Le 23 mars, le Ministre kirghiz des affaires étrangères Imanaliev a rendu visite au Représentant personnel à Vienne. En marge de la huitième Réunion du Forum économique, qui a eu lieu du 11 au 14 avril, le Représentant personnel a rencontré le Président tadjik Rakhmonov.

Sur invitation du Président kazakh Nazarbaïev, le Représentant personnel a assisté, du 26 au 28 avril, au premier Sommet économique eurasien qui, organisé dans le cadre du Forum économique mondial, était appuyé par le Kazakhstan. Le Représentant personnel a été le modérateur de l'un des ateliers, qui traitait des mesures visant à assurer la stabilité et l'intégration sur le plan régional. Avec les autres chefs de délégation, il a été reçu deux fois par le Président Nazarbaïev et a profité de cette occasion pour avoir des échanges de vues informels avec des représentants de haut niveau des Etats d'Asie centrale et de la Russie. Le Sommet économique eurasien a également permis des consultations avec de hauts représentants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

A l'issue d'une autre rencontre avec le Président kirghiz Akaïev à Almaty (Kazakhstan) le Représentant personnel s'est rendu, le 28 avril, avec le Premier Ministre Mouraliev et le Ministre des affaires étrangères Imanaliev au Kirghizistan, pour inaugurer, le 29 avril, le Bureau extérieur de l'OSCE à Och. A Bichkek, le Représentant personnel s'est également entretenu avec un groupe de représentants des partis d'opposition, d'ONG et des médias.

Du 28 mai au 2 juin, le Représentant personnel a accompagné la Présidente en exercice Ferrero-Waldner au cours de sa visite dans les cinq pays d'Asie centrale.

Les 14 et 15 juin, le Représentant personnel a assisté à Washington, comme observateur, à une conférence sur le terrorisme et le contre-terrorisme en Asie centrale. La Conférence a entendu les exposés de représentants des Etats d'Asie centrale sur les mesures de lutte contre le terrorisme dans la région et d'experts d'autres pays et a été informée par la Russie et les Etats-Unis de la diplomatie de lutte contre le terrorisme suivie au sein de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe G-8. Les participants ont souligné que les centres du terrorisme international s'étaient déplacés du Moyen-Orient vers l'Est et que le terrorisme international cherchait de plus en plus refuge dans des Etats en voie de désintégration ou faibles.

Le 30 juin, le Représentant personnel a assisté, en Suisse, au Forum de Crans Montana où il a présidé une séance consacrée à la sécurité, à l'économie et au problème posé par les ressources naturelles dans le Caucase et en Asie centrale, et a pris part à une réunion-débat sur le relèvement de la société multiethnique.

Le 18 juillet, le Représentant personnel a convoqué, à Vienne, une réunion d'organisations internationales, d'institutions financières internationales et d'importants organismes bilatéraux, qui, devant surtout servir de cadre à un échange d'informations, portait principalement sur la coopération et les aspects régionaux de la sécurité en Asie centrale. L'invitation à la réunion a été acceptée par de hauts représentants des services opérationnels d'une quinzaine de partenaires internationaux, dont divers organismes des Nations Unies, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fond monétaire international (FMI), la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'importants organismes bilatéraux. Au début de l'année, le 28 mars, le Représentant personnel avait déjà organisé à Vienne une réunion des institutions de l'OSCE axée sur l'Asie centrale afin d'échanger des informations sur les activités menées au sein des différentes structures de l'Organisation.

Le Représentant personnel a également assisté et contribué à la Conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : démarche intégrée de lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme, qui s'est tenue les 19 et 20 octobre à Tachkent (Ouzbékistan). Cette conférence, qui a été organisée par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, sise à Vienne, avec le soutien de la Présidence autrichienne de l'OSCE, a été accueillie et appuyée par le Gouvernement ouzbek.

Au cours de la récente crise provoquée en Asie centrale par quelques groupes militants prétendument liés au « mouvement islamique d'Ouzbékistan » qui ont tenté de s'infiltrer en Ouzbékistan et au Kirghizistan en août et septembre 2000, le Représentant personnel est resté en contact avec de hauts représentants des Etats concernés pour faire le point de la situation.

III. INSTITUTIONS DE L'OSCE

1. BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)

1.1 Introduction

Convaincu que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit est une condition préalable indispensable à la stabilité et à la sécurité dans chaque Etat participant de même que dans tout l'espace de l'OSCE, principe qui a été réaffirmé dans la Charte de sécurité européenne de l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a poursuivi ses programmes de démocratisation et d'observation des élections en l'an 2000. Après plusieurs années marquées par une expansion constante, le BIDDH a commencé, au début de l'an 2000, à s'attacher principalement à consolider ses programmes dans ces domaines, à améliorer ses projets et à en garantir le suivi, tout en maintenant sa souplesse.

1.2 Elections

1.2.1 Observation des élections

L'organisation d'un processus électoral transparent, libre, équitable et fiable conformément à la législation établie est fondamentale pour une société démocratique. L'observation des élections dans les Etats participants de l'OSCE est donc restée l'une des principales activités du BIDDH au cours de l'année passée. Le BIDDH a continué d'appliquer la méthodologie qu'il a soigneusement mise au point pour pouvoir mieux comprendre tous les éléments du processus électoral, avant, pendant et après le jour du scrutin. Le BIDDH a déployé des missions d'observation à long terme et aidé les missions de l'OSCE sur le terrain à évaluer les élections lorsqu'une mission d'observation ou d'évaluation n'était pas possible. Compte tenu de l'importance des structures démocratiques au niveau local pour l'édification de la démocratie, le BIDDH a redoublé d'efforts en l'an 2000 pour observer les élections municipales dans un certain nombre d'Etats de l'OSCE.

Depuis décembre 1999, le BIDDH a observé les élections législatives en Croatie (2 et 3 janvier), au Tadjikistan (27 février), au Kirghizistan (20 février et 12 mars), et en Azerbaïdjan (5 novembre), de même que les élections présidentielles en Croatie (24 janvier et 7 février), en Fédération de Russie (26 mars), en Géorgie (9 avril) et au Kirghizistan (29 octobre), et pour la première fois les élections municipales au Monténégro (11 juin), dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (10 septembre) et en Albanie (1er octobre). En outre, le BIDDH a procédé à une évaluation limitée du référendum d'avril 2000 en Ukraine. Les élections législatives du 12 décembre 1999 au Turkménistan et l'élection présidentielle du 9 janvier 2000 en Ouzbékistan n'ont pas été observées par le BIDDH faute de choix crédible pour les électeurs. Le BIDDH a également déployé une mission d'évaluation technique pour les élections législatives en Biélorussie (15 octobre).

Chaque mission d'observation a donné lieu à un rapport final indiquant dans quelle mesure le processus électoral avait satisfait aux engagements pris au titre de l'OSCE, précisant les problèmes et présentant des recommandations sur la manière d'améliorer le processus pour des élections futures.

Au cours des missions d'observation, le BIDDH a coopéré étroitement avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de même qu'avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen de manière que la communauté internationale puisse exprimer un message clair et cohérent dans ses évaluations des élections.

1.2.2 Assistance technique aux élections

A la suite des recommandations formulées dans les rapports d'observation finals ou dans le cadre de mémorandums d'accord signés avec les gouvernements d'Etats participants, le BIDDH a entrepris un nombre croissant de projets d'assistance technique pour préparer les élections. Dans ce contexte, la décision du Sommet d'Istanbul (18 et 19 novembre 1999) d'engager les Etats participants à donner suite aux recommandations du BIDDH dans le domaine des élections est d'une importance particulière.*

Le BIDDH a consacré une énergie et des ressources considérables à l'élaboration et à l'exécution de projets d'assistance technique destinés à améliorer le processus électoral avant et après le scrutin. Les projets d'assistance technique entrepris par le BIDDH prévoient notamment une assistance dans le domaine législatif telle que l'organisation de réunions d'experts ou l'élaboration de commentaires sur la législation électorale. En outre, le BIDDH a effectué des projets d'éducation des électeurs et de formation des partis politiques et d'observateurs nationaux, et il a pris part à des tables rondes sur les questions liées aux élections. Depuis décembre 1999, le BIDDH a publié des commentaires sur la législation électorale de la Géorgie, de la Biélorussie, du Kirghizistan, de l'Azerbaïdjan et de la République fédérale de Yougoslavie.

Au Kazakhstan, le BIDDH, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Centre de l'OSCE à Almaty ont commencé, avec la participation du Gouvernement, du Parlement, de toutes les forces politiques et de la société civile, à organiser une série de quatre tables rondes sur le cadre électoral. Compte tenu des recommandations figurant dans le rapport final du BIDDH sur les élections législatives de 1999, ces tables rondes examinent le cadre législatif actuel des élections et suggèrent des améliorations.

Le BIDDH a élaboré et exécuté (en novembre-décembre 1999) des programmes de formation d'observateurs nationaux à l'intention d'un noyau de formateurs et de représentants d'ONG dans les six régions du Kirghizistan. Au titre de ce projet, des manuels ont été publiés en kirghiz et en russe à l'intention d'observateurs et de formateurs nationaux.

Dans le cadre d'un programme commun BIDDH/Commission européenne pour la Biélorussie, le BIDDH a organisé en juin et en août 2000, en coopération avec le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie, deux stages de formation pour des

de la Déclaration du Sommet d'Istanbul, 1999).

- Rapport Annuel 2000 sur les activités de l'OSCE -

recommandations issues de l'évaluation des élections par le BIDDH. » (paragraphe 26

représentants de tous les partis politiques. Cette formation portait sur les techniques de base et l'organisation d'une campagne électorale.

L'un des autres projets exécutés par le BIDDH visait à élaborer des procédures claires et cohérentes pour régler un contentieux électoral. Au cours de l'automne 2000, le BIDDH a publié un manuel intitulé « Resolving Election Disputes in the OSCE Area: Towards a Standard Election Disputes Monitoring System » (Règlement d'un contentieux électoral dans l'espace de l'OSCE : vers un système type de règlement de contentieux électoraux).

En juillet, le BIDDH a convoqué, à Varsovie, un atelier chargé d'examiner l'application des Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique (« Recommandations de Lund »), formulées par le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN). Le principal objectif de cet atelier, qui était organisé en coopération avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) était de formuler une première série de principes concrets à l'intention des experts qui s'occupent des problèmes des minorités nationales au cours des activités électorales du BIDDH et de donner des indications aux minorités nationales sur la participation publique aux élections.

Les recommandations découlant des missions d'observation des élections ont été d'une importance cruciale pour la conception de projets d'assistance. La coopération entre le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE devrait à l'avenir viser à renforcer l'application des recommandations et l'exécution de missions de suivi.

1.3 Assistance à la démocratisation

Le deuxième domaine d'activité du BIDDH est l'élaboration et l'exécution de projets visant à faire progresser les droits de l'homme et la démocratie en aidant les Etats participants dans leurs efforts pour s'acquitter des engagements qu'ils ont pris au titre de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Pour l'an 2000, plus de 80 projets de ce genre ont été mis au point dans les domaines suivants : état de droit, prévention de la torture, assistance aux institutions du médiateur, migrations et liberté de circulation, égalité entre les sexes, traite des êtres humains, liberté de religion et assistance à la société civile. En élaborant ses projets, le BIDDH a en particulier consacré son attention à la formation et à la sensibilisation aux dispositions relatives aux droits de l'homme dans la législation nationale récemment adoptée. En outre, le BIDDH continue de prendre des initiatives d'intérêt local visant à encourager l'élaboration de petits projets de démocratisation, qui sont alors exécutés directement par les opérations de l'OSCE sur le terrain, souvent en coopération avec les ONG locales.

Sur le plan géographique, les activités du BIDDH se sont concentrées sur l'Asie centrale, le Caucase et l'Europe du Sud-Est, et des projets ont aussi été exécutés dans un certain nombre d'autres Etats participants de l'OSCE. En Asie centrale et dans le Caucase, des mémorandums d'accord signés avec la plupart des gouvernements de ces régions constituent le cadre de projets du BIDDH visant à promouvoir l'état de droit, des institutions démocratiques, des élections démocratiques, la société civile et les droits de l'homme. L'exécution de ces projets est restée l'une des priorités absolues du BIDDH.

1.3.1 Etat de droit

Le BIDDH s'est occupé d'une vaste gamme de projets en faveur de l'état de droit dans les Etats participants de l'OSCE, notamment de projets concernant les bureaux du médiateur ou la rédaction de lois sur le médiateur, en Albanie, en Arménie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et en Ukraine. A ce titre il a envoyé des experts pour organiser la formation de personnel et pour revoir et commenter les projets de lois sur le médiateur avec les acteurs étatiques et non étatiques intéressés.

En matière de réforme législative, le BIDDH a continué à apporter son concours au Kazakhstan, au Kirghizistan et à l'Ouzbékistan. Il a aussi entrepris des projets au Tadjikistan et en Ukraine pour aligner la législation nationale sur les normes internationales. Le BIDDH a aussi établi un projet régional pour revoir, sur demande, la législation en Asie centrale.

Des programmes de formation du personnel pénitentiaire ont été établis par le BIDDH en Arménie, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan, ou ont bénéficié de son assistance. Le BIDDH a entamé, avec l'Association pour la prévention de la torture, un programme de mise au point de méthodes qui permettent aux ONG de visiter des lieux de détention. Un manuel est en cours d'élaboration et des ateliers seront organisés l'année prochaine à l'intention des ONG locales d'Asie centrale. En Ouzbékistan, le BIDDH élabore actuellement, en coopération avec SOROS/COLPI et l'Institut de formation du Ministère de l'intérieur. un manuel sur les peines alternatives, destiné à la formation des juges, des procureurs et des défenseurs.

Dans le domaine de la formation juridique, le BIDDH a entrepris des projets visant à créer des centres d'aide juridique au Tadjikistan et au Kirghizistan. Il a aussi effectué des projets ayant pour objectif d'initier les juges, procureurs, défenseurs et membres de la police à l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans leur travail.

1.3.2 Prévention de la torture

A la suite de la réunion du groupe consultatif du BIDDH pour la prévention de la torture durant le Sommet d'Istanbul en novembre 1999, le BIDDH a continué d'exécuter son programme de lutte contre la torture. Le groupe a continué à donner au BIDDH des suggestions et des idées intéressantes pour ses activités de lutte contre la torture.

Le programme, qui a été en grande partie exécuté dans le contexte du programme sur l'état de droit, prévoyait notamment un réexamen de la législation compte tenu de la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, afin d'aider les Etats participants à aligner leur régime national sur les obligations découlant de traités internationaux. Le BIDDH a également travaillé avec les administrations pénitentiaires dans l'espace de l'OSCE, l'objectif étant en particulier de mettre en place des structures de formation viables qui tiennent pleinement compte des normes internationales et des meilleures pratiques. Le BIDDH a apporté son concours à l'élaboration de nouvelles tactiques dans la lutte contre la torture, et cherche à permettre à la société civile d'accéder plus facilement aux établissements pénitentiaires afin de renforcer le contrôle civil sur les établissements clos, à titre de garantie préventive contre tout mauvais traitement.

1.3.3 Traite des êtres humains

En l'an 2000, le BIDDH a continué et entrepris plusieurs projets de lutte contre la traite des êtres humains. Ces projets visent à accroître la prise de conscience du public, à fournir une assistance technique aux pouvoirs publics, à renforcer la capacité des ONG et à améliorer la coordination des efforts de lutte contre la traite entre gouvernements, ONG et organisations internationales.

Le Conseiller pour les questions de traite des êtres humains et le Coordonnateur de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains s'emploient activement à préconiser des réformes appropriées au niveau des administrations et à mettre au point des projets dans les domaines de la prévention, de la protection des victimes et de la poursuite des trafiquants. En l'an 2000, le BIDDH a facilité l'organisation de tables rondes ONG/administrations sur la traite des êtres humains au Monténégro, en Russie et en Roumanie. Ces tables rondes sont un premier pas dans l'établissement d'un plan d'action stratégique d'ensemble à l'échelle nationale pour lutter contre la traite.

En outre, le BIDDH participe à l'action régionale de lutte contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est par l'intermédiaire de l'Equipe spéciale du Pacte de stabilité sur la traite des êtres humains, qui s'est réunie pour la première fois en septembre 2000.

1.3.4 Société civile/sensibilisation du public

Le BIDDH a continué à exécuter des projets d'assistance visant à développer et à renforcer la société civile dans les pays en transition. Les activités du BIDDH dans ce domaine comprenaient des projets destinés à favoriser le dialogue sur certaines questions relatives aux droits de l'homme entre les institutions publiques et la société civile grâce à l'organisation de tables rondes ONG/administrations. Ces réunions se sont révélées être un moyen efficace d'examiner les questions délicates des droits de l'homme et d'adopter des décisions en vue d'actions complémentaires.

En Ouzbékistan, le BIDDH a participé à l'organisation d'un stage de formation sur l'observation de la situation et l'établissement de rapports en matière de droits de l'homme à l'intention de représentants de la société civile en vue de renforcer leur aptitude à préparer des rapports exacts et détaillés sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

Le BIDDH a appuyé des initiatives destinées à favoriser le dialogue entre des groupes civiques de zones de conflit en organisant des stages de formation qui rassemblaient des groupes ayant des intérêts communs et des préoccupations communes dans le domaine de la dimension humaine.

Le BIDDH a établi et mis en oeuvre un programme visant à promouvoir une prise de conscience des droits de l'homme en diffusant des informations sur la législation nationale et sur les normes internationales. En Arménie et en Azerbaïdjan, le BIDDH a réalisé, avec des partenaires locaux et internationaux, une série de programmes de radiodiffusion et de télévision portant sur diverses questions relatives aux droits de l'homme. Des représentants de la société civile locale de même que des représentants officiels et des experts internationaux ont été invités à contribuer à ces programmes. Afin d'en assurer une diffusion aussi large que possible, des cassettes audio et vidéo ont été distribuées dans les écoles, les prisons et les églises, de même qu'aux journaux locaux.

1.3.5 Parité entre les sexes

Les projets exécutés par le groupe du BIDDH pour la parité entre les sexes sont destinés à favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans la pratique et dans la législation, à accroître la visibilité et l'influence des femmes dans la vie politique et dans l'administration des affaires publiques et à remédier aux violations des droits fondamentaux des femmes et à leur accessibilité insuffisante aux structures publiques et communautaires.

Promouvoir l'esprit d'initiative des femmes et accroître leur rôle dans la politique et la vie publique est un domaine d'activité primordial pour le groupe du BIDDH pour la parité entre les sexes. Des projets ont également été entrepris dans les domaines suivants : développement des connaissances juridiques concernant les droits des femmes et prévention de la violence contre les femmes, y compris formation en matière d'application des lois, aide juridique, réforme juridique et observation de la situation relative aux droits des femmes. Des cours d'estonien ont été donnés gratuitement à des femmes non estoniennes vivant en Estonie pour faciliter leur intégration dans la société.

En l'an 2000, le groupe pour la parité entre les sexes a exécuté au total une quinzaine de projets dans neuf pays (Albanie, Azerbaïdjan, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan).

1.3.6 Migrations et liberté de circulation

Dans le domaine des migrations et de la liberté de circulation, le BIDDH a concentré son attention sur trois grandes questions : enregistrement des résidents permanents, formation des responsables du service des frontières en matière de droits de l'homme et problème des personnes déplacées dans leur propre pays.

En Arménie, le BIDDH a aidé le Gouvernement à mettre au point un système efficace d'enregistrement de la population. Ce programme cherche à garantir qu'un nouveau système d'enregistrement remplaçant le système des « propiska » réponde aux engagements pris au titre de l'OSCE en ce qui concerne la liberté de circulation et le choix de la résidence et soit conforme aux normes internationales de non-discrimination. Un projet analogue a aussi été lancé en Ukraine. Le BIDDH a continué à organiser une formation aux droits de l'homme pour les responsables du service des frontières dans les pays de la Communauté d'Etats Indépendants (CEI). En l'an 2000, ce programme était axé sur le Kirghizistan. Au titre d'une nouvelle initiative, le BIDDH a organisé dans le Caucase du Sud, en coopération avec le Brookings Institution Project on Internal Displacement et le Norwegian Refugee Council, un atelier régional sur les personnes déplacées dans leur propre pays. En septembre 2000, une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée aux migrations et déplacements internes s'est tenue à Vienne.

1.3.7 Liberté de religion

Le groupe de contact du groupe consultatif d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction s'est réuni en février 2000 à Varsovie pour réorganiser ses activités et définir les thèmes à examiner par ses groupes de travail. En l'an 2000, les groupes de travail ont concentré leur attention sur la prévention des conflits et le dialogue, les questions législatives et l'éducation/la sensibilisation à la tolérance. En mai, le BIDDH a organisé une table ronde d'experts sur la tolérance à l'égard des groupes ethniques et religieux en Arménie, l'accent étant mis sur les questions d'éducation à la tolérance et de sensibilisation

du public dans ce domaine. Il a également aidé à élaborer une loi sur la situation des communautés religieuses en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs il a entrepris de travailler à l'établissement d'une base de données législatives sur la liberté de religion ou de conviction, qui contiendra des documents juridiques et autres documents provenant des Etats participants de l'OSCE. Le groupe de contact du groupe consultatif s'est à nouveau réuni en marge de la réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui s'est tenue à Varsovie en octobre, pour passer en revue les progrès réalisés dans le cadre des activités du BIDDH en matière de liberté de religion.

1.3.8 L'Europe du Sud-Est au centre de l'intérêt

Le BIDDH a exécuté des projets très variés dans la région de l'Europe du Sud-Est, notamment de projets relevant du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et de la stratégie régionale de l'OSCE. Au titre du premier projet, qui était une initiative commune du Conseil de l'Europe et du BIDDH, une assistance a été fournie en vue de la réforme des services pénitentiaires en Croatie, en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Monténégro, l'accent étant mis sur la coopération régionale. Le deuxième projet a essentiellement porté sur la création d'un site Web législatif régional devant servir d'instrument de référence et de recherche pour les membres des corps législatifs, les hauts fonctionnaires, les juristes, les ONG et autres groupes intéressés. Ces deux projets continueront à être exécutés en 2001.

Les autres projets et activités menés dans la région étaient consacrés aux questions suivantes : formation de la police dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, assistance dans le domaine de la liberté de religion et de conviction en Bosnie-Herzégovine, renforcement des capacités des écoles de droit en Albanie, parité entre les sexes en Albanie et dans la République yougoslave de Macédoine, questions concernant les Roms et les Sintis et questions relatives à la traite des êtres humains. Le Kosovo est resté une région de préoccupation particulière pour le BIDDH.

Rouvert en juillet 1999, le Bureau du BIDDH au Monténégro, a continué à fonctionner tout au long de l'an 2000. Avec un effectif renforcé par cinq personnes recrutées sur le plan international, il a pu développer considérablement son assistance aux autorités monténégrines. Le Bureau a travaillé dans tous les domaines qui relèvent du mandat du BIDDH, notamment les suivants : élections, réforme juridique, renforcement de la société civile, traite des êtres humains, assistance et réformes au niveau municipal et parité entre les sexes. En juillet 2000, un Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe a rejoint le Bureau en vue de faire progresser la coopération institutionnelle sur le terrain entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe. Le Bureau a établi d'étroites relations avec d'autres organisations internationales au Monténégro, comme par exemple la Mission d'observation de la Communauté européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce projet est entièrement financé par des contributions volontaires.

1.4 Roms et Sintis

Le BIDDH a de plus en plus été au premier plan de l'action internationale visant à améliorer la situation des Roms dans l'espace de l'OSCE, notamment dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Cette évolution a été facilitée par le renforcement du Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis, qui se compose

désormais de trois personnes se consacrant uniquement à ces questions. Au début de l'an 2000, le Point de contact a commencé à exécuter un programme de travail qui comprend un certain nombre d'activités destinées à aider les pouvoirs publics à formuler et à appliquer des politiques nationales plus efficaces en la matière. Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir des consultations internationales entre les pouvoirs publics et les dirigeants Roms sur la question de plus en plus litigieuse des réfugiés et des demandeurs d'asile Roms, le Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis a organisé une série de réunions à Skopje, Oslo, Helsinki, Bratislava, Tarnow et Prague. Ces réunions faisaient partie des préparatifs de la réunion sur les réfugiés et les demandeurs d'asile Roms devant se tenir en marge de la Réunion de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui a eu lieu en octobre.

Le Point de contact a également facilité la participation des électeurs Roms aux processus électoraux dans différents pays au moyen de programmes de formation, notamment de brochures essentiellement destinées aux électeurs des communautés Roms.

Au Kosovo, le BIDDH a lancé, en coordination avec les missions de l'OSCE, un plan d'action destiné à contribuer à la réorganisation des communautés Roms en mettant l'accent sur des programmes de renforcement de la démocratie et des capacités et à la diffusion d'informations en langue Romani, et à garantir que les Roms soient représentés de manière appropriée dans les organes publics. Le Point de contact du BIDDH a également renforcé son rôle de centre d'échange d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations internationales et les ONG, et a redoublé d'efforts pour documenter et analyser la situation des Roms et des Sintis dans les zones de crise.

1.5 Observation de la mise en oeuvre

A la suite de la restructuration de sa Section d'observation, le BIDDH a continué à être une source d'information sur les questions relatives à la dimension humaine pour l'OSCE, notamment en suivant et en analysant l'évolution de la situation des droits de l'homme et le respect des engagements pris par les Etats participants dans le domaine de la dimension humaine de l'OSCE en avertissant la Présidence en exercice de l'OSCE de graves détériorations dans le domaine des droits de l'homme et en formulant des recommandations précises d'action. Dans le contexte de son activité d'observation et autres activités menées pour appuyer la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, le BIDDH a aussi contribué à préparer et à organiser les réunions supplémentaires de l'OSCE sur la dimension humaine consacrées aux droits de l'homme et aux peines ou traitements inhumains en mars 2000, à la traite des êtres humains en juin 2000 et aux migrations et déplacements internes en septembre 2000, de même que le séminaire OSCE/BIDDH sur les enfants dans les conflits armés et la réunion de l'OSCE sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui s'est tenue à Varsovie en octobre 2000.

Le BIDDH a fourni un appui technique au Représentant spécial du Président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie Vladimir Kalamanov.

Chargé par les Etats participants de diffuser des informations sur la dimension humaine, le BIDDH a publié un certain nombre de documents d'information générale et de manuels sur diverses questions relatives aux droits de l'homme et à la démocratisation et a présenté, entre autres, ces informations sur son site Web amélioré.

2. HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITES NATIONALES (HCMN)

2.1 Généralités

Au cours de l'année écoulée, M. Max van der Stoel, Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN), a continué à suivre activement une vaste gamme de sujets dans un certain nombre d'Etats participants de l'OSCE. Ses efforts visent à déceler et à chercher à résoudre promptement les tensions occasionnées par les problèmes des minorités nationales. Au cours de la période considérée, il s'est en particulier concentré sur les questions ci-après.

2.2 Croatie

Le Haut Commissaire s'est rendu en Croatie à la mi-novembre 1999. Ses échanges de vues ont porté principalement sur la situation de la minorité serbe, et notamment le problème posé par la situation sécuritaire en Slavonie orientale, le retour des réfugiés, l'application de la loi d'amnistie et les modifications à apporter à trois lois discriminatoires intéressant la condition des réfugiés. Fin mai et en septembre 2000, le Haut Commissaire a séjourné à nouveau en Croatie pour faire le point de la situation à la lumière du programme du gouvernement parvenu au pouvoir après les élections législatives, qui se propose de mettre la législation et les pratiques croates en conformité avec les engagements internationaux du pays, en respectant pleinement les droits des personnes appartenant à des minorités nationales

Le Haut Commissaire finance et supervise, par le Groupe des projets, le projet d'aide juridique de Knin, dans le cadre duquel des avocats conseillent et représentent les rapatriés dans des procédures juridiques et administratives pour les aider à régler les cas intéressant leurs biens ou logements. Fin 1999, un projet analogue a démarré dans la région du Danube.

2.3 Estonie

Le Haut Commissaire a proposé quelques modifications à la loi estonienne sur la langue officielle. En juin, le Riigikogu a adopté un certain nombre d'amendements. Dans une déclaration publiée le 15 juin, le Haut Commissaire s'est félicité de l'adoption de la loi, concluant que son texte était dans une grande mesure conforme aux obligations et engagements internationaux de l'Estonie. Dans cette déclaration, il a aussi souligné que les décrets d'application à élaborer par le Conseil des ministres devraient suivre la lettre et l'esprit de la loi modifiée. Le Bureau continue à coopérer avec les autorités estoniennes à la rédaction de ces décrets d'application.

En outre, le Haut Commissaire a suivi d'autres questions intéressant les minorités, qui se posent à propos de la loi électorale, de la procédure de naturalisation, des programmes de cours de langue et de formation d'enseignants et de l'application de la politique d'intégration officielle.

En août 2000, le Haut Commissaire a ouvert, à Narva, un séminaire sur la formation des enseignants aux tâches d'intégration, qui avait été organisé conjointement par le Centre de formation d'enseignants de Narva et la Mission de l'OSCE en Estonie.

2.4 Hongrie

Le Haut Commissaire a séjourné en Hongrie en novembre 1999 et en septembre 2000. A ces deux occasions, il a examiné la position du Gouvernement hongrois en ce qui concerne les minorités hongroises en Slovaquie, en Roumanie et en Voïvodine (Yougoslavie). Il a également soulevé la question, en suspens depuis 1993, de la représentation des minorités à l'Assemblée nationale.

2.5 Kazakhstan

Au Kazakhstan, le Haut Commissaire s'est surtout employé à développer et à renforcer encore les principaux mécanismes de dialogue et d'interaction entre les groupes ethniques majoritaire et minoritaires ainsi qu'entre les différents groupes minoritaires du pays.

A cet égard, le Haut Commissaire a continué à aider l'Assemblée des peuples du Kazakhstan dans son effort continu pour améliorer ses méthodes de travail en rationalisant sa structure et en mettant au point ses propres outils d'alerte précoce et de prévention rapide de conflits potentiels. Dans le cadre de cet effort global, le Haut Commissaire a aussi aidé l'Assemblée à améliorer le fonctionnement de son propre centre de recherche et d'analyse grâce à un réseau spécial de surveillance fondé sur des structures sous-régionales et des correspondants locaux, réseau qui avait été initialement créé avec l'assistance active du Bureau du Haut Commissaire.

Améliorer la connaissance des normes internationales relatives aux droits des personnes appartenant aux minorités nationales et donner aux administrations centrales et locales les moyens de s'attaquer aux problèmes liés aux minorités et de prévenir les conflits interethniques étaient aussi parmi les priorités du Haut Commissaire. A ce propos, le Haut Commissaire a organisé une série de réunions et séminaires spéciaux pour développer les connaissances et l'expérience dans ce domaine, notamment un séminaire sur les minorités sans « Etat parent », ainsi que sur les recommandations de Lund, d'Oslo et de La Haye.

Une attention spéciale a été consacrée aux faits intéressant la loi et la politique linguistiques.

2.6 Kirghizistan

Le Haut Commissaire s'emploie à renforcer les capacités des structures nationales et locales appelées à s'occuper des relations interethniques au Kirghizistan. Il aide aussi à perfectionner les mécanismes d'alerte précoce et de prévention rapide.

Le Haut Commissaire apporte son soutien à l'Assemblée du peuple du Kirghizistan et à ses organes, et en particulier au Centre de formation et de recherche qui organise des séminaires thématiques et publie des bulletins spéciaux sur les questions intéressant les relations et l'harmonie interethnique.

Le Haut Commissaire accorde une importance particulière au renforcement des capacités nécessaires pour résoudre les problèmes interethniques. En l'an 2000, le Bureau du Haut Commissaire, agissant avec le concours de l'Académie de gestion, qui relève de la présidence kirghize, a organisé une série d'ateliers de formation à la gestion des relations

interethniques à l'intention de membres des administrations locales et de représentants des minorités et des ONG.

Le Haut Commissaire continue à appuyer le fonctionnement du réseau spécial de surveillance qui fournit régulièrement au Gouvernement kirghiz et à l'OSCE des informations et analyses détaillées sur les relations interethniques dans les différentes régions du pays. (Ce projet a été lancé sur l'initiative du Haut Commissaire et avec son appui direct en 1996). L'ouverture, à Och, d'un bureau extérieur du Centre de l'OSCE de Bichkek a permis au Centre de reprendre l'administration du réseau de l'ONG locale qui en avait été chargée faute de structures de l'OSCE sur place. Au cours de sa dernière visite au Kirghizistan, le Haut Commissaire a passé en revue la structure du réseau.

Le Haut Commissaire continue à consacrer une attention spéciale au renforcement de l'harmonie interethnique dans le sud de la république. Il a eu des échanges de vues avec les autorités sur la menace de terrorisme dans cette zone.

2.7 Lettonie

Le 9 décembre 1999, le Haut Commissaire s'est félicité que la loi sur la langue officielle ait été adoptée par la *Saeima*. Il a déclaré ce qui suit :

« J'accueille avec satisfaction l'adoption par la *Saeima* de la loi sur la langue officielle. L'analyse du texte révisé de la loi sur la langue officielle que la *Saeima* a adoptée aujourd'hui m'amène à conclure que la loi est maintenant essentiellement conforme aux obligations et engagements internationaux de la Lettonie. Je compte que le Conseil des ministres suivra la lettre et l'esprit de la loi lorsqu'il élaborera les décrets d'application, comme prévu dans certaines dispositions de la loi et lorsqu'il en supervisera l'administration par les services publics. »

Entre le printemps et la fin de l'été, le Haut Commissaire a organisé trois missions composés d'experts de son Bureau, d'experts du Conseil de l'Europe et d'experts indépendants chargés de discuter avec les experts lettons les différents projets de décrets d'application de la loi sur la langue officielle. En août, le Conseil des ministres a approuvé les décrets d'application de la loi linguistique, que le Haut Commissaire a considérés être essentiellement conformes à la fois à la loi et aux obligations internationales de la Lettonie.

Le Haut Commissaire a également suivi le déroulement des procédures de naturalisation et d'intégration et les questions y relatives.

2.8 Ex-République yougoslave de Macédoine

Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Haut Commissaire s'est surtout intéressé au problème de l'enseignement supérieur en albanais. Il s'est rendu plusieurs fois dans le pays pour se familiariser avec la position du Gouvernement, des partis d'opposition et de la communauté albanaise. En février 2000, il a participé, accompagné de trois experts internationaux, à des réunions avec la commission gouvernementale chargée d'élaborer le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Adoptée par la suite, la nouvelle loi constitue une base juridique pour la solution du problème. Au cours de sa visite d'avril 2000, le Haut Commissaire a présenté des recommandations supplémentaires. Il a suggéré la création d'un établissement d'enseignement supérieur privé comprenant deux sections chargées, l'une, d'assurer la formation d'enseignants pour les classes supérieures des écoles

primaires et pour les établissements d'enseignement secondaire, l'autre, de dispenser une formation préparant aux postes clefs de la gestion d'entreprise et de l'administration publique. Le Haut Commissaire encourage et soutient aussi le « programme année de transition » lancé conformément à sa recommandation par l'ancienne Fondation pour les relations interethniques (désormais groupe des projets du Haut Commissaire) en 1997.

2.9 Moldavie

Durant l'année écoulée, le Haut Commissaire est devenu de plus en plus actif en Moldavie. Ses activités s'y rapportent la plupart du temps à des problèmes linguistiques qui ont été, dans le passé, à l'origine de tensions interethniques.

En mai 2000, le Haut Commissaire a aidé à accueillir à Chisinau un séminaire sur les droits en matière d'éducation et les droits linguistiques des personnes appartenant à des minorités nationales. En septembre 2000, il est retourné en Moldavie pour visiter deux écoles dans la région transnistrienne comptant parmi les sept écoles de la Moldavie orientale qui continuent à utiliser l'alphabet latin pour enseigner le moldave malgré les efforts que font les autorités de Transnistrie pour restreindre ces activités. A Tiraspol, le Haut Commissaire a demandé aux dirigeants transnistriens de ne pas entraver l'action de ces écoles.

A l'automne 2000, le Bureau du Haut Commissaire a lancé un projet, en coopération avec le Gouvernement moldave, pour améliorer la qualité des cours de moldave destinés notamment aux enfants appartenant à des communautés minoritaires et rendre ces cours plus accessibles.

2.10 Roumanie

Au cours de l'année écoulée, le Haut Commissaire a effectué plusieurs visites en Roumanie qui avaient comme thème principal l'enseignement du troisième degré pour minorités. Il s'est efforcé de ménager aux minorités, et en particulier à la minorité hongroise, de meilleures possibilités de faire des études universitaires dans leur langue maternelle. Il s'est surtout attaché à mettre à profit les occasions qu'offre l'université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca. En février 2000, le Haut Commissaire et trois experts internationaux ont présenté à l'université des recommandations visant à y élargir le concept de multiculturalisme. La charte de l'université a été révisée compte tenu des recommandations formulées par le Haut Commissaire. En octobre 2000, le Haut Commissaire a coorganisé à l'université un séminaire intitulé « Intégration de la diversité dans l'enseignement supérieur : les leçons roumaines ».

2.11 Russie

S'ajoutant aux visites effectuées en Ukraine pour examiner la situation de l'enseignement en russe (voir plus loin), le Haut Commissaire a également décidé d'examiner la situation en ce qui concerne l'enseignement dispensé en ukrainien dans la Fédération de Russie. Les conclusions et recommandations éventuelles doivent être présentées à la fin de l'an 2000. En outre, un conseiller principal, ainsi que deux experts indépendants, se sont rendus à Saint-Pétersbourg, à Moscou et dans l'oblast de Tioumen, en Sibérie, pour commencer à réunir des données. Au cours d'une visite à Moscou, le Haut Commissaire a également eu plusieurs entretiens avec les représentants russes et les représentants de la minorité ukrainienne.

2.12 République slovaque

Le Haut Commissaire a continué à observer les relations interethniques en Slovaquie. Tout en portant une attention considérable aux questions concernant les Roms (voir plus loin), le Haut Commissaire s'est tenu au courant des questions intéressant la minorité hongroise, comme la réforme des administrations publiques, l'utilisation de la langue minoritaire, l'enseignement et la réforme de la Constitution.

2.13 Turquie

Le Haut Commissaire s'est rendu en Turquie à l'occasion d'un séminaire organisé par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour prononcer un discours sur la question des minorités nationales dans un Etat.

2.14 Ukraine

Au début de 2000, le Gouvernement de la Fédération de Russie a appelé l'attention du Haut Commissaire sur la situation de la minorité russophone en Ukraine et, plus précisément, sur l'utilisation du russe et l'éducation en russe. Du côté ukrainien, on a soulevé la question de la minorité ukrainienne en Fédération de Russie (et plus spécialement celle des possibilités qui s'offrent à elle en matière d'éducation). Après des consultations avec les deux parties, le Haut Commissaire, accompagné d'un conseiller principal et de deux spécialistes extérieurs, s'est rendu en Ukraine en été afin de se procurer directement des informations sur la situation. Les données collectées seront analysées afin de pouvoir présenter des recommandations aux autorités ukrainiennes avant la fin de l'année.

2.15 République fédérale de Yougoslavie

En juin, le Haut Commissaire a rencontré au Monténégro les représentants des minorités nationales de Serbie pour s'entretenir de leur situation dans l'atmosphère politique qui régnait à l'époque. Le Haut Commissaire continuera à suivre de près l'évolution de la situation.

2.16 Roms et Sintis

En avril 2000, le Haut Commissaire a publié un rapport sur la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE. Elaboré en 1999 sous la direction du Haut Commissaire, ce rapport avait pour principal thème les problèmes complexes qui se posent aux populations Rom dans un certain nombre d'Etats participants de l'OSCE et contient des recommandations sur la manière de surmonter ces problèmes.

Le rapport traite notamment des questions suivantes : discrimination et violence raciale, enseignement, dégradation fréquente des conditions d'existence, problèmes de santé et participation politique. Suivant une démarche thématique, le rapport ne se réfère pas moins à des situations et politiques concrètes dans les Etats participants de l'OSCE où vivent d'importantes communautés Rom. Ce faisant, il appelle l'attention non seulement sur quelques unes des questions les plus difficiles qui se posent aux communautés Rom dans la région de l'OSCE, mais aussi sur certaines initiatives prometteuses que les Etats de l'OSCE, et les communautés Rom elles-mêmes, ont prises.

Le rapport donne également un aperçu des engagements et initiatives de l'OSCE concernant les Roms et les Sintis et recommande l'élargissement du mandat du Point de contact au BIDDH, pour les questions concernant les Roms et les Sintis.

Le rapport a été officiellement présenté, en juin, à un séminaire organisé par le Haut Commissaire et accueilli par le Gouvernement slovaque à Bratislava. Rassemblant des notables Rom et des représentants des pouvoirs publics, des ONG et des organisations intergouvernementales, le séminaire devait susciter d'autres réflexions et discussions sur le rapport et étudier les moyens de stimuler une politique responsable et efficace en ce qui concerne les questions intéressant les Roms dans l'espace de l'OSCE. En particulier, le séminaire devait favoriser la recherche, par le Point de contact, des moyens de rendre possible l'application des recommandations esquissées dans le rapport.

2.17 Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique

Conformément à une demande du Haut Commissaire, un groupe d'experts indépendants réputés sur le plan international a élaboré, en septembre 1999, les recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique. Ces recommandations, qui constituent un ensemble de suggestions et de formules dont les Etats participants de l'OSCE peuvent s'inspirer pour régler les différends concernant les processus décisionnels dans les Etats démocratiques, ont été le thème d'une conférence que le Haut Commissaire a organisée à Vienne en mai 2000. Des participants représentant les pouvoirs publics, les ONG et les organisations internationales, ainsi que des experts indépendants, ont examiné le contenu, l'application possible et l'intérêt général des recommandations.

3. REPRESENTANT POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

En mars 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a présenté son deuxième annuaire intitulé *Yearbook 1999/2000: Freedom and Responsibility*, qui ne décrit pas seulement en détail les activités du Représentant et de son bureau mais offre aussi à des auteurs d'Europe, d'Amérique du Nord et de Russie la possibilité de montrer comment ils envisagent la liberté d'expression et de traiter des questions comme la réconciliation en Europe du Sud-Est.

Le *Yearbook* contient également un aperçu des activités par pays.

3.1 Questions intéressant un pays particulier

3.1.1 Albanie

Du 18 au 20 juillet 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a séjourné en Albanie, où il a eu des entretiens avec des membres de la Présence de l'OSCE en Albanie, des hauts fonctionnaires, des députés, des journalistes, des propriétaires de médias et des représentants d'organisations non gouvernementales. Le 19 juillet, il a présidé une table ronde des principaux propriétaires et rédacteurs en chef des médias albanais sur le thème : nouvelles lois, nouveaux droits, nouvelles responsabilités.

3.1.2 Biélorussie

Le 28 janvier 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a écrit au Ministre biélorusse des affaires étrangères Oural Latypov pour lui faire part de ses préoccupations au sujet de la campagne de harcèlement présumée contre l'écrivain biélorusse connu Vasil' Bykov, qui venait de rentrer à Minsk. Pour finir, M. Bykov a dû quitter à nouveau le pays, et il vit et travaille actuellement en Allemagne.

A plusieurs occasions, le Représentant a écrit au Gouvernement biélorusse, en lui demandant instamment de respecter les engagements qu'il a pris en tant qu'Etat participant de l'OSCE au sujet de la liberté d'expression.

3.1.3 Irlande

Sur l'invitation de la Commission des affaires étrangères du Parlement irlandais, le Représentant a effectué, les 23 et 24 février 2000, une visite officielle en Irlande, où il a rencontré de hauts fonctionnaires et des parlementaires. Le Représentant de l'OSCE a pris la parole à la *School of Communications* (Ecole des communications) sur la liberté des médias en Europe et le rôle de l'OSCE. Il a aussi visité le Cimetière de Dardistown pour rendre hommage à Veronica Guerin, journaliste irlandaise qui a été assassinée en 1996 au cours d'une enquête sur la mafia.

3.1.4 Roumanie

Les 8 et 9 mai 2000, le Représentant de l'OSCE a effectué sa première visite officielle en Roumanie sur l'invitation du Ministre des affaires étrangères, qui est actuellement membre de la Troïka de l'OSCE. En Roumanie, le Représentant a rencontré les présidents des commissions de la culture, des arts et des médias des deux chambres du Parlement roumain, des membres du Conseil national de l'audiovisuel, le Vice-Premier Ministre et le Ministre roumain des affaires étrangères Petre Roman, des fonctionnaires du Ministère de la justice et de la Présidence, de même que des journalistes, des représentants d'une ONG de médias locaux et des représentants d'une ONG représentant les médias de la minorité Rom en Roumanie. S'agissant de la situation des médias en Roumanie, les entretiens ont essentiellement porté sur la législation applicable, les procès en diffamation intentés contre des journalistes et la protection des employés des médias de même que sur des questions liées à la formation de journaliste.

3.1.5 Russie

A plusieurs occasions, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias s'est déclaré préoccupé par la situation actuelle des médias en Russie, surtout compte tenu des opérations militaires en Tchétchénie. Il s'est particulièrement intéressé au cas d'Andreï Babitsky, correspondant de Radio Liberty, qui avait tout d'abord été porté disparu en Tchétchénie et qui a depuis lors été accusé par le Ministère public d'utiliser de faux papiers. Le Représentant de l'OSCE a lancé des appels répétés au Gouvernement russe pour qu'il abandonne les poursuites contre M. Babitsky.

Le Représentant de l'OSCE est intervenu auprès du Gouvernement au sujet de la situation de Media-Most, principal groupe de presse russe détenu par Vladimir Goussinski. Les médias appartenant à ce groupe ont tendance à avoir une attitude généralement critique à l'égard du Gouvernement. Trois incidents survenus au cours du premier semestre de

l'an 2000 - à savoir la perquisition dans les locaux de Media-Most, la détention de M. Vladimir Goussinski et la perte de temps intervenue jusqu'à ce que M. Igor Malaschenko, l'un des principaux directeurs de Media-Most, soit autorisé à partir pour le Forum économique mondial sur l'Europe du Centre et de l'Est - laissent supposer un certain comportement à l'égard de Media-Most. Ces incidents n'ont par ailleurs pas influencé le travail des médias qui font partie de ce groupe. Récemment, les poursuites contre M. Goussinski, qui fait l'objet d'une enquête pour escroquerie, ont été abandonnées, et il a été autorisé à quitter le pays.

3.1.6 Ukraine

Le 2 décembre 1999, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Conseil de l'Europe et Irex/ProMedia ont organisé à Kiev (Ukraine), en coopération avec le Gouvernement ukrainien et le Bureau du coordonnateur des projets de l'OSCE, une table ronde publique sur la liberté des médias et la législation en matière de diffamation. Cette table ronde, qui s'est tenue à l'Institut des affaires étrangères de l'université de Kiev, a réuni une centaine de participants, dont des représentants du Gouvernement et du Parlement, des juges, des juristes et des journalistes. L'objectif de cette table ronde, proposée par le Représentant de l'OSCE au cours de sa visite à Kiev en mai 1999, était de rassembler des organes (exécutif, législatif, judiciaire) ukrainiens et des représentants des médias ukrainiens pour présenter une analyse détaillée de la situation actuelle et élaborer des recommandations sur les éventuelles mesures à prendre. Grâce à la participation d'experts du Conseil de l'Europe et de Pologne, il a été possible de donner des informations sur les normes et pratiques juridiques internationales concernant la diffamation.

Dans leurs recommandations, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le Conseil de l'Europe ont donné des conseils au Gouvernement ukrainien sur la manière d'améliorer l'application de la législation existante en matière de diffamation et sur les autres mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer la situation actuelle. Entre autres, les participants à la table ronde ont instamment prié le Gouvernement de veiller à ce que les tribunaux appliquent correctement les lois nationales qui sont conformes aux normes juridiques européennes.

A l'heure actuelle, le Représentant de l'OSCE travaille avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE et le Gouvernement ukrainien à la mise en oeuvre de ces recommandations.

Le Représentant de l'OSCE a également publié un rapport sur l'Ukraine où sont analysées la législation sur les médias dans le pays et la situation de la presse écrite et des médias électroniques.

3.1.7 Etats-Unis d'Amérique

Le 4 avril 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a pris la parole devant la Commission du Congrès américain pour la sécurité et la coopération en Europe, à Washington. Dans son allocution, le Représentant de l'OSCE a donné un aperçu général de ses activités et informé la Commission d'un certain nombre de cas dont son Bureau s'était occupé les mois précédents.

3.1.8 République fédérale de Yougoslavie

Tout au long de la période considérée, le Représentant de l'OSCE a continué à s'intéresser essentiellement à l'oppression massive des médias indépendants en Serbie. A maintes reprises, il est intervenu directement auprès des autorités yougoslaves. Il a également demandé au Gouvernement russe d'user de son influence sur Belgrade. Voici certains des faits concernant la situation des médias que le Représentant de l'OSCE a signalés aux Etats participants de l'OSCE. Depuis le début de l'année, une quinzaine d'agences de presse ont été fermées. Plus de 200 stations de radiodiffusion ont été menacées de fermeture après que le Gouvernement eut refusé de leur renouveler l'autorisation de diffusion. Des arrestations de journalistes et des actes de vandalisme sont à l'ordre du jour et les autorités ont intensifié leurs menaces contre les membres de la presse. En outre, au cours des 20 derniers mois, une trentaine d'agences de presse ont été sommées de payer de lourdes amendes se chiffrant au total à 28 millions de dinars (2,6 millions d'euros).

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a été consterné par la condamnation, le 26 juillet 2000, d'un journaliste serbe, Miroslav Filipovic, à sept ans de prison par le tribunal militaire de Niš. Filipovic, correspondant du quotidien indépendant *Danas* et d'Agence France Presse, a été déclaré coupable d'« espionnage » et de « diffusion de fausses informations ». C'est la condamnation la plus sévère qui ait été imposée à un journaliste serbe par le régime Milosevic. Le Représentant de l'OSCE a réclamé la libération immédiate de Filipovic, journaliste courageux qui est actuellement en prison pour avoir dit la vérité. La Présidence de l'OSCE a rendu hommage au Représentant pour les efforts qu'il a déployés en faveur dudit journaliste.

Le 26 juillet 2000, le Représentant de l'OSCE a écrit aux membres du G8, appelant leur attention sur une lettre qu'il avait reçue d'Ivan Markovic, Ministre des télécommunications du régime de Belgrade, l'accusant d'être un « agent allemand ». Dans sa lettre, le Représentant de l'OSCE a fait observer que « le fait de crier au 'traître' pour s'en prendre moralement à des journalistes critiques et à des opposants politiques du pays, souvent en engageant des poursuites pénales, était une technique favorite dans de nombreux Etats totalitaires, surtout en Union soviétique il y a des décennies. C'est une technique désormais utilisée par le Gouvernement de M. Milosevic pour attaquer les médias indépendants et ceux qui s'opposent à la situation dangereuse actuelle dans laquelle le régime de Belgrade a conduit la République fédérale de Yougoslavie ».

Le Représentant de l'OSCE a continué à suive la situation des médias au Kosovo, où l'une de ses principales préoccupations concerne des cas de « discours d'incitation à la haine » dans les médias locaux en albanais. Le Représentant de l'OSCE a soulevé ces questions depuis le mois d'octobre 1999. A son avis, certains de ces cas seront probablement traités d'après les nouveaux règlements de la MINUK concernant les médias audiovisuels ou écrits en date du 17 juin. Ces règlements, qui portent sur la direction de la presse écrite de même que sur le régime d'autorisations et la régulation des médias audiovisuels constituent un progrès important pour instaurer une société démocratique au Kosovo. Ces règlements, qui arrivent à temps, devraient être appliqués aussi rapidement que possible. Prenant la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE le 13 juillet, le Représentant de l'OSCE a souligné que « nous ne devrions pas oublier que ces règlements ont été édictés dans une société qui ne dispose pas d'une justice indépendante et que les lois applicables au Kosovo sont celles de la République fédérale de Yougoslavie ».

Le Représentant de l'OSCE a également fait savoir aux Etats participants de l'OSCE que les règlements de la MINUK avaient déjà été vivement critiqués par les ONG comme étant trop interventionnistes. A son avis, dans les circonstances actuelles, l'anarchie qui règne sur la scène des médias, où il est pratiquement impossible de contrôler toutes les stations radios non autorisées, ne peut être maîtrisée que par une organisation internationale, en l'occurrence l'OSCE.

Le Représentant de l'OSCE s'est rendu, en février 2000, au Kosovo, où il a rencontré des journalistes kosovars, des membres des missions de l'OSCE et le Général Klaus Reinhardt, Commandant de la KFOR, et a également pris part à la conférence sur les dix ans de conflit dans les Balkans, organisée par la Fondation Friedrich Ebert et *Koha Ditore*. Il a également visité le monastère de Gracanica, l'un des monuments uniques en son genre de l'Eglise orthodoxe serbe, situé dans une enclave serbe à proximité de Priština. A cette occasion, il a rencontré l'évêque Artemje et le père Sava, principaux représentants modérés de la communauté serbe du Kosovo. Le Représentant de l'OSCE a souligné la nécessité de faire à nouveau paraître au Kosovo une publication en serbe qui soit indépendante du régime de Belgrade. Il a suggéré de publier un bulletin hebdomadaire qui n'exigerait qu'un minimum de fonds.

En mars 2000, la Mission de l'OSCE au Kosovo a commencé à distribuer des livres d'école aux enfants du Kosovo. Ce projet, qui a été lancé par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias au cours d'une visite dans un camp de réfugiés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine en mai 1999, a été financé par l'ONG Cap Anamur. Des milliers de livres, dont une pièce de théâtre, des nouvelles et deux romans, ont été édités à l'intention des enfants du Kosovo. Ces livres ont été distribués dans toute la province.

Après l'élection de M. Kostunica à la présidence de la République fédérale de Yougoslavie, les journalistes qui étaient en prison ont été libérés et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias coopère désormais étroitement avec les autorités de Belgrade à appuyer l'indépendance des médias en Serbie.

3.2 Projets spéciaux

3.2.1 Les médias et la guerre

Le 3 janvier 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a pris la parole devant la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Dans ses propos, le Représentant s'est concentré sur la situation dramatique des journalistes dans les Etats participants de l'OSCE engagés dans des activités militaires, mentionnant surtout la campagne de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie et les récentes activités militaires en Tchétchénie. Il a souligné que même en guerre, les démocraties doivent toujours accepter et respecter leurs engagements internationaux fondamentaux. Ce faisant, elles donnent et continueront à donner un exemple dont d'autres feraient usage ou abuseraient lorsqu'ils partent en guerre.

3.2.2 Les médias et la corruption

A présent, le Représentant organise une conférence sur les médias et la corruption. Il envisage d'inviter des journalistes des nouvelles démocraties émergentes pour discuter comment ils font face, dans leur pays, à la corruption et aux dangers qu'ils rencontrent

lorsqu'ils enquêtent sur ces affaires. Parmi les journalistes qui comptent assister à la conférence figurent des reporters d'Europe du Sud-Est et de Russie.

3.2.3 L'Internet

Le Représentant de l'OSCE porte une grande attention à la question fondamentale, liée à la liberté d'expression et Internet. Son bureau a participé en juillet à une conférence sur ce sujet tenue à Bruxelles et le Représentant continuera à analyser le problème.

4. SECRETARIAT DE L'OSCE

4.1 Bureau du Secrétaire général

Le Bureau du Secrétaire général appuie le Secrétaire général dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en sa qualité de principal responsable de la gestion et de l'administration de l'OSCE. A ce titre, il exécute diverses activités dans les domaines suivants : direction exécutive, liaison diplomatique, presse et information, services juridiques, vérification interne des comptes, contacts avec le secrétariat d'autres organisations internationales et ONG, contacts avec les partenaires méditerranéens et autres partenaires pour la coopération, appui aux séminaires, etc. Ces activités, ainsi que les activités du Secrétaire général pendant la période considérée, seront présentées d'une manière plus détaillée dans les différentes sections qui suivent.

Au cours de la période considérée, et conformément à la Décision No 331 du Conseil permanent, en date du 15 décembre 1999 (PC.DEC/331), un nouveau poste de directeur (D1) a été créé au Bureau du Directeur général, le poste P5 correspondant étant supprimé. Par ailleurs, en application de la Décision No 364 du Conseil permanent, en date du 29 juin 2000, sur le renforcement des capacités opérationnelles de l'OSCE (PC.DEC/364), la Section de la coopération extérieure a été placée sous la supervision directe du Secrétaire général.

4.1.1 Activités du Secrétaire général

Au cours de la période considérée (1er décembre 1999 - 31 octobre 2000), le Secrétaire général a voyagé dans le monde entier et mené directement diverses activités extérieures, ainsi que des activités orientées davantage vers l'OSCE, dont les principales sont évoquées ci-après. (Note : pour les activités du Secrétaire général en sa qualité de Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale, se reporter à la Section 3.2).

4.1.1.1 Activités extérieures du Secrétaire général

A. <u>Coopération avec les autres organisations internationales</u>

Les efforts tendant à instaurer de meilleures relations avec les autres organisations internationales ont été un aspect important des activités extérieures du Secrétaire général au cours de la période considérée.

Du 2 au 6 décembre 1999, le Secrétaire général a séjourné à New-York où il a eu plusieurs rencontres avec de hautes personnalités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, dont la Vice-Secrétaire générale Frechette et les secrétaires généraux adjoints Miyet,

Prendergast et Sevan. Avec le Président en exercice, il a également rencontré le Secrétaire général Annan. Les entretiens du Secrétaire général avaient pour principal thème la coopération sur le terrain, en particulier au Kosovo, au Tadjikistan et en Géorgie, et des questions de sécurité. Les homologues de l'ONU ont également promis d'aider l'OSCE et de la faire bénéficier de leur expérience, notamment dans les domaines intéressant la mise au point du programme REACT, les moyens d'action de l'OSCE en matière de police civile et le Centre d'opérations.

L'Union européenne (UE) est un autre acteur international avec lequel l'OSCE instaure systématiquement des relations de plus en plus étroites. Le 15 décembre 1999, le Secrétaire général a donc fait, devant le groupe de travail de l'Union européenne sur l'OSCE à Bruxelles, un exposé sur les questions intéressant l'OSCE et notamment les tâches découlant du Sommet d'Istanbul et les priorités du Secrétariat. Il a également rencontré le Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune Solana, et s'est entendu avec lui sur les contacts et l'interaction futurs dans la mise au point du programme REACT et du mécanisme non militaire de gestion des crises de l'Union européenne.

Le Secrétaire général a également rencontré le Directeur des affaires générales et des relations multilatérales de la Commission européenne Viñas afin d'arrêter avec lui le programme des contacts et de la coopération futurs. En outre, il a discuté avec lui de la coopération dans des régions comme l'Asie centrale, le Caucase et l'Europe du Sud-Est.

Le Secrétaire général a été invité par la Présidence française de l'Union européenne à prendre la parole, le 7 novembre 2000, devant le groupe de travail sur l'OSCE à Bruxelles. Le même jour, le Secrétaire général rencontrera également le Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune Solana et le Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson.

La réunion tripartite informelle annuelle (voir aussi Section 4.1.2) s'est tenue le 25 février 2000 à Genève. Le Secrétaire général y a participé avec d'autres hauts représentants de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et des organismes des Nations Unies sis à Genève, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'avec l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les Balkans Bildt. Pour la première fois, un représentant de la Commission européenne a assisté cette année à la réunion, à côté de partenaires traditionnels comme le Comité international de la Croix-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations. Les discussions se sont centrées sur les progrès sur la voie de la paix et de la stabilité faits en Europe du Sud-Est ainsi que sur les opérations de terrain que les organisations mènent dans la région. Les participants ont également examiné les activités que leurs organisations mènent pour soutenir le Pacte de stabilité.

Les bonnes relations existant entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont également marqué de leur empreinte la réunion annuelle de haut niveau « 2 + 2 » (voir aussi Section 4.1.2) à laquelle le Secrétaire général a participé le 12 avril à Vienne et qui s'est surtout intéressée aux questions qui préoccupaient à ce moment l'OSCE et le Conseil de l'Europe - le conflit en Tchétchénie, la préparation des élections locales au Kosovo et la situation au Monténégro, en Moldavie et en Biélorussie. L'importance de la coopération étroite entre les deux organisations, qui œuvrent toutes deux dans les domaines de la démocratisation, des droits de l'homme et du renforcement des institutions, a été soulignée. A cette fin, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont approuvé un catalogue commun des modalités

de coopération que les deux Secrétaires généraux ont signé. Une deuxième réunion de haut niveau « 2 + 2 » a eu lieu le 31 octobre à Rome. Le Secrétaire général y a assisté ainsi que la Ministre des affaires étrangères Ferrero-Waldner, Présidente en exercice. Les nouveaux faits survenus en République fédérale de Yougoslavie et les relations entre les éléments constitutifs de la RFY, les élections au Kosovo et la situation au lendemain du scrutin et la situation dans le Caucase et en Asie centrale étaient parmi les grandes questions examinées.

Les 17 et 18 mai et les 8 et 9 novembre, le Secrétaire général s'est rendu à Strasbourg pour des consultations au siège du Conseil de l'Europe et un échange de vues avec les délégués des ministres.

B. <u>Conférences, séminaires (ainsi que contacts bilatéraux avec les Etats participants de l'OSCE)</u>

Le Secrétaire général ne s'est pas seulement employé à resserrer les relations entre l'OSCE et les autres organisations internationales, mais a aussi porté un grand intérêt aux visites et aux contacts bilatéraux avec les Etats participants de l'OSCE, et en particulier ceux qui accueillent des opérations sur le terrain. Les conférences et séminaires auxquels le Secrétaire général a assisté lui ont souvent permis d'entretenir et de développer encore ces contacts.

Du 6 au 8 mars, le Secrétaire général s'est rendu au Royaume-Uni où il a, le 6 mars, fait une déclaration liminaire sur les perspectives politiques et économiques dans la région de la mer Caspienne à une Wilton Park Conference. Les 7 et 8 mars, il a eu des consultations au Ministère des affaires étrangères et au Ministère du Commonwealth ainsi qu'avec les représentants de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Le 16 mars, le Secrétaire général a eu l'occasion de rencontrer le Ministre ukrainien des affaires étrangères Tarassiouk, en visite à Vienne, pour examiner avec lui notamment l'activité du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et l'initiative ukrainienne de création d'un centre d'études ethniques.

Les 20 et 21 mars, le Secrétaire général a séjourné en Géorgie où il a été accueilli par le Président Chevarnadze et a rencontré de hautes personnalités géorgiennes, les représentants des organisations internationales dans le pays, les représentants du corps diplomatique et les membres de la Mission de l'OSCE en Géorgie. Les activités de l'OSCE et de sa Mission en Géorgie au lendemain du Sommet d'Istanbul étaient les principaux sujets abordés, ainsi que l'élargissement éventuel de l'opération d'observation des frontières.

Le Secrétaire général a été invité par l'Académie internationale pour la paix à assister à une conférence sur la prévention des conflits, qui se tenait les 13 et 14 avril à New York. Il y a fait un exposé sur le renforcement des mécanismes existants et la mise au point de nouveaux instruments. En marge de la conférence, le Secrétaire général a profité de la possibilité de rencontrer des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, dont la Vice-Secrétaire générale Frechette. Les échanges de vues ont porté principalement sur la coopération entre les deux organisations, notamment en Géorgie. Le Secrétaire général a également rencontré le président de l'Open Society Institute de New York pour examiner les possibilités de coopération.

Sur l'invitation du Président kazakh Nazarbaïev, le Secrétaire général, en sa qualité de Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale, a assisté au Forum économique mondial, premier sommet eurasien qui, parrainé par le Kazakhstan, s'est tenu du 26 au 28 avril.

Les 14 et 15 juin, le Secrétaire général, en sa qualité de Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'Asie centrale, a assisté comme observateur à une conférence sur le terrorisme et le contre-terrorisme en Asie centrale (voir aussi Section 3.2).

Le lendemain (16 juin), le Secrétaire général a eu au Département d'Etat des consultations avec M. Pickering, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques, et d'autres hauts fonctionnaires sur l'OSCE, son développement et ses activités. Le Secrétaire général a également rencontré des membres du personnel du Comité Helsinki et a bénéficié d'un exposé sur le fonctionnement du centre d'opérations du Département d'Etat.

Le Secrétaire général a assisté à une conférence internationale sur le thème « Vers une communauté de démocraties » qui s'est tenue les 25 et 26 juin à Varsovie et a participé activement à la réunion-débat ministérielle présidée par la Secrétaire d'Etat Albright sur la coopération au sein des organisations internationales et régionales pour renforcer les institutions démocratiques.

Le Secrétaire général a été invité à se rendre à Berlin le 29 juin pour assister au *Bundestag* au débat marquant le 25ème anniversaire de l'OSCE. Le *Bundestag* a adopté deux résolutions dans lesquelles il appuie avec force l'OSCE et ses objectifs. Au cours du débat, de nombreux députés au *Bundestag* ont fait l'éloge du travail des missions de l'OSCE et des membres de son personnel.

Le Secrétaire général a également saisi l'occasion pour s'entretenir sur diverses questions intéressant l'OSCE avec le Ministre d'Etat Zöpel et d'autres hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères, ainsi qu'avec le Président de la Commission de politique étrangère du *Bundestag* Klose.

A l'invitation du Ministère suisse des affaires étrangères, le Secrétaire général a assisté à une réunion sur l'Asie centrale se tenant le 21 août à Berne. Cette réunion devait analyser la situation actuelle en Asie centrale et les risques qui y existent et évaluer en outre les activités et capacités de l'OSCE et de la Suisse dans la région afin de définir les domaines possibles de coopération et le soutien pouvant être fourni à l'Asie centrale par l'intermédiaire des organisations internationales, des institutions financières internationales et de pays déterminés.

Dans le cadre de son séjour à Berne, le Secrétaire général a été reçu par le Conseiller fédéral Deiss et a eu avec lui un échange de vues prolongé sur l'Asie centrale et d'autres domaines d'activité de l'OSCE. Il a également rencontré le Secrétaire d'Etat von Däniken.

Le 21 septembre, le Secrétaire général a participé, à Prague, à une conférence sur la reconstruction dans les Balkans, invité à y faire une déclaration inaugurale. La conférence avait été organisée par le East-West Institute en coopération avec la George C. Marshall Foundation et la Banque mondiale.

Le 28 septembre, le Secrétaire général a assisté à Bangkok à un atelier ayant pour thème « la Thaïlande et l'OSCE : la voie d'une coopération future », où il a parlé de l'OSCE et de la sécurité coopérative. Le lendemain, le Ministère thaïlandais des affaires étrangères Pitsuwan a reçu la délégation de l'OSCE, indiquant notamment que son pays était intéressé à devenir partenaire de l'OSCE pour la coopération.

Le 30 octobre, le Secrétaire général a ouvert le séminaire 2000 de l'OSCE sur la région méditerranéenne intitulée « Les mesures de confiance et les mesures de confiance et de sécurité : l'expérience de l'OSCE et son intérêt pour la région méditerranéenne » qui a eu lieu les 30 et 31 octobre à Portoroz (Slovénie).

C. Relations avec le monde universitaire

Un autre volet de son activité extérieure auquel le Secrétaire général a consacré des efforts soutenus au cours de la période considérée est l'instauration de liens avec le monde universitaire. (Note : Certaines de ces activités ont déjà été mentionnées au titre des conférences et séminaires.)

Le 2 mai, le Secrétaire général a été invité au dîner annuel de remise des prix de l'East-West Institute de New York, où il a eu l'occasion de siéger au nom de l'OSCE au comité présentant le prix. Le dîner était suivi d'une conférence sur les possibilités d'investissement en Europe du Sud-Est. Une séance informelle de réflexion sur l'avenir de l'Europe du Sud-Est s'est tenue en marge de la conférence.

Le Secrétaire général a profité de son séjour à New York pour parler, le 3 mai, des perspectives de stabilité et de coopération en Asie centrale à une réunion organisée par le Open Society Institute, qui réunissaient les représentants d'ONG, du grand public, des médias, des organisations internationales et des délégations auprès de l'ONU à New York.

Le 3 juillet, le Secrétaire général a prononcé une allocution inaugurale à l'Université d'été de l'OSCE organisée par le Centre autrichien d'études pour la paix et la solution des conflits à Stadtschlaining (Centre pour la paix du Château de Schlaining).

Le 7 juillet, le Secrétaire général a pris part au 30ème séminaire organisé à Vienne par l'Académie internationale pour la paix sous le thème « L'instauration de la paix au 21ème siècle : le cas de l'Europe ». Il a fait un exposé liminaire à la réunion-débat sur le rôle respectif des institutions multilatérales dans la solution des conflits en Europe, à laquelle participaient également de hauts représentants de l'Organisation des Nations et de l'Union européenne.

Le 8 juillet, le Secrétaire général a assisté à une conférence de l'East-West Institute, sur le processus de Bratislava pour la République fédérale de Yougoslavie - un an après. A titre individuel, il a fait un exposé liminaire à la réunion-débat présidée par l'Ambassadeur Gyarmati, Vice-Président principal de l'East-West Institute, qui traitait du nouveau partenariat international : la coopération entre la communauté pour le changement de la RFY et la communauté internationale - les défis de l'avenir. D'éminents représentants des forces pour la démocratie de Serbie ainsi que des personnalités internationales ont pris part à cette conférence.

Le 18 septembre, le Secrétaire général a été prié de prendre la parole à la cérémonie de remise des diplômes sanctionnant des études européennes supérieures dans les

domaines des droits de l'homme et de la démocratisation de 1999-2000 et à la cérémonie d'ouverture du cours de 2000-2001, en sa qualité de membre du Conseil consultatif de ses cours et de Secrétaire général de l'OSCE.

4.1.1.2 Activités centrées sur l'OSCE du Secrétaire général

Au titre des activités intéressant directement l'OSCE, le Secrétaire général a assisté, au cours de l'année écoulée, aux quatre réunions que la Troïka de l'OSCE, qui se réunit périodiquement, a tenues le 21 janvier, le 31 mars et le 27 octobre à Vienne et le 5 juillet à Bucarest.

L'ouverture par le Secrétariat général de la huitième Réunion du Forum économique (11 avril, Prague) est aussi à signaler au cours de la période considérée. La réunion avait pour principal thème les aspects économiques du relèvement après un conflit, ainsi que les conséquences des conflits pour l'environnement. En marge du Forum économique, le Secrétaire général a rencontré le Président tadjik Rakhmonov.

Le Secrétaire général est également resté en relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et a pris la parole, le 6 juillet, devant sa neuvième session annuelle, accompagné de la Présidente en exercice, des autres chefs d'institution de l'OSCE, du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et du conseiller du Secrétariat de l'OSCE pour la parité entre les sexes.

Le Secrétaire général a également assisté aux réunions des chefs de mission tenues à Vienne les 17-18 janvier et le 27 juin et à la réunion régionale des chefs de missions tenue les 11 et 12 septembre à Sarajevo.

Ces occasions ont permis au Secrétaire général d'engager des discussions sur les questions de fond présentant un intérêt pour l'OSCE - qui étaient à l'ordre du jour des différentes réunions - et il en a profité pour faire mieux connaître l'OSCE et ses activités et accroître la notoriété de l'Organisation.

4.1.2 Section de la coopération extérieure

Au cours de la période considérée, la Section de la coopération extérieure a subi des changements importants. En application de la Décision du Conseil permanent No 364 du 29 juin 2000 sur le renforcement des capacités opérationnelles de l'OSCE, la Section de la coopération extérieure a été transférée du Centre de prévention des conflits au Bureau du Secrétaire général. Ladite décision précise en outre que la Section de la coopération extérieure serait, avec les autres sections du Secrétariat, « chargée de veiller à l'application des modalités de coopération conformément au chapitre II du document opérationnel joint en annexe à la Charte de sécurité européenne ». La Plate-forme pour la sécurité coopérative, document opérationnel de la Charte, vise à raffermir la nature se renforçant mutuellement des rapports entre les institutions et organisations s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE. La partie II de la Plate-forme traite des modalités de coopération.

L'adoption de la Décision No 364 par le Conseil permanent a donc accru le volume de travail de la Section de la coopération extérieure. La Section a été notamment chargée d'élaborer pour la première fois un rapport annuel sur l'interaction entre les organisations et

institutions de l'espace de l'OSCE, qui complète le rapport annuel ordinaire sur les activités de l'OSCE.

Au cours de la période considérée, la Section de la coopération extérieure a organisé à Vienne des réunions entre l'OSCE et ses organisations partenaires et a participé, sur invitation, à des réunions organisées par d'autres organisations internationales, tout en restant en contact suivi avec les ONG et le monde universitaire. Conformément à son mandat, la Section a continué à fournir des informations et à apporter un soutien au Secrétaire général en préparant des documents de base, des éléments d'intervention et des discours. Avant la réorganisation du Secrétariat, un appui analogue était également fourni au Directeur du Centre de prévention des conflits. S'agissant des relations avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération, la Section de la coopération extérieure a continué à prêter concours à la Présidence en exercice et au Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération. La Section a organisé des réunions et des ateliers, dont les séminaires annuels de l'OSCE sur la région méditerranéenne tenus à Amman (1999) et à Portoroz (2000), un atelier d'experts et la Conférence OSCE-Japon de 2000.

4.1.2.1 Liaison avec les organisations et institutions internationales, y compris les cadres sous-régionaux de coopération

En 2000, la Section de la coopération extérieure a continué de s'acquitter de sa fonction principale - constituer un moyen de communication entre le siège de l'OSCE à Vienne et le siège des autres organisations internationales, dont notamment l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont reliés, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union de l'Europe occidentale et la Communauté d'Etats indépendants. La liaison étroite avec les représentants des organisations internationales était assurée par des filières officielles et officieuses. La coopération et les consultations politiques au niveau des secrétariats sont des outils cruciaux pour la consolidation de rapports se renforçant mutuellement et la promotion de démarches concertées propres à garantir l'emploi efficient des ressources disponibles.

La Section de la coopération extérieure a participé, en coordonnant les préparatifs au niveau de l'OSCE, à la réunion tripartite entre l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, qui s'est tenue le 25 février à Genève avec la participation du Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et des présidents et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Faisant surtout le point des progrès sur la voie de la paix et de la stabilité faits en Europe du Sud-Est, la réunion a permis aux participants d'échanger des informations sur les activités de leur organisation respective dans la région. Comme les années précédentes, la Section a également coordonné les contributions du Secrétariat à la réunion thématique consacrée cette fois à l'application des lois et à la police. Accueillie par l'Office des Nations Unies à Genève, la réunion, qui a eu lieu en février, rassemblait des experts représentant les organisations participant à la réunion tripartite.

Au cours de la période considérée, la Section de la coopération extérieure a continué à s'employer à développer et à consolider les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. La Section a ainsi contribué aux visites au Conseil de l'Europe et accompagné la Présidente au cours de ces visites.

Conformément à la pratique établie ces dernières années, la Section a organisé la réunion de haut niveau avec le Conseil de l'Europe et la réunion « 2+2 » suivante au niveau

des experts, toutes les deux à Vienne. Organisée par la Présidence italienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, une autre réunion de haut niveau « 2+2 » entre les deux organisations a eu lieu le 31 octobre 2000 à Rome. Le chef de la Section a également accompagné le Secrétaire général à la réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg le 9 novembre 2000.

La coopération avec le Groupe de rapporteurs sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a été encore consolidée au cours de l'année. La Section a participé aux réunions du Groupe de rapporteurs et a coordonné les préparatifs correspondants.

Signé en avril par les secrétaires généraux du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, le *Catalogue commun des modalités de coopération* a été établi et examiné en association avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Produit de l'attachement de deux organisations au renforcement mutuel de l'action, le Catalogue constitue aussi une tentative pour pérenniser la mémoire institutionnelle.

L'organisation, au secrétariat d'autres réunions (notamment de travail) et la participation à ces réunions ont été d'autres aspects importants du travail de la Section. La Section a notamment participé à des réunions de travail et des réunions de membres du personnel avec l'Union européenne, l'OTAN et la Communauté d'Etats indépendants, à la Réunion annuelle des chefs de mission, à laquelle des organisations internationales étaient invitées, et à la réunion pour la mise en commun d'informations sur l'Asie centrale par les organisations et institutions internationales. Les contacts quotidiens au niveau opérationnel entre les différentes organisations internationales se sont révélés essentiels pour le fonctionnement satisfaisant de la coopération interorganisations.

Tout au long de l'année, la Section de la coopération extérieure a continué, comme par le passé, à apporter une contribution à une vaste gamme de cours organisés par l'école de l'OTAN (SHAPE) d'Oberammergau, dont l'un a eu lieu à Bakou. La Section a également participé à d'autres séminaires, qui, organisés par les organisations et institutions internationales, traitaient de sujets intéressant ses activités.

4.1.2.2 Liaison avec les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires

La Section n'a pas seulement entretenu des rapports étroits avec les organisations internationales, mais a aussi joué un rôle important comme point de contact pour les ONG et le monde universitaire. Dans l'exécution de ses tâches, la Section a participé au cours de l'année à différents séminaires et ateliers.

4.1.2.3 Rapports annuels

Outre qu'elle rédige le rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'OSCE, la Section a, conformément aux dispositions pertinentes de la plate-forme pour la sécurité coopérative, rédigé pour la première fois un rapport annuel du Secrétaire général sur l'interaction avec les organisations et institutions internationales dans l'espace de l'OSCE. Ce rapport rend compte de la concertation et de la coopération entre l'OSCE et ses organisations partenaires.

4.1.2.4 Relations avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération

La Section pour la coopération extérieure est restée en liaison avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération en entretenant les contacts, en facilitant l'échange d'informations et en apportant son concours à la Présidence en exercice et au Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération dans tous les domaines intéressant les relations avec ces partenaires. La Section a été également chargée d'organiser le séminaire annuel sur la région méditerranéenne et d'autres réunions connexes.

Les principaux faits marquant les relations de l'OSCE avec ses partenaires méditerranéens au cours de la période considérée sont présentés ci-après.

L'OSCE et la Jordanie ont organisé conjointement le séminaire de l'OSCE sur la région méditerranéenne de 1999 qui, consacré à la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine, s'est tenu les 6 et 7 décembre 1999 à Amman (Jordanie). La Section a réuni les différentes recommandations faites au cours du séminaire et les a communiquées aux Etats participants et aux partenaires méditerranéens pour la coopération (SEC.GAL/4/00).

A la veille du Sommet de l'OSCE 1999 à Istanbul, le chef de la Section de la coopération extérieure a accompagné le Secrétaire général de l'OSCE à la rencontre annuelle de la Troïka ministérielle avec les ministres des affaires étrangères des partenaires méditerranéens.

Tout au long de l'année, la Section a prêté appui au Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération. En sa qualité de futur président du Conseil permanent en l'an 2001, le chef de la Mission permanente de la Roumanie a présidé les réunions du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens. L'ordre du jour de ces réunions comprenait entres autres questions des exposés d'un représentant de la Présidence en exercice sur les activités actuelles de l'OSCE et des échanges d'informations sur les faits survenant dans d'autres instances euro-méditerranéennes de coopération. Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et l'Ambassadeur Salber, chef du Centre de l'OSCE à Almaty, ont fait des exposés.

La Section a organisé et présidé un atelier d'experts des partenaires méditerranéens qui s'est tenu du 17 au 19 juillet 2000 à la Hofburg (Vienne). Cette réunion a été organisée conformément à un souhait que les partenaires méditerranéens avaient exprimé lors de réunions tenues à Istanbul et, par la suite, à Vienne. Au cours de l'atelier auquel tous les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon et République de Corée) étaient représentés), les participants ont pu rencontrer les représentants du Secrétariat, des autres institutions de l'OSCE, et des délégations des Etats participants, et s'entretenir avec eux. Le rapport complet, qui comprend les recommandations, a été communiqué aux Etats participants et aux partenaires pour la coopération (SEC.GAL/95/00).

Consacré aux mesures de confiance et aux mesures de confiance et de sécurité et à leur intérêt pour la région méditerranéenne, le séminaire annuel sur la région méditerranéenne s'est tenu les 30 et 31 octobre 2000 à Portoroz (Slovénie). L'année 2000 étant l'année du

25ème anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki, la cérémonie d'ouverture célébrait 25 ans de coopération avec les partenaires méditerranéens.

La conférence a été officiellement ouverte par S. E. M. Peterle, Ministre slovène des affaires étrangères. S. E. M. de Marco, Président de la République de Malte, a prononcé un discours liminaire. L'Ambassadeur Parak, Représentant de la Présidente en exercice, le Secrétaire général de l'OSCE et le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Severin ont également pris la parole devant les représentants.

Le séminaire annuel auquel 30 Etats participants et les cinq partenaires méditerranéens pour la coopération assistaient a eu pour principaux sujets l'approche globale de la sécurité propre à l'OSCE; les mesures de confiance et les mesures de confiance et de sécurité; les institutions se renforçant mutuellement et leurs projets intéressant la région méditerranéenne; l'expérience méditerranéenne en matière de mesures de confiance et l'intérêt éventuel des outils, instruments et mécanismes de l'OSCE pour la région méditerranéenne.

Quelques faits intéressant la coopération avec les partenaires pour la coopération - Japon et République de Corée - sont présentés ci-après.

Conformément aux dispositions au Document de Helsinki 1992, le Japon a continué à assister aux séances plénières du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le Japon a fait bénéficier de ses contributions les initiatives de l'OSCE intéressant l'Europe du Sud-Est, notamment en fournissant des superviseurs pour les élections en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. En outre, la Mission au Kosovo et la Mission en Croatie comptent à présent respectivement deux membres et un membre mis à disposition par le Japon.

Le Japon accueillera cette année la première conférence OSCE - Japon. Intitulée « Conférence OSCE-Japon 2000 : sécurité globale en Asie centrale - échange de données d'expérience entre l'OSCE et l'Asie », elle se tiendra les 11 et 12 décembre dans sa capitale. Avec la Présidente en exercice de l'OSCE et le pays d'accueil, la Section est également chargée de prendre les dispositions concrètes en vue de l'organisation de la Conférence.

La République de Corée a elle-aussi poursuivi la coopération avec l'OSCE et a, comme les autres partenaires, participé à un certain nombre de réunions de l'OSCE ouvertes aux partenaires pour la coopération, telles que la réunion sur la mise en oeuvre des engagements concernant la dimension humaine et les réunions supplémentaires sur la dimension humaine.

Le Conseil permanent a adopté le 9 novembre 2000 une décision (PC.DEC/377) sur une conférence OSCE-Corée devant se tenir du 19 au 21 mars 2001 à Séoul. La conférence aura pour thème l'applicabilité des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE en Asie du Nord-Est. La Section sera aussi chargée des préparatifs techniques et de l'organisation de la Conférence.

Par sa Décision No 378 du 9 novembre 2000, le Conseil permanent a accueilli la Thaïlande en qualité de partenaire pour la coopération. La Thaïlande s'était déclarée intéressée à resserrer ses relations avec l'OSCE en devenant son partenaire. Ceci étant, la Thaïlande a organisé, fin septembre 2000, à Bangkok un atelier ayant pour thème « La Thaïlande et l'OSCE : la voie d'une coopération future », invitant le Secrétaire général de

l'OSCE et les représentants des Etats participants de l'OSCE, dont l'Autriche (Présidence en exercice) et la France, à y assister. Dans une lettre en date du 11 octobre 2000 adressée à la Présidente en exercice (CIO.GAL/109/00), le Ministre thaïlandais des affaires étrangères a demandé que le statut de partenaire pour la coopération soit octroyé à la Thaïlande.

4.1.3 Presse et information

La Section de la presse et de l'information est divisée en trois groupes : presse, qui s'occupe essentiellement des relations avec les médias ; information, qui édite des publications et cherche à atteindre le public ; et services en ligne, qui supervise et développe le site Web de l'OSCE et aide les institutions et missions à concevoir et à maintenir leur propre présence sur la Toile.

4.1.3.1 Presse

Au cours de la période considérée, deux manifestations ont suscité dans les médias un très grand intérêt pour l'OSCE : le Sommet d'Istanbul et le 25ème anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki. Comme le montrent les deux éditions spéciales de la revue de la presse publiée par la Section de la presse et de l'information, de nombreux organes importants de la presse mondiale ont consacrés des articles à l'OSCE à ces occasions. A part çà, l'Organisation a été régulièrement mentionnée et son action analysée à propos de faits intéressant les missions et les activités sur le terrain, et en particulier, la Tchétchénie (Fédération de Russie) et le Kosovo, ou les voyages de la Présidente en exercice dans des régions desservies par les missions. Dans les domaines des droits de l'homme, des droits des minorités et de la liberté des médias il a aussi été souvent question des institutions et autres bureaux de l'OSCE.

Le porte-parole et attaché de presse a coopéré étroitement avec la Présidence autrichienne pour informer la presse et le grand public des activités et buts de l'Organisation. D'où un courant continu de communiqués de presse, de fréquents points de presse et conférences de presse, des réunions d'information générale pour certains journalistes et des visites de missions et d'activités sur le terrain organisés à l'intention des représentants des médias. Des représentants de la presse ont été invités à accompagner la Présidente en exercice et d'autres hauts représentants de l'OSCE au cours de voyages dans les Balkans, le Caucase, en Asie centrale et dans d'autres régions desservies par les missions.

Pour appeler l'attention de la presse sur le 25ème anniversaire de la signature de l'Acte de Helsinki, la Section a constitué un dossier qu'elle a remis à tous les participants à la réunion commémorative tenue le 19 juillet à Vienne et envoyé à divers journalistes avec une note les encourageant à rendre compte de cet événement. La presse de pays européens comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Suisse, les pays de la communauté d'Etats indépendants et d'Europe du Sud-Est où l'OSCE a des missions - a réservé une grande attention à l'anniversaire.

La Section a organisé deux tables rondes sur les relations publiques avec la participation des attachés de presse et de liaison avec les médias de toutes les missions, activités sur le terrain et institutions, qui ont eu lieu à Vienne, en mai, et à Tbilissi (Géorgie), en octobre. Ces réunions ont servi à intensifier la coopération au sein de l'Organisation dans les contacts avec les médias et à rationaliser la présentation de son identité institutionnelle.

4.1.3.2 Information

L'importance de différentes activités - éditer le *Bulletin de l'OSCE*, accueillir des groupes de visiteurs et répondre aux demandes de renseignements - a nettement progressé au cours de l'année. Par exemple, le volume du Bulletin mensuel a été augmenté par l'insertion d'un plus grand nombre de nouveaux articles tenant compte de l'envergure de l'action menée par l'Organisation (Sommet d'Istanbul, élections dans des régions relevant de certaines des grandes missions, différentes attributions de la Mission de l'OSCE au Kosovo, etc.). Le calendrier des travaux de mise au point et d'impression a été révisé et la présentation du Bulletin a été encore améliorée.

Le nombre de groupes d'étudiants intéressés à observer les délibérations du Conseil permanent et à entendre un exposé sur l'OSCE s'est élevé à deux par semaine au printemps et au début de l'été, et tout indique qu'il continuera à augmenter. Les présentations informatisées (PowerPoint) ont été encore développées et adaptées au niveau de connaissances de chacun des groupes. Une forte hausse des demandes de renseignements formulées par téléphone, par télécopie et en particulier par e-mail a été observée et les auteurs des demandes sont, lorsque cela est judicieux et rationnel, dirigés vers le site Web pour des renseignements complémentaires. D'autres demandes font l'objet d'une réponse particulière et prompte. Tout au long de l'année, les possibilités qu'offre le programme de chercheurs résidents fonctionnant à Prague (et qui relève depuis juin aussi de la responsabilité du Bureau de Prague) ont été entièrement utilisées.

La publication, à l'intention du grand public, de la série de notices descriptives, dont il existe maintenant une pour chacune des institutions, a bénéficié d'efforts accrus. L'objectif consiste à établir avant la fin de l'année une notice pour chacune des missions en place. Le Manuel de l'OSCE a été révisé au cours du premier semestre de l'année et republié à l'occasion des cérémonies du 25ème anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki. D'autres projets connexes mis au point en coopération étroite avec la Présidence autrichienne portaient notamment sur la conception d'un logo spécial de l'OSCE pour le 25ème anniversaire de l'Acte final de Helsinki, la publication d'une brochure d'information comprenant une notice descriptive, d'une édition commémorative de l'Acte final de Helsinki (avec des photographies d'archives), d'une affiche et de signets, et la production d'autres articles de souvenir. La célébration de l'anniversaire se conclura par la réunion du Conseil ministériel en novembre 2000, qu'accompagnera la réalisation d'autres projets d'information spéciaux.

4.1.3.3 Services en ligne

Le Groupe des services en ligne de la Section a créé le site Web (www.osce.org) comme principale source de nouvelles et d'informations récentes sur les activités des institutions et opérations sur le terrain de l'OSCE. En l'an 2000, le site Web a été restructuré afin d'être plus facile à consulter. Une section spéciale a été créée pour chacune des institutions et opérations sur le terrain de l'OSCE, offrant ainsi aux visiteurs des renseignements plus complets et facilitant une meilleure connaissance de l'Organisation. Le nombre de visiteurs du site Web continue à augmenter rapidement et, avec plus de 1,7 million de consultations par mois, a plus que doublé par rapport à 1999.

Parmi les éléments spéciaux mis en place au cours du premier semestre de l'année figure une base de données en ligne de l'OSCE, qui est vite devenue une source essentielle d'informations sur toutes les activités de l'OSCE. Les communiqués de presse, déclarations

et notes d'information de toutes les institutions et opérations sur le terrain de l'OSCE sont regroupés à un endroit d'accès facile, ce qui permet les renvois et recherches selon la date, le sujet, l'organe émetteur et/ou le domaine d'intérêt spécial. Un service d'abonnement en ligne a été créé pour favoriser encore la diffusion rapide de nouvelles sur l'OSCE. L'expansion considérable de la collection de documents de l'OSCE, la présentation en ligne des appels d'offres et l'agrandissement de la section sur les possibilités d'emploi constituent d'autres éléments supplémentaires.

Durant le second semestre, un calendrier, facile à consulter, des manifestations prévues par l'OSCE au cours d'une période de 12 mois a été créé. Grâce aux renseignements fournis par toutes les institutions et opérations sur le terrain de l'OSCE, le calendrier est rapidement devenu l'un des services les plus fréquentés du site Web. Le calendrier comprend également une capacité de recherche importante et les usagers peuvent l'adapter en fonction de leurs préférences et de leurs besoins particuliers. Des sites Web spéciaux ont été créés pour appuyer les actions de promotion et de partage de l'information liées à la célébration par l'OSCE du 25ème anniversaire de la signature de l'Acte final de Helsinki ou à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

S'agissant des questions relatives au développement du site Web, la coordination et la collaboration continuent à être encouragées et soutenues. Une aide technique et rédactionnelle est fournie au jour le jour aux institutions et opérations sur le terrain de l'OSCE.

Des travaux préliminaires visant à déterminer l'infrastructure nécessaire pour appuyer le projet OSCE en ligne - phase II (Extranet à accès semi-sûr) ont été exécutés en coopération avec les services des technologies de l'information, afin de mettre en place le contenu au cours du premier semestre de 2001.

4.1.4 Services juridiques

Une assistance juridique a été fournie au Secrétaire général, aux différents départements du Secrétariat de l'OSCE, aux missions et opérations sur le terrain de l'OSCE, ainsi qu'aux délégations auprès de l'OSCE. S'agissant de la question de la capacité juridique de l'OSCE et des privilèges et immunités, le conseiller juridique a rédigé plusieurs documents pour donner suite aux dispositions du paragraphe 34 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul. Des avis juridiques ont été donnés sur l'application et l'interprétation de mémorandums d'accord et sur des questions de fiscalité. Le travail a également porté sur des questions relatives au personnel et le conseiller juridique a rédigé des règles applicables aux membres des missions et plusieurs autres instruments juridiques relatifs aux conditions de travail des membres du personnel et des membres des missions de l'OSCE, dont : une révision de la directive administrative sur la procédure disciplinaire, la directive administrative sur la représentation du personnel, de nouvelles conditions d'affectation et un nouveau code de conduite.

Le conseiller juridique a également donné des avis sur l'application et l'interprétation du statut et du règlement existants et traité plusieurs recours ou affaires disciplinaires. Pour ce qui est des questions contractuelles, le conseiller juridique a rédigé un texte type de bail et préparé, avec le conseiller juridique temporaire, la défense de l'OSCE dans une procédure d'arbitrage. Plusieurs contrats ont été approuvés et des avis ont été donnés sur des questions d'assurance et sur d'autres demandes de prestations. S'agissant de

l'élaboration de normes administratives, le conseiller juridique a rédigé, entre autres documents, l'instruction administrative sur la perte ou la détérioration de biens personnels et le mémorandum d'accord type pour les réunions de l'OSCE.

4.1.5 Services de vérification des comptes

Fin 1999 et au début de l'an 2000, la Section de vérification interne des comptes, souffrant d'une dotation insuffisante en ressources, a vu son aptitude à s'acquitter de ses fonctions gravement compromise. Conformément toutefois à la Décision PC.DEC/331 du Conseil permanent, en date du 15 décembre 1999, concernant la mise en place de « mécanismes sensiblement renforcés de contrôle interne et de contrôle financier pour aider le Secrétaire général à gérer les ressources de l'Organisation », la fonction de vérification interne des comptes a été renforcée et la Section dotée de postes supplémentaires. En mars 2000, un nouveau chef de section et un vérificateur interne des comptes supplémentaire sont entrés en fonctions. Un autre poste de vérificateur interne des comptes principal (P5) sera pourvu sous peu. La Section de vérification interne des comptes porte désormais l'appellation Contrôle interne.

Depuis l'augmentation des effectifs en mars, l'attention s'est concentrée sur l'analyse et l'évaluation du mode d'organisation et l'élaboration d'un dispositif global de détermination des besoins et de la stratégie de vérification interne, tâches qui ont été menées à bien pendant qu'il était répondu aux demandes d'assistance et satisfait aux engagements existants. Vers la fin de la période considérée, plusieurs audits ont été engagés et achevés ; des rapports ont été publiés et des avis sur différents sujets ont été donnés à l'administration. La méthodologie utilisée a été perfectionnée et un petit progiciel d'audit a été acquis.

La stratégie d'audit élaborée au cours de la période considérée et l'évaluation des besoins serviront de base à un programme de travail mobile de deux ans, fondé sur la détermination des risques auxquels l'OSCE est exposée, un aperçu d'ensemble préliminaire de l'adéquation des systèmes et des dispositifs de contrôle et l'évaluation générale des compétences disponibles au sein de l'Organisation. Le programme d'activités mis au point vise à parer aux risques détectés, à répondre aux préoccupations des Etats participants et à donner suite à la décision du Conseil permanent de renforcer et développer la fonction.

D'autres propositions tendant à renforcer le contrôle interne font partie du projet de budget pour 2001 et un projet de mandat définissant les objectifs, la portée, les pouvoirs et les responsabilités de la fonction a été présenté au Conseil permanent. Le projet de mandat et le projet de modifications connexes à apporter au Règlement financier tiennent compte des dispositions de la Décision No 331 du Conseil permanent et reprennent les principes énoncés dans la Décision No 374 du Conseil permanent. Ces principes prévoient notamment l'indépendance de la fonction de contrôle interne et la protection des droits des individus qui lui fournissent des informations. La définition du mandat est une autre mesure importante pour le renforcement d'un outil qui aidera le Secrétaire général à s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités.

4.2 Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Conformément à son mandat, le Bureau du Coordonnateur est resté en contact ou a intensifié ses contacts avec les organisations économiques et les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les institutions transfrontalières et les arrangements régionaux.

A ce titre, plusieurs séries de consultations formelles et informelles ont eu lieu, notamment avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et d'autres organismes des Nations Unies, tant au niveau du siège que sur le terrain, comme l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; la Commission européenne (à Bruxelles) ; la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) ; l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; le Conseil de l'Europe ; la Banque mondiale ; différents services de l'OTAN tels que le Comité économique et le Comité sur les défis de la société moderne ; le Secrétariat de la Charte européenne de l'énergie ; le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est ; Global Legislators Organization for a Balanced Environment (GLOBE) ; et d'autres ONG.

Le Bureau a également continué à développer ses liens avec les missions et opérations sur le terrain de l'OSCE, le Coordonnateur rendant visite aux missions établies en Biélorussie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Le Coordonnateur a rencontré les chefs de mission tous ensemble lors de leurs réunions tenues à Vienne en janvier et en juin ainsi que séparément au cours de leurs visites individuelles à Vienne. Le Bureau a également régulièrement rencontré les membres de missions ayant exécuté des activités économiques et environnementales sur le terrain avant leur départ en mission ou au retour de celle-ci et entretient des contacts quasi quotidiens avec eux. En mars, le Coordonnateur a participé au voyage en Asie centrale de la délégation du Royaume-Uni qui est à l'origine d'une initiation sur l'eau pour des entretiens avec les représentants des gouvernements, de plusieurs ONG et des principales organisations partenaires. Le Bureau a également accompagné les chefs des délégations auprès de l'OSCE au cours de leur voyage en Asie centrale en juillet.

Le Bureau a participé à la Conférence régionale des pays d'Europe centrale et orientale sur la lutte contre la corruption qui s'est tenue en mars à Bucarest. Il participe également, en coordination avec la Présidence en exercice et le BIDDH, à l'Initiative anticorruption du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et le Coordonnateur a été chargé par la Présidence de jouer le rôle de coordination au sein du Secrétariat pour cette question. Le Bureau participe à un « forum virtuel » en ligne organisé par la Banque mondiale sur ce sujet et il a coopéré étroitement avec la Présidence pour préparer la réunion informelle sur la primauté du droit et la corruption tenue en mars. En septembre, le Coordonnateur a assisté et contribué à une réunion consultative d'une journée tenue à Genève sur la promotion des activités régionales dans le domaine de la gestion des ressources en eau en Asie centrale. Le Bureau était en outre représenté, souvent aux frais de l'organisateur ou de l'hôte, à plusieurs réunions organisées par des organisations internationales, des institutions financières internationales, des ONG ou les milieux d'affaires.

Des séminaires et des ateliers traitant de questions spécifiques intéressant les régions ont également continué d'être organisés. Un atelier sur la formation des formateurs, qui s'est tenu à Achkhabad fin mai, a été unanimement applaudi. Une série de séminaires locaux sur la convention d'Århus ont été organisés, parmi d'autres activités, au Kazakhstan et ont abouti à la signature d'un mémorandum d'accord tripartite entre le Gouvernement, le parlement et les ONG écologiques kazakhs. En Ouzbékistan, une série de séminaires visant à promouvoir la coopération au niveau des collectivités pour un développement économique et

environnemental durables ont également été bien accueillis. Le séminaire régional sur « le droit environnemental international : interprétation, intégration et application » s'est tenu à Almaty du 13 au 15 septembre. Un autre séminaire sur les problèmes environnementaux régionaux en Asie centrale et le rôle de la société civile, parrainé par le Royaume-Uni, s'est tenu à Almaty les 10 et 11 octobre et sera suivi, en décembre, par un atelier régional sur la traduction des orientations générales en une législation environnementale concrète : études de cas sur la législation en matière de pollution de l'eau.

Pour préparer la huitième Réunion du Forum économique, qui s'est tenue à Prague du 11 au 14 avril 2000 sur le thème « aspects économiques de la reconstruction après un conflit : les défis de la transformation », le Bureau a organisé des séminaires à Sarajevo (sur l'impact des conflits sur l'environnement et les mesures de relèvement, décembre 1999) et à Tbilissi (sur les expériences dans le domaine du relèvement après un conflit, janvier 2000). En mai, le Bureau a aidé à organiser un séminaire, tenu à Achkhabad, sur la suite à donner à la septième Réunion du Forum économique.

Depuis la huitième Réunion du Forum économique, le Bureau a participé à une vaste gamme d'activités liées aux recommandations formulées dans le résumé de la Présidence dans des domaines comme les questions opérationnelles pratiques et l'approche pluridimensionnelle, la coopération et la coordination entre les missions et les activités de sensibilisation et de formation du public. Conformément au mandat du Bureau concernant l'interaction avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Coordonnateur a participé en juillet à la neuvième session de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Bucarest. Il a examiné en concertation avec la Présidence roumaine entrante la possibilité d'une participation de l'Assemblée parlementaire à l'un ou à plusieurs des séminaires préparatoires de la neuvième Réunion du Forum économique.

Conformément aux priorités énoncées dans le programme de travail de la Présidence autrichienne, le Bureau a continué d'avoir des consultations étroites avec la Présidence sur l'approche pluridimensionnelle. La contribution du Bureau au séminaire du BIDDH sur les enfants dans les conflits armés, à plusieurs conférences de l'OCDPC et à la réunion du BIDDH sur la traite des êtres humains en sont quelques exemples parmi d'autres. Le Coordonnateur a également pris la parole le 29 juin devant le Conseil permanent et fait un exposé à la réunion annuelle de la BERD. Le 14 septembre, au cours d'une séance du Conseil permanent axée sur la dimension économique, le Coordonnateur et le Conseiller pour les questions environnementales ont pris la parole devant le Conseil et fait un exposé détaillé sur les activités du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE.

En coopération avec le Coordonnateur de la formation et avec la participation active et le plein appui de la Présidence autrichienne, le Bureau a organisé du 9 au 13 octobre à l'Académie diplomatique de Vienne un séminaire de formation à l'intention des membres des missions chargés des questions économiques et environnementales. Ce séminaire a permis d'élaborer une approche intégrée et rationnelle de la formation pour toutes les missions dans le domaine de la dimension économique, qui inclut notamment des échanges de données d'expérience et de « meilleures pratiques » et des exposés détaillés présentés par des organisations partenaires clefs dans le domaine de la dimension économique. Cette manifestation a pris pleinement en considération les principaux points du Bureau en ce qui concerne le renforcement de l'interaction de l'OSCE avec les organisations internationales compétentes, les institutions financières et les organisations actives dans le domaine environnemental ainsi que le renforcement de cet aspect du travail des missions de l'OSCE.

Le travail d'information du public a également été intensifié, tant à Vienne que sur le terrain, afin de faire mieux connaître la dimension économique au sein des délégations, des organisations et des institutions internationales, ainsi que des ONG et de les tenir au courant des activités qui en relèvent. Le calendrier sur le site Web est mis à jour plus fréquemment et comporte des informations encore plus détaillées qu'auparavant sur les futures activités dans le domaine de la dimension économique. Des rapports d'activité sur papier permettent désormais à ceux qui n'utilisent pas l'Internet de se tenir régulièrement au courant. Le Bureau a organisé une série d'exposés à l'intention de groupes d'étudiants dont les derniers en date étaient des étudiants de l'université d'Illinois (Etats-Unis) et une délégation de l'Ecole nationale d'administration (France). Le Bureau a également participé au programme d'initiation de l'OSCE.

Au cours des mois de juillet et d'août, le Bureau a accueilli un stagiaire qui a élaboré, avec l'appui du coordonnateur, un document sur la transparence, la bonne gouvernance et les questions économiques, qui sera publié dans une revue universitaire. Une autre contribution volontaire a permis au Bureau d'engager un consultant chargé de rédiger un projet de plan d'action pour promouvoir la bonne gouvernance et la transparence qui sera soumis à la Présidence. Toutes ces activités font partie des préparatifs de la neuvième Réunion du Forum économique.

Toujours en juillet et en août, le Bureau et le Groupe du personnel ont été en mesure de recommander au Secrétaire général des candidats hautement qualifiés pour pourvoir les postes vacants de conseiller économique principal et d'économiste principal. Les deux candidats ont commencé à travailler en octobre.

4.3 Centre de prévention des conflits

Le Centre de prévention des conflits (CPC) a continué d'apporter son concours à l'exécution des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit. Sous la direction du Secrétaire général, le CPC s'est employé à fournir un appui à la Présidence en exercice, à assurer le suivi des activités des missions et à prêter concours aux organes de négociation et de décision de l'OSCE, dont le Conseil permanent et le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Le CPC a subi une profonde réforme structurelle au cours de l'an 2000 à la suite de la Décision No 364 du Conseil permanent.

4.3.1 Section des programmes de mission

Une des conséquences directes de la Décision No 364 du Conseil permanent a été la transformation au cours de l'année de la Section de liaison avec les missions en Section des programmes de mission, qui joue le rôle de principal point de contact au sein du Secrétariat pour toutes les questions relatives aux missions de l'OSCE. La Section a donc été chargée de superviser et d'assurer un suivi ciblé de toutes les activités du Secrétariat à l'appui de l'application des mandats des missions.

La Section a contribué avec succès à l'exécution de ces tâches, notamment en participant activement au travail des équipes spéciales du Secrétariat sur le Kosovo, le Caucase et l'Asie centrale, en jouant un rôle actif dans l'établissement du budget-programme et en effectuant plusieurs visites auprès des missions et des activités sur le terrain. La Section

s'est également employée à appuyer la coordination des initiatives régionales et la coopération entre les missions. Au cours de l'an 2000, la Section a été renforcée grâce au recrutement de trois administrateurs de programme adjoints.

Par ailleurs, à la demande de la présidence, le personnel de la Section a également fourni un soutien technique lors de consultations et de discussions politiques sur des questions intéressant le mandat des missions.

Le coordonnateur de sécurité principal s'est employé tout au long de l'an 2000 à uniformiser les procédures de sécurité suivies par l'ensemble des missions, tout en proposant pour un grand nombre d'entre elles des mesures de sécurité supplémentaires. Il a activement participé aux réunions des chefs de mission et il a désormais rendu visite à la majorité des missions, et notamment toutes celles qui font l'objet d'une assurance contre le risque de guerre. Certaines missions ont dû être visitées à plusieurs reprises en raison de préoccupations quant à la sécurité locale. Le coordonnateur a également effectué des évaluations de sécurité à la demande expresse d'autres institutions de l'OSCE comme le BIDDH. Au sein du Secrétariat, il préside les réunions d'un groupe de travail consultatif et technique sur la sécurité et il est en liaison étroite avec le Centre de situation et de communications.

4.3.2 Centre d'opérations

A la suite de l'adoption par le Conseil permanent de sa Décision No 364 du 29 juin 2000, le Secrétariat de l'OSCE a entrepris une réorganisation en profondeur afin d'être mieux préparé à relever un certain nombre de défis auxquels l'Organisation devra probablement faire face au cours des années à venir. La décision de procéder à cette réorganisation a été prise sur base des leçons tirées des récents déploiements de nouvelles opérations sur le terrain, déploiements qui ont clairement mis en évidence l'aptitude insuffisante du Secrétariat à préparer et à déployer de telles missions en temps utile et avec efficacité. La nécessité d'accroître la capacité de préparation et de déploiement a été soulignée lors du Sommet d'Istanbul en novembre 1999 où les premières mesures en vue d'établir un centre d'opérations ont été prises.

Les changements prévus dans la Décision No 364 visaient à améliorer considérablement la capacité de réaction rapide de l'OSCE, ce qui a nécessité des remaniements considérables dans tous les départements du Secrétariat. Au sein du Centre de prévention des conflits, les principaux changements concernaient la transformation de la Section de liaison avec les missions en Section des programmes de mission et la création d'un Centre d'opérations.

Les principales tâches du Centre d'opérations sont décrites ci-dessous.

La première consiste à aider à identifier les régions de crise potentielle. Pour ce faire, le Centre établira notamment des liens étroits avec d'autres organisations internationales participant à des activités similaires de gestion des crises et de prévention des conflits.

La seconde est de servir de cellule de planification de futures missions et opérations sur le terrain, ce qui nécessitera d'élaborer plusieurs modèles opérationnels et administratifs afin de couvrir tous les cas de figure qui pourraient se présenter.

La troisième est de faire fonction de point de coordination au cours de la mobilisation initiale et du déploiement ultérieur de toutes opérations futures sur le terrain qui pourraient être décidées par le Conseil permanent. Le Centre d'opérations s'acquittera de cette fonction en travaillant étroitement avec tous les autres départements du Secrétariat afin de rendre possible la réaction la plus rapide. Il est prévu que des membres du personnel du Centre d'opérations se rendent dans la nouvelle zone de mission au cours de la phase du déploiement initial afin d'apporter leur concours aux autres experts du Secrétariat.

Le Centre d'opérations a commencé à fonctionner le 4 septembre 2000 avec l'arrivée de trois membres de personnel mis à disposition par la France, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni, qui ont tous une expérience considérable du type de travail concerné. Le Centre d'opérations aura à terme un effectif de cinq personnes : un chef de centre et planificateur, un attaché de liaison militaire, un planificateur des ressources, un conseiller pour les affaires de police et un secrétaire.

Le travail initial a bien progressé sous la direction du Secrétaire général et des liens étroits sont établis avec tous les départements et les organisations partenaires avec lesquels le Centre d'opérations collaborera avant et pendant les futurs déploiements.

4.3.3 Centre de situation et de communications

Le Centre de situation et de communications soutient les communications du CPC et de l'ensemble des services du Secrétariat avec les missions. Malgré un manque chronique de personnel, l'équipe mise à la disposition du Centre de situation et de communications a continué de fournir une capacité d'intervention d'urgence comme l'a démontré son rôle actif dans une dizaine d'évacuations sanitaires à partir des missions sur le terrain au cours de l'année. Le Centre de situation et de communications a également soutenu la Section des programmes de mission en assurant la distribution des rapports destinés à la Présidence, à la Troïka de l'OSCE, etc. Le Centre de situation et de communications apporte une contribution précieuse à l'observation des événements, en particulier au cours de situations d'urgence, au rassemblement d'informations générales et à la préparation et la tenue, au CPC, de réunions d'information sur des sujets déterminés.

Le Centre de situation et de communications aide directement le Centre d'opérations en cas de besoin, notamment par des activités d'observation ou en fournissant un appui et des locaux pour des réunions d'information. Du point du vue opérationnel, cette aide est importante pendant la mise en place d'une nouvelle mission, période au cours de laquelle le Centre de situation et de communications aide le Centre d'opérations à constituer le noyau qui sera chargé de la coordination et des réunions d'information.

4.3.4 Groupe d'appui au FCS et aux MDCS (coopération en matière de sécurité)

Au cours de la période considérée, le Groupe d'appui au FCS et aux MDCS a poursuivi ses activités concernant la coopération en matière de sécurité ainsi que d'autres activités liées à la sécurité telles que le dialogue de sécurité, les armes légères, les armes de petit calibre et les communications.

4.3.4.1 Réunion annuelle d'évaluation de l'application

Organisée par le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), la dixième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) s'est tenue à Vienne du

28 février au 1er mars 2000. Le Document de Vienne 1999 ayant été adopté lors du Sommet d'Istanbul, l'application du Document de Vienne 1994 ainsi que le passage à l'application du Document de Vienne 1999 plus ambitieux ont été évoqués par de nombreux experts venus des capitales.

4.3.4.2 Document de Vienne 1999

Faisant suite à la décision prise au Sommet d'Istanbul sur le Document de Vienne 1999, le FCS a négocié et adopté les formulaires de notification appropriés dans sa Décision FSC.DEC/7/00 du 12 juillet 2000. Dès que les macros de traitement de texte auront été mises au point, les formulaires seront utilisés par tous les Etats participants à compter du 1er octobre 2000.

4.3.4.3 Code de conduite

L'échange d'informations sur l'application du Code de conduite (FSC.DEC/4/98) a eu lieu avant le 15 avril 2000 et a servi de base à quatre séances du groupe de travail A qui étaient exclusivement consacrées à l'évaluation des informations échangées. Il a été répondu à de nombreuses demandes de clarification et des suggestions ont été faites en vue d'améliorer encore le questionnaire proprement dit.

4.3.4.4 Echange global d'informations militaires

Les 2 et 3 mai 2000, un atelier sur l'échange global automatique d'informations militaires a précédé à Vienne l'échange d'informations imprimées qui a été mené à bien le 3 mai 2000

4.3.4.5 Autres activités

D'autres activités du FCS sont décrites ci-après.

4.3.4.5.1 Dialogue de sécurité

En janvier 2000, le FCS a, dans le cadre de son dialogue de sécurité, engagé un débat de base sur la situation de sécurité en Europe du Sud-Est. Des orateurs de plusieurs pays de la région ont traité des questions spécifiques et fourni des informations supplémentaires sur les accords régionaux et bilatéraux. En mai 2000, la présidence du FCS a résumé et conclu le dialogue et introduit le deuxième thème abordé dans le cadre du dialogue de sécurité : le rôle de la maîtrise des armes conventionnelles en Europe. Après avoir achevé l'examen de cette question fin août 2000, le débat sur les doctrines militaires a été engagé avec pour objectif de le conclure d'ici la fin de l'an 2000.

4.3.4.5.2 Armes légères et de petit calibre

Au Sommet d'Istanbul en novembre 1999, l'OSCE a entamé une discussion formelle des problèmes associés aux armes légères et de petit calibre. Conscient que l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée de ces armes ont exacerbé les conflits armés et contribué à la criminalité organisée, le FCS a décidé d'engager un vaste débat sur cette question et d'organiser un séminaire consacré à l'examen de mesures concrètes. Au cours de ce séminaire, qui a eu lieu du 3 au 5 avril 2000, des experts de différents pays ont suggéré un certain nombre de rôles que l'OSCE pourrait jouer. Ces suggestions ont ensuite servi de base à la rédaction d'un projet de document qui a depuis lors

guidé les négociations au sein du groupe de travail B du FCS. Ce document, qui comprend une série de normes, principes et mesures concernant les armes légères et de petit calibre, devrait être approuvé à la réunion du Conseil ministériel de Vienne en novembre 2000. Le FCS entend, grâce à ce document, apporter une contribution non négligeable à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects qui se tiendra au milieu de l'année 2001.

4.3.4.6. Communications

Le 21 juin 2000, le FCS a adopté sa Décision No 6 sur une solution pour la phase II de la modernisation du réseau de communication de l'OSCE, décision qui a servi de base à l'appel d'offres finalisé par l'équipe de gestion de projets. Les sous-groupes techniques du Groupe de communication devraient parvenir à un accord sur les aspects techniques de la modernisation du réseau dans le courant de l'année.

Au cours des dix premiers mois de l'an 2000, les Etats participants ont appliqué les mesures de confiance et de sécurité suivantes : six visites de bases aériennes, 63 visites d'évaluation (dont 12 en vertu d'accords bilatéraux) ; 78 inspections ; une démonstration de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure ; et sept visites d'installations militaires ou de formations militaires, et observations de certaines activités militaires.

4.4 Département des ressources humaines

En juillet 2000, la réorganisation du Secrétariat de l'OSCE a débouché sur la création d'un nouveau département, le Département des ressources humaines, regroupant dans un seul domaine de compétence tous les aspects intéressant les ressources humaines, l'objectif consistant à rationaliser le mode de gestion des ressources humaines et à établir une autorité unique pour toutes les questions relatives au personnel, au recrutement et à la formation. A présent, le Département des ressources humaines se compose de quatre éléments : recrutement pour les missions plus REACT, personnel, formation et parité entre les sexes. Il a à sa tête le Directeur des ressources humaines.

4.4.1 Recrutement pour les missions

La Section de recrutement pour les missions est chargée d'aider les missions et activités de l'OSCE sur le terrain à s'acquitter de leur mandat, en mettant à leur disposition en temps utile et d'une manière transparente, objective et équitable, les candidats les mieux qualifiés et en les assistant dans les questions intéressant leur personnel. Outre qu'elle recrute du personnel et l'affecte, la Section de recrutement pour les missions développe en permanence les mesures et dispositifs utilisés dans l'administration du personnel des missions.

4.4.1.1 Système intégré de recrutement

Au cours de l'année écoulée, la Section de recrutement pour les missions s'est attachée à élaborer et à appliquer le système intégré de recrutement, dispositif de sélection transparent et objectif, fondé sur les qualifications des candidats et les besoins des missions. Elaboré initialement pour la Mission de l'OSCE au Kosovo, il est utilisé depuis le début de l'année pour toutes les missions et activités sur le terrain.

La mise en place du nouveau système est due au besoin urgent d'une procédure structurée et efficace de sélection de candidats pour les missions de l'OSCE dont le nombre et les effectifs augmentent rapidement. L'augmentation, surtout à la Mission de l'OSCE au Kosovo et à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, du nombre des postes exigeant des compétences spéciales a imposé le recours à une méthode de sélection fiable. La Section de recrutement pour les missions étant résolue à adopter à l'égard des missions, délégations et pays et des membres des missions une attitude orientée davantage vers le client, les principes de transparence, d'objectivité et d'uniformisation des opérations de sélection sont devenus indispensables pour l'affectation d'administrateurs qualifiés aux missions et activités sur le terrain. Le nombre d'administrateurs en poste dans les missions de l'OSCE est passé de 60 (en 1995) à 1 300 (en 2000).

4.4.1.2 Délais de recrutement

L'un des principaux problèmes qui se posent à la Section tient à la nécessité de recruter et d'affecter d'urgence les membres de mission. En règle générale, 12 à 16 semaines s'écoulent entre la publication d'un avis de vacance, la réception de candidatures des Etats participants et l'envoi sur le terrain du candidat retenu. On a donc entrepris d'élaborer une stratégie qui rende l'OSCE mieux à même de déployer à très bref délai le personnel des missions et d'en retenir les membres qualifiés et compétents. Une proportion relativement élevée de postes étant vacants, certaines missions pourraient éprouver des difficultés à s'acquitter de leur mandat.

4.4.1.3 Système d'appréciation du comportement professionnel

Un système de notation a été mis au point pour juger du comportement professionnel des membres de mission et asseoir ainsi sur une base plus solide les décisions concernant les demandes de prorogation ou de résiliation d'engagements. Le système d'appréciation du comportement professionnel est appliqué depuis l'automne 2000.

4.4.1.4 Procédure de recours pour membres de mission

Une procédure de recours applicable aux personnel international des missions mis à disposition ou recruté, a été arrêtée en juillet 2000. Les membres de mission peuvent appeler de toute décision administrative qui leur est préjudiciable, ainsi que de toute mesure disciplinaire prise à leur égard.

4.4.1.5 Manuel général pour les missions de l'OSCE

Un manuel général destiné aux membres de mission, publié en juillet 2000, doit donner aux membres de mission actuels ou futurs des connaissances de base sur les tâches et activités des différentes missions de l'OSCE

4.4.1.6 Initiative REACT

Au Sommet d'Istanbul de novembre 1999, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants ont décidé de prendre un certain nombre de mesures visant à garantir « un espace de l'OSCE libre, démocratique et plus intégré où les Etats participants sont en paix les uns avec les autres et où les individus et les collectivités vivent en liberté, prospérité et sécurité ». Pour mettre en oeuvre leur attachement à ces objectifs, un certain nombre de mesures concrètes ont été approuvées, notamment la création d'équipes d'assistance et de

coopération rapides (REACT) mettant l'OSCE en mesure « de répondre rapidement à des demandes d'assistance et de mise en place d'importantes opérations civiles sur le terrain ». Le Sommet a reconnu que « l'aptitude à déployer rapidement des experts civils et en matière de police est essentielle pour la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit ». La mise en oeuvre de l'initiative REACT « permettra [à l'Organisation] d'aborder les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en crises et de mettre en place rapidement, si nécessaire, la composante civile d'une opération de maintien de la paix. » Dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont prié le Conseil permanent et le Secrétaire général « d'établir, au sein du Centre de prévention des conflits, un groupe spécial chargé d'élaborer le programme REACT et un budget qui permette à REACT d'être pleinement opérationnel avant le 30 juin 2000 ».

Le groupe spécial REACT

Début janvier, le groupe spécial REACT a été constitué au sein du Centre de prévention des conflits (CPC) et s'est mis au travail. Dirigé par le Directeur du CPC, le groupe spécial comprenait à la fois des membres du Secrétariat représentant les différentes composantes intéressées par les activités sur le terrain (recrutement pour les missions, formation, opérations, technologies de l'information) et un noyau de spécialistes (questions de police, personnel, formation, systèmes d'information) mis à disposition par les Etats participants. Ce noyau était chargé du travail courant consacré à l'initiative REACT. Il fonctionnait comme un groupe de consultants, tirant parti de l'information et des données d'expérience provenant de sources multiples pour dégager des conclusions et formuler des recommandations en vue de la mise en oeuvre de l'initiative REACT. De vastes consultations ont eu lieu à l'échelle du Secrétariat et des institutions de l'OSCE, ainsi qu'avec les missions sur le terrain, les Etats participants et les autres organisations internationales pouvant faire état d'enseignements utiles, dont l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et l'Union de l'Europe occidentale.

Dès la mi-mars, le groupe spécial avait dégagé certaines idées, il est vrai préliminaires, quant aux moyens de rendre l'initiative REACT opérationnelle, qu'il a présentées aux représentants des Etats participants au cours d'une réunion informelle d'un jour organisée à Vienne par la Présidente en exercice. Le groupe spécial a conclu que trois facteurs pourraient aider à atteindre l'objectif fixé: 1) Des normes fondées sur les qualifications définies avec précision pour le travail à accomplir par les opérations sur le terrain de l'OSCE, qui pourraient servir à mieux cibler la procédure de recrutement et de sélection; 2) la gestion efficace de la documentation utilisée dans la procédure de recrutement et de sélection pour surmonter un obstacle majeur, qui entrave la sélection rapide de personnel pour des affectations hors siège, le volume important des documents à traiter en peu de temps dans les phases initiales de la mise en place d'une nouvelle mission importante ou dans des situations d'urgence; 3) une formation préalable à la sélection ou à l'affectation garantissant que les candidats retenus soient, du point de vue opérationnel, prêts à s'acquitter de leur tâches dès l'arrivée sur le terrain.

Le concept REACT

Compte tenu des réactions enregistrées à la réunion informelle de mars, le groupe spécial s'est mis à élaborer un concept détaillé propre à rendre l'initiative REACT opérationnelle, concept qui reposait sur trois pivots : normes de sélection, gestion de l'information et formation.

Les normes devaient être incorporées dans une matrice des effectifs, fondée sur l'analyse du travail accompli dans le cadre des opérations de l'OSCE sur le terrain existantes, le travail étant divisé en douze domaines de spécialisation à quatre niveaux fonctionnels de compétence. Cette matrice - et la description des différents types de travail et des qualifications minimales correspondantes qui l'accompagne - sert de base à une formule de candidature normalisée et à un *curriculum vitae* structuré. Ces documents peuvent servir à saisir les informations concernant un candidat sous une forme facile à exploiter sur écran informatique, ce qui permet de lever un gros obstacle qui entrave l'identification, la sélection et l'affectation rapides de candidats qualifiés. Cette entrave réside dans les opérations manuelles qui, longues et exigeantes en personnel, sont actuellement utilisées au Secrétariat pour dépouiller les dossiers de candidature.

Afin d'exploiter la possibilité de transférer l'information sur les candidats dans un environnement électronique, il serait toutefois nécessaire de créer l'infrastructure informatique nécessaire. C'est le but de la proposition tendant à utiliser un extranet fondé sur la Toile pour la gestion des informations relatives aux ressources humaines. Le plan stratégique en matière de systèmes d'information de 1998 prévoyait l'adoption, à terme, d'un système unifié de gestion des ressources humaines de l'OSCE et un échange de données efficient et efficace, par des moyens électroniques, entre le Secrétariat et toutes les composantes de l'OSCE. Le groupe spécial s'est employé à utiliser la vision stratégique de ce plan pour élaborer cette proposition d'extranet d'une manière qui permette son fonctionnement rapide pour les besoins de l'initiative REACT, tout en favorisant les objectifs à long terme de l'Organisation en matière de système de gestion des ressources humaines.

Pour finir, tenant compte du grand éventail des moyens de formation et des ressources disponibles dans les Etats participants et réagissant aux contributions fournies par les Etats, le groupe spécial a élaboré un ensemble de normes générales de formation que les Etats peuvent utiliser pour la formation préalable à la sélection ou à l'affectation, s'ils sont en mesure d'organiser une formation de ce genre. Ces normes se réfèrent aux compétences et aux connaissances dont les personnes affectées à des activités de l'OSCE sur le terrain auront besoin pour être, opérationnellement parlant, prêtes à s'acquitter avec efficacité de leurs tâches. Les normes sont également conçues de manière à compléter les normes utilisées par d'autres organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, afin que les Etats exécutant des programmes de formation dans leur pays ne doivent pas adapter ces programmes uniquement en fonction des besoins de l'OSCE.

Décision No 364 du Conseil permanent

Début juin, le concept a été présenté à Vienne aux représentants des Etats participants à une seconde réunion informelle, à l'issue de laquelle le Conseil permanent de l'OSCE a entrepris l'élaboration d'une décision qui approuverait notamment le concept et mobiliserait les ressources budgétaires nécessaires pour sa mise en oeuvre. Dans sa Décision No 364 du 30 juin 2000 le Conseil permanent a demandé que le programme REACT soit mis en oeuvre et rendu pleinement opérationnel dans les plus brefs délais, accompagné d'autres mesures concernant notamment un système unifié de gestion des ressources humaines, propres à renforcer les capacités opérationnelles du Secrétariat. A cette fin, un comité directeur de la mise en oeuvre de REACT et du système unifié de gestion des ressources humaines, responsable devant le Secrétaire général, a été établi au Secrétariat début juillet.

Constitué par les principaux services intéressés du Secrétariat, le comité était chargé de superviser le processus de mise en oeuvre. Plusieurs groupes de travail sur les

sous-projets, fonctionnant sous l'égide du comité, ont été chargés de définir la politique et les procédures de recrutement ; de concevoir, d'édifier et de mettre à l'essai l'architecture de gestion de l'information nécessaire ; et de s'occuper de questions de formation. Dès le début du mois de septembre, un plan de travail général avait été établi et les équipes des sous-projets étaient en pleine activité. A la mi-octobre, l'équipe de mise en oeuvre de l'initiative REACT avait défini les caractéristiques du système d'information de la Section de recrutement pour les missions, qu'elle a présentées aux représentants des Etats participants, à une réunion informelle tenue à Vienne, en en décrivant le contenu, les procédures, le mode de fonctionnement et les fonctionnalités.

L'objectif global consiste à assurer au système un degré notable de fonctionnalité d'ici à la réunion que le Conseil ministériel de l'OSCE tiendra fin novembre.

4.4.2 Personnel

4.4.2.1 Politiques et procédures

Le 20 juillet, le Conseil permanent a approuvé une révision du Statut du personnel et du Règlement du personnel applicables au personnel du Secrétariat et des institutions de l'OSCE, engagé pour une durée déterminée, qui améliore les conditions d'emploi à l'OSCE, donnant à celle-ci un moyen de recruter avec succès un plus grand nombre de candidats qualifiés et de retenir plus longtemps les collaborateurs qualifiés déjà en poste. L'OSCE offre désormais des conditions d'emploi analogues à celles proposées par les autres organisations internationales et verse différentes indemnités et prestations, dont une allocation-logement, une prime de rapatriement et une indemnité pour frais d'études universitaires. Dans le dessein de renforcer encore les capacités opérationnelles de l'OSCE et afin d'appliquer les aspects interdépendants et complexes des décisions concernant l'initiative REACT, un système unifié de gestion des ressources humaines a été établi. Des efforts continus ont été faits pour réglementer les conditions de service du personnel local des missions.

4.4.2.2 Sécurité sociale

Des améliorations, conçues en collaboration avec les sociétés Generali Worldwide et Van Breda & Co. International, ont été apportées au régime de sécurité sociale applicable au personnel local des petites missions et mises en application en Arménie, en Géorgie et au Turkménistan.

Vu la nécessité manifeste d'offrir au personnel détaché auprès des institutions de l'OSCE la possibilité de bénéficier d'une couverture médicale, le champ du régime facultatif d'assurance-maladie qui existe pour le personnel détaché des missions a été étendu pour permettre la participation du personnel détaché auprès des institutions de l'OSCE.

4.4.2.3 Recrutement

La pression créée par la mise en place de la Mission de l'OSCE au Kosovo et l'expansion générale des opérations de l'OSCE, y compris la création de 37 nouveaux postes dans les institutions de l'OSCE et de 60 postes à pourvoir par recrutement au sein de la Mission de l'OSCE au Kosovo, s'est maintenue tout au long de la période considérée. Au cours des neuf premiers mois de l'année, 41 membres du personnel, dont 11 membres de missions ont quitté l'OSCE. Au cours de la période, 88 nouveaux membres du personnel ont été recrutés, dont 17 pour des missions.

4.4.2.4 Programme de stages

Le programme de stages a continué et 28 stagiaires, dont quatre venaient de pays d'Asie centrale, ont été affectés, au cours de la période considérée, aux institutions de l'OSCE. Le Gouvernement norvégien s'est déclaré prêt à financer un programme de formation et de stages dans le domaine des droits de l'homme, qui est actuellement finalisé et démarrera à l'automne.

4.4.2.5 Classement des postes

L'examen du classement des postes, engagé en 1998, s'est poursuivi cette année et le 15 juin 2000, le Conseil permanent, dans sa Décision No 360, a approuvé le dernier rapport intérimaire à ce sujet. En 2000, le classement des postes au Secrétariat et dans les institutions de l'OSCE touchera à sa fin. On envisage toutefois de poursuivre le classement des nouveaux postes créés et des postes devant faire l'objet d'un second examen à la suite de changements intervenus dans l'Organisation.

4.4.3 Formation et renforcement des capacités

L'application de la stratégie de renforcement des capacités par la formation a continué au cours de la période considérée. Les 22 et 23 mai, la première réunion des points de contact pour la formation a eu lieu à Vienne. Douze représentants des opérations de l'OSCE sur le terrain et d'une institution de l'OSCE ont adopté des conclusions visant à améliorer, à l'échelle de l'OSCE, la coopération et la coordination dans tous les domaines intéressant la formation. A cet égard, des différences considérables ont été mises en évidence entre les trois grandes missions, les missions moyennes et les petites opérations de l'OSCE sur le terrain. Les différents besoins de formation doivent donc être satisfaits d'une manière différenciée. Au cours de la réunion, on a mis l'accent sur le rôle de la Section de la formation et du Secrétariat comme prestataires de services de formation aux missions, opérations sur le terrain et institutions. Les participants ont notamment adopté les conclusions suivantes :

- La formation dans le cadre de l'OSCE exige un engagement sincère, universel et bien connu de la part des principaux dirigeants de l'Organisation ;
- Afin de rationaliser la communication sur la formation à l'échelle de l'OSCE, les missions, institutions et opérations sur le terrain devraient adresser toute question relative à la formation à la Section de formation du Secrétariat ;
- La Section de la formation publiera un bulletin pour tenir les missions, institutions et opérations sur le terrain au courant des questions relatives à la formation.

Dans le cadre de l'initiative REACT, des normes de formation pour la préparation des membres des missions de l'OSCE ont été élaborées. Ces normes doivent permettre aux Etats participants d'harmoniser les actions de formation préparant aux missions. Les normes ont été publiées fin octobre. Le 17 juillet, des spécialistes nationaux en matière de formation ont tenu une première réunion pour examiner les normes, leurs conséquences pour le recrutement et l'affectation des futurs membres de mission et la coopération future entre la Section de formation du Secrétariat et les Etats participants. Quarante experts venus de 20 Etats participants de l'OSCE ont assisté à la réunion. Ils se sont accordés pour estimer que la réunion avait permis un échange utile d'informations sur la formation dans l'espace de

l'OSCE, qui devrait être poursuivi. En outre, la formation avait aussi offert aux établissements dispensant une formation préparatoire aux missions une occasion exceptionnelle de créer des réseaux rendant possible une division du travail et l'ouverture des cours aux participants d'autres Etats participants qui ne sont pas en mesure d'organiser leur propre formation préparant aux missions.

Comme suite à cette réunion, la Présidence autrichienne a présenté aux délégations un document d'orientation sur le renforcement des capacités et la formation, que le comité financier informel a examiné à sa séance du 19 septembre. Les discussions ont aidé à préciser la perspective dans laquelle le Secrétariat envisageait la formation préparant aux missions, ainsi que les actions de formation menées à l'OSCE.

En 1999, on a continué à organiser des stages d'initiation à l'intention des nouveaux membres des missions ou du personnel du Secrétariat. Au cours du second semestre, la Section de recrutement aux missions a organisé, au World Trade Centre de Vienne, un stage d'initiation à part pour les futurs membres de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Au total, 390 futurs membres de cette mission ont participé à ce stage. Au début de l'an 2000, les deux stages d'initiation ont été fondus en un seul qui se tient une semaine sur deux au Centre de congrès de la Hofburg. Au 31 octobre 2000, 23 stages d'initiation avaient eu lieu avec 716 participants au total. A côté de diverses formalités administratives intéressant les nouveaux membres de mission, le stage d'initiation a pour principal objet la présentation de l'image de marque de l'Organisation et de connaissances de base sur l'OSCE, ses institutions et ses activités sur le terrain. A cette fin, les modules d'introduction générale à l'OSCE et aux missions ont été encore améliorés et d'autres modules ont été mis au point. La plupart de ces modules font l'objet d'un présentation Power Point ce qui en accroît la souplesse et rend les stages d'initiation moins tributaires d'animateurs particuliers. Certaines parties des modules sont également utilisées à des fins d'information.

A l'avenir, il s'agira d'établir une version du modèle se prêtant à l'étude indépendante destinée, notamment au personnel local des missions ainsi qu'une version pouvant être utilisée dans le cadre des programmes nationaux de formation des Etats participants. Les normes de formation, dont il a été question plus haut, seront utilisées dans la mise au point d'autres modules, ce qui garantira l'uniformité du message et la qualité constante des actions de formation.

Au printemps 2000, des formateurs détachés ont tenu au total huit séminaires de formation d'une demi-journée et un cours d'une journée pour le personnel du Secrétariat de l'OSCE, traitant, entres autres questions, des méthodes efficaces de communication et d'interrogation, des techniques de présentation, de la gestion du stress, de la constitution d'équipes et de la résolution de conflits, de l'analyse et de la négociation. Ces séminaires ont été très bien accueillis par les 162 participants. L'organisation d'autres actions de formation de ce genre à l'intention du personnel du Secrétariat est envisagée pour le second semestre de 2000.

Comme suite à une proposition faite par Mme Mary Robinson, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à une séance du Conseil permanent de l'OSCE tenue en juin 1998, l'OSCE a continué à participer à la définition d'une approche commune de la formation des membres de mission dans le domaine des droits de l'homme. Outre le Secrétariat de l'OSCE et le BIDDH, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Haut Commissariat aux droits de l'homme ont coopéré à ce projet. Avec la participation de représentants de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, du Haut Commissariat des Nations Unies

aux droits de l'homme et de l'Union européenne, une mission d'évaluation des besoins de formation dans le domaine des droits de l'homme au Kosovo a eu lieu du 29 mai au 2 juin dans le cadre de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Dans leur rapport, les participants ont proposé que la formation dans le domaine des droits de l'homme soit encore développée et renforcée dans les différentes opérations de l'OSCE sur le terrain, et la Mission au Kosovo en particulier. La Mission de l'OSCE au Kosovo et la Section de la formation à Vienne continueront à suivre ces questions.

Outre le matériel de formation mentionné ci-dessus, une documentation est préparée pour chaque action de formation. Cette documentation est rassemblée par le Groupe de la coordination et de la formation du Secrétariat en vue de l'utilisation pour des actions de formation futures. Le Groupe se procure du matériel de formation utilisé par les missions de l'OSCE, les autres organisations internationales et les ONG. Sur fond de mise en oeuvre de l'initiative REACT et du nouveau système de gestion des ressources humaines, un site Web sur la formation et une base de données seront mis en place et ouverts aux visiteurs au plus tard à la fin de l'an 2000. Le site Web et la base de données aideront à garantir un courant permanent d'informations entre les opérations de l'OSCE sur le terrain, les Etats participants, les organisations internationales et les ONG concernées. Ces activités constituent un volet essentiel des efforts tendant à établir un centre de ressources de formation, qui appuierait les actions de formation engagées par l'OSCE et par les Etats participants.

Entre mai et juillet 2000, les Services des technologies de l'information ont organisé une série de séminaires de formation aux applications informatiques ouverts à tous les membres du personnel de l'OSCE à Vienne. Les ressources (personnel et moyens de formation) des Services des technologies de l'information étant insuffisantes, la formation a été sous-traitée. Une fois examinées les propositions de plusieurs organismes de formation, il a été décidé de tenir les séminaires au centre de formation IBM à Vienne, qui a été retenu comme proposant les services les plus efficaces par rapport au prix et les plus professionnels. La formation visait à permettre aux membres du personnel de faire un meilleur usage des ordinateurs et à les familiariser avec le nouveau système d'exploitation et le nouvel ensemble d'applications de bureautique (Office 97) utilisés depuis fin 1999, afin de parvenir à un niveau commun de maîtrise du logiciel de bureautique courant. Etant donné que les compétences en matière d'informatique varient grandement, la participation au séminaire était facultative. Au total, 164 membres du personnel ont participé à 47 cours d'un jour et à 15 séminaires d'une demi-journée. Les membres du personnel, dont chacun a participé en moyenne à trois séminaires, étaient en général assez satisfaits du contenu et de la qualité de la formation. Grâce à cette formation, les connaissances en informatique du personnel du Secrétariat et sa maîtrise des ordinateurs ont nettement augmenté. D'autres séminaires pourraient être organisés, si des ressources suffisantes étaient disponibles. Par ailleurs, la Section de la formation et du renforcement des capacités envisage également de coopérer plus étroitement avec le personnel des missions (et surtout des petites missions qui n'ont pas de groupe spécial de formation) pour déterminer s'il a besoin d'une formation aux applications informatique et si cette formation peut être organisée.

4.4.3.1 Formation dans le cadre des grandes missions

En 2000, les ressources allouées à la formation étaient surtout destinées aux missions, conformément au principe énoncé dans la stratégie, selon lequel la formation devrait se situer aussi près que possible des activités réelles des missions afin de garantir qu'elle soit réellement adaptée. Les fonds centraux de formation sont réservés à des activités qui devraient être centralisées. Dans le budget 2000 des petites missions et activités sur le

terrain, les fonds réservés à la formation étaient confondus avec les fonds destinés aux projets, ce qui entraînait une confusion considérable en matière d'utilisation de ces ressources. Dès 2001, toutes les activités sur le terrain disposeront de comptes spéciaux pour la formation, ce qui permettra de mieux coordonner et contrôler l'emploi des ressources.

La majeure partie des fonds que l'OSCE réserve à la formation est utilisée par les grandes missions dont les activités de formation peuvent donc justifier une présentation spéciale. Malheureusement, pour ce qui est de la Mission de l'OSCE au Kosovo et de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, les activités du service chargé de la formation ne sont pas coordonnées avec la formation du personnel au niveau des autres services. Afin d'assurer une meilleure coordination de la formation à l'échelle de ces deux missions, une directive concernant la coordination des actions de formation dans le cadre des grandes mission a été élaborée.

La Section de formation de la Mission de l'OSCE au Kosovo a pour mandat de renforcer et d'entretenir les capacités de la Mission. Le processus de formation comprend une évaluation des besoins, la formation proprement dite et l'évaluation de la formation. Dans l'ensemble, les activités de formation se sont concentrées sur 40 stages d'initiation aux tâches spécifiques de la Mission organisés à l'intention de tous les nouveaux membres internationaux ou nationaux. Ces stages offrent au nouveau personnel un aperçu du mandat de la Mission, de la manière dont les différents services de la Mission s'en acquittent et de la situation socio-politique, historique et de sécurité existant au Kosovo. Afin de répondre à des besoins spéciaux de formation, les besoins de formation ont été évalués à l'échelle de la Mission. Une formation d'ordre général a été proposée au personnel national et international dans les domaines suivants : langues (anglais, albanais et serbe), méthodes de communication, conduite de réunions, travail avec/comme interprète, maîtrise de l'ordinateur (en anglais, albanais et serbe), techniques de résolution des conflits (compréhension, analyse et localisation des conflits, compétences de base en matière de négociations, d'arbitrage et de médiation), formation du personnel de sécurité et initiation à la conduite automobile prudente. Pour assurer la continuité des actions de formation et constituer sur place des moyens de formation, il a fallu absolument détecter des membres du personnel susceptibles de développer leur aptitude pédagogique et intéressés à le faire. Une fois le noyau de personnel indispensable constitué, des programmes spéciaux de « formation des formateurs » seront organisés afin de pouvoir proposer une formation supplémentaire dans les domaines de la sensibilisation multiculturelle, des méthodes de présentation et des techniques d'évaluation

Commencée en 1999, l'application de la stratégie globale de formation par la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine s'est poursuivie en l'an 2000. La formation dispensée était concentrée sur les domaines visés dans la stratégie OSCE de renforcement des capacités par la formation et adaptée aux besoins spécifiques de la Mission. Les activités que la Section de formation à Sarajevo a organisées visaient en premier lieu à améliorer la qualification du personnel, national et international, de la Mission et à améliorer concrètement les connaissances dans des domaines comme l'utilisation du logiciel de bureautique Microsoft, la professionnalisation du travail de bureau, les méthodes de gestion et la rédaction de rapports. Ces programmes de formation étaient proposés aux différents membres du personnel du siège, des centres régionaux et des bureaux extérieurs. En novembre 1999, la Mission, agissant en coopération avec d'autres organismes, a organisé deux actions de formation communes : formation au secourisme, avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et formation en matière

de négociation et de prévention des conflits, qui a été organisée et exécutée avec le United States Institute of Peace.

Le programme d'accueil des nouveaux membres de la Mission est une activité continue orientant les nouveaux membres lors de leur affectation à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine. Le département des droits de l'homme et les services chargés de la démocratisation, des élections, de la stabilisation régionale, de la presse et de l'information et des médias ont organisé de nombreuses actions internes et externes de formation sur une multiplicité de sujets.

La Mission de l'OSCE en Croatie dispose d'un programme de formation bien développé, qui englobe la formation initiale et la mise au courant spécifique des contrôleurs de police. Des actions de formation destinées aux centres régionaux sont exécutées régulièrement, tout comme les programmes de formation administrative et de formation aux technologies de l'information. Une importance particulière est accordée à la formation dans les domaines des droits de l'homme, de l'appui à la société civile et de la négociation, de la médiation et de l'arbitrage. Un séminaire à l'intention de quelque 25 membres de rang élevé du siège de la Mission et de ses centres de coordination sera organisé en octobre/novembre 2000.

4.4.4 Parité entre les sexes

En 2000, la conseillère du Secrétariat pour la parité entre les sexes a continué à mettre au point le plan d'action de l'OSCE concernant l'égalité entre les sexes que le Conseil permanent a approuvé le 1er juin 2000 (PC.DEC/353). Sous la présidence de l'Ambassadeur du Liechtenstein, le groupe informel sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes s'est réuni sept fois au cours de la période considérée, la première fois en décembre 1999. La conseillère pour la parité entre les sexes a assisté la Présidence au cours de ces réunions et fourni l'information nécessaire pour l'examen des origines, des méthodes d'analyse, du contenu et de la structure du plan d'action.

Le plan expose les tâches liées à la mise en oeuvre des obligations de l'OSCE en ce qui concerne l'égalité entre les sexes. Il constitue un ensemble de principes directeurs pour les opérations de l'OSCE sur le terrain et pour les Etats participants, en ce qui concerne les mesures à prendre afin de promouvoir la condition de la femme. Dans sa première partie, il mentionne les débouchés que l'OSCE offre aux femmes, les actions de sensibilisation des membres du personnel à la problématique hommes-femmes, la création de postes de conseillers pour la parité entre les sexes au sein de l'Organisation et l'examen périodique des résultats obtenus. Dans sa seconde partie, le plan se réfère aux mesures à prendre par les opérations sur le terrain et par les Etats participants afin d'envisager dans une optique concertée l'exécution des engagements et l'action en faveur des droits fondamentaux de la femme. Dès son approbation par le Conseil permanent, l'application du plan d'action a commencé par la désignation, dans les opérations de l'OSCE sur le terrain, d'un coordonnateur et de responsables des questions sexospécifiques qui favoriseront et appuieront l'élaboration de projets opérationnels intéressant l'égalité entre les sexes.

La place que les stages bi-mensuels d'initiation organisés à l'intention des nouveaux membres de mission font à la problématique hommes-femmes a été encore élargie pour traiter de nouveaux faits intéressant les questions sexospécifiques survenus dans l'espace de l'OSCE et dans le cadre des opérations de l'OSCE sur le terrain. Les nouveaux membres de mission sont sensibilisés à la nécessité d'une démarche soucieuse d'équité entre

les sexes dans leur travail et bénéficient d'un exposé sur l'analyse des problèmes propres à chaque sexe. Ils sont informés sur la condition de la femme dans les différents pays d'accueil et sur les projets concernant la problématique hommes-femmes. Pour ce qui est de l'importance de conditions de travail où tous les membres du personnel sont traités sur un pied d'égalité et avec respect, quel que soit leur sexe ou d'autres caractéristiques personnelles, l'exposé fournit des incitations à un débat interactif qui renforce l'esprit d'équipe.

S'agissant de la politique de l'Organisation en matière de conditions de travail, un premier stage de formation pour médiateurs s'est tenu en décembre 1999 et un deuxième en octobre 2000. Ces médiateurs désignés au sein des différentes opérations sur le terrain ont été formés afin de s'occuper des procédures internes de règlement d'éventuels cas de harcèlement ou de discrimination et de conseiller les membres du personnel dès la phase initiale d'une plainte. La conseillère pour la parité entre les sexes a traité plusieurs affaires de harcèlement et aidé la mission concernée dans chaque cas à y apporter une solution. Elle a en outre renforcé les contacts avec les membres de mission afin d'analyser les préoccupations que leur cause la problématique hommes-femmes à l'extérieur et à l'intérieur d'une mission.

La conseillère pour la parité entre les sexes a assisté à plusieurs conférences internationales, dont la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, qui faisait le point de l'application du Programme d'action de Beijing. Ces conférences lui ont permis d'établir ou de renouveler de précieux contacts avec d'autres organisations internationales, des ONG et divers spécialistes des questions sexospécifiques. L'échange continu d'informations sur la problématique hommes-femmes est important pour l'application du plan d'action concernant l'égalité entre les sexes, qui prévoit une coopération et coordination avec les autres acteurs concernés visant à renforcer les efforts et à éviter les chevauchements. Par ailleurs, les contacts avec d'autres experts et les organisations spécialisées ont permis de rassembler une masse importante de documentation spécifique et de l'utiliser pour la formation des membres de mission.

Grâce à une contribution volontaire de l'Organisme canadien de développement international, des directives pour la sensibilisation à la problématique hommes-femmes dans les situations après un conflit ont été élaborées et sont actuellement utilisées dans les actions de formation destinées aux membres de mission s'occupant des questions relatives aux droits de l'homme. Les directives portent sur des sujets comme la violence contre les femmes, la participation équitable au processus de paix et à la société civile, ainsi que l'accès équitable aux ressources économiques dans les sociétés en transition. La formation vise à rendre les membres de mission mieux à même de tenir compte de ces questions en préparant et en gérant des projets. Après une première série d'actions de formation, la documentation sera mise au point et publiée en vue d'une distribution ultérieure sur le terrain.

Des efforts sont faits pour mettre en relief l'importance des questions sexospécifiques pour le travail de l'Organisation non seulement parmi les membres du personnel mais aussi auprès du grand public. La conseillère pour la parité entre les sexes a pris la parole à plusieurs réunions de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, d'organisations internationales et d'établissements universitaires et a participé à des programmes radio sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits. Le poste de conseiller pour la parité entre les sexes, qui avait été pourvu par détachement en 1999, a été inscrit au tableau d'effectifs du Secrétariat pour l'an 2000. Ce changement a été nécessaire pour garantir la pérennité d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et aide à confirmer la conviction que les droits fondamentaux des femmes constituent un aspect essentiel du travail de l'Organisation.

4.5 Département des services d'appui et du budget

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a été restructuré dans le but de renforcer ses capacités opérationnelles. Le Département de l'administration et des opérations est donc devenu le Département des services d'appui et du budget, et le Groupe du personnel a été transféré au nouveau Département des ressources humaines.

Le Département a continué de s'acquitter de sa fonction principale qui consiste à fournir un soutien aux missions et aux activités sur le terrain de l'OSCE et en particulier à la Mission de l'OSCE au Kosovo. L'ensemble des sections et des groupes ont fait de l'appui aux missions une priorité de leur programme de travail. Il est prévu dans les directives pour l'établissement de rapports qui ont été publiées par le Centre de prévention des conflits à l'intention des missions que ces dernières doivent remettre un rapport administratif. Un formulaire de rapport a été préparé et distribué à toutes les petites missions qui, désormais, présenteront des rapports administratifs trimestriels au Secrétariat.

En ce qui concerne la valorisation des ressources humaines, de meilleures conditions de travail ont été instaurées pour les membres du personnel de l'OSCE, ce qui aura d'une part pour effet de réduire la rotation du personnel et permettra d'autre part de recruter des personnes plus qualifiées. Par ailleurs, le Département a préparé une directive administrative qui établit une procédure à suivre pour l'élection des représentants du personnel du Secrétariat et définit le mandat et les grandes lignes du fonctionnement de son Comité du personnel.

Parallèlement aux mesures prises pour améliorer l'aptitude de l'Organisation à préparer de grandes missions et à les doter en personnel à bref délai, des initiatives ont été prises pour la doter d'une capacité similaire à équiper les missions en biens matériels. Les actions proposées de soutien opérationnel rapide fournissent des modèles à cet effet.

Le Département des services d'appui et du budget a produit deux manuels : un manuel général pour les membres de mission et un manuel de style. Le manuel pour les membres de mission est destiné aux membres - nouveaux ou non - du personnel de l'OSCE sur le terrain et leur donne des informations et des directives sur la vie au sein de la mission sur des sujets aussi divers que des questions d'ordre personnel et les instructions de sécurité. Le manuel, qui est distribué au cours du stage d'initiation, peut être obtenu dans les missions et sur le site Web de l'OSCE. Le manuel de style comprend une série de directives pour la rédaction de documents, de lettres et autre correspondance et crée une stratégie institutionnelle pour toute la documentation de l'OSCE. Une directive administrative, qui fixe les modalités, les conditions et les limites d'une indemnisation pour perte ou détérioration d'effets personnels ainsi que les procédures à suivre, le cas échéant, pour la présentation et l'examen des demandes d'indemnisation, a en outre été publiée à l'intention des membres de mission recrutés sur le plan international.

La coopération avec d'autres départements du Secrétariat s'est améliorée et est désormais mieux structurée. Ceci est particulièrement vrai dans le cas du Centre de prévention des conflits. Des responsables des deux départements participent à des réunions interdépartementales hebdomadaires et plusieurs équipes spéciales ont été créées pour traiter de questions spécifiques.

4.5.1 Services de conférence

4.5.1.1 Aperçu

Les Services de conférence fournissent des services réguliers à l'OSCE, au Groupe consultatif commun (GCC) du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe et à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert ». En outre, les Services de conférence fournissent un appui et des services aux réunions, séminaires et ateliers de l'OSCE organisés en coopération avec d'autres organisations et instances internationales, tant au siège de l'Organisation à Vienne qu'à l'étranger.

La période considérée a été à nouveau caractérisée par une augmentation du nombre des réunions dont il a fallu assurer le service, notamment les réunions informelles liées au Conseil permanent. Au cours de la période considérée, 1er décembre 1999 à octobre 2000, les Services de conférence auront assuré le service de plus de 1 700 réunions réparties comme suit :

- séances du Conseil permanent et consultations connexes : environ 630 ;
- séances du Forum pour la coopération en matière de sécurité et réunions connexes : 350 ;
- Groupe consultatif commun (GCC) et Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » (CCCO) : près de 150 séances ;
- réunions de groupes régionaux ou de groupes d'Etats participants de l'OSCE sur des sujets spécifiques : 530 ;
- ayant augmenté de plus de 14 pour cent, le nombre de réunions d'information organisées à l'intention d'autres organisations, de groupes d'étudiants, d'universitaires et d'instituts de recherche, a été de l'ordre de 120.

Au cours de la période considérée, le service de grandes conférences et de séminaires, se tenant ou non à Vienne a été assuré - Réunion annuelle d'évaluation de l'application, réunion sur les armes légères et de petit calibre, réunions liées à la dimension économique et environnementale des activités de l'OSCE (Sarajevo et Tbilissi), huitième Réunion du Forum économique à Prague, réunions du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de même que réunions consacrées aux Articles II, IV et V de l'Accord de Dayton et au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Au cours du second semestre de l'an 2000, les Services de conférence ont aidé la présidence de l'OSCE à planifier et à préparer la réunion du Conseil ministériel devant se tenir à Vienne en novembre 2000. Des services de conférence, notamment des travaux de rédaction et d'établissement de rapports pour la Présidence et le Secrétariat, ont également été assurés pour de nombreuses autres réunions et groupes de travail connexes en prévision de la réunion ministérielle.

4.5.1.2 Activités spéciales

A l'occasion de la présidence autrichienne, l'Autriche a offert à l'OSCE la rénovation de la Neuer Saal, la principale salle de réunion utilisée par l'OSCE à la Hofburg à

Vienne. De mars à la fin août 2000, les réunions qui se tenaient habituellement dans la Neuer Saal ont été transférées à la Redoutensaal et à d'autres salles adjacentes qui abritaient la CSCE jusqu'à ce qu'un incendie en 1992 détruise le bâtiment. Ce dernier a été reconstruit et rouvert en 1998. Fin août, à l'issue des travaux, la Neuer Saal rénovée a été inaugurée.

Au début de l'an 2000, à l'issue du processus de mise en conformité linguistique, tous les documents adoptés au Sommet de l'OSCE à Istanbul - Charte de sécurité européenne, Déclaration du Sommet d'Istanbul, Document de Vienne 1999 des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, Accord d'adaptation du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et autres documents connexes - ont été imprimés et publiés dans les six langues officielles de l'OSCE.

Par ailleurs, les Services de conférence ont également apporté leur soutien aux préparatifs et à l'organisation du 25ème anniversaire de l'Acte final de Helsinki célébré le 19 juillet 2000 dans la Redoutensaal. Divers articles comme des tee-shirts, pulls, casquettes de base-ball et épinglettes célébrant le 25ème anniversaire ont été mis en vente à côté des articles décorés du logo de l'OSCE habituel et sont toujours disponibles.

L'élaboration en coopération avec le Groupe du personnel du Secrétariat d'un manuel officiel à l'intention des nouveaux membres du personnel de l'OSCE a constitué un autre projet mené à bien au cours de la période considérée. Les nouveaux membres du personnel se serviront de ce manuel au cours des premiers mois passés à leur nouveau lieu d'affectation.

Les Services de conférence ont également contribué aux préparatifs du Bal annuel de l'OSCE auquel près de 1 100 personnes ont participé. Les recettes du bal ont été données au *Malteser Hospitaldienst* pour soutenir son travail en faveur des personnes handicapées et à la Mission de l'OSCE en Moldavie pour un projet de rénovation du service pédiatrique de l'hôpital psycho-neurologique de Bendery en Moldavie.

4.5.1.3 Appui aux séances et documentation

Les Services de conférence ont fourni un appui aux présidents des différents organes de l'OSCE et organes connexes en les conseillant sur les questions d'organisation et de procédures, en rédigeant des rapports et des résumés de séances à usage interne ou externe, en préparant des projets de décisions et de journaux officiels et en assurant la coordination de la compilation des documents officiels de l'OSCE.

Outre l'enregistrement et la distribution de documents ainsi que la reproduction, l'archivage et la recherche de documents anciens à la demande de délégations et d'institutions, la fonction appui aux séances et documentation a englobé la coordination de la réservation de salles de réunions, le service des séances et la liaison avec d'autres sections et groupes du Secrétariat, chargés notamment du contrôle des documents en ce qui concerne la traduction et/ou la mise au point rédactionnelle de documents de l'OSCE. Quelque 6 000 documents ont ainsi été distribués au cours de la période considérée et 25 demandes en moyenne reçues chaque jour.

4.5.1.4 Services linguistiques

L'augmentation considérable du volume de travail des services d'interprétation ressort clairement des informations fournies dans le présent aperçu. Au cours de la période

considérée, plus de 11 000 pages ont été traduites ou mises au point par le Groupe de traduction et de mise au point rédactionnelle et plus de 16 000 pages de documents ont fait l'objet d'un traitement de texte dans l'une ou plusieurs des six langues officielles de l'OSCE. Parmi les principaux documents traduits étaient l'Accord d'adaptation du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, la Charte de sécurité européenne et le Document de Vienne 1999. En plus des documents de conférence, les Services linguistiques ont traduit le Bulletin mensuel de l'OSCE et le Manuel de l'OSCE, compilé le recueil *OSCE Decisions 1999* et traduit des rapports et projets de résolution pour d'autres institutions et organes de l'OSCE, comme l'Assemblée parlementaire, le BIDDH et le Haut Commissaire pour les minorités nationales.

4.5.2 Services financiers

4.5.2.1 Finances

L'année 2000 a été caractérisée par d'importants changements dans le domaine financier avec l'introduction d'un nouveau système de gestion financière allant de pair avec les préparatifs réussis pour le passage à l'an 2000 de toutes les transactions financières. Par ailleurs, pour la première fois depuis la création de l'OSCE, la clôture mensuelle des comptes est pratiquée à l'échelle de l'Organisation depuis juillet 2000.

Dans leur rapport sur les états financiers vérifiés de 1999, les vérificateurs extérieurs des comptes ont toutefois souligné des faiblesses dans la gestion des actifs financiers et matériels et émis des observations concernant le traitement des engagements non réglés. Ces faiblesses seront corrigées au cours de l'année et les vérificateurs extérieurs devraient approuver dans leur rapport pour l'an 2000 les mesures prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

4.5.2.2 Budget

Le budget unifié de l'OSCE de l'an 2000, qui a été approuvé par le Conseil permanent le 15 décembre 1999 (PC.DEC/331) s'élevait à 191 millions d'euros. Le Conseil permanent a en outre adopté les décisions ci-dessous :

Intitulé	Montant (EUR)	Décision du Conseil permanent No.
Opération d'observation des frontières par la Mission de		
l'OSCE en Géorgie pour la période allant jusqu'à fin avril 2000	1 012 300	335
Etablissement d'un bureau extérieur de l'OSCE à Och (Kirghizistan)	231 900	339
Equipe spéciale conjointe chargée de l'enregistrement des	231 900	339
faits d'état civil et de la constitution des listes électorales		
- Mission au Kosovo	5 526 800	343
Elargissement de l'opération d'observation des frontières		
dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie du		
1er mai au 15 septembre 2000	2 017 300	346
Supervision des élections générales - tâches en		
Bosnie-Herzégovine	6 975 200	351
Renforcement des capacités opérationnelles de l'OSCE		
- REACT	1 787 191	364
Renforcement des capacités opérationnelles de l'OSCE		
- Centre d'opérations	72 100	364
Renforcement des capacités opérationnelles de l'OSCE		
- gestion des ressources humaines	44 300	364
Budget additionnel pour l'opération d'observation des		
frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie		
de la mi-septembre à la mi-novembre 2000	844 200	368
Total	18 511 291	

Les décisions ci-dessus ont porté le budget total de l'OSCE de l'an 2000 à 209 millions d'euros. Le budget de l'OSCE de 1999 qui s'élevait à 153,5 millions d'euros au 31 décembre 1999 a été exécuté à plus de 95 pour cent.

4.5.2.3 Comptabilité

Dans le rapport pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1999, les vérificateurs extérieurs des comptes ont exprimé l'avis que les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'OSCE au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats financiers des opérations achevées à cette date. Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement acceptés. Les transactions présentées dans les états financiers ont été effectuées conformément au Règlement financier, aux dispositions budgétaires et aux directives et instructions financières applicables sauf pour ce qui concerne des faiblesses majeures dans la gestion des actifs matériels qui ont amené les vérificateurs extérieurs à assortir le rapport d'audit de réserves. Les vérificateurs extérieurs ont recommandé une série d'améliorations et ont spécialement appelé l'attention sur le traitement des engagements non réglés en 1999, qui exigera un examen approfondi urgent et la publication d'une directive financière.

Les états financiers vérifiés de 1999 ont été soumis aux délégations des Etats participants en juin 2000 et acceptés par le Conseil permanent le 20 juillet 2000 (PC.DEC/365). Le Conseil permanent a pris note avec préoccupation des faiblesses dans la gestion des actifs financiers et matériels soulignées par les vérificateurs extérieurs aux

comptes ainsi que de leurs observations et commentaires concernant le traitement des engagements non réglés. Dans sa décision, le Conseil permanent a demandé au Secrétaire général de prendre plusieurs mesures destinées à régler les problèmes susmentionnés au cours du troisième trimestre de l'an 2000.

Le 8 novembre 1999, l'OSCE a adopté un nouveau système de gestion financière et de gestion du matériel et des stocks (base de données Oracle) pour les institutions et un nombre limité de missions et d'activités sur le terrain. Pour des raisons techniques, l'application du système par la Mission au Kosovo a été reportée au 19 janvier 2000. Compte tenu de la complexité du système, sa mise en oeuvre a été effectuée en un temps record avec des moyens financiers et humains limités.

La révision du mode de présentation des états financiers a modifié considérablement la structure des comptes de 1999 divisant ceux-ci selon des critères logiques et opérant une distinction claire entre les activités financées au moyen de fonds budgétaires et de ressources extrabudgétaires.

En juillet 2000, l'Organisation a commencé à clôturer ses comptes mensuellement avec deux mois de décalage (comptes de mai clôturés fin juillet et comptes de juin clôturés fin août). Il s'agit-là d'un progrès considérable qui permet aux gestionnaires du budget de mieux suivre l'exécution du budget, d'assurer une meilleur contrôle des transactions et de fournir plus régulièrement des informations financières aux Etats participants.

4.5.2.4 Gestion de trésorerie

Des modules sommes à verser, sommes à recevoir et gestion de trésorerie ont été créés pour le nouveau système de gestion financière Oracle. Des procédures de recouvrement des arriérés ont été engagées conformément aux dispositions du Règlement financier afin de réduire le montant des contributions dues (Article 4.09 du Règlement financier, Mesures à prendre en cas d'arriérés). Il convient de noter que l'OSCE ne dispose pas de fonds de roulement qui lui permette de suppléer à l'insuffisance des montants recouvrés et que le versement intégral et en temps voulu des contributions est d'une importance primordiale pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

De nouveaux comptes bancaires ont été ouverts pour les Missions et les bureaux extérieurs de l'OSCE en Albanie, en Azerbaïdjan, au Kosovo et à Erevan.

Afin de faire face au volume accru des transactions, une version réseau a été installée pour les services bancaires électroniques. Des conditions applicables aux comptes de dépôt ont été obtenues pour les comptes courants du Secrétariat afin de maximiser les intérêts bancaires. Par ailleurs, à la suite de l'évacuation des membres de la Mission de vérification au Kosovo, 1 139 demandes d'indemnisation pour pertes d'effets personnels ont été traitées.

4.5.3 Service d'appui aux missions

4.5.3.1 Généralités

Le Service d'appui aux missions, auparavant appelé Service des opérations, a relevé avec succès un nombre toujours plus grand de paris au cours de la période considérée. Prêter appui aux grandes missions de l'OSCE et, en particulier, à la Mission de l'OSCE au Kosovo a été la tâche la plus importante assignée au Service dont le volume de travail a

encore été augmenté par la mise en place et l'élargissement de l'opération d'observation des frontières dans le cadre de la Mission de l'OSCE en Géorgie et par l'ouverture de nouveaux bureaux de l'OSCE à Erevan (Arménie) et à Bakou (Azerbaïdjan).

4.5.3.2 Achats

Le meilleur moyen de montrer l'accroissement énorme du volume de travail du Service consiste à comparer le nombre de marchés passés au cours des trois dernières années. Du 1er janvier au 30 juin 1997 les collaborateurs du Service avaient donné suite à 743 demandes d'achats émanant des missions et acquis des biens et services d'une valeur totale de 4 491 762 EUR. Ces demandes étaient dépouillées par un administrateur et quatre agents des services généraux. Au cours de la période correspondante de 2000, deux administrateurs et six agents des services généraux ont donné suite à 2 690 demandes d'achats d'un montant global de 25 701 922 EUR. Ces achats ont souvent nécessité le lancement d'appels d'offres complexes débouchant sur l'établissement de contrats détaillés. La fréquence croissante de ces contrats détaillés à fait demander, au milieu de l'année 2000, l'inscription au budget d'un nouveau poste d'administrateur chargé des contrats, qui a été approuvé.

4.5.3.3 Communications

La Section des communications qui répond à tous les besoins ordinaires des missions de l'OSCE en la matière, a dû elle-aussi faire face à des demandes et des tâches croissantes. De meilleurs liens de communication directe ont été instaurés avec le siège de la Mission de l'OSCE au Kosovo et les projets d'expansion des liaisons directes par faisceau hertzien avec les centres régionaux au Kosovo ont bien progressé. Au cours de la période considérée, le recours aux liaisons par satellite a permis de s'atteler avec succès à la tâche consistant à assurer la sécurité des communications avec l'opération d'observation des frontières géorgiennes.

4.5.3.4 Gestion des actifs - achats

Du fait de l'expansion considérable des activités du Service d'appui aux missions, de nouveaux problèmes ont surgi en matière de gestion. Sachant que toutes les acquisitions dont il a été question plus haut ont dû être inventoriées, expédiées et gérées, on se rend mieux compte de l'ensemble des efforts que le Service a déployés au cours de la période considérée. La Section des achats a été particulièrement mise à contribution. Le nouveau système Oracle de gestion du matériel et des stocks a été mis en service fin 1999 pour améliorer la gestion du patrimoine d'actifs fixes toujours plus important de l'OSCE. A l'occasion de la mise en place du système de gestion du matériel et des stocks, toutes les missions ont été priées de dresser l'inventaire complet de leurs actifs fixes pour assurer la comparabilité et la concordance entre la base de données sur les actifs du Secrétariat, et celles des missions et des activités sur le terrain. Il s'agissait là d'une entreprise de taille, les renseignements concernant la quasi-totalité du matériel et des stocks devant être manuellement entrés dans la nouvelle base de données du système de gestion du matériel et des stocks. Fin octobre 2000, les travaux étaient encore en cours et leur achèvement est attendu pour le 31 décembre 2000.

Outre qu'il fournit des services relatifs à la gestion des actifs aux missions et aux activités sur le terrain, le Service a assumé un nouveau rôle qui consiste à aider les autres institutions de l'OSCE à gérer leurs actifs fixes. A cette fin, les inventaires de tous les actifs

fixes des institutions devront être envoyés à la base de données centrale. Une coopération étroite entre le Secrétariat et les autres institutions s'impose.

4.5.3.5 Transports

Le Service d'appui aux missions a également commencé à gérer directement des opérations d'appui aérien de plus en plus importantes. Deux fois par semaine, une navette aérienne fonctionne entre Vienne et le Kosovo et deux hélicoptères affrétés appuient l'opération d'observation des frontières en Géorgie. Au cours des six premiers mois, la Section des transports du Service a également continué à appuyer les vols hebdomadaires à destination de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, organisés en coopération étroite avec le groupe suisse d'appui au siège sis à Sarajevo. Fin juin, ce service a cessé de fonctionner.

4.5.3.6 Soutien technique direct fourni par le Service d'appui aux missions

S'ajoutant à ses activités normales, le Service d'appui aux missions a apporté aux missions un soutien technique direct en détachant quelques-uns de ses collaborateurs. Deux membres du Service ont constitué une équipe avancée chargée d'établir le nouveau Bureau de l'OSCE à Bakou. Au cours d'une mission de deux semaines, ils ont complètement meublé et aménagé le Bureau en prévision de son ouverture officielle par la Présidente en exercice. D'autres membres du service se sont rendus souvent sur le terrain pour apporter, en particulier à la Mission de l'OSCE au Kosovo, une assistance en matière d'achats ou de gestion du parc automobile et des approvisionnements. Pour maintenir d'étroites relations de travail avec cette mission, le Service a organisé des réunions bi-hebdomadaires de coordination qui se sont révélées très utiles en facilitant à la Mission de l'OSCE au Kosovo l'exécution de tâches difficiles.

4.5.3.7 Initiative d'actions d'appui opérationnel rapide

Les enseignements dégagés de l'expérience de la Mission de vérification au Kosovo ont suscité des réflexions visant à renforcer les capacités opérationnelles de l'OSCE, eu égard, en particulier, à l'établissement de grandes missions, et notamment à l'initiative REACT et à la création du Centre d'opérations. Ce renforcement exige une amélioration notable de l'aptitude de l'Organisation à préparer et à mettre en place une opération sur le terrain exigeante en ressources humaines. Pour y parvenir, une initiative tout aussi capitale a été lancée en ce qui concerne la fourniture de matériel, de biens et de services. Les actions d'appui opérationnel rapide reposent sur des dispositions de livraison de biens et de services au fur et à mesure d'un déploiement rapide que le renforcement des moyens en ressources humaines laisse prévoir et sur un examen approfondi de l'ensemble des politiques et procédures opérationnelles correspondantes. Les éléments ci-après devraient augmenter considérablement l'aptitude de l'Organisation à engager, à développer et à maintenir l'appui opérationnel à une grande activité sur le terrain :

- a) Le concept de module national;
- b) Les équipements de départ des missions ;
- c) Un noyau permanent de personnel administratif;

d) L'examen des politiques et procédures opérationnelles en vigueur et des ajustements qu'exige le déploiement rapide.

Un groupe spécial interne a été aussi chargé d'étudier la meilleure manière de mettre en pratique ces réflexions et de veiller à ce que toutes les questions pertinentes soient abordées.

4.5.4 Services généraux

4.5.4.1 Services administratifs

Etant donné l'augmentation considérable des effectifs du Secrétariat, l'activité des sections administration, voyages et achats des Services administratifs a de nouveau connu un accroissement sensible.

Trois facteurs ont marqué de leur empreinte l'activité de la section voyages : le nombre accru de recrutements effectués par le Groupe du personnel et de déplacements liés aux entretiens avec les nouveaux membres du personnel et à leur engagement, les conséquences de la première relève importante de membres de la Mission au Kosovo et les nombreux voyages liés aux tâches de l'OSCE en Asie centrale.

L'accroissement du volume de travail de la Section de l'administration et des achats est dû à la multiplication des dossiers de nouveaux membres du personnel à instruire, à l'expansion sensible des actions de formation pour membres de mission et d'achat des fournitures nécessaires à cet effet et à l'aménagement d'infrastructures de secrétariat (planification, coordination et achats) résultant de l'acquisition de nouveaux locaux à usage de bureaux

4.5.4.2 Gestion des dossiers

Au cours de la période considérée, le Groupe de gestion des dossiers a dû faire face à un accroissement notable du volume de travail dû essentiellement aux nouvelles tâches assignées à l'OSCE au lendemain du Sommet d'Istanbul, à la réorganisation du Secrétariat de l'OSCE et à l'ouverture de bureaux à Bakou et à Erevan. Le Groupe a aidé la Mission de l'OSCE au Kosovo dans les domaines relevant de sa compétence. Il a commencé à rationaliser la gestion des fichiers et à mettre en place un système de gestion électronique des données. Des dossiers ont dû être retirés et de nombreux fichiers ont été versés aux archives. Le nombre global de fichiers enregistrés a été de 15 500 en 2000.

L'expansion des activités de l'OSCE et du nombre de missions a entraîné une expansion considérable du volume de courrier reçu ou expédié par le Secrétariat de l'OSCE. Environ 230 kilogrammes de courrier distribué par la poste autrichienne et les entreprises de messagerie ont été reçus chaque semaine. Le courrier à destination de l'ensemble des missions et des institutions de l'OSCE a représenté en 2000 environ 204 kilogrammes par semaine (15 425 envois).

Tout au long de l'année, les nouveaux commis au courrier des missions, et surtout de la Mission au Kosovo, ont bénéficié d'une formation et de conseils.

4.5.5 Technologies de l'information

4.5.5.1 Soutien général et technique

Le plan stratégique en matière de systèmes d'information fait actuellement l'objet d'une révision approfondie qui a été accélérée conformément à la Décision No 364 (PC.DEC/364) du Conseil permanent.

Une nouvelle salle de serveurs destinés aux Services de conférence et au réseau du projet de système de gestion financière et de gestion du matériel et des stocks a été aménagée à la Stallburg. De nouveaux segments du réseau d'ordinateurs du Secrétariat ont été ajoutés à l'infrastructure existant au site du Kärntnerring (2ème et 5ème étages du Kärntnerring Hof et 2ème et 6ème étages du Palais Corso) pour répondre aux besoins du Secrétariat (dont l'équipe REACT) et du personnel menant des activités au titre des Articles II et IV. En outre, une bonne centaine de nouveaux ordinateurs de bureau ont été acquis et installés afin de remplacer le matériel obsolète et de fournir des ordinateurs aux nouveaux membres du personnel.

Le dispositif de sécurité Internet faisant appel à un pare-feu qui a été mis en place l'année dernière au Secrétariat est actuellement étendu aux grandes missions. Les normes relatives à 80 pour cent environ du matériel et du logiciel ont été examinées et publiées. La question de l'emploi autorisé, à l'échelle de l'Organisation, d'un logiciel d'utilisateur final est à l'étude.

Le maillage des ordinateurs nécessaires pour la mise en place du système de gestion financière et de gestion du matériel et des stocks a été entrepris afin de garantir un degré très élevé de disponibilité du système en cas de défaillance de matériel ou de logiciels.

Pour accroître la visibilité et la disponibilité du site Web de l'OSCE, un projet de doublement a été lancé. A l'échelle de l'OSCE, on a entrepris une étude visant à déterminer la meilleure manière d'utiliser le logiciel GroupeWare pour répondre aux besoins de l'Organisation.

Le passage à l'an 2000 a été sans heurts pour le Secrétariat et les missions et les investissements en matériel et logiciels remplaçant les éléments qui n'étaient pas aux normes de l'an 2000 se sont révélés judicieux. Un soutien en matière de technologies de l'information a été fourni à d'autres composantes de l'OSCE, et notamment à celles responsables des questions intéressant les Articles II et IV et l'Article V, au Représentant pour la liberté des médias et au Groupe de planification de haut niveau.

4.5.5.2 Systèmes d'information pour la gestion

Un système intégré de gestion financière et de gestion du matériel et des stocks (Oracle) a été mis en place à l'échelle de l'OSCE en novembre 1999. Ce système a apporté une solution au problème que le passage à l'an 2000 aurait pu poser à l'application financière antérieure et, faisant appel à une technologie nouvelle, a sensiblement amélioré l'échange de renseignements administratifs entre les missions et le Secrétariat. Le système qui compte environ 250 utilisateurs dans 12 lieux d'implantation de l'OSCE est relié à la base de données centrale de Vienne grâce aux technologies d'Internet. Tant les utilisateurs que les spécialistes des technologies de l'information ont confirmé que le concept d'une base de données centrale accessible par Internet est à la fois efficace et économe.

La nécessité d'un système intégré et uniforme de gestion des ressources humaines a été signalée dans le plan stratégique en matière de systèmes d'information et soulignée par l'initiative REACT qui rendait indispensable l'exécution de la première tranche du projet (formule intérimaire couvrant le recrutement d'urgence de membres de mission (REACT) et la relève normale de membres de mission) avant la fin 2000. Les spécifications d'un système unifié de gestion des ressources humaines et d'états de paie ont été définies et un appel d'offres concernant le logiciel nécessaire a été publié en août 2000.

Les spécifications d'un système de gestion de la documentation à l'échelle de l'OSCE ont été définies et un appel d'offres a été publié. Les soumissions sont actuellement analysées. On prévoit pour l'an 2000, l'application expérimentale du système dont la mise en place complète s'échelonnera sur 2001 et 2002.

Pour tenir compte de la nouvelle présentation du budget, une nouvelle application a été développée en association avec le Groupe du budget et utilisée pour publier le budget. La base de données sur le recrutement pour les missions a été renforcée et adaptée à l'évolution des besoins.

4.5.5.3 Appui aux missions

Plusieurs missions et institutions de l'OSCE (Présence en Albanie, Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales, Bureau de Prague) ont été aidées à mettre en place une infrastructure informatique (ordinateurs de bureau, réseaux locaux, accès à Internet, communication de données) qui améliore leurs capacités en la matière. Une assistance particulière a été apportée à la Mission de l'OSCE au Kosovo pour développer et stabiliser son réseau informatique et l'infrastructure utilisée pour l'observation des élections et par ses centres régionaux. Le Service des technologies de l'information a aidé à établir un réseau local sans fil à la Mission de l'OSCE au Kosovo et à établir un système d'exploitation de réseau à l'échelle de l'OSCE.

Le deuxième séminaire à l'intention de spécialistes des technologies de l'information affectés aux missions et aux institutions s'est tenu à Vienne en juin. Toutes les grandes missions et les institutions ont participé à cette réunion qui a aidé à améliorer la coopération et à partager les connaissances.

En suspens depuis longtemps, la question des garanties concernant les ordinateurs des missions a été résolue et des procédures de garantie et d'entretien ont été arrêtées pour les nombreux ordinateurs installés. La mise en place d'un nouveau service après-vente et l'obtention d'un engagement du fournisseur de résoudre d'urgence tout problème futur ont été examinées.

4.5.5.4 Formation

En ce qui concerne les systèmes de gestion financière et de gestion du matériel et des stocks, le personnel des missions a bénéficié de nombreuses actions de formation, à Vienne et sur place. Pour la première fois, le personnel du Secrétariat a été systématiquement initié au logiciel de bureautique MS Office et aux autres logiciels couramment utilisés et a grandement apprécié cette formation. Deux stages de formation au système Net Ware ont été organisés à l'intention du personnel de la Mission de l'OSCE au Kosovo.

4.5.6 Bureau de Prague

Créé en 1991, le Bureau de Prague conserve les documents de l'OSCE publiés depuis 1973 par des organes de négociation et au cours de certaines réunions (sommets, groupes d'experts, comités informels et séminaires spécialisés). Ce patrimoine est constamment entretenu et mis à jour et certains éléments en sont dépouillés par des spécialistes afin de regrouper toutes les connaissances consignées dans les documents. Le Bureau qui fait partie intégrante du Secrétariat a sa place et un rôle à jouer dans le cadre de nombreux projets importants de rationalisation de la communication, de la création d'un document jusqu'à sa diffusion. En outre, le Bureau met ses locaux à la disposition des personnes participant au programme des chercheurs-résidents, leur apporte un appui technique et leur permet de consulter la plupart des documents de conférence. Etant donné que le Comité des hauts fonctionnaires et le Conseil supérieur se réunissaient normalement à Prague, cette ville continue à être le lieu normal de réunion du Forum économique. Les collaborateurs du Bureau de Prague préparent donc également cette réunion annuelle et en assurent le service en liaison avec le Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, les Services de conférence de l'OSCE et le Ministère tchèque des affaires étrangères.

Le travail courant confié au Bureau de Prague est étroitement lié aux activités exécutées par trois autres sections ou services du Secrétariat (Section de la presse et de l'information, service de distribution et de contrôle des documents). La coordination méticuleuse des opérations, la transmission par courrier électronique et la conversion du format des fichiers numériques permettent de présenter régulièrement sur Internet les journaux et décisions du Conseil permanent, ainsi que les autres documents faisant partie de la bibliothèque en ligne. La publication mensuelle du Bulletin et les notifications par courrier électronique informant les abonnés des nouveaux documents sont également dues au travail d'équipe du personnel en poste à Vienne et à Prague.

Les opérations de distribution du Bureau de Prague sont désormais divisées en trois catégories. Les envois postaux sont adressés chaque mois à 2 741 abonnés, qui reçoivent le dernier numéro du Bulletin de l'OSCE dans la langue de leur choix et une liste des nouveaux documents parus (journaux, décisions, rapports publiés par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, recommandations, articles et communiqués du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, publications de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, etc.). Les abonnés figurant sur la liste peuvent commander les documents qui les intéressent en remplissant un imprimé et en l'envoyant au Bureau de Prague. Ces commandes sont dépouillées une par une afin de répondre au mieux aux intérêts spécifiques de chaque abonné.

La deuxième catégorie comprend 60 bibliothèques dépositaires désignées par des Etats participants (ou souscriptrices individuelles). Elles reçoivent chaque mois des exemplaires papiers de tous les documents figurant sur la liste des publications récentes. A présent, 43 pays (dont les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Japon) disposent d'une ou de plusieurs bibliothèques dépositaires de l'OSCE, auxquelles est adressée en permanence la documentation nouvelle.

La troisième catégorie relève du système des avis électroniques, de brèves notifications informant régulièrement quelque 300 abonnés sur les journaux, décisions et versions en ligne du *Bulletin* et les rapports présentés sur le site Web. Dans le courant de l'année, les opérations de distribution ont été passées en revue, ce qui permet désormais de

mieux répondre aux besoins spécifiques des abonnés et garantit la possibilité de consulter, en temps voulu, les documents officiels.

Ayant été systématiquement enregistrées et référencées, les archives papier déposées à Prague sont actuellement reliées pour former une collection de volumes à numérotation séquentielle. Des documents publiés entre 1973 et 1986, 80 pour cent ont été saisis sur microfiches, les versions électroniques originales et les documents archivés convertis étant conservés dans des archives numériques. Celles-ci servent de base à la bibliothèque en ligne du site Web de l'OSCE (www.osce.org/docs), dont il a déjà été question. Sous le contrôle du directeur des opérations en ligne, le Bureau de Prague est notamment chargé de restructurer cette collection de référence électronique. Dans le courant de l'année, 2 400 fichiers ont été dépouillés et examinés sur ce site. La plupart des collections de documents sont désormais disponibles, dans les six langues officielles de l'OSCE, dans deux formats différentes (HTML et PDF). Selon les statistiques officielles, 60 356 visiteurs ont parcouru les pages de la bibliothèque entre janvier et septembre et depuis la mise en place du service docs@osceprag.cz, en mars 2000, il a été répondu à 260 demandes concernant des documents publiés sur le site Web.

En moyenne, le Bureau de Prague répond chaque mois à quelque 180 demandes de documents ou de renseignements, qui s'ajoutent aux demandes de renseignements adressées à la Section de la presse et de l'information. Une attention particulière est consacrée aux demandes émanant de membres de délégations, de membres du personnel de l'OSCE, d'universitaires et d'institutions spécialisées. Etant chaque jour appelé à rechercher et à retrouver des documents pour les rassembler en fonction d'un thème, sujet, pays ou domaine de conflit, le Bureau de Prague a renforcé sa fonction de mémoire institutionnelle. Il est ainsi devenu non seulement une source de connaissances sur la documentation au service de l'OSCE et du public mondial, mais aussi l'endroit idéal pour le programme des chercheurs résidents.

Le cadre du Bureau de Prague et le petit noyau de collaborateurs chargés d'appuyer les chercheurs ont réussi à créer un environnement favorable pour tous ceux qui, étudiants diplômés ou en cours de spécialisation, rédigent des documents ou des thèses, qui, membres du monde universitaire ou historiens, mènent des recherches sur les débuts et l'évolution de l'OSCE ou qui, spécialistes des sciences politiques, séjournent à Prague, pendant une période allant de quelques semaines à trois mois, pour mener leurs études. Les candidats sont sélectionnés compte tenu de leur ébauche de projet et de leurs besoins concrets en matière de documentation. Dès qu'une demande a été approuvée et les dates du séjour arrêtées, le chercheur reçoit les outils adaptés à son projet et les documents réunis concernant son domaine d'étude. Des séances individuelles de conseil sont organisées, en tant de que de besoin, pour les participants préparant une thèse, présentant une théorie ou rédigeant une étude. Depuis 1997, le Bureau de Prague a appuyé 45 chercheurs résidents venus de 39 pays, dont l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Pakistan et la République de Corée. Un tiers de ces chercheurs ont préparé des thèses de doctorat dont dix figurent désormais comme entrées distinctes dans la bibliothèque de référence contenant des livres, brochures et publications périodiques du Bureau de Prague. Au cours de l'année écoulée, 12 stagiaires se sont succédé pour aider le personnel permanent dans son travail courant et 28 demandes de stage ont dû être refusées. Quelque 200 visiteurs (dont des groupes d'étudiants d'Allemagne, de la République tchèque et du Royaume-Uni) sont venus au Bureau de Prague avec des demandes de renseignements ou seulement pour consulter les collections de documents, notamment sur le processus de Helsinki.

IV. RAPPORT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Créée au moment de l'institutionnalisation de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au Sommet de Paris de 1990, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE occupe une place singulière dans la structure de l'Organisation. Elle a pour tâche première de soutenir le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques dans les Etats participants de l'OSCE, de mettre au point et de promouvoir des dispositifs de prévention et de règlement des conflits, et de contribuer au développement des structures institutionnelles de l'OSCE ainsi que des relations et de la coopération entre les institutions existantes de l'OSCE. Un dialogue visant à renforcer encore les liens et la coopération entre les branches gouvernementale et parlementaire de l'OSCE a généralement donné des résultats positifs et constructifs. Le Président de l'Assemblée a participé régulièrement aux réunions de la Troïka et pris la parole aux sommets et aux réunions du Conseil ministériel de l'OSCE. Le Secrétariat international de l'Assemblée, établi à Copenhague, a coopéré étroitement avec le Secrétariat de l'OSCE et avec les autres institutions de l'OSCE.

1. SOMMET D'ISTANBUL

Le rôle essentiel que l'Assemblée parlementaire joue à présent au sein de l'OSCE a été reconnu au Sommet d'Istanbul en novembre 1999 lorsque les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants de l'OSCE ont adopté la Charte de sécurité européenne, dans laquelle on peut lire ce qui suit :

« L'Assemblée parlementaire est devenue l'une des institutions les plus importantes de l'OSCE, présentant continuellement de nouvelles idées et propositions. Nous nous réjouissons de ce rôle croissant, particulièrement dans le domaine du développement démocratique et de l'observation des élections. Nous appelons l'Assemblée parlementaire à continuer de développer ses activités en tant que composante essentielle de nos efforts pour promouvoir la démocratie, la prospérité et une confiance accrue à l'intérieur des Etats participants et entre ces Etats. »

Dans son allocution au Sommet, la Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a souligné le problème du déficit démocratique de l'OSCE et demandé aux gouvernements d'accroître la responsabilité et la transparence de l'Organisation. Mme Degn a également insisté sur la nécessité de modifier les procédures de décision de l'Organisation afin qu'aucun pays ne puisse les bloquer par son veto. Le Bureau de l'Assemblée s'était réuni juste avant le Sommet de l'OSCE et plusieurs de ses membres y ont assisté.

2. SESSION ANNUELLE

A sa neuvième session annuelle, qui s'est tenue à Bucarest en juillet, l'Assemblée a concentré son attention sur l'OSCE et les défis au XXIe siècle - bonne gouvernance : coopération régionale, renforcement des institutions démocratiques, promotion de la transparence, réalisation de l'état de droit et lutte contre la corruption. Près de 300 parlementaires de plus de 50 pays se sont réunis pour délibérer et adopter la Déclaration de Bucarest qui couvre une vaste gamme de questions politiques, économiques et relatives aux droits de l'homme et comprend des résolutions sur des questions spécifiques. La résolution sur la Biélorussie appelle toutes les parties à ouvrir la voie à des élections

législatives libres et équitables susceptibles d'emporter l'adhésion internationale. L'Assemblée s'est déclarée préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations relatives au statut de la Transnistrie et a souligné la nécessité d'un Etat commun pour tout le peuple de Moldavie. L'Assemblée a adopté une résolution sur la situation en Tchétchénie dans laquelle elle demande à toutes les parties de rechercher une solution politique au conflit et de permettre le retour du Groupe d'assistance de l'OSCE dans la région, dès que possible. En ce qui concerne le commerce des armes, l'Assemblée a adopté une résolution recommandant l'élaboration d'une convention réglementant le commerce des armes et la création d'un organisme international compétent pour toute violation de ladite convention. L'Assemblée a également examiné les faiblesses dans la politique de recrutement de l'OSCE et adopté une résolution invitant l'Organisation à limiter le recours au personnel détaché pour les missions de longue durée sur le terrain. Pour ce qui est des questions économiques et environnementales, l'Assemblée a lancé un appel à tous les Etats participants de l'OSCE pour qu'ils satisfassent aux engagements contractés au titre du Protocole de Kyoto et de la Convention d'Århus. D'autres résolutions incluaient des appels visant à abolir la peine de mort pour tous les crimes, à préserver le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques, à assurer la liberté des médias dans l'espace de l'OSCE, à combattre la corruption et à appliquer pleinement le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sous les auspices de l'OSCE.

Comme de coutume, la Présidente en exercice de l'OSCE, de même que le Secrétaire général et les chefs des différentes institutions de l'OSCE ont pris la parole à la session annuelle de Bucarest et répondu directement aux questions des participants. Des observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, de l'Assemblée interparlementaire de la CEI, de l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire et du Conseil nordique ont également assisté à la session. Adrian Severin (Roumanie) a été élu par acclamation Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE succédant à Mme Helle Degn. L'Assemblée a également élu trois Vice-Présidents, dont Gennady Seleznev, Président de la Douma russe, qui a été élu pour un second mandat de trois ans, et Rita Süssmuth, ex-Présidente du Bundestag allemand, ainsi que Nino Burjanadze, Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement géorgien, élus tous deux pour un mandat de trois ans. A la Première Commission, Alcee Hastings (Etats-Unis) a été élu Président, Göran Lennmarker (Suède) élu Vice-Président et Anras Bársony (Hongrie) réélu Rapporteur. A la Deuxième Commission, Jacques Floch (France) a été réélu Président, Oleg Bilorus (Ukraine) élu Vice-Président et Barbara Haering (Suisse) réélue Rapporteur. A la Troisième Commission, Gert Weisskirchen a été réélu Président, Dorota Simonides (Pologne) réélue Vice-Présidente et Elena Mizulina élue Rapporteur.

3. REUNION D'INFORMATION ANNUELLE DE VIENNE

Au début de chaque année, la Commission permanente, qui se compose des chefs des délégations à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, se réunit à Vienne, au Centre de congrès de la Hofburg, Siège de l'OSCE. En janvier 2000, la Présidente en exercice de l'OSCE, le Secrétaire général de l'OSCE et les chefs des autres institutions de l'OSCE ont rencontré les membres de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, réunis à Vienne, pour les informer des faits récents intéressant le travail de l'Organisation. Cette réunion a donné aux parlementaires les informations les plus récentes sur les activités de l'Organisation, les réponses données aux questions que posent les participants constituant un important lien direct entre les députés et les responsables de l'OSCE. A leur réunion de

Vienne, les membres de la Commission permanente ont examiné les résultats du Sommet d'Istanbul ainsi que les rapports des missions d'observation électorale de l'Assemblée en Croatie, en Géorgie, au Kazakhstan et en Russie.

4. OBSERVATION ELECTORALE

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a continué à apporter une importance contribution aux efforts d'observation électorale de l'OSCE. Le Président en exercice et le Président de l'Assemblée ont signé à Copenhague, en septembre 1997, l'accord de coopération entre l'Assemblée et le BIDDH, qui visait à intensifier et à renforcer les relations de travail entre ces deux grandes institutions de l'OSCE. Conformément à cet accord, le Président en exercice a chargé d'éminents députés, nommés par le Président de l'Assemblée, de diriger, en qualité de représentants spéciaux, les opérations d'observation électorale et de présenter les conclusions des équipes d'observateurs. Depuis décembre 1999, l'Assemblée a effectué des missions d'observation électorale en Croatie (janvier 2000), au Kirghizistan (février 2000) et dans la Fédération de Russie (élections à la Douma d'Etat en décembre 1999 et élection présidentielle en mars 2000). Toutes ces missions ont été dirigées par le Président ou par un Vice-Président de l'Assemblée agissant en qualité de Représentant spécial de la Présidence en exercice.

Début 1999, l'Assemblée parlementaire a constitué un Comité ad hoc pour l'observation électorale chargé de créer un mécanisme efficace pour donner suite aux recommandations formulées par les missions d'observation électorale et de concevoir une stratégie commune d'observation électorale à l'intention de la communauté internationale. Depuis lors, l'Assemblée a effectué des missions de suivi en Géorgie, au Kazakhstan et en Russie. Tout récemment, en septembre 2000, Ihor Ostash, Vice-Président de l'Assemblée parlementaire, a effectué une visite à Astana (Kazakhstan) où il a animé une table ronde sur les élections organisée conjointement par le Centre de l'OSCE à Almaty et le BIDDH et à laquelle ont participé des parlementaires, des représentants du gouvernement et des représentants de la société civile kazakhs.

5. ACTIVITES DE LA PRESIDENCE

Au cours de l'année 1999, la Présidente et d'autres représentants de haut niveau de l'Assemblée ont continué d'effectuer des visites et des missions officielles en vue de promouvoir les principes de l'OSCE, d'établir des liens étroits avec les membres de l'Assemblée et de contribuer au développement d'institutions démocratiques dans l'espace de l'OSCE. A la fin de son second mandat en juillet 2000, la Présidente Degn avait rendu visite à chacune des institutions de l'OSCE, à 15 missions de longue durée sur le terrain et à 19 Etats participants de l'OSCE. A plusieurs reprises, notamment lors des réunions de la Troïka, du Conseil ministériel, du Conseil permanent et du Sommet d'Istanbul, la Présidente a souligné que la transparence, l'obligation reditionnelle et l'ouverture étaient les éléments essentiels d'une organisation internationale moderne et insisté sur la nécessité de remédier au déficit démocratique de l'OSCE et de modifier la règle du consensus. Au cours de la seconde année de sa Présidence en particulier, plusieurs autres initiatives nouvelles ont été prises, conformément aux objectifs de l'Assemblée, pour élaborer et promouvoir des mécanismes de prévention et de règlement des conflits. Les groupes de travail parlementaires ad hoc et les équipes pour la démocratie s'occupant de la Biélorussie, du Kosovo, de la Moldavie et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est en sont quelques exemples. La Présidente a continué de s'employer à consolider les liens entre l'Assemblée et d'autres institutions

parlementaires en prenant la parole devant la conférence des Présidents des assemblées parlementaires européennes en mai 2000 à Strasbourg.

M. Adrian Severin, qui a été élu Président de l'Assemblée en juillet 2000, a souligné dans son allocution inaugurale que ses priorités principales consisteraient à faire de l'Assemblée la plus importante source de visions de l'avenir et le premier organe consultatif des institutions de l'OSCE. En août, dans le premier discours prononcé en sa qualité de Président devant le Conseil permanent, M. Severin a donné des précisions sur ses objectifs prioritaires et prôné une réforme des mécanismes décisionnels de l'OSCE afin de transformer celle-ci en une organisation meilleure, plus efficace et davantage respectée à l'échelle internationale

6. COMITES *AD HOC*, GROUPES DE TRAVAIL, EQUIPES POUR LA DEMOCRATIE

Au cours de l'année écoulée, les équipes pour la démocratie ou équipes parlementaires, qui constituent un nouveau volet de plus en plus important de l'action de l'Assemblée parlementaire, ont effectué un travail intense et apporté une contribution considérable au travail de l'OSCE en général. Au cours de plusieurs visites effectuées à Minsk, l'équipe pour la démocratie en Biélorussie a poursuivi l'objectif consistant à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition biélorusse, dialogue qui, on l'espère, pourrait aboutir à des élections législatives libres et équitables et contribuer au renforcement de la démocratie. Par ailleurs, au début de cette année, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont convenu d'unir leurs efforts au sein d'une Troïka parlementaire afin de coordonner et d'intensifier leurs activités en Biélorussie en étroite concertation avec le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE dans le pays. Depuis sa création au début de l'année, l'équipe parlementaire sur la Moldavie s'est rendue sur place en février et en juin. Résoudre la question du statut de la Transnistrie figure au premier rang des priorités de l'équipe parlementaire.

Les présidents des équipes pour la démocratie en Biélorussie et en Moldavie ont rendu compte de leur activité au Conseil permanent à Vienne. Les équipes pour la démocratie s'occupant du Kosovo et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ont tenu des réunions préparatoires en marge de la neuvième session annuelle de l'Assemblée parlementaire à Bucarest. L'équipe pour la démocratie au Kosovo s'est rendue pour la première fois dans la région en août.

En août également, le Président Severin a chargé le Vice-Président Bruce George de présider un groupe de travail, composé de membres du bureau, qui examinera les règles et les procédures de l'Assemblée compte tenu des données d'expérience récentes.

7. CONFERENCES ET SEMINAIRES

En janvier 2000, un séminaire sur le renforcement des commissions parlementaires de la défense en Bosnie-Herzégovine s'est tenue à Bled (Slovénie). Ce séminaire, organisé conjointement par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, a permis à des députés d'Autriche, de Belgique, de Hongrie, de Slovénie et du Royaume-Uni de confronter l'expérience de leurs parlements nationaux en ce qui concerne le fonctionnement des commissions parlementaires de la défense et le contrôle

démocratique et législatif des forces armées. A côté de représentants gouvernementaux et de représentants des forces armées des entités, 24 députés bosniaques, croates et serbes aux parlements des deux entités et au Parlement de Bosnie-Herzégovine ont participé au séminaire.

En avril 2000, plus de 80 parlementaires représentant 32 Etats participants de l'OSCE ont pris part au séminaire de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE intitulé « Nouveaux risques et défis : les minorités au XXIe siècle » à Antalya (Turquie). Ce séminaire a mis l'accent sur le rôle que les parlementaires peuvent jouer en cherchant à élaborer des stratégies de coopération pour régler les problèmes ethniques et politiques actuels et futurs. Les parlementaires ont notamment examiné la question du développement d'une presse libre, des problèmes liés à la discrimination économique des minorités nationales et des moyens législatifs propres à garantir l'égalité des chances aux minorités. Le séminaire d'Antalya était le cinquième séminaire organisé par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE dans le but de renforcer l'action de l'OSCE au niveau interparlementaire. Les séminaires précédents se sont tenus à Tbilissi (1995 et 1999), à Vienne (1997) et à Tachkent (1997).

En octobre, l'Assemblée parlementaire a tenu à Limassol (Chypre) un séminaire sur la criminalité organisée et la corruption. D'une durée de deux jours, ce séminaire comportait une série d'exposés et de débats sur différents aspects du sujet, comme, par exemple, les effets néfastes de la criminalité organisée et de la corruption sur le développement économique et le processus de relèvement après un conflit, ainsi que les stratégies internationales de lutte contre la criminalité et la corruption.

8. AUTRES ACTIVITES

Depuis le 1er décembre 1999, des réunions régulières des responsables de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont eu lieu à Vienne (Commission permanente), à Antalya (Bureau élargi), à Bucarest (Bureau, Commission permanente, session annuelle) et à Limassol (Bureau élargi).

Conformément à une tradition bien établie, le 20 juillet, le Secrétaire général de l'Assemblée, Spencer Oliver, a exposé devant le Conseil permanent les résultats de la neuvième session annuelle qui s'est tenue à Bucarest.

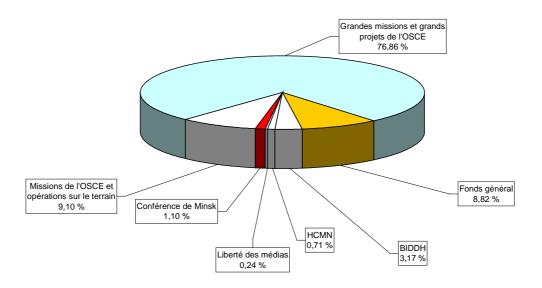
L'Assemblée parlementaire a attribué son cinquième prix annuel pour le journalisme et la démocratie au journaliste russe Andreï Babitski qui a rédigé des articles sur le conflit en Tchétchénie et a été l'une des rares voix critiques à commenter la situation et les faits survenus dans la région.

L'Assemblée a aussi continué à développer son programme international de stages de recherche au Secrétariat international de l'Assemblée parlementaire à Copenhague. Les stages de six mois, destinés aux étudiants poursuivant des études universitaires du troisième cycle, peuvent être prolongés pour une période allant jusqu'à un an. Le programme de stages en est maintenant à sa sixième année. Plus de 75 chercheurs venus de tout l'espace de l'OSCE ont séjourné à Copenhague pour y acquérir une expérience dans le domaine de la politique internationale. L'Assemblée, de son côté, a profité de l'augmentation des moyens d'effectuer des recherches et des analyses approfondies.

Annexe 1

BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 2000



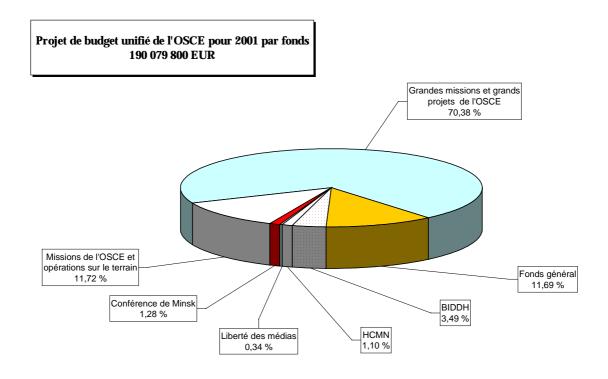


BUDGET UNIFIE DE 2000	EUR	POURCENTAGE
Fonds général	18 681 991	8,82
BIDDH	6 697 430	3,17
HCMN	1 502 700	0,71
Liberté des médias	515 300	0,24
Conférence de Minsk	2 319 900	1,10
Missions de l'OSCE et opérations sur le terrain	19 262 300	9,10
Grandes missions et grands projets de l'OSCE	162 605 744	76,86
TOTAL	211 585 365	100,00

⁻ Rapport Annuel 2000 sur les activités de l'OSCE -

Annexe 2

PROJET DE BUDGET UNIFIE DE L'OSCE POUR 2001



PROJET DE BUDGET UNIFIE POUR 2001	EUR	POURCENTAGE
Fonds général	22 219 200	11,69
BIDDH	6 638 500	3,49
HCMN	2 091 300	1,10
Liberté des médias	647 800	0,34
Conférence de Minsk	2 437 700	1,28
Missions de l'OSCE et opérations sur le terrain	22 285 100	11,72
Grandes missions et grands projets de l'OSCE	133 760 200	70,38
TOTAL	190 079 800	100,00
IOTAL	170 077 000	100,00

⁻ Rapport Annuel 2000 sur les activités de l'OSCE -